



RAPPORT GENERAL DE LA MANDATURE 2013 - 2018



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

RAPPORT GENERAL DE LA MANDATURE 2013 - 2018

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Son Excellence Monsieur Macky SALL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL



« Ce premier mandat a été placé sous le signe du PSE, c'est-à-dire de l'ambition pour laquelle le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, a inscrit sa vision et son action pour conduire notre pays vers l'émergence. Nous nous sommes engagés à l'accompagner dans cette construction d'un Sénégal prospère et respectueux de la diversité, un Sénégal démocratique au devenir duquel nous continuerons à consacrer toutes nos idées et toute notre énergie ».

Aminata TALL

Sommaire

INTITULE	PAGE
SIGLES ET ABBREVIATIONS	13
MOT DE LA PRESIDENTE	19
PREMIERE PARTIE : CONTRIBUTIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SENEGAL EMERGENT	23
CHAPITRE I: Contributions sur les réformes préalables à la mise en œuvre des axes du PSE	25
A- Pour la résolution de la question préalable de l'Energie	25
- Avis n°2013-06 du 11 décembre 2013 : « La sécurité énergétique au Sénégal: pour un approvisionnement sûr et au meilleur coût »	25
B- Pour l'accélération de la diffusion des TIC	31
- Avis n°2014-03 du 23 avril 2014 : « L'économie numérique facteur de croissance au Sénégal »	31
C- Pour l'approfondissement du secteur financier et l'amélioration de l'environnement des affaires	35
C1- Avis n°2014-01 du 22 avril 2014 : « Financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent »	35
C2- Avis n°2016-01 du 18 avril 2016 : « Le rôle et la place du partenariat public-privé dans la mise en œuvre du PSE et la promotion du secteur privé national »	38
CHAPITRE II : Contributions à la mise en œuvre de l'Axe I du PSE : Transformation structurelle de l'économie	43
A- Agriculture et agroalimentaire	43
A1- Avis n°2013-08 du 18 décembre 2013 : « Agriculture familiale, agro-business et développement de l'entreprise sénégalaise »	43
A2- Avis n° 2017-04 du 20 avril 2017 : « La commercialisation de l'arachide »	46
A3- Avis n° 2016-05 du 07 novembre 2016 : « Pour une meilleure utilisation des ressources en eau, à travers les énergies renouvelables, comme une alternative durable à l'agriculture pluviale »	51
B- Elevage et productions animales : pour le développement d'un secteur de l'élevage porteur de croissance	54
- Avis n°2014-08 du 14 novembre 2014 : « Les conditions de développement d'un secteur de l'élevage porteur de croissance »	54
C- Pêche et Aquaculture : pour la promotion d'un secteur de la pêche	59
- Avis n°2015-03 du 17 novembre 2015 : « Les stratégies de promotion du secteur de la pêche »	60
D- Artisanat : pour l'instauration d'un secteur artisanal productif, créateur de richesse et d'emplois	65
- Avis n°2014-06 du 13 novembre 2014 : « Quelles orientations pour un secteur de l'artisanat compétitif, créateur de richesses et d'emplois »	65

E- Plateformes intégrées industrielles : pour le développement des zones économiques spéciales	71
- Avis n°2016-07 du 11 novembre 2016 : « Rôle et place des zones économiques spéciales (ZES) dans la politique nationale d'industrialisation du Sénégal »	71
F- Hub touristique intégré : pour la promotion d'un tourisme solidaire et intégré	76
- Avis n°2015-02 du 17 novembre 2015 : « Promouvoir une activité touristique solidaire et durable, à fort potentiel de valeur ajoutée »	77
G- Culture : pour la promotion des acteurs, la valorisation des infrastructures et le développement des infrastructures culturelles	85
G1- Avis n°2013-02 du 20 novembre 2013 : « Les stratégies pour renforcer la protection de la diversité des expressions culturelles sénégalaises, la promotion de son rayonnement et faire des acteurs culturels des opérateurs économiques »	86
G2- Avis n°2017-03 du 18 avril 2017 : « Mesures et orientations innovantes pour la gestion et la valorisation des infrastructures et des industries culturelles »	89
H- Sport : pour le développement du sport	94
- Avis n°2016-06 du 08 novembre 2016 : « Le développement du sport dans le cadre du Plan Sénégal Emergent »	95
CHAPITRE III :	
Contributions à la mise en œuvre de l'Axe II du PSE : Capital humain, protection sociale et développement durable	103
A- Education, Formation et Emploi	103
A1- Avis n°2017-07 du 20 novembre 2017 : « Quelles stratégies pour l'éradication de l'analphabétisme dans un contexte de mise en œuvre de politiques publiques visant l'émergence économique et l'inclusion sociale ? »	104
A2- Avis n°2016-08 du 14 novembre 2016 : « Quels dispositifs pour l'adéquation formation emplois qualifiés nécessaires au développement économique du Sénégal »	111
A3- Avis n°2013-05 du 10 décembre 2013 : « La création d'emplois pour les jeunes : quelles stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes mettre en œuvre ? »	119
A4- Avis n°2014-04 du 25 avril 2014 : « Quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable ? »	123
B- Santé	131
B1- Avis n°2015-05 du 14 décembre 2014 : « La carte sanitaire du Sénégal : défis, enjeux et perspectives »	131
B2- Avis n°2013-07 du 17 décembre 2013 : « La prise en charge des maladies chroniques au Sénégal »	135

B3- Avis n°2017-09 du 21 novembre 2017 : « Quelles politiques publiques en matière de santé de la reproduction, de planification familiale et de prise en charge des IST et du VIH/sida pour la réalisation du dividende démographique ? »	140
B4- Avis n°2016-03 du 30 mai 2016 « La médecine traditionnelle au Sénégal : Quelles solutions pour sa normalisation »	145
C- Protection sociale	150
- Avis n°2014-02 du 23 avril 2014 : « Le système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal »	150
D- Environnement	153
D1- Avis n°2013-04 du 10 décembre 2013 : « Le programme national de gestion des déchets »	154
D2- Avis n°2014-07 du 14 novembre 2014 : « La gestion concertée du littoral et l'érosion côtière »	157
D3- Avis n°2016-04 du 31 mai 2016 : « L'économie verte au Sénégal »	160
D4- Avis n°2017-08 du 21 novembre 2017 : « Impacts des déchets d'équipements électriques et électroniques sur les écosystèmes naturels »	165
CHAPITRE IV : Contributions à la mise en œuvre de l'Axe III du PSE : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	171
A- Promotion de l'Equité et de l'égalité de genre	171
A1- Avis n°2014-05 du 13 novembre 2014 : « Droits de la femme : acquis, enjeux et perspectives »	172
A2- Avis n°2015-06 du 15 décembre 2015 : « Quels dispositifs pour l'effectivité des droits de l'enfant au Sénégal ? »	177
B- Aménagement du territoire, Développement local, et Territorialisation :	181
B1- Avis n°2013-01 du 19 novembre 2013 : « Les enjeux et perspectives de l'Acte 3 de la décentralisation » ;	185
B2- Avis n°2015-04 du 19 novembre 2015 : « La problématique du financement de la décentralisation dans le cadre de l'Acte 3 » ;	190
B3- Avis n°2016-02 du 19 avril 2016 : « La fonction publique locale : une contribution à l'Acte 3 » .	195
C- Gouvernance stratégique, économique et financière	199
C1- Avis n°2013-03 du 22 novembre 2013 : « L'efficacité des instruments de promotion de la Bonne gouvernance dans la rationalisation des ressources publiques »	200
C2- Avis n°2017-02 du 18 avril 2017 : « Equité, transparence et justice fiscale : quel gage pour une justice sociale au Sénégal ? »	203
C3- Avis n° 2017-05 du 20 avril 2017 : « Les transferts de fonds des Sénégalais de l'extérieur : quelles stratégies d'accompagnement pour la croissance économique et la création d'emplois ? »	207

DEUXIEME PARTIE : LES SAISINES PRESIDENTIELLES	211
- Avis n°2015-01 du 23 avril 2015 sur les procédures du code des marchés publics	213
- Avis n°2016-09 du 18 novembre 2016 sur le projet de politique foncière proposée par la Commission Nationale de Réforme Foncière »	231
- Avis n°2017-06 du 20 novembre 2017 sur « les enjeux et opportunités d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier le gaz et le pétrole »	235
TROISIEME PARTIE : AUTRES ACTIVITES	247
CHAPITRE I :	
ACTIVITES DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT	249
A- Renforcement du leadership du Sénégal au plan international	250
A1- Bilan du mandat à la tête de l'UCESA	250
A2- Place du CESE dans l'AICESIS et l'UCESIF	256
A3- Coopération bilatérale	259
A4- Reconnaissance CRANSMONTANA	263
B- Contribution des Conseils économiques et sociaux dans les agendas internationaux (climat et ODD)	264
B1- Mutualisation des moyens entre UCESA et UCESIF lors des COP 21/22	264
B2- Contribution à l'Agenda post 2015	264
C- Positionnement des Conseils économiques et sociaux dans la coopération euro-Afrique	266
C1- 4ème réunion des acteurs économiques et sociaux UE – UA	266
C2- Réunion des CES d'Afrique et d'Europe	267
D- Partenariat avec la plateforme des acteurs non étatiques	267
CHAPITRE II :	296
LES ACTIVITES EN INTERSESSIONS	
A- Séance de partage sur l'état d'exécution du Plan Sénégal Emergent	269
B- Séance de partage sur la Responsabilité Sociétale d'Entreprise	274
C- Rencontre avec l'Association des femmes juristes	282
D- Audition du CERFLA et du WILDAF	287
E- Rencontre avec les représentants de la coalition Bay Dunde	293
F- Communication sur le PUDC	297
G- Rencontres de médiation dans le secteur éducatif	303
G1- Audition du SAES	303
G2- Audition du CUSEMS	306
G3- Rencontre avec le Ministre de l'éducation nationale	309
G4- Rencontre avec le Ministre chargé de la Fonction publique	313
G5- Audition du Grand Cadre des syndicats d'enseignement	317
G6- Audition de l'USEQ	320

H- Rencontres de médiation sur les conflits fonciers	323
H1- Conflit foncier à la Patte d'Oie	323
H2- Litige foncier à Taanka	327
I- Organisation des Journées portes ouvertes (JPO)	329
I1- Première édition des JPO	329
I2- Deuxième édition des JPO	332
CHAPITRE III : REPRESENTATIONS DU CESE AU NIVEAU NATIONAL	339
A- Représentations de l'Année 2014	339
B- Représentations de l'Année 2015	351
C- Représentations de l'Année 2016	365
D- Représentations de l'Année 2017	378
ANNEXES	391

Sigles et abréviations

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AIBD	Aéroport International Blaise Diagne
AICESIS	Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires
AJS	Association des juristes sénégalaises
ANAM	Agence nationale des Affaires maritimes
ANAMO	Agence nationale de la Maison de l'outil
ANAQ	Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSO	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APC	Approche par les compétences
APDA	Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat
APRHN	Agence de Promotion du Réseau Hydrographique National
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés publics
ARTP	Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BAD	Banque Africaine de Développement
Batisup	Ecole supérieure du Bâtiment
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement économique
BOS	Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal émergent
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières
CADHP	Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CAHI	Commission Ad Hoc d'Intégration
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDM	Code des Marchés publics
CDN	Contribution Nationale Déterminée
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CE	Collectivité éducative
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes
CERFLA	Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation en Langues africaines
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CESER	Comité économique, social et environnemental régional
CET	Centre d'enfouissement technique
CGA	Centre de Gestion agréé
CGCL	Code Général des Collectivités Locales
CIAT	Comité Interministériel de l'Administration Territoriale

CMP	Code des Marchés Publics
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAPP	Comité National d'Appui aux Partenariats Publics Privés
CNG	Commission nationale de Gouvernance
CN-ITIE	Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives
CNRA	Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel
CNRF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
CONOFE	Comité Consultatif National d'Orientation de la Filière Equine
CNTAN	Commission nationale de la Transition de l'Analogique au Numérique
COP 21	21 ^{ème} Conférence des Parties au Climat
COS PETROGAZ	Comité d'Orientation stratégique du pétrole et du gaz
COSYDEP	Coalition des synergies pour la défense de l'éducation publique
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CREI	Cour de Répression de l'Enrichissement illicite
CRPP	Contrat de Recherche et de Partage, de Production d'hydrocarbures
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSFPL	Conseil Supérieur de la Fonction Publique Locale
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DAC	Domaine Agricole Communautaire
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGD	Direction générale des Douanes
DGID	Direction générale des Impôts et Domaines
DGPPE	Direction générale de la planification et des politiques économiques
DNS	Dépense Nationale de Santé
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
DPM	Domaine public maritime
DREEC	Direction régionale de l'Environnement et des Etablissements classées
DSP	Délégation de Service Publique d'eau potable
EANM	Elévation accélérée du niveau de la mer
EPS	Etablissement public de Santé
ESEBAT	Ecole Supérieure d'Electricité de Bâtiment et des Travaux publics
ESGE	Ecole Supérieure de Génies
ESGIB	Ecole Supérieure de Génie industriel et biologique
ESP	Ecole Supérieure Polytechnique
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FAISE	Fonds d'appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

FASTEF	Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation
FCV	Fonds vert Climat
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
FESNAC	Festival national des Arts et Culture
FIBA	Fédération internationale de Basket Ball
FMI	Fonds Monétaire International
FNR	Fonds National de Retraite
FNVC	Fonds National Vert Climat
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FONSTAB	Fonds de Stabilisation
FSE	Fonds Spécial de soutien au secteur de l'Énergie
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GCF	Green Climate Fund
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GL-GDRN	Gouvernance locale - Gestion décentralisée des Ressources naturelles
GPF	Groupement de Promotion féminine
HALD	Hôpital Aristide Le Dantec
HASSMAR	Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HOGGY	Hôpital Général de Grand Yoff
ICPE	Installations classées pour la Protection de l'Environnement
IDE	Investissement Direct Étranger
IFAN	Institut fondamental d'Afrique noire
IGE	Inspection Générale d'État
IGF	Inspection Générale des Finances
IPE	Institut Privé de l'Entreprise
IPM	Institution de Prévoyance Maladie
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISED	Institut Santé et Développement
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
ISRA	Institut sénégalais de Recherches agricoles
ITA	Institut de Technologie alimentaire
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives
LBC	Lampe à Basse Consommation
LDCF	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LONASE	Loterie nationale sénégalaise
LPS	Lettre de Politique Sectorielle

MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les Pairs
MCA	Millenium Challenge Account
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MT	Médecine Traditionnelle
MTA	Médicament Traditionnel Amélioré
MTN	Maladie Tropicale Négligée
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Nutrition et la Sécurité Alimentaire
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPS	Nouvelle Politique Sportive
OCB	Organisation communautaire de base
ODD	Objectif de développement durable
OFNAC	Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONFP	Office National de Formation Professionnelle
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PADAER	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural
PAGIRE	Plan d'Actions de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation
PAO	Pharmacopée de l'Afrique de l'Ouest
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PAPRIZ	Projet d'amélioration de la productivité du riz dans la vallée du fleuve Sénégal
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
PDEF	Programme de développement de l'éducation et de la formation
PDMAS	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise

PMI	Petite et Moyenne Industrie
PMT	Praticien de la Médecine Traditionnelle
PMU	Pari mutuel urbain
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNDSS	Programme National de Développement Sanitaire et Social
PNGD	Programme national de gestion des Déchets
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUER	Programme National d'Urgence d'Electrification Rurale
PPC	Projet Pistes Communautaires
PPP	Partenariat Public-Privé
PRACAS	Programme de Relance et d'Accélération de l'Agriculture Sénégalaise
PRACAS/RIZ	Programme de Relance des Activités économiques en Casamance/Riz
PREFELAG	Projet de Restauration des Fonctions Ecologiques et Economiques du Lac de Guiers
PREFERLO	Projet pour le Renforcement de la Résilience des Ecosystèmes du Ferlo
PRODES	Programme de Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Social
PROMETRA	Promotion des Médecines Traditionnelles
PROMOVIL	Programme de Modernisation des Villes du Sénégal
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSL/SIDA	Plan Stratégique de Lutte contre le SIDA
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTIP	Programme Triennal d'Investissement Public
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et emplois au Sénégal
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
SAR	Société Africaine de Raffinage
SAU	Services d'Accueil d'Urgences
SCCF	Fonds Spécial Changements Climatiques
SDE	Société des Eaux
SDMAT	Schéma Directeur de Modernisation de l'Administration Territoriale
SIG	Système d'Information Géographique
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNCDS	Société Nationale des Conserveries du Sénégal
SNPEV	Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts
SONATEL	Société nationale des Télécommunications
STID	Sciences Techniques, industries et Développement
SUMA	Service d'Urgences médicales assistées
TPE	Très Petite Entreprise
UASSU	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UCESA	Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique

UCESIF	Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones
UE	Union Européenne
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
VAE	Validation des acquis de l'Expérience
WILDAF	Women in Law and Development in Arica
ZES	Zone Economique Spéciale

Mot de la Présidente

La publication de ce rapport général de la mandature 2013-2018 m'offre l'agréable opportunité d'adresser de sincères remerciements à **Monsieur le Président de la République, Son Excellence Macky SALL**, d'abord, pour la confiance placée en ma modeste personne pour présider aux destinées du Conseil économique, social et environnemental, ensuite, pour le choix porté sur chacune et chacun des membres de notre Assemblée pour apporter sa contribution au développement de notre pays.

A toutes les personnalités qui nous ont accompagnés pendant ces cinq années, en particulier Messieurs les Ministres en charge des Relations avec les Institutions, leurs homologues du gouvernement, les différentes administrations des ministères, les structures publiques et privées ainsi que les personnes ressources, qui nous ont fait l'amitié d'être à nos côtés pour nous apporter leur expérience et leur appui durant cette mandature, je veux leur exprimer toute ma satisfaction pour l'excellence de notre collaboration pour la réalisation de nos missions au service du Sénégal.

Aux Conseillers dont le mandat, confié par décret n° 2013-479 du 12 avril 2013 par **Monsieur le Président de la République, Son Excellence Macky SALL**, est arrivé à terme, je voudrais leur exprimer mes sincères remerciements tout en leur témoignant ma profonde gratitude. Ils ont manifesté un intérêt particulier pour la bonne conduite des travaux de notre institution qui ont abouti aux conclusions et recommandations contenues dans ce rapport, et dont la pertinence témoigne de leur engagement au service de notre cher Sénégal.

C'est aussi le moment d'avoir une pensée pieuse et de rendre un hommage mérité à celles et ceux qui nous ont quittés après avoir marqué d'une empreinte indélébile l'institution.

A l'heure de dresser un bilan, je mesure avec fierté que, seule, la Présidente du Conseil économique, social et environnemental, que je suis, n'aurait rien pu réaliser sans le soutien, l'engagement et la solidarité de tous les Conseillers.

S'il m'était demandé de décliner les clés de notre réussite, je dirai que nous avons su mettre, en synergie, nos ambitions de patriotes sous-tendues par la fraternité et l'amour de notre chère Nation : le Sénégal.

Tout au long de ce mandat, nous avons essayé d'établir une bonne communication à deux niveaux :

- avec les Conseillers qui sont à la base de toutes les décisions prises ;
- avec l'administration qui a parfaitement joué son rôle d'accompagnement dans la discrétion, mais avec toute l'efficacité requise.

Notre défi majeur a été d'assumer, pleinement, les compétences consultatives que la Charte fondamentale de notre pays, complétée par la loi organique, a dévolu à l'Institution. Incontestablement, sans forfanterie ni fausse modestie, on peut s'appuyer sur notre bilan pour affirmer que le Conseil a pris en charge, dans la plus grande rigueur, ses missions républicaines.

Au fil des années, avec les moyens à notre disposition, nous avons modernisé l'Institution et ses méthodes de travail, renforcé son administration et développé une approche stratégique en identifiant les priorités thématiques partagées au sein de toutes les instances : Assemblée plénière, Bureau, Conférence des Présidents et Commissions. Sur tous les sujets abordés, des recommandations pertinentes ont été préconisées, à travers des **rapports** et des **avis**, après de multiples réunions de commissions ponctuées de visites de sites et de terrain.

Cette mandature a connu **dix (10)** Sessions ordinaires et **huit (08)** sessions extraordinaires avec l'examen de **trente-neuf (39)** thématiques sur des sujets aussi divers que variés, touchant tous les aspects de la vie de nos concitoyens.

Si, pour la plupart, le Conseil s'est autosaisi de questions sans recevoir de commande émanant des autorités à qui sont destinées nos avis, il faut le reconnaître, pour s'en féliciter, que notre plus grande satisfaction a été la saisine, pour avis, à trois reprises et pour la première fois dans l'histoire de notre Institution, par le Chef de l'Etat sur des questions d'actualité. C'est tout à notre honneur, car ces saisines confortent notre conviction que le Président de la République a compris, mieux que quiconque, tout l'intérêt de nos réflexions inclusives et objectives rendues possibles par la diversité de la composition de notre Assemblée.

Il faut, toutefois, constater pour le regretter, l'absence de saisine au cours de la mandature, par la voie de la pétition citoyenne malgré les efforts de sensibilisation qui ont été faits. La raison la plus souvent invoquée réside dans le nombre important de pétitionnaires requis (5.000), d'où la nécessité, pour certains acteurs, de le réduire.

En dehors des sessions statutaires, des activités en intersession ont été aussi organisées dont la plus importante et la plus innovante constitue, sans doute, l'organisation, en 2015 d'abord et en 2017 ensuite, des « **Journées Portes Ouvertes** », moments forts d'échanges et de communion avec les populations.

Sous ce chapitre, il convient aussi d'inclure les différentes tentatives de médiations entreprises par le Conseil pour la pacification du climat social dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des conflits fonciers et autres. Cette fonction de médiation doit être renforcée et mieux encadrée pour pouvoir faire bénéficier aux différents acteurs en conflit ou en difficulté, la richesse et la diversité de la composition de l'Institution.

Le rapport général de la mandature 2013-2018 se veut être un instrument d'aide à la prise de décisions en mettant en relief les particularités et activités saillantes de ce mandat. C'est dans cette logique qu'il est structuré autour de trois parties essentielles :

- une **première partie** qui porte sur la contribution du Conseil économique, social et environnemental au Plan Sénégal Emergent (PSE) ; cette option est d'autant plus justifiée que la plupart des activités et initiatives réalisées durant cette mandature sont orientées vers les trois grands axes prioritaires identifiés dans le Plan Sénégal Emergent;
- une **deuxième partie** qui met en exergue les trois saisines présidentielles portant respectivement sur le **Code des Marchés publics**, la **Réforme foncière** et sur les **modalités d'une gestion durable de nos ressources naturelles**, dans le contexte marqué par les récentes découvertes de **gaz** et de **pétrole**;
- une **troisième partie** qui est consacrée aux autres activités du CESE, relativement, au partenariat et à la coopération, que ce soit sur le plan national ou international.

Je ne saurais terminer mon propos, sans renouveler notre gratitude à l'endroit de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, qui nous a toujours réitéré sa confiance, sa disponibilité et son soutien. J'espère que cette mandature aura apporté une contribution significative à la définition de nos politiques publiques et à la mise en œuvre de la phase 1 du Plan Sénégal Emergent.

Nous entendons bien continuer à inscrire notre action dans le sillage de l'ambition du Président de la République de conduire le Sénégal dans la voie de l'émergence à l'horizon 2035.

Aminata TALL

PREMIERE PARTIE

LA CONTRIBUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SENEGAL EMERGENT (PSE)

Le Conseil économique, social et environnemental s'est autosaisi et a formulé des avis et élaboré des rapports sur des thématiques diverses mais privilégiant celles qui rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, seul cadre de référence des politiques publiques mis en place par Son Excellence, Monsieur Macky SALL dont la seule ambition est de conduire le Sénégal vers l'émergence à l'horizon 2035.

CHAPITRE I : Contributions sur les réformes préalables à la mise en œuvre des axes du PSE

Dans le cadre du diagnostic de l'économie sénégalaise, le PSE a mis en relief le caractère critique d'une quinzaine de réformes préalables qui doivent être exécutées pour le succès des projets structurants. Le Conseil économique social et environnemental s'est penché sur trois d'entre elles à savoir :

- la résolution de la question vitale de l'énergie;
- l'accélération de la diffusion des TIC ;
- l'approfondissement du secteur financier et l'amélioration de l'environnement des affaires.

A- Pour la résolution de la question vitale de l'énergie

Le Conseil économique, social et environnemental, pour assurer *la sécurité énergétique au Sénégal par un approvisionnement sûr et au meilleur coût, (Avis n°2013-06 du 11 décembre 2013), recommande :*

❖ Pour le développement de la recherche-exploration et de l'exploitation pétrolière :

1. de faire une revue du code pétrolier pour le rendre plus attractif et aller vers une intensification de l'exploration pétrolière pour atteindre un taux acceptable de réalisation de puits forés ;
2. de faire une évaluation des licences d'exploration pétrolière, encourager l'intensification de la recherche sur le gaz ; et surtout mieux promouvoir l'exploitation du pétrole lourd se trouvant à la frontière avec la Guinée Bissau.

❖ **Pour un bon approvisionnement en hydrocarbures :**

○ ***Pour les produits liquides :***

3. de diversifier les sources d'approvisionnement de pétrole brut et surtout développer le concept de **Diplomatie Énergétique** favorisant le partenariat direct avec les pays producteurs d'hydrocarbures ;
4. de remettre en état les postes de déchargement et construire de nouveaux postes destinés aux navires de gros tonnages ;
5. d'impliquer le secteur privé dans la construction d'un vaste réseau de pipeline ;

○ ***Pour le gaz butane :***

6. de programmer les achats sur le long terme et éviter les achats spot ;
7. d'évaluer les capacités des importateurs pour une répartition des autorisations faisant jouer la loi de la concurrence pour ainsi appliquer la libéralisation sur l'importation du gaz butane ;

○ ***Pour la SAR (Société africaine de raffinage) :***

8. de veiller à l'indépendance des auditeurs de la SAR sur le plan technique et financier avec comme objectif de proposer un plan d'augmentation de capacité de raffinage afin de la rendre rentable ;
9. de maintenir la SAR comme unité de souveraineté nationale pour le raffinage des produits pétroliers en l'aidant à recouvrer ses créances auprès de SENELEC, en la mettant dans les conditions d'exécuter un programme d'arrêt métal de façon optimale, en la mettant à niveau et en accroissant sa capacité de raffinage ;
10. de rendre transparentes les clauses du contrat de partenariat stratégique avec la Saudi Bin ladin Group ;
11. de clarifier la situation des créances de la SENELEC et lui trouver des solutions ;

○ *Pour le stockage :*

12. de mettre en place un cadre de concertation pour un stockage national avec l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires sociaux ;
13. de créer des zones de stockage de produits finis dans les grands pôles économiques régionaux et surtout sur les corridors, tout en évitant que le stockage cohabite avec les populations ;
14. d'augmenter le stockage de certains produits stratégiques tout en mutualisant leurs capacités ;

○ *Pour la distribution des produits liquides :*

15. d'étudier la possibilité d'une baisse des taxes sur les hydrocarbures afin d'avoir des prix à la consommation équivalents à ceux de la sous-région ;

○ *Pour la distribution du gaz butane :*

16. de réactualiser l'évaluation de la politique de « butanisation » afin d'apprécier son incidence sur la préservation des forêts et augmenter le prix de la consigne des bouteilles pour éviter les fuites dans les pays de la sous-région ;

❖ **Pour améliorer la production et la distribution de l'électricité :**

○ *Pour la disponibilité du mix énergétique :*

17. d'encourager la poursuite de la politique du mix énergétique par :
 - le maintien des centrales actuelles de Fuel et Diesel Oil ;
 - le développement du concept de **diplomatie énergétique** pour garantir la sécurité des importations de gaz, de charbon et d'électricité surtout avec la Mauritanie, mais aussi l'inter connectivité avec le reste de l'Afrique ;

- la construction de centrales à gaz afin de mieux négocier l'importation de gaz à la place de la proposition de vente d'électricité par la Mauritanie ;
- la promotion des énergies renouvelables en fixant à chacun des intervenants (SENELEC, ASER et ANER) un objectif de taux de participation dans le mix énergétique ;
- la considération, dans le futur, de possibles spéculations des prix du charbon sur le marché mondial ;
- la promotion de centrales solaires (source disponible au Sénégal), car une comparaison montre que la centrale à charbon du Sénégal d'une capacité prévue de 250 MW coûterait 300 milliards de F CFA, alors que le Maroc a investi sur une centrale solaire de 500 MW à 300 milliards de F CFA. Par voie de conséquence, le solaire est gage de baisse des prix aux consommateurs ;
- l'exploitation au mieux des possibilités d'interconnexion régionale ;

○ **Pour SENELEC :**

18. de réhabiliter et rénover les réseaux de transport et de distribution, afin de réduire le coût des pertes en ligne et assainir les finances ;
19. de prendre une décision claire et urgente quant à la réforme institutionnelle de la SENELEC, en favorisant la libéralisation du secteur ;
20. de répercuter partiellement les économies dues au mix sur le coût au consommateur et prendre toutes les dispositions pour que les centrales à charbon qui seront installées intègrent des technologies de nouvelle génération qui améliorent l'efficacité et réduisent les rejets polluants ;

○ **Pour l'ASER :**

21. de poursuivre la politique des concessions avec comme objectif l'atteinte d'un taux de couverture en électricité de 60% en milieu rural à l'horizon 2016, en augmentant le budget de l'ASER, gage d'atteinte d'objectifs ;

22. d'élaborer une stratégie et un plan d'action, ainsi qu'un plan de suivi des objectifs de la LPDSE dans le domaine de l'électrification rurale ;
23. de faire de l'électrification rurale une priorité et fournir également de l'énergie pour promouvoir le développement d'activités économiques et sociales, surtout dans l'Ile à Morphil ;
24. de déterminer un pourcentage d'investissement en énergie renouvelable dans les concessions, pour atteindre au plus vite les objectifs du mix énergétique ;
25. d'identifier les risques liés à la mise en œuvre des activités et des projets du Plan d'actions pour l'atteinte effective des objectifs du Plan d'urgence et trouver le moyen de les atténuer ;
26. de valider le plan avec les parties prenantes et assurer sa mise en œuvre ;

○ ***Pour l'ANER :***

27. de rendre opérationnelle l'ANER ;
28. d'encourager la poursuite des initiatives d'autonomisation par centrales solaires de certaines institutions telles que les universités, les hôpitaux et l'éclairage public des municipalités ;
29. d'élaborer une stratégie, un plan d'action ainsi qu'un plan de suivi des objectifs de la LPDSE dans le domaine de l'électrification rurale ;
30. de finaliser les textes réglementaires (décrets d'application) ;
31. de créer une synergie avec ASER dans le domaine de l'électrification rurale ;

○ ***Pour l'AEME : économie et maîtrise d'énergie :***

32. de partager et développer un programme de communication sur les objectifs et la stratégie de l'agence en cours de validation ;
33. de capitaliser les résultats des anciens programmes de développement de synergies ;
34. de poursuivre et renforcer la diffusion massive des LBC ou LED ;
35. de veiller à la normalisation et à la labellisation des équipements électroménagers et bureautiques ;

- 36. de poursuivre les programmes d'économie d'énergie dans les bâtiments administratifs, notamment par le recours à des systèmes intelligents de gestion électrique ;
- 37. d'établir des programmes de sensibilisation et de communication, en relation avec les associations de consommateurs, sur les actes et comportements pour l'économie d'énergie et de baisse de la consommation d'énergie ;
- 38. de prendre des mesures hardies pour renforcer la sécurité des installations et outils de production et de distribution d'énergie, en relation avec les autorités du ministère de l'Intérieur et celles des Forces armées ;

- ***Pour la régulation :***

- 39. de procéder à une réforme institutionnelle afin de disposer d'un seul organe de régulation du secteur de l'énergie qui regroupe l'ensemble des expertises et qui diligentera les dossiers de façon équitable ;
- 40. d'œuvrer pour la mise en synergie et en cohérence de tous les programmes et projets au niveau national pour un résultat global satisfaisant et favoriser la concertation avec toutes les parties prenantes du secteur de l'énergie ;
- 41. d'encourager le CRSE à diligenter ses prises de décisions et réponses ;

- ***Pour le Fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE) :***

- 42. de réfléchir sur la pertinence du maintien du statut juridique actuel du fonds, son financement et l'utilisation pertinente de ses ressources ;

- ***Pour le front social :***

- 43. d'instaurer urgemment un dialogue franc entre les travailleurs du secteur de l'énergie et les acteurs étatiques et privés pour apaiser le front social, tout en veillant au respect des accords déjà signés.

B- Pour l'accélération de la diffusion des TIC

Le Conseil économique social et environnemental préconise de faire de *« l'économie numérique, un facteur de croissance au Sénégal »* (Avis n° 2014-03 du 23 avril 2014), et recommande :

- De manière générale

- 1- la mise en place d'un **Haut Conseil de l'Économie numérique** (ou un **IT BOARD**) qui ne serait pas une nouvelle structure de l'État mais plutôt un cadre consultatif indépendant qui réagit sur demande ou de manière proactive, pour que l'exécutif n'aille pas dans de mauvaises directions. Il sera composé de membres reconnus comme experts en la matière, issus du public et du privé, et sera sollicité sur toutes les questions relatives à l'économie numérique. Un **Haut Conseil de l'économie numérique** permet d'avoir une vision sur laquelle tout le monde s'accorde.

- De manière spécifique

I. Au titre du renforcement du secteur de l'Audiovisuel

- 2- Promouvoir, avec l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), une démarche inclusive dans la définition des modalités de fonctionnement de la plateforme technique mutualisée qui sera gérée pour le compte de l'État et créer les conditions d'une législation pour qu'aucun acteur du secteur de l'audiovisuel ne soit favorisé au détriment d'un autre. Ainsi, l'ARTP conserve la gestion de la régulation des infrastructures et le CNRA, celle de la régulation du contenu et du suivi du respect des cahiers des charges ;
- 3- Vulgariser le travail du CONTAN par la tenue de rencontres avec des relais tels que l'Assemblée nationale, le CESE, l'Association des maires du Sénégal, la Société civile, les organisations syndicales et en informant les populations pour une meilleure appropriation du passage de l'analogique au numérique en des termes accessibles à tous. Pour cela, une augmentation des moyens du CONTAN est nécessaire ;

- 4- Encourager la création de Chaînes de télévision thématiques et en faire des vecteurs de promotion de la diversité culturelle et linguistique ;
- 5- Promouvoir la production audiovisuelle par la formation des acteurs et l'accès au financement des entreprises du sous-secteur de l'audiovisuel et légiférer sur un taux minimal de production de contenu national de qualité et de diffusion fixé à 40% et 60% africaine.

II. Au titre de la promotion des Télécommunications

- 6- Prendre le décret d'application du Code des Télécommunications et prendre, à chaque fois que c'est nécessaire, un décret d'application (loi 2011-01 du 24 février 2011) qui met l'accent sur des mesures phares à prendre immédiatement pour réaliser tout ce que l'État veut impulser dans un sous-secteur donné ;
- 7- Entamer, dès à présent, une étude et/ou une réflexion sur la fin de concession de la SONATEL ;
- 8- Promouvoir les Investissements nécessaires pour le maillage du territoire en fibre optique ;
- 9- Accélérer la mise en place de la portabilité qui offre à l'utilisateur la possibilité de changer d'opérateur tout en conservant le même numéro ;
- 10- Faciliter l'accès des populations en zone rurale au téléphone et à des services à valeur ajoutée par un appui au FDSUT dans ses missions générales et en particulier dans ses efforts d'accompagnement au déploiement effectif du réseau HAYO mis en œuvre par le Consortium de Service Universel (CSU) dans la région de Matam (zone pilote).

Au titre des Services et réseaux informatiques (Internet)

- 11-Assurer la mise à jour de notre cadre juridique et la mise à niveau des agents du système juridique et judiciaire national ;
- 12-Mutualiser le matériel informatique des services de l'État pour arriver à un plan de continuité des services ;
- 13-Pour des raisons de sécurité nationale, l'Armée et la police doivent disposer de leur propre réseau et en conserver la gestion. Les autres réseaux gagneraient à être interconnectés avec des codifications similaires ;
- 14-Accélérer, sur toute l'étendue du territoire national, l'installation de l'internet haut débit et baisser les tarifs d'accès ;
- 15-Accélérer l'équipement intégral en matériel informatique et la connexion internet de tous les établissements du système éducatif en commençant par les collèges, lycées et universités ;
- 16-Promouvoir la formation à l'usage des TIC des acteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, encourager l'utilisation du numérique dans la commercialisation des produits agricoles et halieutiques et la lutte contre le vol de bétail ;
- 17- Accélérer la mise en œuvre du Projet d'Archives numériques nationales en même temps que la création d'un système d'archivage et de sauvegarde des données numériques sûr et accessible rapidement au niveau national, pour des raisons de sécurité et de souveraineté nationale ;
- 18- Associer étroitement le secteur informel aux plateformes numériques de concertation et potentialiser les dynamiques qui naissent dans ce secteur, car chaque réussite provoque un effet d'entraînement ;
- 19- Favoriser l'émergence et le développement de la télémédecine et de la téléformation ;
- 20- Promouvoir les formations dans le domaine numérique ;
- 21- Faciliter l'accès des PME à la Commande Publique dans le domaine de l'Économie numérique ;

- 22-** Créer et développer des incubateurs dans les villes universitaires en partenariat avec les collectivités locales pour amoindrir les charges de fonctionnement et encourager la Recherche & Développement grâce au Partenariat Public Privé ;
- 23-** Promouvoir l'identifiant unique du contribuable, accélérer l'informatisation de la gestion foncière et rendre possible la consultation en ligne des documents administratifs du cadastre ;

III. Au titre de l'amélioration de la régulation

- 24-** Élargir les pouvoirs du CNRA en y intégrant, notamment la fonction de contrôle, par un réaménagement de la loi, de façon globale, pour l'ajuster au passage de l'analogique au numérique ;
- 25-** Revisiter la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel pour mieux garantir leur sécurisation ;
- 26-** Réaffecter au Fonds de Développement du Service Universel de Télécommunication (FDSUT) 50% minimum de ses ressources issues de la fiscalisation CODETE dont les 95% sont attribués au Fonds de Soutien au secteur de l'Énergie (FSE), réglementer son action et élargir son champ d'intervention ;
- 27-** Finaliser la stratégie nationale concertée de l'Économie numérique et un Plan d'Action de l'Économie numérique et assurer la promotion du secteur par des événements officiels ;
- 28-** Créer un cadre fiscal favorable à l'investissement dans l'économie numérique et appliquer les règles de droit et de concurrence ;
- 29-** Trouver à Gaïndé 2000 un statut juridique plus adapté que celui de GIE pour qu'il soit mieux valorisé et porté en bourse. Aussi, étendre le plateau technique au Gaïndé Intégral et harmoniser les codes d'identification entre les Administrations publiques ;
- 30-** L'ASPIT est invitée à protéger les droits de propriété intellectuelle en ayant comme pilier la loi votée en 2008 sur le droit d'auteur et le droit voisin et à mettre en place une bourse de cotation des brevets ; éléments du Capital dans une société.

C- Pour l'approfondissement du secteur financier et l'amélioration de l'environnement des affaires

Le Conseil économique social et environnemental préconise, d'une part, l'amélioration du « Financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent » et d'autre part, le renforcement du « Rôle et de la place du Partenariat public-privé dans la mise en œuvre du PSE et la promotion du secteur privé national ».

C-1 s'agissant du « *Financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent* » (Avis n°2014-01 du 22 avril 2014), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ Pour la facilitation de l'accès des entreprises aux financements :

1. d'améliorer les dispositifs de financement et d'appui existants par :

- la rationalisation et le regroupement des lignes de crédit et des fonds de garanties et l'amélioration du système d'information sur le crédit ;
- l'incitation à la création et au développement de sociétés spécialisées dans le crédit-bail, le capital-risque et l'affacturage ;
- la dynamisation des centres de gestion agréés (CGA) en vue de permettre la modernisation du système d'information des PME ;
- le renforcement du programme de labellisation des PME, initié par l'ADPME et sa mise en cohérence dans la mesure du possible avec les normes d'analyse des risques adoptées par les institutions financières et la BCEAO ;
- un volontarisme d'Etat pour réduire l'écart de 3 à 8% entre les taux consentis, respectivement, aux entreprises étrangères et aux entreprises sénégalaises ;

2. de promouvoir la qualité des services financiers à travers, notamment :

- le renforcement de la transparence financière par l'exigence de publication d'états financiers ;

- le renforcement de la concurrence dans le secteur financier et l'amélioration de la qualité de la relation entre institutions financières et entreprises sénégalaises ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation financière des PME ;
3. de créer un guichet des PME au niveau du FONSIS, du FONGIP et de la BNDE et d'inciter le secteur bancaire à apporter des concours financiers aux PME en révisant le mode de calcul du risque de crédit face à cette clientèle particulière qui ne remplit pas généralement les conditions exigées par les banques ;
4. de placer les ressources de l'Etat dans des banques qui accepteraient d'accompagner les PME et de créer des institutions de financement spécialisées, voire sectorielles, telles que le Crédit Agricole, qui auraient vocation à financer le développement ;
5. de renforcer le cadre législatif et réglementaire :
- en révisant la loi d'orientation n°2008-29 du 28 juillet 2008, relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises tout en prenant, avec diligence, ses décrets d'application ;
 - en diligentant les décrets d'application de la nouvelle loi sur les contrats de partenariat public privé
6. d'améliorer le niveau de capitalisation des PME et de renforcer le secteur financier en mettant en place des mécanismes de financement adaptés (fonds de garantie, ligne de refinancement à taux bonifié) ;
7. de créer une synergie entre les différentes institutions de financement et d'encourager le renforcement de l'articulation entre banques et SFD pour favoriser l'accès de ces derniers à des ressources longues ;
8. de rationaliser le dispositif global d'appui aux PME et de rendre fonctionnels les comités techniques régionaux de suivi des PME, dans lesquels seront représentées toutes les structures d'appui ;

9. de remédier aux difficultés des 142 entreprises identifiées en mettant en place un fonds de normalisation qui permettra, par ricochet, de préserver les emplois ;
10. d'entreprendre des démarches au niveau des pays membres de l'UEMOA, pour que certains ratios du dispositif prudentiel imposé aux banques par la BCEAO, soient revus dans l'optique de leur permettre de disposer d'un peu plus de marge de manœuvre, pour l'octroi de crédit aux PME et aux *startups* (entreprises en démarrage) ;

❖ Pour la participation des nationaux au PSE :

11. de créer les conditions de participation de l'entreprise sénégalaise aux projets phares du PSE, en l'accompagnant dans sa recherche de financements et en renforçant les capacités techniques du secteur privé national afin de mieux la préparer aux PPP ;
12. de veiller à propager les différents projets du PSE sur l'ensemble du territoire national et d'encourager l'actionnariat populaire dans la réalisation de certains projets, notamment, en favorisant toutes les initiatives susceptibles de développer l'entrepreneuriat en milieu rural ;
13. de réformer et de moderniser l'Administration publique pour l'accroissement des capacités techniques de ses services en veillant à la qualité des ressources humaines chargées de la mise en œuvre du PSE ;
14. d'encourager une forte appropriation du PSE par les sénégalais et d'œuvrer pour un changement de comportements des citoyens, des élus et des agents de l'Etat, par une démocratie participative et par la promotion des valeurs civiques à travers la création d'un Prix du civisme et du mérite ;
15. de veiller à la sauvegarde de l'intérêt national lors de la négociation et de la signature des conventions de partenariat, et notamment au transfert de technologies et de savoir-faire ;
16. de renforcer les moyens d'intervention du FONSIS en lui permettant de fructifier certains actifs de l'Etat à mettre à sa disposition et de sécuriser la participation nationale par la création et le développement d'entreprises fortes capables de s'ériger en véritables championnes nationales ;

17. de faciliter aux opérateurs économiques nationaux l'accès aux terres sur lesquelles ils pourraient disposer de droits réels et qu'ils pourront donner en garantie pour l'obtention d'un crédit ;
18. de renforcer l'environnement des affaires pour le rendre favorable à l'émergence d'un secteur privé fort ;
19. de rationaliser la fiscalité sur les entreprises afin de favoriser l'investissement, vecteur de croissance et d'emploi, tout en exploitant, plus que par le passé, les possibilités de la fiscalité sur le foncier ;
20. d'édifier des infrastructures de base, notamment, dans le monde rural ;
21. de mettre sur pied des institutions fortes, stables, intègres, compétentes et efficaces ;
22. de réformer profondément le secteur des assurances qui constitue un maillon important du dispositif d'accompagnement de l'entreprise ;
23. de mettre en place, au niveau des territoires, des structures de veille citoyenne comme leviers opérationnels de la volonté de faire participer fortement les populations et de faire changer les comportements. Ces structures seront impliquées :
 - dans la formulation des projets du PSE ;
 - dans le suivi et l'évaluation participative des politiques sectorielles initiées.

C-2 Pour créer les conditions d'amélioration du « *Rôle et de la place du Partenariat public-privé dans la mise en œuvre du PSE et la promotion du secteur privé national* » (Avis n° 2016-01 du 18 avril 2016), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ Pour un renforcement de la participation du secteur privé national aux projets de type PPP du PSE

1. **d'encourager le secteur privé national** à fédérer ses forces face à la concurrence accrue des entreprises étrangères et des multinationales afin de pouvoir gagner des parts de marchés substantielles dans les projets du PSE.

2. de renforcer les moyens d'action du secteur privé national par :

- la rationalisation du dispositif d'appui et d'encadrement du secteur privé, en regroupant les structures ayant cette charge en une seule structure forte, dotée d'antennes dans les régions, notamment celles à fortes potentialités économiques ;
- la mise en place d'un cadre stratégique (institutionnel et/ou informel) de proposition et de suivi Etat/secteur privé national, capable de répondre efficacement aux sollicitations du secteur privé national ;
- la restructuration des chambres consulaires, en les dotant de capacités techniques et économiques, leur permettant de mieux appuyer le secteur privé ;
- la mise en place de mécanismes de financement plus appropriés et le renforcement de l'arsenal existant de garanties publiques, afin de permettre au secteur privé national de faire face aux défis de la performance et de la qualité qu'exige la mise en œuvre des PPP ;
- la création d'un cadre de partage et d'harmonisation du **FONGIP**, du **FONSIS** et de la **BNDE** ainsi que le renforcement de leurs capacités financière, par l'affectation, à terme, de revenus qui seront tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières, des recettes provenant du domaine foncier de l'Etat (terres à usage agricole non exploitées et taxes d'habitation insuffisamment perçues), des taxes indirectes sur certains produits et services (alcool, tabac, spectacles, jeux, télécommunications) ;
- l'information, la sensibilisation et l'amélioration des capacités des investisseurs nationaux, et surtout par une approche volontariste de l'Etat vis-à-vis du secteur privé ;
- la vulgarisation de la « boîte à outils PPP » élaborée par le Ministre en charge des partenaires ;
- l'appui au club PPP national ;

- la redéfinition de l'entreprise nationale conforme aux Directives de l'UEMOA ;
- l'accord d'un traitement de faveur aux entreprises à capitaux nationaux dans les appels d'offres sur financement **BCI** ;
- l'érection, en critère obligatoire d'évaluation des offres, du recours à la sous-traitance à hauteur de 30%, en faveur des entreprises nationales en cas d'appel d'offres international ;
- la baisse du montant exigible pour la recevabilité de l'offre spontanée au profit de l'entreprise nationale, en le ramenant de 50 à 15 milliards de FCFA ;
- l'application obligatoire de la règle de l'allotissement pour les marchés de grande taille ;
- l'adaptation des critères de qualification de l'entreprise aux réalités de notre tissu économique (dans des projets financés entièrement ou partiellement par l'Etat) ;
- la distinction des projets structurants pouvant être réalisés totalement ou partiellement par des privés nationaux et ceux nécessitant l'investissement direct étranger ;
- l'organisation des relations entre le privé national et le privé étranger dans les domaines du co-investissement, du transfert de technologies, de la sous-traitance et de la co-traitance ;
- la prise en compte, dans les accords de partenariat économique, de dispositifs préférentiels pour les entreprises nationales.

3. d'amener le secteur privé sénégalais à :

- satisfaire aux exigences de qualité et de service ;
- identifier, sur le marché sous régional, les entreprises qui se positionnent sur un créneau précis et chercher à trouver avec elles des plages de convergence pour soumissionner directement aux

appels d'offres (à cet effet, la Bourse nationale de sous-traitance pourrait jouer ce rôle d'intermédiation par la gestion et l'actualisation d'une base de données communautaires par corps de métiers) ;

- créer des joint-ventures avec les entreprises étrangères pour combler les fonctions qui ne sont pas suffisamment assumées par les opérateurs communautaires ;
- rechercher des financements à long terme sur le marché international ;
- développer à côté des pouvoirs publics des initiatives pour accompagner les collectivités locales dans l'exploitation et la vulgarisation du PPP, afin de contribuer, dans une dynamique d'émergence locale, à donner corps à l'approche novatrice d'érection de pôles économiques régionaux ;
- faire émerger des champions dans tous les secteurs d'activités et plus spécialement dans celui des chaînes de valeur agricoles, en relation avec la politique de promotion des domaines agricoles communautaires ;

4. de sécuriser et de pérenniser le PSE à travers une loi-plan, comme le prévoit l'article 67 de la constitution.

❖ **Pour une amélioration de notre modèle de partenariat public-privé**

5. de mettre en place une stratégie globale de développement du PPP, prenant en compte les orientations définies dans le cadre de l'UEMOA et suivant une approche inclusive et participative incluant l'ensemble des acteurs (autorités contractantes, secteur privé, club PPP, PTF...) ;

6. d'assurer une meilleure cohérence du dispositif institutionnel relatif au PPP, en mettant en place une Unité PPP centrale, forte et autonome, organe efficace de validation technique des projets, d'appui et d'accompagnement du cycle de projet (de la phase d'identification au suivi des contrats signés), capable de jouer pleinement son rôle de centre d'expertise et de monitoring des projets et des contrats, et de contribuer à la capitalisation du retour d'expérience qui a tout son sens,

lorsque l'on sait que l'expertise accumulée au Sénégal à la faveur de la réalisation de projets PPP, reste concentrée entre les mains d'acteurs sectoriels, voire d'intervenants externes à l'administration et ne profite que très peu aux autres secteurs ;

7. d'étudier les possibilités de rationaliser l'activité des différents organes intervenant dans le cadre de la commande publique en envisageant :

- la fusion ARMP/Conseil des infrastructures en une **Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCP)** ;
- la fusion DCMP/CNAPPP en **Direction Générale de la Commande Publique (DGCP)**.

8. de regrouper toutes les formes de PPP dans un seul cadre juridique, en vue de garantir plus de lisibilité à l'ensemble des acteurs de la commande publique ;

9. de former une expertise nationale sur le partenariat public-privé, notamment en analyse et négociation des contrats de partenariat, afin de permettre à l'Administration publique et au secteur privé de se doter de compétences internes susceptibles de minorer l'intervention de consultants externes, de tirer le meilleur parti de ces modes de financement et relever ainsi le défi de la maîtrise des outils juridiques et techniques associés aux PPP, ce qui concourt à une mise en œuvre efficiente des PPP ;

10. de promouvoir des PPP de petites tailles favorables non seulement au secteur privé national, mais également aux collectivités locales ;

11. de prendre les dispositions appropriées qui permettent aux Collectivités locales de mesurer les risques auxquels elles pourraient faire face dans le cadre des contrats de partenariat public-privé.

CHAPITRE II- Contribution à la mise en œuvre de l'Axe 1 du PSE : Transformation structurelle de l'économie et croissance

A- L'agriculture et l'agroalimentaire

Le PSE a identifié, en matière agricole, des prérequis conditionnant l'atteinte des objectifs à savoir : i) la maîtrise de l'eau, ii) le renforcement de la qualité des sols, iii) la modernisation de l'outillage, iv) l'amélioration de l'accès aux intrants de qualité, le foncier, les marchés, le financement adapté, v) le développement des chaînes de valeurs, vi) l'appui technique et le conseil agricole, et vii) la structuration des filières et le renforcement des interprofessions.

Pour la satisfaction de certaines de ces prérequis, le Conseil économique, social et environnemental préconise des mesures visant, d'une part, la promotion de l'agriculture familiale et d'autre part, l'amélioration de la commercialisation de l'arachide.

A-1 : Pour promouvoir l'Agriculture familiale, l'agro-business et le développement de l'entreprise sénégalaise, (Avis n° 2013-08 du 18 décembre 2013), il a été préconisé :

1. de mettre en pratique une véritable politique cohérente d'aménagement du territoire et de revue du foncier ;
2. d'établir un cadastre rural (l'identification des terres agricoles via le cadastre rural et leur titrisation sont d'une nécessité absolue);
3. de codifier le système d'allocation des terres et d'octroyer des garanties suffisantes aux investisseurs qui doivent s'engager à faire entrer l'Etat dans le capital de leurs sociétés, à hauteur d'un taux à fixer;
4. de faire un ciblage en ce qui concerne les subventions agricoles pour une plus grande efficacité dans l'atteinte des segments visés;
5. de promouvoir un financement rural adapté et accessible aux deux modèles de production;

6. d'identifier les bonnes pratiques en matière d'agriculture et les étendre à l'échelle nationale (par exemple, pour le maïs et le riz, des expériences réussies ont été menées avec le concours des partenaires techniques et financiers);
7. de booster la productivité et de générer des revenus subséquents à travers des efforts d'intensification et de modernisation, pour faire face aux multiples contraintes liées à la péjoration des facteurs climatiques, à l'accès aux facteurs de production, mais aussi à la faiblesse des performances techniques;
8. de soutenir la recherche agricole et agro-alimentaire en termes de moyens financiers, afin de lui permettre d'être plus performante;
9. de redynamiser les centres de formation agricole existants, d'en créer d'autres pour former des hommes de terrain, véritables entrepreneurs agricoles maîtrisant les chaînes de valeur et capables de produire pour le marché local et pour les marchés étrangers;
10. de sélectionner et de structurer 10 à 15 filières agricoles porteuses afin d'en faire des supports du développement économique et social en exploitant, de façon concrète, les avantages comparatifs (climat favorable, sols adaptés à la culture céréalière et à l'horticulture, une situation hydraulique et géographique favorable, etc.) dont dispose le Sénégal en matière d'agriculture;
11. d'évaluer et de repenser notre coopération avec les Pays comme le Brésil, l'Afrique du Sud et surtout l'Inde, dans une optique de partenariat en mettant plus l'accent sur l'appropriation de la technologie que sur le commerce;
12. de recenser, de manière exhaustive sur la dimension culturelle de l'agriculture familiale, tous les outils, instruments et matériels utilisés depuis 1960 afin de connaître l'histoire et l'évolution des matériels, des procédés et des savoirs de l'agriculture familiale et constituer un patrimoine culturel, support d'un tourisme rural à promouvoir;
13. d'instaurer une large concertation entre les différents acteurs du monde rural dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles;

14. de promouvoir les aménagements hydro-agricoles et la petite irrigation pour une meilleure maîtrise de l'eau dans le cadre des domaines agricoles communautaires qu'il convient d'intensifier en vue de booster l'emploi des jeunes en milieu rural;
15. de veiller à la qualité et à la sûreté des semences et engrais en privilégiant les produits non génétiquement modifiés et en développant le stock de semences et explorer également les filières agro écologiques qui garantissent une agriculture propre et durable et à forte valeur ajoutée;
16. de favoriser l'implantation de centres d'artisans locaux (regroupés en GIE), en rapport avec les chambres des métiers d'artisans spécialisés dans la réparation, l'entretien et la restauration de matériels agricoles;
17. de développer des lignes de produits dites ethniques pour promouvoir les exportations en réglant le problème de normalisation;
18. de renforcer le programme de lutte contre la salinisation des terres;
19. de favoriser la transition de l'utilisation d'outils traditionnels vers les outils modernes de production ;
20. d'inciter le secteur privé à investir dans la modernisation de l'agriculture à travers des investissements structurants et significatifs.
21. de promouvoir une dynamique industrielle dans les secteurs suivants : engrais, semences, riz, fruits, légumes et dérivés, produits laitiers et dérivés, produits carnés et dérivés, produits de la mer et dérivés, aliments de bétail, santé animale notamment dans le segment des vaccins, petite machinerie agricole;
22. de valoriser les 15 000 ha de l'ANAMBE, en profitant au maximum des investissements existants et en redéfinissant les missions de la SODAGRI qui doit être mise à niveau pour être performante;
23. d'intégrer dans les conseils d'administration de l'ISRA et de l'ITA, des représentants des catégories socioprofessionnelles suivantes : éleveurs, pêcheurs, agriculteurs.

A-2 : En vue d'une bonne « commercialisation de l'arachide », (Avis n°2017-04 du 20 avril 2017), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ pour le développement d'une filière arachidière susceptible de contribuer à la croissance économique, à la promotion de l'emploi et à l'amélioration des revenus des producteurs :

1. d'augmenter la part du budget national réservée à l'agriculture et de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires ;
2. de promouvoir l'émergence d'une classe d'hommes d'affaires agricoles en renforçant les capacités des entreprises évoluant dans le secteur et en encourageant d'autres à y investir ;
3. de protéger le foncier agricole et d'en faire un moyen de garantie pour l'accès au crédit bancaire des producteurs (*notamment les petits producteurs*) ;
4. de renforcer les moyens d'intervention du *Comité National Inter Professionnel de l'Arachide (CNIA)* tout en procédant à sa restructuration en vue d'une plus grande autonomie et en encourageant son ouverture aux acteurs potentiels ;
5. d'évaluer le mécanisme actuel de détermination du prix de l'arachide, régi par l'*Accord Cadre* signé en 1997 entre l'Etat, la SONACOS et le CNIA et amener le producteur à mieux appréhender ledit mécanisme à travers une bonne politique de communication ;
6. de développer une politique visant à :
 - promouvoir la consommation d'huile d'arachide raffinée tout en rendant ce produit plus accessible pour le consommateur ;
 - limiter l'importation des huiles végétales souvent de moindre qualité et néfastes pour la santé publique ;
 - appuyer les huiliers afin qu'ils puissent accéder à la matière première (*bonne graine*) dans un contexte de libéralisation et être ainsi en mesure de développer l'emploi, soutenir les charges sociales, et bien couvrir le marché en huile d'arachide.

7. de revisiter les textes de base de la filière arachidière en :

- tenant compte de l'ouverture du marché tant intérieur qu'extérieur ;
- veillant à l'effectivité de la collecte primaire des graines d'arachide et leur acheminement vers les points officiels ;
- identifiant les différents opérateurs et en encadrant leur intervention dans la commercialisation des arachides tout en prévoyant des agréments qui pourront leur être délivrés sous certaines conditions liées à leur implication dans la filière, la capacité financière du candidat et les relations tissées avec les autres acteurs à savoir producteurs, transporteurs et huiliers ;
- réglementant davantage la participation des exportateurs dans le processus de commercialisation de l'arachide par :
 - l'affectation (*aux exportateurs*) d'un point de collecte pour l'achat de graines ;
 - la présence des agents du commerce dans leurs centres de réception pour le contrôle de la qualité ;
 - leur affiliation au CNIA ;
 - la responsabilisation du ministère du Commerce dans le processus d'octroi de leurs agréments en tant qu'opérateurs économiques ;
 - la fixation des quantités à exporter à travers la définition d'objectifs en matière de commercialisation de l'arachide ;
 - l'encouragement de la transformation des produits bruts et la limitation de leur exportation ;
 - la définition des conditions d'exportation des arachides par l'imposition aux exportateurs de l'utilisation du circuit bancaire afin de parer éventuellement au blanchiment d'argent et aux malversations financières.

8. de s'inspirer des modèles de gestion et de régulation utilisés dans d'autres filières qui ont connu une réussite eu égard à l'intérêt grandissant que suscite la culture de l'arachide ainsi qu'aux efforts déployés par l'Etat du Sénégal pour soutenir et relancer la filière afin

de préserver les intérêts à la fois des producteurs, des huiliers mais également des exportateurs ;

9. de poursuivre le programme de reconstitution du capital semencier de l'arachide en donnant des moyens conséquents à l'ISRA pour l'augmentation des variétés existantes et la reconstitution des variétés manquantes et étudier les modalités pratiques pour faire bénéficier aux instituts de recherche (ISRA, ITA) d'une partie des montants injectés dans la filière afin de renforcer leurs moyens d'intervention ;
10. d'accorder à l'Institut de l'arachide rattaché à l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASS (USSEIN), les moyens nécessaires à son bon fonctionnement afin de lui permettre de participer efficacement au développement de la filière et développer un partenariat dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche, avec des pays comme la Chine et l'Inde dont l'expérience dans la filière, est avérée ;
11. d'encourager et d'encadrer la contractualisation entre les organisations de producteurs et les huiliers afin de garantir la disponibilité des matières premières nécessaires à l'outil industriel ;
12. d'encourager :
 - les organisations de producteurs à souscrire aux assurances agricoles ;
 - le retour aux coopératives agricoles qui pourront contracter avec les huiliers ;
 - la création de petites unités industrielles de transformation de produits agricoles et la transformation de l'arachide en produits dérivés autres que l'huile ;
 - la promotion des techniques de fertilisation des sols pour l'amélioration de la productivité dans la zone de production par excellence de l'arachide (*bassin arachidier*) ;
 - le développement d'un système d'irrigation permettant de ne plus dépendre de la seule pluviométrie et rendre l'eau plus accessible pour s'adonner à la culture de l'arachide durant toute l'année ainsi que l'utilisation de méthodes scientifiques

et techniques pour atténuer les effets des changements climatiques ;

- la concertation régulière de tous les acteurs de la filière arachide ;
- l'accompagnement et l'encadrement des producteurs pour une bonne maîtrise de l'information météorologique, mais également de la mécanisation de l'agriculture (*maitrise du matériel et des pièces de rechange*) et des techniques de gestion ;

13. de procéder à la motivation du personnel et à un recrutement massif dans le secteur de l'agriculture ;

14. de renforcer les capacités des agents du ministère du commerce intervenant dans la campagne à travers :

- leur mise à niveau pour une bonne maitrise de la *réglementation en matière de conditionnement* ;
- la réintégration du module sur les *opérations de conditionnement* dans le programme de formation initiale des élèves contrôleurs du contrôle économique ;
- la mise en œuvre du plan de recrutement des vérificateurs du contrôle économique ;

❖ **Pour une bonne mise en œuvre de la commercialisation de l'arachide :**

15. d'améliorer les mécanismes de financement de la campagne de commercialisation en :

- réorientant les subventions et aides de l'Etat en vue de favoriser un accès plus aisé des producteurs aux facteurs de production (*intrants, équipements agricoles, terre*) et d'équilibrer le financement destiné aux diverses spéculations agricoles de manière à soutenir les autres productions en plus de l'arachide ;
- facilitant aux producteurs l'accès aux crédits de production et de commercialisation à des taux acceptables, par l'ouverture à la CNCAS d'un maximum possible de lignes de crédits

consacrées à l'agriculture et renforcer le fonds de garantie pour le financement des semences, en l'élargissant à la commercialisation des graines en général ;

- amenant la banque bailleur à évaluer les capacités techniques, financières et les comportements éthiques des opérateurs ;
- diligentant la délivrance des notifications ainsi que le paiement des factures des opérateurs ;

16. de veiller à une meilleure organisation de la campagne de commercialisation par :

- le démarrage à temps de la campagne (*si possible juin/juillet*) ;
- la détermination et l'application d'un prix fixé suffisamment à l'avance et assez motivant pour le producteur ;
- l'amélioration du système de collecte de l'arachide à travers :
 - la bonne supervision de la collecte ;
 - la multiplication des points de collecte (*distance 4 à 5 km*) de manière à éviter au petit producteur les longs déplacements sur les lieux de vente ;
 - la mise en place d'un programme de construction de magasins de stockage et de centres secondaires de réception des graines dotés de toutes les installations requises (*appareils de criblage, pont-bascule ...*) ;
 - le renouvellement du matériel de collecte et l'organisation de la collecte de manière uniforme avec un même schéma de collecte ;
 - la fiabilité des données statistiques sur les quantités d'arachide collectées.
- la mise à la disposition du producteur, à temps et en des quantités permettant de produire de grands tonnages, des engrais et des semences de qualité, de préférence certifiées ;

- la promotion de la production de semences certifiées (*gap de 20.000 tonnes en semences certifiées, actuellement 55.000 tonnes sur un besoin de 75.000 tonnes*) et de l'équité dans la distribution des semences, ainsi que l'imposition aux opérateurs de vendre des semences de qualité ;
- la systématisation du criblage des graines aux points de collecte (*les producteurs n'acceptent pas le criblage en vendant à l'opérateur qui, pourtant, est contraint de l'accepter à l'usine, d'où la nécessité de remettre de l'ordre*) ;
- la conclusion d'un accord écrit sur le taux d'abattement avant le démarrage des réceptions, entre huiliers, exportateurs, opérateurs, CNIA et ministère du commerce ;
- la réduction des délais d'attente dans les centres de réception ainsi que ceux relatifs au règlement des factures et le paiement des intérêts de retard par rapport au contrat signé (*huiliers, transformateurs et exportateurs*).

A3 : Pour « une meilleure utilisation des ressources en eau, à travers les énergies renouvelables, comme une alternative durable à l'agriculture pluviale », (AVIS N° 2016-05 DU 07 NOVEMBRE 2017), le Conseil économique, social et environnemental, recommande :

❖ une meilleure gestion des ressources en eau :

1. en redynamisant le *Conseil supérieur de l'eau* qui joue un rôle d'orientation et d'impulsion stratégique, mais également d'harmonisation et d'arbitrage en matière de gestion des ressources en eau, en adjoignant à ses membres des représentants des institutions de la République (*Assemblée nationale, HCCT, CESE...*) et des conseils départementaux pour un suivi régulier des questions liées à l'eau;
2. en renforçant les moyens d'intervention de l'office du Lac de Guiers (OLAG) et de l'Agence de Promotion du Réseau Hydrographique National (APRHN) dans le cadre de l'exécution en cours par lesdites structures des projets de revitalisation des anciens cours d'eau asséchés tout en faisant recours au génie militaire, à la main d'œuvre

pénale et aux organisations communautaires de base (OCB), en vue de consolider la résilience, valoriser le réseau hydrographique national et restaurer tous les écosystèmes liés à l'eau ;

3. en rationalisant les interventions des multiples programmes à travers la mise en place d'une structure transversale capable d'assurer une meilleure coordination de leurs actions dans le secteur irrigué (*de la mobilisation de la ressource à la composante irrigation*);
4. en mettant en place des cadres de concertation réunissant les différents départements ministériels intéressés par la gestion des ressources en eau (agriculture, hydraulique, pêche, élevage notamment);
5. en impliquant davantage les collectivités locales en les intégrant dans le dispositif de gestion des points d'eau et étudiant, dans le cadre de la réflexion sur l'Acte III de la décentralisation, les modalités d'adjonction de la gestion des ressources en eau aux domaines de compétences transférés.

❖ une facilitation de la disponibilité et de l'exploitation des ressources en eau en :

6. promouvant la recherche scientifique ainsi que l'étude et l'enseignement de techniques d'irrigation plus économes en eau, efficaces, conformes au contexte national et accessibles aux producteurs familiaux (*irrigation goutte à goutte avec un système d'exhaure utilisant l'énergie solaire ou éolienne*) grâce notamment à la création de collèges régionaux de formation agricole;
7. améliorant et conservant la qualité de l'eau dans les espaces agricoles soumis à la salinisation en érigeant des digues anti-sel ainsi que des barrages;
8. renforçant la réglementation de l'exploitation des eaux et veillant à une application rigoureuse des textes, notamment, les dispositions obligeant les industriels à payer la redevance pour l'utilisation de l'eau prélevée directement sur les eaux de surface ou souterraines, afin de favoriser la protection et la mise en valeur de cette ressource

et de la conserver en qualité et en quantité suffisantes dans une perspective de développement durable;

9. diligentant l'application effective de la suppression de la prime fixe à travers la signature d'un texte réglementaire étendant ladite mesure à la période de production ainsi qu'à tous les producteurs;
10. poursuivant le programme de mise en place de bassins de rétention sur l'ensemble du territoire national et en procédant à la collecte et au stockage des eaux de ruissellement en ayant recours entre autres à la réalisation, à l'échelon local, de retenues collinaires, de micro barrages, de digues et de becs de canard au niveau des ponts;
11. veillant à une meilleure répartition des ressources en eau dans l'espace par la valorisation des eaux souterraines, notamment dans les zones peu dotées en cours d'eau (*régions centre du Sénégal*), et la promotion de l'équité et de l'égal accès des territoires aux technologies de développement de l'irrigation.

❖ une meilleure exploitation des opportunités qu'offrent les énergies renouvelables dans le secteur de l'eau productive en :

12. parachevant le cadre réglementaire en signant le *décret consacré aux modalités et procédures d'octroi d'un régime de faveur pour l'acquisition des équipements spécifiques aux technologies d'énergies renouvelables* en vue de promouvoir et développer les sources d'énergie renouvelables et permettre du coup la diffusion massive des équipements dans les différents secteurs d'activités;
13. mettant en place une filière locale de fabrication et de maintenance d'aérogénérateurs destinés à la production d'électricité et adaptés aux conditions locales;
14. augmentant, renforçant et dupliquant, sur toute l'étendue du territoire, les initiatives en matière d'utilisation des énergies renouvelables pour la maîtrise de l'eau dans l'agriculture;
15. encourageant et soutenant les projets et programmes sur les énergies renouvelables par la prise de mesures d'accompagnement portant sur :

- des dispositions incitatives (exonération des équipements);
- la mise en place de lignes de crédit pour faciliter l'acquisition des équipements de pompage ou de dessalement;
- l'appui à la recherche et le développement de technologies adaptées à nos besoins;
- l'organisation et la normalisation des filières d'énergies renouvelables;
- la mise en place d'un système de contrôle qualité des équipements;
- la formation et la sensibilisation des acteurs (bénéficiaires, décideurs, institutions, fournisseurs, banques, etc.).

B- Élevage et productions animales : développer un secteur de l'élevage porteur de croissance

Dans le cadre du PSE, la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, l'amélioration de la mise en marché des produits, l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires ainsi que des financements appropriés, la finalisation et l'application du Code pastoral et l'organisation et la professionnalisation des acteurs constituent des préalables à l'atteinte des objectifs assignés au secteur de l'élevage et de la production animale.

A cet effet, le Conseil préconise l'adoption de mesures visant à instaurer « *Les conditions de développement d'un secteur de l'élevage porteur de croissance* » (Avis n° 2014-08 du 14 novembre 2014) passant par :

❖ l'amélioration du cadre juridique à travers :

1. la finalisation du Code pastoral en impliquant l'ensemble des acteurs ;
2. la prise de l'ensemble des textes réglementaires nécessaires à l'application effective de la loi n°2008-07 du 24 janvier 2008 organisant la profession et la pharmacie vétérinaires ;
3. l'adoption du statut des auxiliaires vétérinaires ;

❖ une meilleure sécurisation du cheptel à travers :

4. la mise en place d'une procédure allégée d'enregistrement de tous les types d'élevage au sein du ministère de l'élevage ;
5. le recensement exhaustif du cheptel et lancer un programme d'identification du cheptel par l'utilisation de procédés modernes excluant le marquage à chaud ;
6. la promotion de l'assurance du bétail et la mise en place d'un fonds de calamité ;
7. la sécurisation des pâturages par des pare-feu ;
8. une meilleure couverture du territoire national en points d'eau en aménageant des infrastructures hydrauliques adéquates et en installant des équipements pastoraux, notamment, dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor ;
9. l'alimentation du cheptel par la vulgarisation des cultures fourragères et des réserves fourragères ;
10. la protection zoo-sanitaire et la systématisation des visites sanitaires en élevage en encourageant une meilleure implication des médecins vétérinaires ;
11. une bonne disponibilité des vaccins et promouvoir la production nationale de vaccins ;
12. l'interdiction de l'importation, la production et l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables.

❖ l'amélioration de la productivité et des pratiques d'élevage par :

13. l'encouragement et le soutien de la recherche dans le secteur de l'élevage ;
14. le développement des partenariats entre OPE et Instituts de recherche (ISRA, ITA...) ;
15. l'accès du foncier aux éleveurs pour un élevage moderne ;
16. la concertation entre organisations d'éleveurs et d'agriculteurs et entre les ministères chargés respectivement de l'agriculture et de l'élevage ;

17. l'évaluation de l'impact du programme national d'insémination artificielle et sa réorientation afin de le rendre plus efficace ;
18. la modernisation des systèmes de productions animales et l'intensification de développement des Industries animales ;
19. l'amélioration des conditions de transformation et de mise en marché des produits animaux ;
20. la structuration des filières animales en chaînes de valeur compétitives ;
21. la disponibilité des données statistiques dans le secteur de l'élevage ;
22. l'adoption d'une politique de financement adapté au système de production ;
23. la redéfinition et la restructuration du FONSTAB ;
24. l'amélioration de la salubrité des abattoirs et la promotion de la transformation des déchets issus de l'abattage des animaux et des bouses de vache en biogaz ;

❖ le renforcement des capacités des éleveurs par :

25. la mise en place d'un modèle éducatif adapté aux éleveurs et à leurs familles ;
26. le développement de formations initiales et continues au sein du secteur de l'élevage en mettant en place des centres spécialisés de formation des producteurs ;

❖ le développement de la filière bétail/viande et produits dérivés par :

27. la sécurisation du bétail pour éradiquer le vol de bétail et l'abattage clandestin en renforçant les moyens d'intervention des forces de sécurité et en développant la coopération en matière sécuritaire avec les pays limitrophes (mise en place d'une commission composée des services de sécurité du Sénégal et ceux des pays frontaliers pour mieux prendre en charge la problématique du vol de bétail) ;
28. la construction de marchés à bétail adaptés dans les zones agropastorales ;

29. la création d'un schéma national des abattoirs décliné par zone d'élevage, destiné à orienter la politique de l'État et des collectivités locales ;
30. la construction d'abattoirs équipés dans les zones d'élevage ;
31. la mise en place d'un dispositif public indépendant de contrôle des abattoirs qui assure un niveau d'exigence sanitaire élevé et égal sur l'ensemble du territoire national ;
32. la systématisation des contrôles physiques des vétérinaires au poste d'abattage pour toutes les espèces, suivre les incidents d'égorgement, et disposer d'un outil statistique, abattoir par abattoir, permettant de connaître les tonnages abattus et éviter les dérives car le risque sanitaire existe à toutes les étapes de la chaîne de valeur ;
33. l'enregistrement de toute délivrance de médicament vétérinaire (accompagnée de ses principales caractéristiques) par le vétérinaire prescripteur afin d'assurer la traçabilité des substances pharmacologiques et amener l'éleveur à retracer l'ensemble des traitements mis en œuvre dans un registre d'élevage ou un livret d'éleveur ;
34. le développement des circuits courts et des filières de qualité, à côté des filières industrielles ;
35. l'appui à la filière porcine pour saisir les opportunités d'exportation dans les pays de la sous-région ;

❖ **la promotion de la filière lait et produits dérivés par :**

36. l'identification des PME de la filière et leur accompagnement dans le management ;
37. la mise en place de centres de collecte multifonctionnels tout en développant des infrastructures destinées à désenclaver les zones de collecte ;
38. la création d'unités artisanales ou industrielles de transformation du lait en produits dérivés tels que le lait en poudre, le yaourt, le lait pasteurisé, le fromage frais, le fromage à pâte cuite, le fromage à pâte molle. Des expériences intéressantes dans le domaine des petites industries agroalimentaires de transformation de produits laitiers (JABOOT, SATREC, LAITERIE DU BERGER, MOINES DE KEUR MOUSSA etc.) doivent être soutenues et encouragées en vue de promouvoir et

disséminer cette activité industrielle voire artisanale en créant de la valeur ajoutée, de l'innovation et de la diversification dans la filière lait et dérivés dans les zones de production de lait.

❖ **Le renforcement de la filière cuirs et peaux par :**

- 39. la construction d'une tannerie, aux normes, au niveau de chaque abattoir ;
- 40. la mise en place d'un dispositif de valorisation des peaux issues des moutons de la tabaski ;
- 41. la promotion des investissements dans la transformation artisanale et industrielle des cuirs et peaux ;

❖ **le soutien à la filière aviculture par :**

- 42. la mise en place d'un plan de modernisation des élevages avicoles et des entreprises de l'aviculture ;
- 43. la professionnalisation de la filière avicole (formation, construction des structures modernes et d'abattage) ;
- 44. la mise en place d'une commission de contrôle et de suivi pour la réglementation de la filière avicole (non-respect des formules de fabrication d'aliments, mauvaise qualité des œufs à couvrir « OAC », produits de traitement) ;
- 45. la création d'unités de transformation de produits avicoles et dérivés ;
- 46. la capitalisation de l'expérience de la SEDIMA et l'incitation des opérateurs privés des autres régions à s'en inspirer ;
- 47. la promotion de l'aviculture familiale par l'amélioration des races et l'utilisation d'équipements améliorés ;
- 48. le recours à d'autres formes d'élevage (pintade, lapins, etc.) pour lutter contre la malnutrition et la pauvreté.

❖ La rentabilisation de la filière équine par :

- 49. la redynamisation du Comité Consultatif National d'Orientation de la Filière Equine (CONOFE) ;
- 50. la production de chevaux plus adaptés aux différentes utilisations, en vue de meilleurs rendements ;
- 51. la production d'aliments de qualité économiquement accessibles ;
- 52. l'application effective du décret n°96-485 du 13 juin 1996 portant réglementation des courses hippiques et de l'arrêté interministériel n°00410 du 21 janvier 1999 fixant à 1% le taux du prélèvement sur les recettes issues du PMU de la LONASE, destiné au financement du développement de l'élevage équin, des courses hippiques et des sports équestres ;
- 53. l'instauration d'un nouveau modèle de gestion professionnelle des courses plus soucieux de la rentabilité économique de l'activité ;
- 54. la couverture vaccinale annuelle d'au moins 80% du cheptel contre les principales épizooties ;
- 55. l'octroi d'une subvention aux protecteurs de la race équine ;
- 56. la formation des agents vétérinaires et des autres personnels intervenant dans la filière.

C- Pêche et Aquaculture : promouvoir le secteur de la pêche

Pour le développement de la pêche et l'aquaculture, le PSE a identifié comme prérequis : la mise en place du Code de l'aquaculture, l'adaptation du cadre réglementaire de la pêche en perspective de l'aménagement et de l'intensification de la lutte contre la pêche illicite, la régulation de l'accès aux ressources halieutiques, la mise aux normes de l'amont de la filière et des infrastructures de débarquement de stockage, de transport et de transformation, la production d'intrants de qualité pour l'aquaculture et la transformation des produits, le renforcement des moyens de contrôle et de surveillance des pêches et la mise en place d'un système de financement adapté aux PME/PMI du secteur.

Dans ce cadre, le **Conseil économique, social et environnemental** **préconise** des « *stratégies de promotion du secteur de la pêche* », (Avis n°2015-03 du 17 novembre 2015).

❖ ***Pour la gouvernance du secteur :***

1. de veiller à la qualité et à l'exhaustivité des données statistiques relatives au secteur de la pêche ;
2. de diligenter la finalisation de l'élaboration de la loi d'orientation pour la promotion et le développement de l'aquaculture, l'adapter au contexte actuel la loi sur la pêche continentale et de vulgariser le nouveau code de la pêche maritime ;
3. de renforcer la coopération sous régionale et internationale dans la lutte contre la pêche INN et d'encourager la tenue d'une session annuelle de concertation avec les pays du littoral atlantique sur les problèmes d'intérêt commun concernant les stocks partagés, la mobilité des flottes, les accords de pêche, la problématique de gestion de la raréfaction de la ressource.... ;
4. d'entamer une profonde réflexion sur la question de la fiscalité dans le secteur de la pêche en vue d'asseoir une fiscalité incitative, adaptée et conditionnée par la recherche de valeur ajoutée, la création d'emplois et des réinvestissements certains dans l'économie sénégalaise;
5. d'organiser le contrôle de salubrité de manière à l'exercer dans tous les lieux de commercialisation des produits de la pêche ;
6. de mettre en place un système de financement approprié du secteur (pour la pêche artisanale, mécanismes de financement volontaristes et adaptés grâce à un taux d'intérêt étudié ; pour la pêche industrielle, ressources longues pour soutenir la restructuration et la modernisation de l'industrie de la pêche et un fonds pour le financement des PME/pêche).

❖ ***Concernant la préservation des ressources halieutiques :***

7. de mener, d'urgence, une enquête approfondie sur la présumée fraude sur la déclaration du tonnage brut par les sociétés de pêche chinoises ; de procéder à l'immersion de récifs artificiels accompagnée du nettoyage des fonds marins pour éviter la migration des poissons

dans des zones plus propices à leur développement ; d'élaborer et de mettre en œuvre les plans d'aménagement des pêcheries des espèces pélagiques et démersales ; de veiller à l'observation rigoureuse de la période annuelle de repos biologique en mettant en place des structures paritaires (Etat, organisations professionnelles) chargées de veiller au strict respect d'une telle prescription ;

8. de recruter suffisamment d'observateurs en leur conférant un statut valorisant qui fera d'eux des agents assermentés et de rendre systématique leur embarquement dans les navires de pêche sénégalais.

❖ *Concernant les acteurs et la productivité :*

9. de renforcer les capacités de l'administration et des organisations professionnelles de la pêche et les sensibiliser par rapport aux connaissances techniques, aux bonnes pratiques et à la sécurité dans la pêche ainsi que l'encadrement rapproché des acteurs ;
10. d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national de formation et de perfectionnement au profit des professionnels de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs et distributeurs), en privilégiant les thèmes sur la gestion des ressources halieutiques, la pratique de la pêche responsable et durable, la sécurité des pêcheurs, l'hygiène et la qualité des produits au stade de la production, de la manutention, de la transformation et de la commercialisation ;
11. de consolider et multiplier les structures de formation spécialisées dans les métiers de la mer au niveau des principales zones de pêche afin de lutter contre la déperdition scolaire ;
12. d'apporter une réponse technique à la question des barrages, relativement au blocage des poissons, au détriment du Sénégal ;
13. de mettre en circulation et commercialiser la pirogue en fibre de verre mis au point au niveau de la Société nationale d'Infrastructures navales (SIRN) ;
14. d'encourager le secteur privé à investir davantage dans la pêche industrielle et dans l'aquaculture ;
15. de poursuivre l'installation des conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) en les structurant en réseau.

❖ *Concernant la recherche dans le secteur :*

16. de mettre en place un centre d'expérimentation et de valorisation des produits halieutiques, un laboratoire national de la pêche et de l'aquaculture intégrant une unité de contrôle de la qualité des produits halieutiques, et une structure nationale de formation et de recherche de niveau supérieur répondant aux standards internationaux.

❖ *Pour la pêche maritime :*

17. de poursuivre, dans le cadre du programme de modernisation des quais de pêche, la mise aux normes des quais en veillant à ce que soient aménagées, dans ces lieux de production, des aires distinctes, conçues et bâties pour chacune des activités qui suivent les captures et le débarquement : commercialisation, conservation, transformation, réparation des filets et des embarcations, stationnement des véhicules et chargement des produits de la pêche ;
18. d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national de renouvellement de la flotte industrielle et artisanale pour de meilleures conditions de travail et une plus grande sécurité dans le travail.

❖ *Concernant la pêche artisanale :*

19. d'imposer le strict respect du port des gilets de sauvetage tout en veillant à leur conformité à la morphologie des pêcheurs ;
20. de mettre en place un fonds de calamité du secteur de la pêche ;
21. d'acquérir des contenants isothermes pour éviter le contact du poisson avec le bois, matériau prohibé en matière d'industrie alimentaire ;
22. de développer une pêche tournée vers la recherche de valeur ajoutée, la création d'emplois et la satisfaction du marché national ;
23. de mettre en place une stratégie efficace de distribution du poisson des zones côtières vers les zones continentales afin de satisfaire le besoin en poisson des populations desdites zones ;

24. de moderniser la pêche artisanale en incitant les acteurs à se regrouper pour acquérir des moyens modernes permettant d'améliorer toutes les étapes de la chaîne de valeur (chalutiers, pirogues en fibre de verre, à coque rigide et insubmersibles, respect de la chaîne de froid, conditions de transport, etc.).

❖ *Concernant la pêche industrielle :*

25. d'encadrer l'autorisation de flottes étrangères à pêcher dans la zone économique exclusive du Sénégal, qui doit seulement se limiter à la pêche thonière non encore surexploitée et obliger les armements étrangers bénéficiant d'une licence de pêche dans nos eaux territoriales à débarquer obligatoirement un quota des prises pour alimenter nos usines ;
26. d'auditer la pêche industrielle sénégalaise, la flottille et les unités de transformation industrielle et de procéder à l'évaluation scientifique correcte des stocks halieutiques.

❖ *Pour la pêche continentale :*

27. d'instaurer une concertation avec les pays membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), en vue d'élaborer de manière participative un code de conduite pour une pêche continentale responsable ; d'empoissonner les eaux continentales en espèces à haute valeur ajoutée pour permettre à la pêche continentale de contribuer à la fois à l'approvisionnement des ménages et à l'amélioration de moyens d'existence ; et de faciliter l'approvisionnement en équipements et en moyens de production pour les professionnels de la pêche continentale.

❖ ***Pour l'aquaculture :***

28. de développer l'aquaculture paysanne avec de petites et moyennes entreprises agricoles capables de mener des activités intégrées ;
29. de mettre en place un mécanisme de financement adéquat capable de soutenir durablement les investissements aquacoles nécessaires à son développement ;
30. de créer une ferme nationale de référence pour le développement de la production aquacole tout en assurant la disponibilité d'alevins de qualité et d'aliments à un coût accessible ;
31. d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national de construction d'infrastructures de base pour l'aquaculture, en commençant par le niveau départemental pour l'aquaculture continentale et en menant de pair le développement des aires marines protégées et la création de périmètres d'aquaculture marine le long du littoral atlantique et des bras de mer ;
32. de rechercher dans le domaine de l'aquaculture des partenariats « gagnant-gagnant » avec des opérateurs originaires de pays dont l'expertise est avérée en la matière (Thaïlande, Chine, Brésil, pays de l'Europe du nord).

❖ ***Pour la transformation des produits halieutiques :***

33. de mettre en place des sites modernes de transformation artisanale et de construire des infrastructures permettant aux femmes transformatrices de travailler dans de bonnes conditions, en toute saison et en toute sécurité ;
34. de mettre aux normes la filière de transformation des produits halieutiques par la modernisation des sites de débarquement et des pirogues approvisionnant les usines ;
35. de favoriser le développement de chaînes de valeurs en encourageant les investissements dans la transformation des produits halieutiques.

❖ *Pour atténuer les impacts du changement climatique sur les ressources :*

36. de mieux étudier les effets du changement climatique sur la pêche au Sénégal ;
37. de prendre en compte de manière effective la problématique du changement climatique dans les projets et programmes de pêche (mer et eaux douces) et dans la politique nationale de construction des infrastructures ;
38. de développer des activités d'adaptation aux changements climatiques.

D- Artisanat : instauration d'un secteur artisanal productif, créateur de richesse et d'emplois

Le PSE prévoit la modernisation graduelle de l'économie sociale, facteur d'inclusion et d'emplois, par une mutation s'opérant à travers des actions fortes en faveur des secteurs de l'artisanat, du commerce, du micro-tourisme et du transport. Pour ce faire les *prérequis identifiés portent sur la définition de formations spécifiques, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'encadrement et d'appui-conseil, le financement adapté, l'adaptation du cadre réglementaire d'exercice des activités et la disponibilité des infrastructures de base.*

Dans ce cadre, le **Conseil économique, social et environnemental préconise** des « *orientations pour un secteur de l'artisanat compétitif, créateur de richesses et d'emplois* », (*Avis n° 2014-06 du 13 novembre 2014*), visant :

❖ *l'amélioration et la consolidation du cadre légal par :*

1. l'actualisation des lois et règlements en matière d'organisation des artisans, en tenant compte des évolutions du secteur, notamment le décret 87-1275 relatif au statut de l'entreprise artisanale, de l'artisan et du maître-artisan;
2. l'extension du champ d'application (limité à l'art présentement) du décret 97 – 928 du 27 août 1997, en vue d'une meilleure prise en compte

des nouvelles options politiques pour la préférence nationale en matière de mobilier de bureau, surtout pour les équipements des services administratifs et des collectivités locales ;

3. la ratification et la vulgarisation du code communautaire de l'UEMOA ;
4. l'adoption du projet de loi et des décrets d'application relatifs à la création et au fonctionnement du centre de promotion du textile et de la confection ;
5. le partage et l'appropriation du Règlement n°01/2014/CM/UEMOA du 24 mars 2014 portant code communautaire de l'artisanat de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 ;
6. la mise en place urgente d'une commission nationale intersectorielle pour la commande publique et des facilités en matière de prêts (financements, modalités de décaissement, etc.), afin d'assurer un accompagnement.

❖ le renforcement du cadre institutionnel et de pilotage stratégique du secteur par :

7. le redimensionnement de la gouvernance stratégique du secteur en clarifiant en urgence les missions de la Direction de l'artisanat, de l'APDA et les attributions des structures régionales pour la synergie et l'efficacité de toutes les interventions dans le secteur ;
8. le renforcement de l'accompagnement technique des chambres de métiers et en veillant sur le renouvellement régulier de leur bureaux ;
9. la mise en conformité des organisations d'artisans d'avec les lois OHADA en matière d'organisations socioprofessionnelles ;
10. la promotion et la diffusion des lois et décrets portant organisation du secteur, notamment, les corporations des métiers d'artisans ;
11. la traduction et l'interprétation des lois et décrets portant organisation du secteur en langues nationales.

❖ *l'orientation stratégique des politiques, programmes et projets*

12. l'actualisation des politiques sectorielles du secteur de l'artisanat et du partenariat entre les organisations des professionnels de l'artisanat et les administrations ;
13. l'accélération de la mise en œuvre des deux projets phares du PSE dédiés au secteur pour la création de 20 centres de développement artisanal et du plan sectoriel pilote pour le sous-secteur de l'artisanat ;
14. l'élaboration, dans la perspective du PSE, d'un programme prioritaire sur la formation professionnelle et l'encadrement technique de tous les acteurs disposant d'un savoir faire des filières du secteur de l'artisanat, à soumettre à l'ONUDI et à la DIASPORA, en vue de créer plus de richesses et d'emplois, pour sortir le secteur de l'informel ;
15. la réalisation d'une étude sur le potentiel artisanal de chaque pôle économique ;
16. l'implication des collectivités locales dans la mise en place d'espaces modernes et d'unités de production équipées et de projets coopératifs, à l'échelle locale dont la mission est de créer de l'offre compétitive à partir des compétences de la zone.
17. le développement de programmes-filières, en adéquation aux nouvelles orientations du PSE, pour l'optimisation des potentialités et des opportunités du secteur en matière de renforcement de son apport dans le domaine de la formation, de la création d'emplois et de richesses, en prenant les mesures qui suivent :
 - *immatriculer toutes les entreprises artisanales, individuelles ou collectives ;*
 - *procéder au ciblage de sept (7) filières pilotes : textile, cuir, bois, métal et services de réparation (mécanique auto), agro-alimentaire, bâtiment -travaux publics ;*
 - *élargir les missions des chambres des métiers et renforcer les moyens mis à leur disposition, en vue de l'établissement de contrats d'objectifs plus structurants avec les organisations professionnelles d'artisanat (OPA) ;*
 - *renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des artisans ;*

- *faciliter l'accessibilité à des sites aménagés et sécurisés ;*
- *accompagner le processus de renouvellement des équipements des unités artisanales et le renforcement de la mise en synergie des acteurs ;*
- *adopter de nouvelles mesures pour plus d'accessibilité aux financements ;*
- *orienter la commande publique pour venir en appui au secteur de l'artisanat ;*
- *instituer une nouvelle politique en matière d'amélioration de la qualité, de labellisation des produits artisanaux et de commercialisation des produits artisanaux ;*
- *faciliter l'accès à la protection sociale des acteurs du secteur de l'artisanat.*

18. la réalisation du programme de construction de nouveaux centres artisanaux et d'un projet « **une commune, un village artisanal** » ;
19. la modernisation et l'équipement des sites artisanaux, afin de promouvoir et de développer l'artisanat d'entreprises exportateur, comme le prévoit la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ;
20. le renforcement des dispositifs d'accompagnement des processus d'évolution des unités artisanales en micros entreprises ;
21. le renforcement des capacités des membres de l'union et un accompagnement plus soutenu des pouvoirs publics, notamment pour la soumission aux appels d'offres, la participation aux foires et la valorisation de leurs produits ;
22. le renforcement des capacités d'intervention de l'ANAMO et l'augmentation des maisons de l'outil ;
23. le renforcement des moyens de l'ONFP en relevant la part de la CFCE de 5% à 10% ;
24. l'amélioration des situations enseignement-apprentissage au sein des ateliers et les relations entre les maîtres artisans et les apprentis, avec l'usage de l'approche par les compétences, car le mode de transmission du savoir dans le secteur de l'artisanat reste traditionnel et les enseignements dispensés dans la formation professionnelle restent inaccessibles à la plupart des artisans ;

25. l'actualisation des métiers porteurs en adéquation au répertoire opérationnel des métiers et emplois au Sénégal (ROME) et des nouvelles orientations prospectives du Plan Sénégal Emergent (PSE) ;
26. l'actualisation du plan de renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'artisanat, notamment en matière de soumission aux marchés publics et la diversification du partenariat ;
27. l'élaboration d'un plan de renforcement de l'UMECAS en :
 - *limitant les menaces liées aux importations ;*
 - *facilitant la collaboration avec la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), surtout en matière de financements des PME ;*
 - *instruisant la limitation des taux encore élevés au niveau des mutuelles, notamment celles qui financent les groupements de promotion féminine.*

❖ **la valorisation des initiatives des acteurs du secteur par :**

28. l'organisation de biennales et la relance du grand prix du Chef de l'Etat ;
29. la création d'un centre national des métiers et la démultiplication des centres d'incubation ;
30. la création d'une tannerie nationale et de tanneries dans chaque abattoir ;
31. le renforcement de la collaboration avec les Collectivités locales pour le développement du secteur ;
32. le renforcement du niveau institutionnel des artisans afin d'asseoir un véritable cadre d'autopromotion du secteur ;
33. la professionnalisation du secteur, le développement de passerelles entre l'enseignement général et la formation professionnelle et technique et la signature de conventions entre l'Etat et les artisans formateurs ;
34. le renforcement des actions de promotion de l'artisanat d'art avec la création de boutiques de références pour la commercialisation des produits artisanaux, notamment au niveau des sites touristiques ;
35. l'ouverture des showrooms ou salles d'exposition des produits artisanaux, à l'étranger, dans les ambassades et services consulaires du Sénégal, en privilégiant les produits du sous-secteur de l'art.

36. l'organisation d'un salon annuel ou une foire internationale de l'artisanat, à l'exemple du SIAO au Burkina, afin d'accroître la visibilité des produits des artisans, en plus de la foire internationale de Dakar qui constitue déjà une plate-forme.
37. le développement d'un marché de sous-traitance pour le secteur industriel en développant, autour des unités industrielles existantes, une véritable politique de promotion de la sous-traitance ;
38. le renforcement des dispositifs d'accompagnement des processus de mutation des unités artisanales en micro-entreprises ;
39. la standardisation des processus de production et professionnalisation des métiers pour pallier les contraintes persistantes du secteur de l'artisanat relative à la mauvaise qualité des produits artisanaux, car l'offre actuelle ne répond pas aux normes et exigences pour permettre le développement d'un véritable marché tourné vers l'exportation ;
40. la systématisation de la certification des produits pour stimuler la qualité du secteur.

❖ la communication et le partenariat portant sur :

41. la mise en place d'un système d'information accessible sur les procédures bancaires et les opportunités de financement, notamment avec la BNDE ;
42. l'harmonisation du fonds de garantie des projets artisanaux de l'APDA, chiffré à 350 millions de francs CFA et celui de promotion de l'artisanat de la Direction de l'Artisanat d'un montant de 410 millions de francs CFA, en plafonnant le cumul à un milliard et le transfert de leur domiciliation à la BNDE ;
43. l'établissement de conventions pour un partenariat structurant entre l'UMECAS, l'Union des chambres de métiers et la BNDE, l'UMECAS et le Ministère de l'artisanat, l'UMECAS et les chambres de métiers ;
44. l'amélioration du dispositif d'information et de communication pour la promotion du secteur.

E. Plateformes industrielles intégrées : développement des zones économiques spéciales

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, s'est engagé, à travers le Plan Sénégal Emergent, à doter le pays de tissu logistique et industriel de référence dans la sous-région. Cette volonté est en train de se traduire par la mise en place de plateformes industrielles intégrées à Diamniadio et va se poursuivre avec la réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako et la modernisation du Port autonome de Dakar.

Faire du Sénégal un hub logistique industriel régional en créant des plateformes industrielles intégrées, permettra d'amorcer un processus d'industrialisation avec un soutien aux secteurs de l'agroalimentaire, du textile...etc. La Zone économique spéciale de Diamniadio constituera une plateforme multifonctionnelle pour l'essentiel des activités productrices de revenus (industrie, artisanat, confection, équipements, infrastructures, etc.). Elle s'inscrit dans la volonté d'inciter les entreprises à délocaliser et diversifier leurs activités hors de la capitale et attirer de nouveaux investisseurs.

Considérant les prérequis nécessaires à savoir l'adoption d'une fiscalité adaptée, la disponibilité du foncier aménagé, et la formation d'un personnel technique qualifié, **le Conseil économique, social et environnemental préconise**, pour renforcer *« le rôle et la place des zones économiques spéciales (ZES) dans la politique nationale d'industrialisation » (Avis n° 2016-07 du 11 novembre 2016) :*

1. de procéder à une évaluation exhaustive du cadre juridique et institutionnel de la ZESI avant toute définition d'un régime de ZES au Sénégal, en mettant le focus sur :
 - l'application de la loi sur la ZESI et de son décret d'application ;
 - le plan d'affaires de la zone de Diamniadio ;
 - l'analyse de la mise en œuvre du schéma directeur et du plan urbain de la ZESI;
 - l'adoption ou non de protocoles d'accord pour faciliter la coordination administrative dans la ZES ;

2. de procéder à une analyse, sans complaisance, des coûts-bénéfices de l'impact économique des ZES sur le tissu industriel sénégalais, afin de donner une nouvelle orientation des initiatives dans ce domaine ;
3. de finaliser dans les meilleurs délais le cadre juridique sur les zones économiques à statut spécial en veillant à sa conformité aux meilleures pratiques juridiques internationales et à ce qu'il intègre :
 - des décrets d'application détaillés et des protocoles d'accord clarifiant les dispositions, principes et procédures de la loi ;
 - les éléments de base ci-après : définitions standard, gamme étendue d'activités économiques autorisées, autorité administrative de ZES, guichet unique, critères clairs de sélection des sites des ZES fondés sur les conditions du marché, critères qui s'appliquent à l'octroi des agréments ou des licences aux entreprises de la ZES, droits et obligations des promoteurs, opérateurs et utilisateurs de ZES, incitations innovantes indexées sur les résultats et conformes aux exigences de l'OMC, procédures douanières rationalisées, protection du droit à la propriété privée, utilisation foncière, réglementation sur l'environnement et les «zones vertes», dispositions contre la spéculation foncière, main-d'œuvre et immigration, traitement national, clause de priorité de la loi de ZES, pénalités pour non-conformité, modes alternatifs efficaces de règlement des différends (médiation, conciliation, arbitrage) ;
4. d'envisager d'établir, à travers le pays, de multiples ZES à titre de programmes pilotes et d'effectuer graduellement des réformes spécifiques localisées sur la base d'une méthodologie expérimentale, et une fois des résultats positifs obtenus, à une échelle plus réduite (*plus maitrisable*), d'engager les réformes nécessaires et les élargir à l'ensemble du territoire national (*exemple de la Chine*) ;
5. de doter le Parc industriel de Diamniadio du statut de ZES et consolider les domaines industriels existants tout en délocalisant les entreprises à l'étroit à la SODIDA et celles polluantes de la Baie de Hann ;

6. d'adopter des politiques économiques qui promeuvent, en amont et en aval, les liens entre les ZES et l'économie locale par :
 - le recours aux entreprises locales comme sous-traitants par les entreprises de ZES ;
 - la vente de produits locaux et la fourniture de services locaux dans les zones, traitées comme des exportations ;
 - la valorisation des produits locaux et l'orientation des investisseurs vers les produits à haute valeur ajoutée ;
7. de promouvoir, en relation avec les bureaux économiques de nos ambassades, une diplomatie économique assez forte privilégiant le transfert de technologies au profit des entreprises nationales et de développer une politique commerciale favorisant davantage le ciblage du marché africain, en vue de mieux tirer profit de la prochaine mise en place de la *zone de libre-échange continentale (ZLEC)*, tout en poursuivant le positionnement des entreprises sénégalaises en Europe et sur les autres continents et en redynamisant le comité de lutte contre les pratiques commerciales illicites ;
8. de tirer profit de l'appartenance à des organisations communautaires (*UEMOA et CEDEAO*) qui offre des possibilités d'accès à des marchés élargis, de l'existence de plusieurs programmes d'infrastructures et d'équipements structurants ;
9. d'opter pour un dispositif industriel sobre en émission de carbone et intégrant :
 - une mise à niveau environnementale/énergétique des entreprises ;
 - la valorisation des déchets dans l'agro-industrie ;
 - la réglementation (études approfondies, audits périodiques, contrôles) ;
 - l'efficacité énergétique dans les procédés industriels ;
 - la promotion du gaz naturel ;
 - la promotion des énergies nouvelles et renouvelables (solaire, biomasse).
10. de veiller à ce que les initiatives de l'Etat en matière d'industrialisation se matérialisent en termes d'actions (*aller jusqu'au bout des chantiers ouverts et des réformes, même les plus difficiles, afin d'éviter les problèmes d'opérationnalisation rencontrés par la NPI et le PRI*) ;

11. d'appuyer et renforcer le secteur privé national en :

- créant les conditions
 - ✓ d'émergence de champions nationaux capables de servir de locomotives à des pans entiers du système productif, à l'image des pays asiatiques où le privé local jouit d'une présence marquée dans les activités économiques nationales ;
 - ✓ qui inciteraient les chefs d'entreprises à prendre le risque d'investir et susciteraient l'engagement du secteur privé à entreprendre et conquérir les moyens de compétitivité de l'entreprise et éviter ainsi de s'installer dans le cercle vicieux de la non compétitivité et de la régression ;
- soutenant et en accompagnant les PME/PMI qui sont dans les régions, afin d'éviter que les avantages offerts par les ZES ne profitent qu'aux entreprises étrangères ;
- prévoyant l'aménagement d'un espace d'incubation de pépinières d'entreprises et de PME/PMI nationales naissantes, à travers une mutualisation d'un certain nombre de services pour alléger les charges et permettre une fortification et une meilleure éclosion de nos entreprises nationales ;

12. d'articuler le schéma de formation actuel à des stratégies sectorielles de manière à accorder une prépondérance aux besoins de l'entreprise (en même temps qu'on forme la jeunesse aux métiers actuels, il faudrait penser aux métiers de demain, effort d'anticipation nécessaire si le pays veut capter les opportunités futures et ne pas rester confiné dans des secteurs en déclin) ;

13. de mettre en place une instance d'échanges et de pilotage de la politique industrielle au regard du caractère inclusif de la démarche adoptée pour la mise en œuvre du PSE, assurer une coordination efficace de la mise en œuvre de son volet industriel, organiser le système de financement prévu pour la mise en œuvre du plan d'actions et garantir une bonne coordination du dispositif de suivi-évaluation ;

14. de favoriser, par le biais du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), la concertation entre les industriels et les autres administrations concernées par le secteur autour du ministère de tutelle (l'absence d'un cadre de dialogue crée un sentiment de frustration et amène les industriels à se tourner vers le ministère des finances pour trouver des solutions ponctuelles à leurs problèmes), tout en établissant des passerelles entre ce dernier et les administrations sus-indiquées, afin que puisse se réaliser l'offre de "*paquets investisseurs*" sur les plateformes : adaptation de la fiscalité, des charges sociales et régime administratif allégé entre autres ;

15. de préserver et moderniser notre tissu industriel par:

- la réduction des coûts et l'amélioration de la compétitivité des facteurs de production;
- la promotion de l'innovation et de la technologie;
- la mise en place de supports institutionnels et financiers d'appui à la politique industrielle ;
- l'amélioration du dispositif de financement des PME/PMI;
- la disponibilité d'espaces aménagés et de zones économiques pour l'investissement industriel;
- l'amélioration des corridors et le maillage du territoire en infrastructures de communication pour la fluidité des échanges, la disponibilité de ressources humaines qualifiées;
- l'édification d'une administration bien formée dans le domaine du diagnostic industriel, réactive et dotée d'une capacité d'anticipation avec une bonne vision des dynamiques internationales.

16. de poursuivre et renforcer les réformes en :

- apportant plus de flexibilité dans la législation du travail;
- clarifiant et en rationalisant les missions et interventions de l'APIX, l'APROSI, la Haute Autorité des Zones Économiques Spéciales et de la Délégation Générale à la promotion du Pôle Urbain de Diamniadio (DGPU);

- finalisant l'adoption de la politique nationale qualité (harmonisation des textes législatifs et réglementaires, relatifs au contrôle de qualité et mise en place d'une Infrastructure Nationale de la Qualité (INQ) opérationnelle et reconnue sur les plans régional et international) ;
- mettant en place la structure nationale de métrologie devant raccorder au Système international d'unités, les étalons de référence ou de travail utilisés dans la métrologie légale et industrielle ;
- poursuivant et en renforçant le programme de mise à niveau des entreprises (qui a aidé beaucoup d'entreprises à s'ajuster) particulièrement dans sa composante relative à la restructuration industrielle compte tenu de l'état de vétusté dans lequel se trouvent certaines industries.

F. Hub touristique intégré : Pour la promotion d'un tourisme solidaire et intégré

Faire du Sénégal une destination touristique de référence, avec l'objectif d'atteindre en moyenne deux millions de touristes par an à partir de 2018 est l'ambition du PSE à travers le développement de zones touristiques intégrées et le plan sectoriel de développement du micro-tourisme.

Pour cela, les prérequis sont la maîtrise du foncier, l'aménagement de sites touristiques et d'aérodromes régionaux, la mise en place de financements adaptés (crédit hôtelier), une politique de promotion (tours opérateurs) plus agressive, le renforcement de la formation des ressources humaines et de la sécurité, l'amélioration de la réglementation ainsi que la bonne gestion de l'environnement et le développement de contenus (culturel, artisanat).

Dans ce cadre, le **Conseil économique social et environnemental** préconise la **« Promotion d'une activité touristique solidaire et durable, à fort potentiel de valeur ajoutée »** (Avis n° 2015-02 du 17 novembre 2015) et recommande :

❖ *Pour l'amélioration et la diversification de l'offre touristique :*

1. de réaliser des études plus approfondies de chaque filière ainsi que :
 - l'élaboration et la mise en œuvre de projets innovants, via le partenariat public-privé, en vue de l'optimisation des potentialités du Sénégal en matière de tourisme d'affaires, de tourisme haut de gamme, de tourisme culturel, de tourisme balnéaire, de tourisme religieux, de tourisme médical, de tourisme rural, de tourisme cynégétique, de tourisme vert, d'écotourisme, de tourisme de croisière,... ;
 - la labellisation et le développement du tourisme vert à travers la mutualisation de l'expertise des techniciens des parcs nationaux et des différentes agences et directions rattachées au ministère du tourisme et des transports aériens afin de diversifier les offres de services proposées aux visiteurs avec des moments de découverte, de partage et d'apprentissage ;
 - la mobilisation de ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Plan stratégique de développement durable du tourisme au Sénégal, adopté en décembre 2013;
2. de favoriser l'émergence d'un nouveau type d'entrepreneurs nationaux et l'appui aux promoteurs touristiques respectueux de l'environnement et capables d'exalter la fierté des populations locales pour la valorisation du patrimoine naturel, culturel qui participe pour 40% dans la décision du voyageur, les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, la promotion des productions des femmes et des hommes de culture au niveau des hôtels, campements, aéroports, aérodromes, avions, etc....;
3. de faciliter le parcours client des touristes lors de leurs sorties en ville et garantir leur sécurité ;
4. de valoriser les sites de notre patrimoine historique en créant des ouvrages et des parcours susceptibles d'offrir une bonne représentation de nos héros et héroïnes (grands personnages) qui ont marqué notre histoire ('Caytu' pour Cheikh Anta DIOP, 'Dekheulé' pour Lat Dior, 'Ndeer' pour les femmes de Nder, 'Cabrousse' pour Aline Sitöe

DIATTA, *'Le Rip et Pathé Badiane'* pour Maba Diakhou BA, *'Somb ou Fandane-Thiouthioune'* pour Maad A Sinig Coumba Ndooffène Famak Diouf et Maba Diakhou BA, *'Boundou'* pour Malick SY Daouda, etc.) ;

5. d'élever les stars de la musique, du football et du basket, évoluant dans les championnats internationaux, au rang d'ambassadeurs du tourisme capables de vendre la destination Sénégal dans leur club, ville et pays d'évolution.

❖ ***Pour l'attraction des investissements :***

6. de doter les zones touristiques de statut spécial pour permettre aux promoteurs qui s'y installent de bénéficier de conditions fiscales et tarifaires plus favorables ;
7. d'améliorer l'environnement, les installations et les infrastructures dans les zones à vocation touristique en les organisant, en réalisant des pistes rurales pour les désenclaver et en garantissant la sauvegarde des paysages... ;
8. d'ouvrir le ciel à la concurrence (open sky) et promouvoir dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP), la création d'une compagnie forte, crédible et à des coûts raisonnables avec une bonne maîtrise du trafic régional et international ;
9. d'équiper, en vue de les mettre à niveau progressivement, les principaux aéroports secondaires pour les rendre plus fonctionnels et améliorer les services offerts par l'Aéroport Léopold Sédar Senghor, au départ comme à l'arrivée ;
10. de reconquérir les marchés émetteurs (France, Belgique, Suisse et Canada) et les pays à forts potentiels comme l'Allemagne, la Grande Bretagne, le marché Afro Américain et investir les marchés de l'Indonésie, le Pakistan et les pays de la OUMMA Islamique pour la promotion du tourisme religieux ;
11. de diversifier qualitativement les sources d'émission de touristes en positionnant le tourisme sénégalais au cœur des nouveaux marchés des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), pôles des nouveaux pays émergents;

12. d'accélérer la mise en œuvre et l'élargissement des actions initiées par l'Etat du Sénégal et ses partenaires, en matière de lutte contre l'érosion côtière, l'insalubrité dans les plages de toutes les zones touristiques ainsi que leur restauration, en relation avec le Ministère de l'environnement ;
13. de signer des conventions de partenariat avec les collectivités locales des zones concernées pour la mise en place de brigades de surveillance de l'environnement dont les missions consisteraient à la sensibilisation des résidents sur un code de conduite respectant les normes élémentaires d'hygiène et à la lutte, en rapport avec les autorités habilitées, contre toutes agressions des zones côtières (extractions de sable marin, notamment) ;
14. de renforcer les moyens de la police touristique et de créer le corps des volontaires du tourisme pour veiller à la quiétude et à la sécurité des touristes ainsi qu'à la sensibilisation des populations sur les comportements à adopter vis-à-vis des touristes ;
15. d'entreprendre des actions diplomatiques pour la déclassification du Sénégal comme pays à risque et de la Casamance en zone plus favorable tenant compte des efforts de pacification de la zone sud par l'Etat et les acteurs ;
16. de convaincre les professionnels du tourisme et de la culture (Tours Operators, agences de voyages, syndicats d'initiative, promoteurs culturels, guides, hôteliers, conservateurs, médiateurs, élus...) dans les différents pôles, sur la nécessité de concevoir et de réaliser les offres touristiques en termes de circuits et d'excursions ;
17. d'harmoniser les sites et monuments inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO avec celui du patrimoine national classé et les faire figurer dans toutes les offres proposées ;
18. d'établir une politique de valorisation et d'enrichissement du patrimoine à travers le développement de programmes d'information et de sensibilisation de proximité pour amener les populations résidentes dans les zones touristiques :
 - à s'approprier la culture - tourisme - artisanat ;
 - à inciter les visiteurs au respect du patrimoine du pays ;
 - à faire élaborer par l'ASPT, en rapport avec les acteurs du secteur et le Ministère, un plan détaillé de promotion de la

destination Sénégal qui s'appuiera pour l'essentiel sur les valeurs de notre culture, le savoir-faire artisanal, le patrimoine historique et religieux, etc.

❖ ***Pour l'amélioration et l'application de la législation existante :***

19. d'établir un cadre réglementaire, opposable aux différents intervenants, pour le développement d'un tourisme solidaire et durable ainsi qu'un meilleur contrôle des résidences hôtelières et des appartements meublés ;
20. d'actualiser la convention hôtelière de la restauration datant de 1972 ;
21. réviser les textes de loi régissant le domaine public maritime (DPM) dans le code des investissements ;
22. de veiller au respect des engagements inscrits dans la charte nationale du tourisme du Sénégal ;
23. de voter la loi sur le littoral et de signer, dans les meilleurs délais, les décrets d'application ;
24. augmenter le taux de la taxe touristique et de modifier ses procédures de recouvrement (exemple : intégrer la taxe dans les billets d'avion...) pour permettre à l'ASPT de disposer de sa quote-part afin d'exécuter convenablement ses missions de promotion de la destination Sénégal ;
25. d'appliquer la loi sur la mendicité dans toute sa rigueur et d'initier une campagne de sensibilisation sur la mendicité des enfants, des femmes et des adultes valides ;
26. d'appliquer, strictement, les dispositions légales relatives à l'interdiction des mineurs non accompagnés d'accéder aux réceptifs hôteliers.

❖ ***Pour la promotion, le suivi de la mise en œuvre des nouvelles orientations du Sénégal pour le développement du secteur et la sécurisation des investisseurs :***

27. d'étendre la saisonnalité du tourisme de novembre à Juin dans un premier temps, et œuvrer, à terme, à l'étendre sur toute l'année ;
28. de dématérialiser les stratégies de communication pour la promotion du tourisme ;

29. de mener des campagnes d'information et de sensibilisation de proximité pour faire du Sénégal une terre d'accueil attractive ;
30. de mener des campagnes de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement des touristes dans la rue ;
31. de concevoir des supports de communication pertinents qui renseignent sur toutes les potentialités.

❖ ***Pour l'amélioration de la gouvernance du secteur et de la gestion des données :***

32. d'allouer au secteur touristique un budget équivalent à au moins 2% du Budget de l'Etat pour lui permettre de disposer des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs qui lui sont fixés ;
33. de concevoir avec l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) un plan de développement d'un e-tourisme efficace, au niveau de l'administration centrale et locale ;
34. d'établir une base de données statistiques fiables sur le nombre de touristes, la durée des séjours, le type de tourisme (affaires, religieux, loisirs et familial), en responsabilisant l'ANSD, SECURIPORT et l'ASPT ;
35. d'affecter, dans chaque représentation diplomatique, un chargé de mission, spécialisé dans le domaine du tourisme et maîtrisant la langue du pays ;
36. d'articuler les projets du Ministère du Tourisme et des Transports aériens avec les nouvelles opportunités qu'offrent les programmes de développement en infrastructures routières ;
37. de décerner un grand prix annuel du Président de la République pour le tourisme, à la ville touristique la plus propre du Sénégal et la plus sécuritaire et/ou organiser une cérémonie annuelle des oscars du tourisme solidaire et durable ;
38. de promouvoir l'éducation touristique dans les établissements scolaires et universitaires ainsi qu'au niveau communautaire en favorisant la création de clubs loisirs et découvertes pour le développement du tourisme interne et la production de web documentaires, à poster sur les réseaux sociaux, pour des voyages virtuels dans les zones culturelles, religieuses et historiques.

❖ ***Pour la professionnalisation des ressources humaines du secteur :***

39. de mettre à niveau progressivement les ressources humaines (formation, certification des formateurs, perfectionnement du personnel technico- pédagogique) ;
40. d'exiger des tours opérateurs le recrutement de guides touristiques ayant bénéficié d'une solide formation et détenant une licence attribuée par le Ministère de tutelle ;
41. d'améliorer la formation des acteurs du secteur par :
 - la réhabilitation des locaux de l'Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique ;
 - la réécriture des curricula de formation dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme selon l'Approche par les Compétences (APC) et l'implantation de programmes adaptés ;
 - l'ouverture de filières de formation supérieure de niveaux Licence et Master, en collaboration avec les établissements supérieurs ;
 - la création d'un hôtel d'application ;
 - la promotion d'une gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public - privé ;
 - la mise en place d'un mécanisme de suivi de la politique nationale de la formation hôtelière et touristique ;
 - l'invitation de toutes les structures de formation, en situation irrégulière, à se conformer à la réglementation et aux cahiers de charges qui les lient à l'Etat ;
 - l'application rigoureuse de la réglementation qui régit les centres de formation professionnelle privés et autres établissements d'accueil ou de séjour.
42. de promouvoir et d'organiser toutes les activités des collectivités éducatives des enfants du pays et de la diaspora sur l'ensemble du territoire sénégalais (colonies de vacances au Sénégal) ;

❖ ***Pour l'amélioration de la communication et le renforcement du partenariat avec le patronat et les professionnels du secteur :***

43.d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication par des professionnels sur la destination Sénégal, en accordant une attention particulière :

- à l'utilisation des réseaux sociaux et à la création d'un portail sur le web « SENEGAL DECOUVERTES » où seront référencés les réceptifs répondant aux normes (hôtels, auberges, campements, chambres et tables d'hôtes) de même un agenda des événements de l'année en cours pourrait y être publié ainsi que les circuits présentant un intérêt au plan historique et culturel ;
- à la production d'un documentaire de treize (13) minutes sur les parcs nationaux, les cascades de Dindéfelo (chutes d'eaux) le parcours Dakar – Saint Louis par la plage et les autres sites touristiques à diffuser lors des vols, suite à l'établissement de protocoles d'accord avec les compagnies aériennes ;

44.de concéder aux entreprises du secteur le régime industriel pour la maîtrise des facteurs techniques de productions, dans les charges d'exploitation du secteur touristique ;

45.de mettre en place :

- une structure paritaire (Etat – Organisations professionnelles) de suivi évaluation des programmes d'aménagement de nouveaux sites (Pointe Sarène, Fathala, Delta du Saloum, notamment) ;
- un cadre de concertation entre les différents acteurs.

46.de réactiver le Conseil National du tourisme avec une représentation effective de toutes les institutions de la République;

47.de renforcer la responsabilisation des collectivités locales dans la promotion du secteur par :

- l'établissement d'un partenariat dynamique entre les collectivités locales et les acteurs du tourisme ;

- la participation effective des maires et présidents des conseils départementaux dans la définition de la politique touristique du Sénégal ;
- le développement de la coopération décentralisée, le jumelage et la mutualisation des bonnes pratiques.

❖ ***Pour une valorisation du secteur en vue de l'exploitation de son potentiel comme valeur ajoutée :***

48.de capitaliser et de mutualiser l'expertise des techniciens des parcs nationaux avec les différentes agences et directions du ministère du Tourisme et des Transports aériens ainsi que :

- leur implication dans la définition des nouvelles orientations du secteur ;
- la valorisation des potentialités des parcs nationaux au service durable du tourisme vert ;
- l'exploitation des niches écologiques pouvant contribuer à maintenir la biodiversité avec des composantes en interrelation qui fondent son microclimat (les trois systèmes dunaires blanc, jaune et rouge), la végétation, les eaux douces et les eaux salées ;

49.de mettre en œuvre des actions de conservation de la biodiversité et de développement local pour favoriser la promotion durable de l'éco tourisme ;

50.d'inciter et d'accompagner les Sénégalais de la Diaspora désireux de s'investir dans le secteur par la mise en place de réceptifs touristiques ou le développement d'autres activités connexes ;

51.de promouvoir le tourisme interne en :

- développant un programme spécial d'information sur le tourisme interne auprès des Institutions nationales, des sociétés publiques, parapubliques et privées, des organismes internationaux, des universités, des instituts de formation... ;
- amenant les réceptifs hôteliers et les campements agréés à signer des conventions de partenariat avec les Institutions nationales, les sociétés publiques, parapubliques et privées, les organismes

internationaux, les universités, les instituts de formation, les fédérations sportives, les groupements spécialisés dans l'organisation de manifestations culturelles et sportives...

- incitant les employeurs à octroyer à leurs agents des subventions vacances pour la découverte du Sénégal ;
- développant le micro tourisme pour augmenter ses retombées locales par l'amélioration des offres des micro entreprises, l'accroissement des dépenses des touristes au niveau local ;
- établissant un contrat de partenariat avec le patronat de l'industrie hôtelière pour la fourniture du riz local, des produits locaux et des fruits locaux.

G. Culture : promotion des acteurs, valorisation des infrastructures et développement des industries culturelles

La culture a été placée au cœur du PSE à travers deux piliers : la transformation structurelle des secteurs de croissance et le développement humain.

Concernant les prérequis, il est envisagé de mettre l'accent sur : l'amélioration de l'accès au crédit pour les porteurs de projets culturels, la promotion de la formation artistique, le renforcement de l'implication des privés dans la promotion culturelle et la promotion du statut des artistes, des droits de la propriété intellectuelle et artistique et la lutte contre la piraterie.

C'est pourquoi le CESE a pensé apporter sa contribution à l'urgence d'adapter la politique sectorielle « Culture » dans le sens, d'une part, de la promotion des acteurs culturels et, d'autre part, de la valorisation des infrastructures culturelles.

G-1 : Pour « le renforcement de la protection et de la diversité des expressions culturelles sénégalaises, la promotion de son rayonnement et faire des acteurs culturels des opérateurs économiques » (Avis n° 2013-02 du 20 novembre 2013), le Conseil économique, social et environnemental préconise :

❖ Au titre de la promotion de la culture et des langues nationales :

1. de mettre en application la directive du Président de la République, à savoir « un service - une tapisserie », avec des obligations par rapport au respect des règlements ;
2. de valoriser la lutte traditionnelle avec l'aménagement d'aires de jeux qui répondent aux normes ;
3. de doter l'école nationale des arts d'installations adéquates ;
4. de soutenir les salles de cinéma existantes, d'appuyer la réouverture des salles fermées et le redémarrage des projections avec les ajustements nécessaires par rapport à l'évolution du numérique ;
5. de promouvoir la littérature, tant en langues nationales que dans les autres langues, par une nouvelle politique d'appui aux maisons d'édition, notamment les Nouvelles éditions africaines du Sénégal (NEAS) ;
6. d'impulser le mécénat d'art en vue de renforcer les initiatives de soutien à la création artistique, ainsi que l'édification d'un musée d'art africain et d'une bibliothèque nationale ;
7. de revaloriser le statut des artistes et d'institutionnaliser leur décoration en guise de reconnaissance du service rendu à la nation ;
8. de valoriser et de promouvoir les traditions culinaires du Sénégal ;
9. de valoriser et promouvoir le tissage traditionnel ;
10. d'accélérer la promotion et l'intégration des langues nationales dans les curricula d'éducation et de formation, du préscolaire au supérieur ;
11. de restaurer le prix du Président de la République pour les Arts et les lettres ;
12. de valoriser les potentialités du Sénégal sur le plan religieux, dans des localités et grandes villes religieuses telles que Touba, Tivaouane, Ndiassane et Médina Baye pour promouvoir de nouvelles opportunités touristiques ;

13. d'aménager une salle d'exposition des productions sénégalaises et d'organiser le calendrier des visites, au profit de la production artistique, au sein de nos ambassades dans les pays de grande vie culturelle et de départ pour le tourisme en Afrique,
14. d'organiser dans nos ambassades un service de prêt de cassettes sur la diversité culturelle, les œuvres et manifestations qui la montrent, au profit des enfants des sénégalais de l'extérieur vivant avec leurs parents à l'extérieur ;
15. de poursuivre le plaidoyer entamé depuis 2008 pour l'inscription du « yella » du Boundou au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
16. de valoriser les spécificités culturelles comme le « ndaga » de Médina sabakh, en considérant la diversité des potentialités en matière de création d'emplois ;
17. de promouvoir les langues nationales dans les médias et de valoriser les diversités culturelles, notamment les danses des minorités.

❖ Au titre de la protection des expressions culturelles :

18. d'assurer aux acteurs du secteur de la culture une protection sociale et de veiller à l'effectivité des mesures sur les droits d'auteur et droits voisins, en faisant jouer au Bureau Sénégalais des Droits d'Auteur (BSDA) toutes ses fonctions ;
19. de veiller à l'application de la loi portant sur l'industrie cinématographique en vue d'une meilleure gestion du financement de la production et de l'effectivité de la mise à disposition de la subvention accordée aux associations socioprofessionnelles ;
20. de conserver la vocation culturelle des salles de cinéma transformées en surfaces commerciales, en maintenant une salle de cinéma sur le site et de construire des salles de culture dans toutes les régions ;
21. de veiller à assurer le renouvellement des ressources humaines dans les arts par l'organisation de la formation, l'érection de l'Ecole Nationale des Arts (ENA) en Institut et la création d'une Ecole nationale des danses;
22. de former les cadres administratifs, les magistrats et les élus locaux sur les textes existants pour la promotion et la protection des expressions culturelles.

❖ Au titre du développement économique des industries culturelles :

23. de valoriser et de stimuler la création artistique en facilitant son accès à des marchés publics conséquents comme la confection des décorations nationales, des médailles et trophées sportifs qui sont distribués chaque année ;
24. de restructurer et d'assainir le secteur du cinéma et de l'audiovisuel pour son développement et sa compétitivité, tout en favorisant la création d'un institut de formation, la valorisation des mécanismes endogènes de financement du fonds de promotion du sous-secteur et la promotion du cinéma dans toutes les régions du Sénégal ;
25. de favoriser la préférence nationale dans la réalisation des marchés relatifs à l'édition de manuels scolaires et à l'édification d'ouvrages culturels ;
26. d'intégrer dans le programme de promotion et de développement du tourisme un volet qui valorise les potentialités culturelles et artistiques du Sénégal, en préconisant l'organisation d'événements spéciaux (festivals, biennales, concerts...) à l'image de Bercy pour faire découvrir d'autres artistes ;
27. de valoriser les sites historiques comme opportunité de promotion du tourisme ;
28. de soutenir le développement de l'industrie artistique dans le domaine du hip hop ;
29. d'aider les écuries (écoles) de lutte à évoluer vers des entreprises de promotion et de valorisation du patrimoine culturel de la lutte, notamment les « bakks », chants et la lutte sans frappe, spécificité sénégalaise ;
30. de construire des arènes régionales pour la lutte en donnant à celle de la région de Fatick les dimensions de l'arène nationale ;
31. d'inciter les artistes à un engagement dans tous les domaines artistiques.

G-2 : Pour la gestion et la valorisation des infrastructures et des industries culturelles (Avis n°2017-03 du 18 avril 2017), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ Dans le domaine légal et administratif :

1. d'allouer 1% du budget national au Ministère chargé de la Culture ;
2. d'appliquer les textes de lois existants et d'achever en urgence, ceux en cours d'élaboration ou d'adoption relatifs :
 - au mécénat d'entreprise au profit des industries culturelles et aux arts ;
 - au recouvrement des droits d'auteur et droits voisins dus par tous les diffuseurs, surtout ceux du secteur public ;
 - à la création des directions régionales des affaires culturelles (D.R.A.C.) et Centres départementaux des Affaires culturelles (C.E.D.A.C.) ;
 - au statut du grand théâtre ;
 - à la codification des métiers de la culture, afin de faciliter la professionnalisation de la pratique, en fonction des spécificités de chaque sous-secteur ;
 - au statut de l'artiste ;
 - à la promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle ;
 - etc.
3. d'appliquer les dispositions de la loi n°68-02 du 04 Janvier 1968, relative à la décoration des bâtiments publics ou recevant du public, qui font obligation à tout promoteur ou constructeur (public ou privé) et de consacrer 1% du coût de tout projet de construction et d'équipement d'un bâtiment public ou recevant du public et dont le coût dépasse 20 millions de francs, à la décoration;
4. d'attribuer à la SODAV des locaux fonctionnels et d'étendre son ancrage dans toutes les régions et départements du Sénégal ;
5. de créer une jonction entre le cinéma, le théâtre, les arts visuels et la littérature pour le développement de projets plus intégrés ;

6. d'assurer une part des marchés publics nationaux aux entreprises culturelles sénégalaises et de soutenir l'élargissement de l'écoulement de leurs produits aux marchés sous régional, africain et international ;

❖ **Dans le domaine des infrastructures :**

7. d'établir une cartographie complète des infrastructures culturelles au Sénégal, par région, département et commune :
 - les bibliothèques, centres de documentation et médiathèques ;
 - les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) ;
 - les salles de cinéma ;
 - les salles de théâtre et aires de spectacles ;
 - les manufactures ;
 - les galeries d'art ;
 - les musées ;
 - les monuments ;
 - les villages des arts ;
 - les studios d'enregistrement ;
 - les maisons d'édition ;
 - le tourisme culturel ;
 - etc.
8. de créer une synergie entre le ministère de l'aménagement du territoire et ceux en charge de la culture et de l'éducation, en vue d'un meilleur équilibre territorial des infrastructures culturelles du Sénégal ;
9. de réhabiliter et d'équiper les infrastructures culturelles, en accordant une priorité aux grandes infrastructures et aux centres culturels ;
10. d'élaborer, en partenariat avec tous les acteurs culturels, un nouveau schéma directeur de construction des infrastructures culturelles, prenant en compte la nécessité de disposer, au niveau départemental, d'un théâtre de verdure, d'une médiathèque, d'une cafétéria, d'un musée, d'une salle de répétition, d'un studio d'enregistrement, de salles polyvalentes pour la projection de films..., afin de satisfaire les attentes des acteurs en matière de formation, de production... ;

11. de conférer au théâtre national Daniel SORANO un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;
12. d'étudier la possibilité d'une meilleure adaptation de l'esthétique de certaines infrastructures culturelles comme le grand théâtre, le monument de la renaissance... et des infrastructures à venir, en fonction de l'esthétique sénégalaise, africaine, en tenant compte des perceptions et réalités culturelles universelles ;
13. d'accélérer la réalisation des projets de construction et de réhabilitation concernant:
 - le Centre national de production cinématographique et audiovisuelle ;
 - la cité du cinéma à Diamniadio ;
 - les salles de cinéma ;
 - le musée d'art contemporain pour une meilleure valorisation et optimisation des opportunités qu'offre la biennale ;
 - la maison d'édition africaine à Diamniadio ;
 - l'école nationale des arts et des métiers de la culture ;
 - la bibliothèque nationale ;
 - les archives nationales ;
 - etc.
14. de développer une approche, associant l'Afrique et sa diaspora, dans l'animation du musée des civilisations noires ;

❖ **Dans le domaine des industries culturelles :**

15. de commanditer des études complètes et approfondies sur :
 - la chaîne de valeur de chaque filière des industries culturelles au Sénégal (arts visuels, arts scéniques, musique, photographie, cinéma, livre, mode et stylisme, design, gestion du patrimoine, langues nationales...) ;
 - l'impact économique et social des industries culturelles et des arts pour disposer d'indicateurs précis sur l'apport du secteur dans le PIB et le PNB ;

16. de promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des industries culturelles en :

- accordant une importance à la formation et au coaching des acteurs culturels;
- créant une agence nationale de promotion des industries culturelles et des arts pour plus d'efficacité dans l'exécution des projets, la rationalisation des moyens et la mobilisation de ressources additionnelles ;
- valorisant les opportunités qu'offrent les mécanismes innovants de financements des industries culturelles, en particulier le partenariat public-privé ;

17. de promouvoir le développement des industries culturelles dans le domaine des arts scéniques en :

- faisant revenir le théâtre à l'école et au niveau de tous les cycles, du primaire à l'université;
- inscrivant la danse dans les disciplines artistiques étudiées à l'école ou au collège ;
- réservant à la danse des espaces dédiés dans les infrastructures à réaliser ;
- valorisant le partenariat avec les chaînes de télévision, publiques et privées;
- instaurant une nouvelle culture d'entreprise, fondée sur la recherche de ressources financières, la bonne connaissance du marché national et international des arts du spectacle et une bonne stratégie de marketing;
- etc.

18. de valoriser le développement des industries dans le domaine du livre en:

- affectant, par mesure administrative appropriée, une part conséquente des fonds destinés à l'édition de manuels scolaires et parascolaires, au profit des éditeurs nationaux en favorisant leur mutualisation ;

- construisant une chaîne de librairies et un dispositif de diffusion au niveau national et international ;
- engageant une réflexion prospective sur le livre numérique et le livre audio ;
- aménageant des endroits appropriés pour résidences d'écriture ;
- relançant les grands prix du Président de la République pour les arts et les lettres ;
- encourageant les services administratifs à acheter des ouvrages afin de mieux outiller leurs cadres ;
- assurant la dotation des différents centres régionaux en ouvrages produits en français et en langues nationales par les écrivains sénégalais et africains ;
- organisant des événements spéciaux : journées nationales, fêtes du livre, débats et recherches sur les écrivains les plus talentueux, foires du livre..., etc. ;
- détaxant les produits du livre ;
- restructurant les Nouvelles éditions africaines sénégalaises pour la conservation et la valorisation du patrimoine littéraire sénégalais et africains ;
- créant un réseau national des bibliothèques et médiathèques.

19. de booster l'essor de l'industrie cinématographique et audiovisuelle en :

- encourageant le partenariat public privé pour la mise en place d'une chaîne d'infrastructures techniques ;
- réformant le FOPICA dans le sens du renforcement de son autonomie et la valorisation de ses potentialités créatives en matière de mobilisation de ressources ;
- renforçant les dispositifs techniques de protection des productions cinématographiques et audiovisuelles au regard des enjeux et défis résultant du développement du numérique ;
- développant un partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé, afin de démocratiser l'accès aux productions cinématographiques et audiovisuelles, via l'approche : « un département et / ou une Commune, une salle de cinéma » ;
- restaurant la commission de contrôle des films, suite au retour des salles de cinéma ;

- mettant en place des structures de conservation des productions cinématographiques et audiovisuelles (musées, centres d'archivage, cinémathèque nationale...);
- demandant aux télévisions de mettre en place des commissions de visionnage des programmes à diffuser ;

20. de promouvoir le développement des industries culturelles dans le domaine de la mode et du design en :

- organisant tous les deux (2) ans un salon international de la mode et du design;
- aménageant des salles d'exposition dans toutes les représentations diplomatiques.

21. de promouvoir le développement des industries culturelles dans le domaine des arts musicaux ;

22. de promouvoir le développement des industries culturelles dans le domaine des arts visuels ;

23. de reprendre les semaines culturelles sénégalaises à l'étranger, surtout à la veille de certaines visites d'Etat et visites officielles du Président de la République.

H- Sport : développement du sport

Le PSE se fixe comme objectif global, en matière de sport, d'augmenter sa contribution au développement et de le rendre accessible à tous, au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques. A cet effet, *l'accent doit être mis, comme prérequis, sur la finalisation du cadre réglementaire et la mise en place d'infrastructures adaptées.*

C'est pour cela que le **Conseil économique, social et environnemental** préconise la création des conditions pour « *le développement du sport dans le cadre du Plan Sénégal émergent* » (Avis n° 2016-06 du 08 novembre 2016), en recommandant :

1. Pour bien cerner les défis du secteur :

- de faire la cartographie des principaux acteurs du secteur et/ou l'inventaire de l'existant en termes de classifications des sports pratiqués, des organisations d'encadrement, des infrastructures existantes ;
- de réaliser une étude approfondie :
 - des opportunités économiques et/ou d'affaires, dans chacun des secteurs concernés, suivant une approche chaîne de valeur et les modalités de leur exploitation, notamment la professionnalisation du secteur, les marchés de fabrication et de distribution d'articles...;
 - des principales sources de financements disponibles, du niveau local au niveau international ;
 - des dispositions et modalités pour l'établissement des comptes économiques du secteur sportif, en optimisant les grandeurs économiques, financières et sociales mises en mouvement par les dynamiques de développement du sport sénégalais.

2. pour attirer les investisseurs, moderniser le secteur et mobiliser plus de ressources dédiées au financement du secteur :

- de réviser le cadre juridique existant en accordant une attention soutenue au mécénat d'entreprise et d'accélérer la finalisation du projet de code du sport, veillant à son adaptation aux instruments juridiques internationaux, régionaux et aux nouvelles exigences de développement du secteur ;
- d'accélérer le processus d'élaboration et de validation des décrets d'application de ladite loi et la signature du nouveau projet de décret relatif à la réorganisation du sport de masse ;

- de finaliser et d'adopter en urgence la charte de la vie associative ;;
- d'asseoir une politique incitative et attractive, en défiscalisant par exemple, les sommes investies dans le développement sportif pour encourager le secteur privé ;
- de rendre effectif l'engagement de l'Etat d'affecter, à terme, au minimum 1% du budget national au Ministère des Sports, en accordant une attention plus soutenue aux ressources allouées à l'investissement ;
- de mettre en place un fonds national de développement du sport (cf. Directive présidentielle n°12 issue du Rapport de l'IGE n°35-2011 du 11 octobre 2011) ;
- de créer des mécanismes de financements innovants impliquant le secteur privé (mécénat d'entreprises d'Etat) et encourager les collectivités locales à rechercher des ressources additionnelles ;
- d'accompagner l'essor de véritable sport business en valorisant :
 - les opportunités du marché international de transfert des joueurs ;
 - les potentialités du Sénégal pour le développement des sports de loisirs (Rallyes, régates, courses hippiques, chasse, festival) ;
 - le partenariat entre le public et le secteur privé ;

3. pour doter le secteur des ressources humaines de qualité et de développer la recherche, particulièrement en matière de formation initiale, de formation continue, de recherche ainsi que d'amélioration du statut des corps enseignants :

- de mettre en place des programmes de formation de ressources humaines capables de moderniser le secteur et d'encadrer la pratique sportive, en révisant ceux du CNEPS de Thiès ;
- d'élaborer le répertoire des métiers du sport et des métiers annexes au sport, tout en valorisant les potentialités qu'offre chaque métier ;
- d'élaborer et mettre en œuvre un dispositif national de formation sur les métiers du sport et les métiers connexes au sport ;

- d'accélérer la signature du décret portant création du corps des professeurs de sport et d'éducation physique de collège d'enseignement moyen (CAPSEP) en vue de faciliter la délivrance des diplômes ;
- de procéder à l'évaluation et l'analyse des besoins en formation des personnels et cadres du secteur au regard des nouvelles compétences exigibles en matière d'administration, de management, de promotion et de valorisation des potentialités économiques du sport moderne ;
- de réaliser des études susceptibles de promouvoir et de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse et de l'enfance.

4. pour accroître les performances du Sénégal au niveau de la haute compétition :

- de redynamiser la section de perfectionnement des espoirs nationaux ou collège des espoirs nationaux du CNEPS de Thiès et de moderniser les installations de ladite structure ;
- de créer des centres régionaux de détection et de formation afin de promouvoir certaines disciplines comme l'athlétisme, de la base au sommet ;
- d'étudier, en partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé, la possibilité de construire dans chaque capitale régionale et/ou département une piscine olympique et l'aménagement d'espaces pour le développement de la pratique de la régates au Sénégal ;
- de mettre en place un dispositif de prévention et de contrôle du dopage, de la violence, de la fraude, de la corruption et de la mauvaise gouvernance ;
- de développer de nouvelles orientations politiques pour la motivation de l'élite sportive ;
- d'établir, en urgence, la carte des infrastructures sportives au Sénégal toutes disciplines confondues et évaluer les besoins en installations et équipements au niveau de chaque région, pour corriger les déséquilibres ;

- d'accélérer l'achèvement des chantiers en cours, notamment la réhabilitation des stades de Thiès et de Pikine et le programme de construction des stades régionaux de Kaffrine, Sédhiou et Kédougou ;
- de développer le partenariat public privé (PPP) en matière de réalisation d'infrastructures sportives, d'accès aux installations privées (hôtels, centres de formation, espaces loisirs....) et d'organisation d'événements sportifs internationaux (Rallye Dakar, pêche sportive...) au Sénégal ;

5. pour le développement du sport scolaire et universitaire :

- de promouvoir les dualités sport/étude à travers la promotion du sport scolaire (au niveau des écoles et daaras) et universitaire ;
- d'accélérer le processus de création de la Fédération des mouvements scolaire et universitaire ;
- d'accorder une place importante à l'Education physique et sportive dans les programmes scolaires, du primaire à l'université ainsi que des daaras ;
- de combler le déficit en ressources humaines en recrutant et affectant des maîtres d'éducation physique qualifiés au niveau des établissements scolaires et des Daaras modernes.

6. pour le développement du sport professionnel et de masse :

- de promouvoir les sports et les loisirs sportifs comme de réelles opportunités économiques, en matière de création et de richesses et d'emplois ;
- d'améliorer la qualité de l'offre sportive du Sénégal pour l'organisation de rencontres internationales qui soutiennent le tourisme et les domaines connexes ;
- de renforcer toutes les politiques de professionnalisation de la pratique de certaines disciplines sportives y compris dans l'armée ;
- d'accompagner les initiatives pertinentes de reconversion des sportifs professionnels ;

- de clarifier davantage les champs de compétences des principaux acteurs, notamment de l'Etat, des Collectivités territoriales et du mouvement sportif ;
- d'asseoir une véritable politique d'aménagement d'espaces sportifs communautaires et d'entretien et de maintenance des infrastructures sportives existantes ;
- de doter chaque capitale régionale, d'un complexe sportif de plus de 20.000 places, répondant aux normes et standards internationaux, pour accroître les chances du Sénégal à accueillir des compétitions africaines et internationales ;
- de construire un terrain multifonctionnel dans chaque département du Sénégal ;
- de créer ou faciliter la création d'une arène adéquate de lutte au moins dans chaque département ;
- d'établir une base de données exhaustive de toutes les associations et groupements des sports de masse ;
- d'harmoniser l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des structures du secteur des sports de la base au sommet ;
- de soutenir la création de nouvelles associations en tenant compte des évolutions, des exigences éthiques et managériales ;
- de promouvoir les dualités sport/santé (renforçant l'encadrement des groupements professionnels ou associatifs engagés dans les sports de masse) ;
- d'inscrire le projet d'aménagement des espaces de loisirs dans la forêt classée de Mbao parmi les priorités de l'Etat pour le développement de l'économie des loisirs ;
- d'organiser des rencontres et / concertations nationales pour approfondir le débat sur des sujets préoccupants :
 - "le devenir du mouvement navétane et la valorisation de ses potentialités économiques pour le développement du Sénégal" ;
 - "la gestion de la violence au niveau des stades" ;
 - "la protection sociale des sportifs et de leurs familles" ;
 - "les médias et le développement du sport professionnel au Sénégal" ;
 - "la professionnalisation des disciplines sportives en vue de la valorisation des sportifs locaux" ;

- "la RSE et le financement du sport au Sénégal" ;
- "le sport et la rééducation des enfants en situation de vulnérabilité" ;
- etc.

7. pour améliorer la gouvernance du secteur :

- de mettre en place un système de suivi périodique du nouveau cadre réglementaire ;
- de créer un cadre de concertation avec les différentes fédérations ou comités de gestion, élargis aux personnes ressources comme les anciens professionnels pour accroître leur crédibilité et mener des évaluations régulières des activités sportives ;
- de mettre en place une structure chargée de sensibiliser sur l'importance du sport dans l'économie nationale et d'inciter les acteurs économiques à contribuer à son développement ;
- de faire respecter les normes environnementales dans la pratique sportive ou manifestation sportive ;
- de développer une nouvelle politique de communication et une dynamique partenariale en :
 - renouvelant l'accord cadre de partenariat avec l'Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL) et de systématiser l'établissement des conventions de partenariat avec les collectivités locales en vue d'une meilleure gestion des infrastructures sportives et d'un accompagnement plus soutenu des groupements associatifs ainsi qu'aux investissements privés ;
 - valorisant l'intercommunalité en mettant en place de nouvelles politiques sportives territoriales ;
 - procédant à l'assainissement du milieu sportif en vue d'accroître sa contribution dans le processus de consolidation de la démocratie et de développement social et humain ;
 - élargissant et généralisant la participation de la jeunesse, à travers le sport, au développement social, économique, culturel et politique du pays ;

- impliquant les sportifs de haut niveau dans le développement du pays, en leur offrant des possibilités d'insertion socioprofessionnelle ;
- encourageant les collectivités locales à développer des politiques sportives inclusives, plus sensibles à la promotion des sports de masse, intégrant la protection et la promotion de la jeunesse et du genre ;
- de mettre en place un cadre de concertation sur le sport, avec la participation des différents ministères concernés, notamment ceux en charge l'Education, de la santé, de la Formation, du tourisme, de l'environnement et des loisirs ;
- de clarifier et/ou réviser les attributions entre le Ministère des sports et celui en charge de la jeunesse au regard de la transversalité que pose la coordination de la vie associative.

CHAPITRE III- Contribution à la mise en œuvre de l'Axe 2 du PSE : Capital humain, Protection sociale et Développement durable

Dans la mise en œuvre du PSE, un véritable défi humain est à relever dans tous les secteurs d'activité allant de l'éducation à la formation, de la santé à la protection sociale, sans oublier le cadre de vie et le développement durable. Le rôle du capital humain sur la croissance et le développement n'est plus à démontrer, il est considéré comme un facteur de production capable d'améliorer la productivité et la croissance économique.

Au cours des dernières années, les pays capitalistes développés ont tous mis l'accent sur l'intégration de ce concept au centre de leurs nouvelles politiques de croissance et de développement économiques. Dans ce contexte, il est aisé de comprendre la place centrale qu'il occupe dans le PSE.

Pour chacun de ces secteurs, le CESE a émis un ou plusieurs avis.

A- Education, Formation et Emploi

Le Plan stratégique pour l'éducation et la formation (PAQUET 2013-2025) qui est le socle de la politique nationale en matière d'éducation et de formation, traduit la Stratégie d'Émergence avec comme objectifs, entre autres : améliorer la qualité des enseignements et apprentissages ; éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales ; intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique ; promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi ; développer une offre d'enseignement supérieur diversifié et de qualité ; développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif, etc.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil économique social et environnemental préconise des stratégies visant l'éradication de l'analphabétisme, l'adéquation formation/emploi, la création d'emploi et la pacification de l'espace scolaire et universitaire

A-1 : Pour l'éradication de l'analphabétisme dans un contexte de mise en œuvre de politiques publiques visant l'émergence économique et l'inclusion sociale, (Avis n°2017-07 du 20 novembre 2017), le Conseil économique, social et environnemental recommande:

❖ Au titre des options stratégiques

1. de bâtir, en partant des orientations indiquées dans le PAAS, une stratégie qui articule les exigences suivantes : (cf. Modèle OSAD¹)
 - une volonté claire de l'État de développer un programme national d'éradication de l'analphabétisme ;
 - une appropriation des populations dudit programme à travers une campagne de sensibilisation utilisant tous les canaux de communication (institutionnel, médiatique et socio-traditionnel) pour susciter la mobilisation de tous les segments de la société ;
 - l'utilisation des langues nationales en tant qu'option claire de l'État pour combattre l'analphabétisme ;
 - l'identification des différentes catégories de cibles d'un tel programme ;
 - la définition, pour chaque catégorie de cibles, de compétences à acquérir à travers des apprentissages qui tiennent compte de leurs besoins dans leur vie sociale ;
 - une définition claire et justifiée des langues d'alphabetisation,
 - la définition d'une démarche holistique, intégrative et réaliste pour la conduite du projet ;
 - l'identification de moyens sûrs, mobilisables pour réaliser le projet ;
 - la fixation d'une périodicité raisonnable pour la réalisation du projet ;
 - la définition d'une stratégie de suivi-évaluation ;
 - la définition d'une stratégie de pérennisation (post-alpha).

¹ Organisation sénégalaise d'appui au développement

❖ Au titre de la gouvernance et du financement du sous-secteur

2. de mettre en place une organisation efficiente du sous-secteur de l'alphabétisation en vue d'améliorer le dispositif de pilotage à travers notamment :
 - la stabilisation de l'ancrage institutionnel par la mise en place d'un cadre de concertation ou d'une plateforme qui fédère toutes les structures s'activant dans le sous-secteur de l'alphabétisation et des langues nationales (agence par exemple), articule toutes les interventions dans une approche holistique, et qui dispose de moyens stables avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs négociés avec les acteurs publics et privés ;
 - l'amélioration du statut administratif actuel du CNRE pour une meilleure mobilisation des ressources en capitalisant toute l'expérience acquise par cette structure ;
 - la désignation d'acteurs et de militants convaincus comprenant les enjeux de l'alphabétisation et des langues, pour gérer le sous-secteur ;
 - l'établissement de la cartographie de la demande en éducation de base par région et l'identification des zones prioritaires ;
 - la coordination des interventions et la mobilisation des acteurs en partant de l'existant : facilitateurs, volontaires et superviseurs dont il faut améliorer le statut et la motivation (plan de carrière, sécurité sociale, etc. ...) ;
 - la tenue de la revue annuelle pour faire le bilan du programme EBJA (langue par langue et région par région) ;
3. de mettre en place un mode de financement efficace du sous-secteur de l'alphabétisation et des langues nationales, respectueux des engagements internationaux de l'État et impliquant d'autres organismes nationaux afin de mobiliser plus de ressources en faveur de l'éducation de base (enfants, jeunes et adultes analphabètes) et d'accorder un financement conséquent au sous-secteur, à travers notamment :

- l'augmentation de la part du budget de l'éducation nationale réservée à l'alphabétisation à 3% conformément à l'engagement de Bamako (le budget peut être évolutif et ne pas se limiter aux 3%) ;
- la création d'un fonds spécial d'appui à l'alphabétisation pour accompagner les collectivités locales dans leurs programmes ou projets d'alphabétisation ;
- l'institutionnalisation d'une ligne « appui Programme EBJA-CL » dans tout Projet de développement local ;
- la soumission des sociétés nationales, publiques ou privées, à l'obligation d'inclure dans leurs activités des programmes d'alphabétisation, à l'image de la SODEFITEX, en s'appuyant sur la Constitution de janvier 2001, en son Titre II, article 22, alinéa 4, qui dispose : « ...toutes les institutions nationales, publiques ou privées, ont le devoir d'alphabétiser leurs membres et de participer à l'effort national d'alphabétisation dans l'une des langues nationales » ;
- l'exploitation des opportunités qu'offre la RSE ;
- l'utilisation des mécanismes de financement islamique qu'il faudrait intégrer dans le champ des négociations avec les partenaires ;
- la mutualisation des moyens des ministères intervenant dans le sous-secteur, mais également les niches de ressources des organismes publics (ministères, agences, établissements publics...).

❖ Au titre de la qualité et de l'accès

4. d'améliorer la qualité à travers :

- le renforcement des capacités au niveau central (DALN, DPRE, CNRE...) et au niveau déconcentré (IA, IEF) au plan qualitatif et au plan des ressources afin de les rendre plus efficaces dans leurs interventions ;

- l'inclusion de la formation d'inspecteurs spécialisés dans la pédagogie des langues nationales, dans les plans de formation de la FASTEf ;
- la certification institutionnelle des compétences acquises dans les enseignements apprentissages non formels et l'établissement des équivalences par rapport aux offres formelles ;
- la systématisation de la remédiation des enseignements /apprentissage de base de qualité ;
- le renforcement de la formation des enseignants en genre dont il est nécessaire de poursuivre la prise en compte dans les politiques publiques ;
- le renforcement de capacités des parents pour un meilleur suivi des performances des élèves à domicile ;
- l'exploitation des opportunités offertes par les TIC en développant des modules d'apprentissage dans plusieurs langues nationales, à partir d'applications pouvant être installées dans les téléphones portables, les ordinateurs, les tablettes et/ou IPAD.

5. d'améliorer l'accès à travers :

- le renforcement de la sécurité et des conditions d'apprentissage pour inciter plus l'accès et maintenir les filles ;
- l'exploitation des infrastructures existantes sur l'ensemble du territoire national pouvant servir à l'alphabétisation : écoles du système éducatif national, maisons et foyers des jeunes et de la culture, centres culturels, centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS) ;
- le renforcement des initiatives concourant à l'inclusion sociale des ménages pauvres : BSF, Bourses scolaires ou appui aux enfants de familles pauvres, formation, financement AGR/Femmes ... ;
- la mise en œuvre de mesures et actions pour faciliter l'obtention d'une pièce d'état civil pour les enfants.

❖ Au titre de l'élargissement des acteurs

6. de mobiliser le maximum d'acteurs avec :

- l'implication des collectivités locales dans l'exécution des programmes en alphabétisation de leur localité ;

- l'intégration du volet alphabétisation dans les projets et programmes de l'Etat et dans toutes les activités et projets de développement ;
- l'implication effective des organisations professionnelles (éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, artisans...) dans les projets et programmes d'alphabétisation ;
- la mise à contribution des média, presse, et diffuseurs pour une plus grande sensibilisation et animation ;
- la mise à contribution de l'armée qui peut beaucoup aider, surtout dans les zones frontalières ;
- l'implication des chefs religieux et maîtres coraniques qui, par l'utilisation des caractères arabes, peuvent contribuer à l'éradication de l'analphabétisme à travers les foyers religieux ("Daaras", "Dahiras" etc....) ;
- l'implication des écrivains et éditeurs pour une facilitation d'une large diffusion des ouvrages en langues nationales, à adapter aux réalités locales (milieu rural, milieu urbain).

❖ Au titre d'autres mesures et actions visant à combattre l'analphabétisme

7. d'assainir le sous-secteur en veillant à la moralisation des activités et actions des opérateurs qui interviennent dans le domaine de l'alphabétisation pour une meilleure utilisation des ressources et une plus grande fiabilité des statistiques ;
8. de rendre effectif le lancement du grand prix du Président de la République² pour l'alphabétisation et les langues nationales, destiné à récompenser les acteurs (écrivains, éditeurs et opérateurs) qui se seront beaucoup investis et illustrés dans le sous-secteur ;

² L'ancien Secrétaire d'État à l'Alphabétisation et à la Promotion des langues nationales avait annoncé le lancement du Grand prix du Chef de l'État pour récompenser le meilleur écrivain ou utilisateur des langues nationales, lors de la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle, en février 2017

9. de renforcer notre système éducatif formel en tant que premier pilier de lutte contre l'analphabétisme en :

- pacifiant définitivement l'espace scolaire en vue d'une mise en œuvre durable du développement du capital humain ;
- encourageant tous les acteurs du système éducatif à prioriser une éducation équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie ;
- mettant en œuvre les réformes relatives aux options stratégiques contenues dans le PAQUET-EF en ce qui concerne la petite enfance, le cycle fondamental, le secondaire et la formation professionnelle et technique.

10. de promouvoir les langues nationales à travers :

- la traduction dans les langues nationales des textes officiels, y compris certains codes comme le code de la route, le code de l'environnement, celui de l'hygiène... ;
- la poursuite et la systématisation du processus de valorisation des langues nationales dans la vie officielle ainsi que la création d'un environnement lettré incitatif en langues nationales nécessaire pour l'apprentissage comme pour le post-alpha et la pérennisation : Administration alphabétisée, panneaux de signalisation en nombre à tous les niveaux (régional, départemental, communal), panneaux publicitaires, enseignes des services publics, tableaux d'indication des noms des localités, etc... ;
- la redynamisation de l'Académie des langues nationales avec le renouvellement des missions d'harmonisation de la terminologie, de l'orthographe des mots, etc. ;
- la généralisation de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif (aucun peuple, aucun pays ne s'est développé à travers une langue étrangère) en insérant dans le système les moniteurs qui bénéficient déjà d'un capital d'expérience intéressant dans le cadre de l'alphabétisation ;
- le retour à la contractualisation avec les principaux quotidiens pour l'insertion de pages d'information en langues nationales ;
- la contractualisation avec les radios et TV pour l'insertion dans leurs programmes des plages d'alphabétisation en langues nationales ;

- le recours aux radios communautaires pour accompagner dans la proximité les programmes d'alphabétisation ;
- 11.** de procéder à la capitalisation des expériences et bonnes pratiques pour une meilleure autonomisation des bénéficiaires des projets et programmes d'alphabétisation, à travers notamment :
- l'étude approfondie des meilleures pratiques et expériences en matière de lutte contre l'analphabétisme et de promotion des langues nationales, notamment la méthode cubaine, et voir les modalités de leur adaptation et application au contexte sénégalais ;
 - l'élargissement de la zone d'intervention du PALAM en y intégrant la banlieue de Dakar fortement affectée par la pauvreté, et en encourageant les collectivités locales à s'approprier ledit programme et s'en inspirer ;
 - la démultiplication de l'expérience de la SODEFITEX en alphabétisation et formation professionnelle des producteurs dans les langues nationales étant donné que la pratique montre que l'alphabétisation et la formation professionnelle en langues nationales sont un puissant levier pour la productivité (la productivité agricole s'améliore de 15 à 20% si l'agriculteur est alphabétisé et formé³) et l'adaptation de ce modèle à d'autres sous-secteurs de l'économie nationale (artisanat, élevage, pêche..) ;
 - le choix de l'ONCAV comme partenaire stratégique pour éradiquer l'analphabétisme en :
 - ✓ renforçant ses moyens d'intervention ;
 - ✓ l'impliquant dans les cadres de concertation en faveur de l'alphabétisation ;
 - ✓ s'appuyant sur ses zones et ASC pour dérouler des classes d'alphabétisation (de par son maillage et sa composition, l'ONCAV constitue un support idéal des politiques publiques).

³ Source SODEFITEX

A-2 : Pour assurer l'adéquation formation-emplois qualifiés nécessaires au développement économique et social du Sénégal (Avis n°2016-08 du 11 novembre 2016), le Conseil économique, social et environnemental recommande l'adoption de dispositifs permettant :

❖ l'amélioration du pilotage institutionnel du secteur de l'apprentissage, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, selon les mesures suivantes :

1. rendre plus cohérents les liens entre la structure des politiques et le système de gouvernance de la formation technique et professionnelle en vue d'une meilleure coordination des actions, une meilleure visibilité sur les qualifications et d'une utilisation plus optimale des ressources financières, installations et équipements dédiés au secteur en :
 - confiant à un seul département ministériel l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'emploi ;
 - actualisant, selon une démarche décentralisée, les documents de politique en vue d'une meilleure prise en charge des changements de paradigmes souhaités dans le cadre du PSE et des besoins spécifiques en ressources humaines des localités pour le développement des pôles territoires.
2. créer une cohérence d'ensemble en se dotant d'un instrument de concertation entre les différents niveaux du système éducatif (Supérieur-Secondaire-Primaire);
3. favoriser la synergie des actions, des interventions des acteurs et de toutes les parties prenantes au processus (ministères compétents, employeurs, corporations ou organisations socioprofessionnelles, établissements de formation, communautés, etc.) ;
4. articuler l'éducation obligatoire (16 ans) à la formation professionnelle, en améliorant le système d'orientation d'une part et en articulant le niveau du collège au niveau du supérieur, d'autre part;
5. faire des écoles primaires de véritables centres de recherche pour la détection des talents et des vocations ;

6. assurer la mise en œuvre effective de la loi n° 2015-01 du 06 janvier 2015 portant sur l'orientation de la Formation professionnelle et technique, en accélérant l'établissement et la signature des décrets d'application ;
7. créer une structure de contrôle de la qualité des offres de formation professionnelle et technique, au niveau moyen-secondaire, en s'inspirant de l'ANASUP ;
8. procéder à une évaluation régulière de la professionnalisation des filières d'enseignement et de formation ;
9. mettre en place une plateforme fonctionnelle, réunissant de la base au sommet ; du niveau national au niveau local, passant par le régional et le départemental tous les acteurs engagés pour le développement du secteur de la formation professionnelle et technique, ainsi que de l'artisanat ;
10. mener des études plus approfondies afin de permettre à tous les acteurs de disposer de données statistiques fiables et actualisées sur la situation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Sénégal ;
11. promouvoir une nouvelle approche managériale de FPT, assujettie à un contrat de performance garantissant la cohérence des actions, la synergie, la complémentarité, l'efficacité et l'efficience, la pertinence et la durabilité des interventions et l'équité et intégrant :
 - ✓ l'efficacité de la mise en application de la nouvelle ingénierie d'implantation des nouveaux dispositifs ;
 - ✓ la systématisation du processus d'autonomisation des établissements publics de FPT ;
 - ✓ le développement d'un partenariat public privé dynamique ;
 - ✓ l'élargissement et le développement de l'expérience de la formation duale en vue de son institutionnalisation... ;
 - ✓ le renforcement de la direction en charge de l'apprentissage ;
 - ✓ l'implication et la responsabilisation des chambres de métiers et des collectivités locales ;
 - ✓ l'instauration d'un cadre fonctionnel de coordination et de suivi - évaluation de la politique nationale de l'apprentissage

avec une définition claire des rôles et responsabilités de chaque acteur ;

12. mettre en place un système d'information et de communication qui intègre toutes les données relatives aux besoins de qualification, aux offres de formations disponibles par filières et métiers, aux flux financiers...;
13. renforcer l'orientation professionnelle et l'étendre à la formation continue des travailleurs ;
14. réguler l'offre privée de formation professionnelle en accordant aux structures accréditées, disposant d'un contrat de performance, une subvention d'État ;
15. consolider les acquis en matière d'apprentissage rénové en élargissant les filières de formation et les zones d'intervention des projets expérimentaux ;
16. accélérer les réformes en cours en adoptant les décrets d'application de la loi 2015-01 du 06 janvier 2015 et une politique plus intégrée, assurant l'effectivité de la prise en charge :
 - de l'inadéquation de la professionnalisation de l'offre de formation supérieure;
 - la non employabilité des diplômés ;
 - la gouvernance partenariale en faveur du renforcement des liens entre les établissements de formation et le monde des entreprises ;
 - l'instauration d'un environnement des affaires favorable à la productivité des entreprises et aux relations avec les universités, instituts et centres de formation ;
 - le défi de la rationalisation et de l'harmonisation des organes de gestion des relations école-entreprise ;
17. améliorer le système actuel en le rendant plus inclusif avec le recrutement des personnes en situation de handicap, la systématisation du départ anticipé à la retraite ou la reconversion professionnelle des seniors exerçant certains métiers pénibles pouvant avoir un impact négatif sur leur santé ;

18. actualiser, de façon régulière, le répertoire national des métiers et emplois qualifiés ;

19. créer un observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle ou renforcer les missions du Haut Conseil pour l'Emploi et la formation institué par le décret n° 2009-1406 du 23 décembre 2009, qui, outre son rôle de veille institutionnelle :

- négocie les conventions avec les employeurs ;
- assure la coordination et la supervision des ateliers de transit au sein ou en dehors des structures de formation, intégrant les maisons de l'outil ;
- accompagne les dynamiques de promotion des incubateurs ou pépinières d'entreprises ;
- développe des initiatives d'orientation et d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle ;
- met en place une base de données statistiques actualisées sur les besoins du marché du travail et des compétences disponibles au niveau national...;
- met en place un système d'évaluation de la qualité de la formation professionnelle et technique ;
- réalise des études pour l'identification des besoins en ressources humaines dans tous les secteurs et indique les cheminements stratégiques pertinents pour l'adaptation du système de formation ;
- analyse en permanence le développement de l'enseignement et de la formation privés en vue d'une meilleure orientation des subventions ;

❖ ***l'amélioration de l'accès à l'apprentissage, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle en couvrant l'ensemble du territoire national pour réduire les disparités régionales, selon les mesures suivantes :***

20. élargir la carte de la formation professionnelle et technique de manière à doter chaque région économique ou pôle territoire de structures aptes à répondre aux besoins de formation en adéquation avec les

emplois nécessaires, en assurant l'articulation cohérente entre les différents niveaux, supérieur, moyen-secondaire, entre le formel et l'informel ;

21. mutualiser les moyens disponibles en vue de doter les établissements de formation et d'enseignement supérieur des infrastructures et équipements appropriés ;
22. accroître les moyens dédiés au secteur de l'enseignement professionnel et technique ainsi qu'à la rénovation de l'apprentissage pour une mise en œuvre correcte des réformes initiées et une prise en charge efficace des nouvelles demandes ;
23. appuyer l'équipement en machines et autres technologies des PME et PMI pour l'effectivité de la mise en œuvre de certaines innovations comme la formation duale dont 80% de l'apprentissage se déroule en entreprise, promouvoir l'équipement en machines et autres technologies de l'entreprise.

❖ l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et technique, selon les mesures suivantes :

24. allouer des moyens conséquents au secteur, en adoptant des approches pédagogiques adaptées comme l'APC, en appliquant la formation par alternance et en instituant un contrôle qualité ;
25. mettre en cohérence toutes les politiques éducatives et de formation professionnelle et technique, ainsi que de l'apprentissage rénové, avec une généralisation de l'approche par les compétences et un élargissement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
26. établir des règles et veiller à leur application rigoureuse, notamment dans le domaine du contrôle des établissements privés de formation professionnelle et technique, en dotant les agents responsables de cette activité de réelles compétences ;
27. renouveler quantitativement et qualitativement les installations et équipements au niveau des centres formels (centre de formation artisanale de Delafosse, Centres de Perfectionnement pour l'Artisanat Rural (CPAR)...) comme des ateliers traditionnels ;

28. faire des "daaras" modernes, un modèle intégrant des centres de formation technique et professionnelle, en définissant au préalable un curriculum centré sur leur mission première de lieux d'apprentissage et de mémorisation du coran jusqu'à l'âge requis (18 ans) ;
29. rendre plus flexible l'embauche des jeunes par l'adoption d'une législation sociale plus incitative, la mise en œuvre effective du dispositif national de valorisation et de certification des acquis de l'expérience (VAE), la promotion du développement de la culture de l'entreprise à l'école...;
30. asseoir un dispositif de formation inclusif, complémentaire et opérationnel, à travers l'aménagement de passerelles entre la Formation Professionnelle et Technique et les autres sous-secteurs de l'éducation, la revivification des écoles de formation de formateurs, l'adaptation des offres de formation aux contextes et défis économiques, la valorisation des connaissances scientifiques et techniques ainsi que des innovations technologiques, l'instauration d'une démarche qualité dans toutes les structures de formation ;

❖ l'adaptation de la formation aux besoins du marché de l'emploi, en renforçant l'implication des professionnels de l'entreprise en vue d'une meilleure adéquation Formation-Emploi, selon les mesures suivantes :

31. actualiser, régulièrement, les études sur les besoins du marché de l'emploi au Sénégal en vue d'une meilleure adaptation des offres de formation et d'une systématisation des informations sur les opportunités du marché ;
32. capitaliser les acquis de l'école pilote, notamment en matière de passerelles entre les établissements de formation et le monde du travail ;
33. systématiser l'établissement de conventions entre le système de production de l'entreprise et la formation professionnelle qualifiante ainsi qu'une évaluation régulière de la fonctionnalité de leurs liens ;

34. relancer les séries scientifiques et techniques en adaptant les offres aux mutations et nouvelles exigences en matière de qualification pour le marché de l'emploi ;
35. renforcer la synergie et le partenariat entre les acteurs de la formation et ceux du secteur privé en vue d'une meilleure adaptation des diplômes aux exigences du marché de l'emploi ;
36. disposer d'un cadre de référence actualisé des besoins du marché de l'emploi, suivant les filières, en vue d'une meilleure adaptation des offres de formation et du renforcement du partenariat public - privé, à toutes les étapes du processus ;
37. amener toutes les entreprises à disposer d'un programme de formation continue au profit de leurs employés afin d'assurer la mobilité et la reconversion nécessaires ;
38. mettre en place une fondation du secteur privé d'appui à l'éducation et à la formation ;
39. démultiplier les expériences innovantes en matière de PPP avec la création de centres (centre sectoriel de formation professionnelle aux métiers des industries agroalimentaires, centre de formation aux métiers portuaires et à la logistique, centre sectoriel de formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics...) et élargir l'accès aux offres à un plus grand nombre de jeunes.

❖ l'amélioration des réponses aux besoins de développement économique, en lien avec la mise en œuvre du PSE, et la valorisation des potentialités territoriales au niveau régional, départemental, local et leur apporter des réponses en termes de formations adaptées, selon les mesures suivantes :

40. identifier les nouveaux métiers portés par les besoins de développement du PSE et élargir plus conséquemment l'initiative de la formation des jeunes aux métiers du pétrole et du gaz ;
41. identifier les nouveaux métiers générés par de nouvelles activités économiques, en vue de l'accompagnement des nouveaux artisans en besoin de formation pour le développement de la qualification, de la sécurité des acteurs et de la productivité de leurs activités (cas des orpailleurs dans le Kédougou) ;

42. soutenir davantage les industries culturelles dans leur rôle de pourvoyeuses d'emplois pour les jeunes ;
43. valoriser les opportunités qu'offrent certains maillons du secteur économique comme : industrie para chimique et pharmaceutique ; métallurgie et fabrication de machines ; cuir, textile et habillement ; production agroalimentaire ; Bâtiments et travaux publics ; Transport et communication ; tourisme et hôtellerie ; services professionnels ; pêche industrielle ; culture industrielle et vivrière, l'industrie culturelle...
44. ériger les dispositifs existants en pôles (jeunes et femmes, seniors, personnes en situation de vulnérabilité) en vue d'une meilleure réorganisation du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et doter chaque entité :
- d'une cellule en charge de l'administration ;
 - d'une cellule d'accueil et d'orientation ;
 - d'une cellule de formation et de financement ;
 - d'une cellule de suivi, d'insertion, d'évaluation et de gestion des plans de carrière ;
 - d'une cellule en charge du partenariat (bailleurs de fonds, collectivités locales, les employeurs, l'État, la diaspora....).

❖ la mutualisation des ressources et l'amélioration du financement du secteur de la formation professionnelle technique et de l'apprentissage

45. revenir au taux de 06% pour la CFCE sur les salaires des travailleurs déplacés afin de renforcer le budget de la formation professionnelle et technique et mettre en application la décision de l'État d'affecter 100% de la CFCE au secteur ;
46. allouer au secteur un budget plus consistant ;
47. lever des fonds du secteur des télécommunications, selon un pourcentage à déterminer, pour le financement de la formation professionnelle et technique ;

48. mettre en place un guichet unique pour la formation professionnelle et technique en vue d'un meilleur encadrement et développement du système de financement, notamment la mobilisation des contributions attendues du secteur privé, des PTF et des collectivités locales.

A-3 : Pour mettre en œuvre des stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes de création d'emploi pour les jeunes, (Avis n° 2013-05 du 10 décembre 2013), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ ***Pour accroître la croissance économique :***

1. de booster le développement économique pour l'augmentation du taux de croissance, grâce à un soutien de l'entreprise nationale à la création d'un environnement des affaires capable d'inciter à l'investissement dans le secteur formel pour la création d'emplois ;
2. de réaliser effectivement la politique de développement soutenu de l'agriculture et de l'agro-industrie, ainsi que toutes les autres grappes à fort potentiel de création massive d'emploi comme la pêche, le tourisme, l'industrie culturelle, les TIC, etc.

❖ ***Pour la gouvernance du secteur :***

3. d'harmoniser la législation aux textes internationaux relatifs à la promotion de l'emploi des jeunes ;
4. de rationaliser les structures, en fusionnant celles qui doivent l'être, notamment au niveau des ministères de la Jeunesse, de la Femme, etc., par la création d'une nouvelle « plate-forme » de gestion efficace, tant au niveau de la politique de création d'emplois que de son financement, quelle qu'en soit l'appellation (Conseil national, Haute autorité, Commissariat national, Commission nationale de régulation de l'emploi des jeunes) ;
5. de créer un cadre commun d'harmonisation de ces stratégies, de supervision, de coordination, de suivi et de contrôle de ces différentes activités. Ainsi, ce cadre aura pour rôle de :
 - définir la politique et les stratégies de création d'emplois pour les jeunes ;

- gérer des fonds destinés aux programmes de création des emplois pour les jeunes et d'arbitrer leur distribution pour les différentes structures d'intervention ;
 - dénicher, en relation avec toutes les structures publiques, parapubliques, privées et associatives, toutes les opportunités de création d'emplois pour les jeunes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux handicapés ;
 - coordonner et superviser la mise en œuvre des opportunités d'emplois pour les jeunes découvertes par les différentes structures (directions, agences, etc.) intervenant dans ce domaine de création d'emplois pour les jeunes.
6. de loger ce nouveau cadre à la Primature pour assurer la transversalité avec tous les ministères qui touchent son domaine d'intervention, sans rien enlever aux prérogatives et missions propres à ces derniers, avec un point focal dans chaque ministère pour suivre cette question ;
 7. de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation performant pour une bonne gestion des ressources ;
 8. de mettre en place un système d'information fiable sur le marché de l'emploi, un Observatoire de l'emploi et des qualifications professionnelles, ainsi que le Répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (ROME) ;
 9. de renforcer la formation professionnelle dans toutes les filières porteuses de croissance et pourvoyeuses d'emplois pour les jeunes ;
 10. de réformer le système éducatif de sorte à promouvoir les formations techniques et professionnelles en créant plus d'établissements techniques et professionnels, pour développer l'employabilité des jeunes (adéquation formation-emploi, etc.) et ouvrir l'école et l'université à l'entreprise et inversement ;
 11. de créer une synergie entre les structures et fonds pour la formation professionnelle de manière à rationaliser les ressources ;
 12. de privilégier la concertation avec tous les acteurs : Etat, Secteur privé, Partenaires techniques et financiers, Société civile, Mouvements de jeunesse, syndicats, etc.

❖ ***Pour l'amélioration de la qualité des interventions, la capitalisation des innovations et le renforcement de la synergie des actions :***

13. de promouvoir de nouveaux mécanismes pour le développement de l'auto-emploi et la promotion de la culture d'entreprise, en s'inspirant des exemples de réussite dans les différents secteurs ;
14. d'utiliser dans les programmes de grands travaux d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et hydrographiques (revitalisation des vallées fossiles, Canal du milieu, etc.), la méthode HIMO pour promouvoir l'emploi massif des jeunes ;
15. de développer un programme intégré qui valorise les innovations introduites avec la création des Maisons de l'outil, les réformes préconisées à travers la Direction de l'apprentissage, les objectifs fixés à l'Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat et les opportunités qu'offre la validation des acquis de l'expérience ;
16. d'appuyer la capitalisation et la modélisation de l'expérience des fermes de l'ANIDA et accélérer le processus de leur extension dans toutes les communautés rurales du Sénégal ;
17. de constituer une base de données en matière d'emplois salariés qui prend en charge toutes les opportunités existant au niveau des directions ou agences nationales disposant de projets : ANSD, APIX, ANA, AGETIP, AGEROUTE...
18. d'optimiser la valorisation des opportunités d'emplois dans les secteurs agricole, horticole et maritime ;
19. de consolider les politiques publiques en matière de création d'emploi dans le secteur de l'élevage en facilitant l'accès des éleveurs au foncier et la mise en place du Conseil supérieur agro-sylvo-pastoral ;
20. d'adopter un programme national de développement de la filière banane au Sénégal ;
21. de promouvoir le secteur du textile comme outil puissant de création de richesses et d'emploi, en orientant les investissements vers le segment de la confection, avec le « made in Sénégal ».
22. de proposer des stratégies pour la valorisation et la formalisation des emplois dits « non formel » ;

23. de promouvoir le développement et la mise en œuvre de programmes spécifiques d'emploi pour les jeunes vivants avec un handicap.

❖ ***Pour offrir de réelles chances aux jeunes diplômés :***

- 24. de supprimer les contrats spéciaux en faisant respecter rigoureusement les départs à la retraite ;
- 25. de supprimer le cumul de fonctions induisant le « xar matt » des agents de la fonction publique intervenant dans le privé, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, pour l'insertion des jeunes diplômés ;
- 26. d'évaluer et renforcer la convention Etat/employeurs en vue d'accroître les opportunités de stage au profit des jeunes diplômés et de faciliter leur insertion ;
- 27. de gérer dans la transparence et l'équité, en dehors de tout esprit partisan, les fonds destinés à la promotion de l'emploi des jeunes ;
- 28. de redéfinir la mission des SFD (mutuelles) afin qu'elles reviennent à leur vocation originelle pour être un outil efficace au service des communautés qui les ont créées ;
- 29. d'optimiser les opportunités de création d'emplois dans les TIC et les énergies renouvelables ;
- 30. de valoriser les emplois communautaires en impliquant les collectivités locales et promouvoir les emplois verts ;
- 31. d'affecter exclusivement les produits de la vente de la 4ème licence de téléphonie au financement des projets d'auto emploi ;
- 32. d'instituer un dispositif de dialogue permanent avec les jeunes, notamment les diplômés sans emploi.

A-4 : Pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable, (Avis n° 2014-04 du 25 avril 2014), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ Au plan général

a- la promotion d'une nouvelle prise de conscience permettant d'identifier leur part de responsabilité dans ce qui arrive à l'école sénégalaise et de convenir de la nécessité de :

1. Construire, autour de la centralité de l'élève et de l'étudiant, un consensus pour un respect du quantum horaire par tous les acteurs du système éducatif, à travers un pacte de pacification durable de l'espace scolaire et universitaire. Ce pacte permettrait la mobilisation et l'implication, pleines et entières, de chaque acteur, à travers des initiatives constructives pour le seul intérêt de l'école et de l'université.

Ainsi :

- l'Etat s'acquittera effectivement et à temps de tous ses devoirs régalien vis-à-vis du système dans tous les domaines et dans tous les sous-secteurs, dans l'équité, la justice, l'égalité et le respect des lois et règlements de la République ;
- les chefs d'établissement développeront avec leurs partenaires des projets porteurs pour réaliser l'excellence dans leurs établissements respectifs, selon une gestion participative transparente ;
- les enseignants arrêteront les grèves, quand elles peuvent nuire aux intérêts supérieurs des élèves et étudiants, et trouveront des ressources additionnelles dans le cadre de leurs projets de recherches pour bonifier leurs laboratoires et occuper leurs étudiants ;
- les étudiants et élèves s'abstiendront de faire grève et s'impliqueront davantage dans des activités au service de la communauté et pour l'amélioration de leur cadre de vie et d'études ;

- les parents d'élèves et d'étudiants auront à cœur de renforcer leur mobilisation pour des ressources additionnelles mais également pour participer activement à la prévention et à la résolution des crises en plus de la gestion transparente des ressources des établissements ;
 - les collectivités locales prendront de manière effective et soutenue leur part dans la construction de l'école et des produits de qualité que celle-ci doit générer ;
 - les anciens élèves et anciens étudiants pourront aussi revenir vers leurs écoles ou facultés pour développer des activités d'accompagnement et de soutien en tout genre, pédagogique et matériel pour leurs frères et sœurs ;
 - les partenaires de l'école pourront ainsi renforcer leur accompagnement productif, efficace et efficient pour le bon devenir du système éducatif dans son ensemble.
2. Il s'agit également, pour tous les acteurs du système, de promouvoir une nouvelle prise de conscience permettant de comprendre qu'à l'heure du numérique et de la mondialisation, les élèves et les étudiants ne peuvent plus être gouvernés comme avant et convenir de la nécessité de construire une nouvelle gouvernance du système impliquant élèves et étudiants, en tant qu'acteurs centraux dans la gestion des établissements scolaires et universitaires.

b- l'adoption de stratégies innovantes de prévention et de gestion des crises en milieu scolaire et universitaire :

- au niveau national :

3. la refondation du système sur la base des principes et valeurs en vue de la restauration de sa crédibilité, partagés et acceptés par tous, avec un dispositif qui regroupe toutes les entités, du préscolaire au supérieur, en passant par le cycle fondamental, l'enseignement secondaire, comme le préconise le consensus issu de la dernière revue du programme de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) relatif à la

- fusion de tous les segments de l'éducation en un seul département ministériel en vue d'une meilleure cohérence des offres ;
4. la mise à profit des assises nationales de l'éducation en vue, pour l'adoption de réformes consistantes pour un nouveau statut de l'enseignant afin de restaurer les valeurs fondamentales qui caractérisent la profession (l'éthique, la déontologie, la responsabilité, l'attachement, l'investissement, la coopération sociale avec les parents et les communautés...) et l'élaboration de nouvelles stratégies de financement du secteur de l'éducation ;
 5. la rationalisation de la carte universitaire et une bonne planification des flux d'entrée sur la base d'une gestion prévisionnelle de l'accroissement du nombre de bacheliers et d'une prise en charge convenable des demandes des communautés et des acteurs du système ;
 6. l'institutionnalisation de la gestion participative, avec l'adoption d'une charte commune de gouvernance administrative, pédagogique et financière de ressources des écoles et des universités et la mise en place de dispositifs de coordination, inclusifs et fonctionnels ;
 7. le respect et le suivi diligent des engagements de l'Etat en matière de réhabilitation, de construction et d'équipement, l'achèvement sans délai des chantiers en cours et l'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures et d'équipement des différentes universités, en tenant compte des évolutions et des besoins en informatique, notamment au niveau de celles dites de troisième génération ;
 8. la dotation conséquente des établissements scolaires et universitaires en ressources matérielles et financières (budgets de vérité) permettant de payer régulièrement, en conformité avec la réglementation et de faire face à la totalité de leurs charges, en vue d'une préservation durable de la paix sociale ;
 9. le recrutement et la disponibilité des ressources humaines dont les déficits constituent les causes les plus graves de désordre dans le fonctionnement de l'école : les enseignants, les éléments du corps médical en charge des populations scolaires et universitaires, les personnels administratifs, techniques et de services, les assistants sociaux ;
 10. la restauration des services sociaux scolaires et le recrutement d'un personnel pluridisciplinaire dans les établissements scolaires et universitaires ;

11. la réalisation d'un état des lieux de tous les accords signés entre l'Etat et les différentes organisations syndicales, le rétablissement du climat de confiance entre les différentes composantes de la communauté éducative, la création d'un comité de suivi des engagements et la planification de leur mise en œuvre ;
12. la réalisation de l'étude sur le système de rémunération et de motivation des agents de la fonction publique, selon les normes républicaines afin de respecter l'orthodoxie et de rétablir l'équité dans le système et restaurer la confiance entre acteurs ;
13. la moralisation de l'espace scolaire et universitaire en veillant à éradiquer toute dérive liée à la propagande politique et religieuse ;

- au niveau universitaire :

14. une large diffusion des textes régissant les universités en matière d'autonomie de gestion et de franchises universitaires et leurs manuels de procédure, s'il en existe ;
15. le renforcement des capacités des personnels administratifs et techniques des universités sur la législation du travail et la gestion des conflits ;
16. le renforcement des mesures de sécurité dans l'espace universitaire et l'exigence de professionnalisme dans le maintien de l'ordre ;
17. la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des performances des universités, de gestion des plateformes revendicatives et des protocoles d'accord signés ; une telle préoccupation pourrait être prise en charge par l'Autorité Nationale d'Assurance qualité dont il convient de diligenter la mise en place ;
18. l'instauration d'un dispositif inclusif, dans le dialogue et dans l'enseignement, d'une pédagogie du respect de la hiérarchie, des normes de conduite, du respect des responsabilités des délégués dans les différentes instances et la planification de rencontres régulières entre les chefs d'établissement et les diverses catégories de délégués ;
19. l'établissement de conventions de partenariat avec le secteur privé, les organismes internationaux, les centres de recherche spécialisés, les structures de santé, les laboratoires, les collectivités locales et les

- organisations non gouvernementales pour décroïsonner l'université et rapprocher les étudiants du monde de la vie professionnelle ;
20. la promotion de la recherche de financements de projets par les laboratoires, au niveau africain comme international, pour accompagner les enseignants chercheurs et les étudiants mobilisés dans ces projets afin de donner des moyens complémentaires, en équipement et en financement pour les laboratoires ;
21. la mise en place rapide du Centre National des Œuvres Universitaires et des centres régionaux en vue de corriger l'aberration consistant à faire porter les services sociaux des universités de Thiès et de Bambey par le COUD situé à Dakar ;
22. l'appui au renforcement des capacités des dirigeants syndicaux et des organisations comme la section éducation du Comité National sur le Dialogue Social, en vue d'une meilleure prévention des crises et d'une gestion responsable des revendications ;
23. l'institutionnalisation d'un Conseil présidentiel annuel sur l'éducation et l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques sectorielles les concernant ;
- *au niveau de l'enseignement général, technique et de la formation professionnelle :*
24. l'évaluation des actions et/ou initiatives des différentes organisations de la société civile et la capitalisation des bonnes pratiques du PDEF, relatives aux organes de concertation et de gestion des établissements ;
25. le respect de l'équité de traitement entre les différents corps de la fonction publique en jouant autant que possible la carte de la transparence ;
26. le respect des engagements de l'Etat en matière de promotion de la formation professionnelle et technique ;
27. la promotion, dans le Moyen secondaire, surtout technique et professionnel, de la recherche de financement pour les projets d'établissement, au niveau national, africain comme international, pour des ressources additionnelles utiles au bon fonctionnement des lycées et collèges pour l'excellence, à l'exemple du lycée Limamoulaye de Guédiawaye qui s'est doté d'une centrale électrique grâce à l'aide de partenaires italiens.

❖ Au titre des recommandations particulières

Elles visent, essentiellement, l'amélioration systématique des conditions des personnels de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, des étudiants et des élèves.

a- une gestion anticipative des préoccupations des enseignants du supérieur par :

28. l'allocation aux universités nouvellement créées d'une enveloppe spéciale sur le budget de 2015 et l'octroi, dans le cadre du partenariat public-privé, d'un financement fondé sur des contrats de performance ;
29. Le dégrossissement des effectifs de l'UCAD afin de les ramener progressivement à un maximum de 50.000 étudiants avec une capacité d'hébergement d'au moins 10.000 lits ;
30. le règlement définitif du problème de retard des salaires des personnels de l'enseignement supérieur en explorant la piste de leur gestion par la direction de la solde, tout en respectant l'autonomie des universités ;
31. la résolution du problème des vacataires du supérieur par une harmonisation de leur statut avec les corps existants dans le sous-secteur, tant pour les problèmes de salaires que de carrière ;
32. la mise en place d'un système de communication performant, accepté et accessible à l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, en pensant aux moyens modernes, Radio, TV ;
33. la valorisation du statut du médiateur de l'Université, le renforcement de ses moyens d'action et l'institutionnalisation d'un cadre de dialogue permanent au niveau de chaque faculté à raison d'une rencontre par an et d'une rencontre par trimestre en inter-facultés, afin d'anticiper sur les crises (voir l'expérience de l'Université de Thiès) ;
34. le prélèvement volontaire de 1% du salaire (ou sous forme d'abattement fiscal) pendant la première année d'embauche de tout fonctionnaire ou travailleur destiné au budget de l'Université d'origine.

b- une gestion anticipative des préoccupations des personnels de l'éducation par :

35. le paiement des salaires et indemnités diverses des enseignants des corps émergents et des vacataires, à date échue ;
36. la décentralisation de la gestion budgétaire au niveau local comme le préconisent les principes de l'UEMOA en matière d'exécution de budget programme en adaptant les procédures aux exigences de résultats ;
37. l'élaboration d'un calendrier de rencontres périodiques Etat/partenaires sociaux en vue d'anticiper sur les conflits par une logique préventive ;
38. le recrutement suffisant de professeurs, dans toutes les disciplines, notamment en mathématiques et en philosophie ;
39. la programmation et la tenue régulière des Commissions Administratives Paritaires.

c- une gestion anticipative des préoccupations des personnels du CFPT par :

40. la planification du passage progressif du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal/Japon (CFPT/ SJ), à l'enseignement supérieur de même que le CEDT-G15.

d- une gestion anticipative des préoccupations des étudiants par :

41. le paiement régulier des bourses le 25 de chaque mois et des aides au début de l'année universitaire pour soulager les étudiants des exigences et charges sociales ;
42. l'adoption d'un plan de recrutement d'au moins 500 enseignants par an pendant 5 ans pour toutes les universités afin d'améliorer le ratio enseignant/étudiants ;
43. la généralisation des bureaux d'accueil et d'orientation des étudiants dans tous les campus pédagogiques et l'amélioration de la communication sur l'université virtuelle en tenant compte des mesures d'accompagnement qui s'imposent au profit des premières générations d'étudiants ;

44. l'adaptation des modèles pédagogiques de certaines facultés comme la FASTEF aux nouvelles opportunités qu'offre l'approche par les compétences, tout en intégrant le système de validation des acquis de l'expérience, en vue d'une meilleure prise en charge des doléances des vacataires de l'enseignement moyen général ;
45. la révision des textes qui régissent les associations d'étudiants ;
46. le respect strict des lois par tous et en cas de nécessité permettre le déploiement des forces de l'ordre dans le campus conformément aux textes sur les franchises universitaires et l'installation concertée d'une police universitaire sur la base d'un large consensus entre les acteurs ;
47. la contractualisation avec les associations d'étudiants pour la réalisation d'activités utiles, pouvant contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie ;
48. la valorisation des opportunités de Co-diplômation avec d'autres Universités et Instituts de formation ;
49. l'élaboration d'un règlement intérieur qui détermine le comportement de chacun au sein des universités et l'organisation régulière d'élections de représentants aux diverses instances délibérantes ainsi que le respect strict du caractère laïc de l'espace scolaire et universitaire sans préjudice pour la liberté de culte ;
50. l'effectivité de la représentation des étudiants dans les assemblées de département, de faculté ou d'UFR, de grande école ou université, ainsi que la représentation des personnels administratifs, techniques et de service, en codifiant les pratiques qui précisent sur quelles questions les élèves, les étudiants et les représentants des PATS délibèrent en ces instances.

e- une gestion anticipative des préoccupations des élèves par :

51. l'amélioration du cadre de vie des élèves par la promotion de l'éducation à la citoyenneté qui inclut l'éducation à la paix et à l'environnement ;
52. l'appropriation de certaines stratégies développées par l'USAID, en vue de pérenniser les acquis et d'encourager leur élargissement à d'autres établissements surtout en matière de gouvernement scolaire ;

53. le respect de la chaîne des autorités dans l'adresse des revendications :
le chef d'établissement, l'inspecteur d'académie, le préfet, le gouverneur,
le Ministre de tutelle.

B- Santé

La politique de santé et de nutrition, envisagée dans le PSE, vise à assurer la délivrance de soins de santé de qualité à des coûts accessibles. Elle a pour objectifs : améliorer l'offre et la qualité des services de santé ; améliorer les performances en matière de prévention et de lutte contre les maladies ; améliorer la santé de la mère et de l'enfant; améliorer l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant; renforcer le dispositif de santé communautaire et améliorer la gouvernance sanitaire.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs le Conseil économique, social et environnemental, à travers quatre Avis, préconise :

- la mise en place de dispositifs de prise en charge des maladies chroniques,
- l'adoption d'une carte sanitaire pertinente,
- la réalisation du dividende démographique à travers le renforcement des politiques publiques de santé,
- la légalisation et la réglementation de la médecine traditionnelle.

B-1 : Pour l'instauration d'une carte sanitaire pertinente (Avis n° 2015-05 du 14 décembre 2015), le Conseil économique, social et environnemental, recommande :

❖ Pour l'amélioration du cadre légal, de la gouvernance et de la cohérence des politiques et programmes :

1. de mener, par une démarche inclusive, l'élaboration de la carte sanitaire en cours, en associant les professionnels de santé, décideurs politiques, sociétés civiles et partenaires, pour une meilleure appropriation des nouvelles orientations ;

2. d'inscrire la carte sanitaire dans une politique de développement global, à savoir le Plan Sénégal Emergent (PSE) et l'articuler à l'acte III de la décentralisation ;
3. d'adapter la nouvelle carte sanitaire aux réformes et programmes en cours du fait de la nécessité :
 - a) d'assurer sa cohérence avec les articles 306 et 307 de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales en :
 - intégrant la mention « sous réserve du respect de la carte sanitaire et sociale » dans les articles subséquents dudit code ;
 - partageant avec les acteurs, les dispositions de l'acte III de la décentralisation pour préciser les attributions de chacun et les limites d'intervention des Collectivités locales ;
 - créant un service départemental de la santé et de l'action sociale pour en faire une instance de management qui place les déterminants de la santé en amont parce qu'il s'agit de gérer la santé et non la maladie ;
 - confiant la gestion et l'entretien des EPS I et II aux départements et la gestion, l'équipement et l'entretien des centres de santé aux communes ;
 - b) de mettre en place un dispositif de veille et de suivi permanent de l'adéquation de la triade :
 - **demande** qui traduit le comportement par lequel une population manifeste sa souffrance ;
 - **besoin** qui renvoie à l'estimation de la quantité de prestations nécessaires pour un optimum de soin ;
 - **réponse** en matière d'offre de service.

- c) de mutualiser les ressources entre les structures sanitaires aussi bien pour le personnel que pour le plateau technique afin de favoriser une complémentarité dans l'offre de soins ;
 - d) de prendre un texte qui clarifie les champs de compétences entre les districts sanitaires et services départementaux de la santé et de l'action sociale, ainsi que la question de la création de postes de santé médicalisés ;
 - e) de mettre à contribution les mutuelles de santé, mises en réseau dans le cadre du Programme de Couverture Maladie Universelle pour une meilleure implication des populations sur l'étendue du territoire national, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle Carte sanitaire ;
4. de créer une commission nationale, des comités régionaux et départementaux chargés du suivi et de l'évaluation périodique de la mise en œuvre de la carte sanitaire avec une gestion institutionnelle renforcée ;
 5. de réglementer la médecine traditionnelle par l'adoption d'un texte de loi clair qui délimite ses compétences ainsi que celles des centres de médecine traditionnelle, en collaboration avec les Ordres des Médecins, des Pharmaciens et des Chirurgiens-Dentistes ; et de transformer, à terme, la Cellule de la médecine traditionnelle en Direction de la médecine traditionnelle au sein du ministère ;
 6. d'améliorer la mise en œuvre de la politique nationale de médicaments ;
 7. d'articuler le budget du ministère de la santé à la carte sanitaire et l'augmenter à hauteur de 15% du budget national ;
 8. d'évaluer les performances des institutions ou structures œuvrant dans le secteur de la santé à travers leur capacité à impulser une dynamique permanente de prise en charge des enjeux et défis de développement sanitaire ;
 9. de définir des stratégies intersectorielles de prévention ;
 10. de définir une stratégie sectorielle de partenariat public-privé et mettre en place un cadre réglementaire et légal, des mécanismes de régulation et des outils de suivi et d'exécution ;

11. de rendre effective l'application de l'article 17 de la constitution, qui garantit la santé à tous les citoyens, pour donner à toutes les régions, l'opportunité de bénéficier de spécialités médicales ;
12. d'intégrer toutes les composantes de l'offre de soins dans la démarche afin de leur permettre de contribuer à la cohérence globale du système de soins qui tient compte des différents secteurs d'activités comme le public, le privé et les associations à but non lucratif ;
13. de veiller à l'application des lois relatives à l'exercice de la profession de médecin, sage-femme d'Etat, infirmier d'Etat et tout autre agent du système de santé ;
14. de veiller aux inspections régulières de toute structure œuvrant dans le domaine de la santé (clinique, hôpital, cabinet médical ou de soins, pharmacie, école de formation ou institut de formation) par le renforcement des effectifs des corps de contrôle ;
15. de réactualiser et redynamiser les Centres de Réinsertion Sociale (CRS) pour la prise en charge des personnes en situation de handicap, au niveau de l'accueil et de la communication dans les structures sanitaires.

❖ **Pour résorber le déficit infrastructurel :**

16. de déconcentrer les services de soins pour arriver au moins à un centre de santé par commune ;
17. d'intégrer dans la nouvelle carte sanitaire la création de centres départementaux de médecine traditionnelle, sous la supervision du Ministère de la Santé et de l'Action sociale et en collaboration avec les ordres du secteur.

❖ **Pour renforcer les ressources humaines :**

18. de réglementer le champ d'exercice professionnel, notamment en matière d'accueil, d'orientation et de soins pour une meilleure qualité des services ;

19. d'établir un plan de recrutement quinquennal, en cohérence avec les besoins spécifiés dans la carte sanitaire, pour la période 2016-2020 ;
20. d'ouvrir et développer des filières dans les universités sénégalaises de Masters et Doctorats en sciences de la santé publique, au profit des infirmiers d'Etat, en s'inspirant des exemples du Canada et de la Belgique ;
21. d'évaluer et réorienter le programme visant à faciliter l'accessibilité des médecins aux certificats de spécialisation, notamment en chirurgie, urologie, cardiologie, pédiatrie, oncologie, neurologie, neurochirurgie... ;
22. de renforcer l'effectif des Inspecteurs de la pharmacie et accroître les moyens logistiques et financiers mis à leur disposition pour combattre efficacement les pratiques frauduleuses et pour assurer convenablement le contrôle de la qualité et des prix des médicaments ;
23. d'harmoniser les textes concernant le corps des techniciens supérieurs de la santé, suite au reclassement des infirmiers et des sages-femmes diplômés d'Etat à la hiérarchie B1 et le maintien de ces derniers qui sont censés assurer leur formation, à la hiérarchie B2.

B-2 : Pour une bonne prise en charge des maladies chroniques (Avis n° 2013-07 du 17 décembre 2013), le Conseil économique social et environnemental recommande :

❖ **Au plan général :**

1. la mise en place, à l'instar des autres programmes nationaux, d'un **comité national de lutte contre les maladies chroniques** puisque celles-ci ne sont pas seulement un problème de santé publique, mais un problème de développement.

❖ **Au titre du renforcement des mesures et actions de prévention et de dépistage des maladies chroniques**

2. la promulgation et l'application, par le Gouvernement, de la « loi anti-tabac » puisque le tabac est le premier facteur de risque

impliqué dans l'infarctus du myocarde du sujet jeune et qu'il est, également, incriminé dans de nombreux cancers.

Ces mesures anti-tabac pourraient, dans un premier temps, se concentrer autour de trois points principaux :

- l'interdiction de la publicité des cigarettes ;
- l'interdiction de fumer dans les lieux publics : cette mesure déjà en vigueur dans certains pays du Nord donne des résultats probants. Plusieurs études ont prouvé son efficacité en montrant une régression des maladies cardio-vasculaires depuis l'entrée en vigueur de la loi ;
- l'augmentation des taxes liées au tabac : les recettes fiscales ainsi engendrées pourraient être redistribuées dans les programmes de lutte contre les maladies cardio-vasculaires ;

3. **l'encadrement des publicités dans les médias** : les publicités des produits courants (bouillons de cube, beurre, huile) dont la dangerosité est cachée aux populations devraient être règlementées, limitées et accompagnées de messages expliquant l'intérêt de les consommer avec modération. Ces produits sont à l'origine du développement de puissants facteurs de risques cardio-vasculaires et d'hypertensions tels que l'hypertension artérielle et l'hypercholestérolémie ;
4. **l'instauration d'une plage horaire dans la grille de programme des médias consacrée aux émissions sur la santé**. Celles-ci devraient être supervisées par le Service national de l'éducation et de l'information pour la santé (SNEIPS) et accessibles au grand public avec des messages de prévention et de sensibilisation. Dans le domaine de la cardiologie, ces émissions pourront servir à sensibiliser sur les facteurs de risques cardiovasculaires, mais aussi à exposer les symptômes de certaines pathologies telles que l'infarctus du myocarde, amenant les patients à consulter au plus vite avant l'apparition de complications graves ;
5. **l'organisation d'une campagne IEC en direction du public pour prévenir le diabète**. L'activité physique qui supprime les toxines est citée comme étant la meilleure des préventions. Toutefois, il est

recommandé à tous les hommes âgés de quarante-cinq ans et plus, de procéder au dépistage du diabète tous les six mois et aux femmes de cinquante ans et plus, d'en faire autant tous les ans. Et puisqu'il n'y a pas de laboratoire pour contrôler les boissons light et autres produits dits pour diabétiques, il faut les consommer avec modération, à l'exception du sucre pour diabétiques qui ne présente aucun danger ;

6. **l'organisation d'un programme rationalisé de dépistage du cancer du col de l'utérus** par le frottis cervico-vaginal (FCV) ou par l'inspection visuelle, et l'évaluation du coût d'efficacité d'un dépistage du cancer du sein par la mammographie;
7. **l'évaluation de la pertinence d'un dépistage ciblé du cancer colorectal** par la coloscopie, la recherche de sang dans les selles et l'étude d'un programme de vaccination de masse des filles de moins de 12 ans contre les papillomes virus oncogènes.

❖ Au titre de l'amélioration des installations et équipements

8. une bonne prise en charge des maladies cardiovasculaires par :

- le soutien à l'école de cardiologie de Dakar qui rayonne dans toute l'Afrique ;
- l'équipement des services de cardiologie des régions, car un cardiologue affecté dans une région a besoin d'un minimum de matériel pour exercer (un appareil d'électrocardiographie, un appareil d'échocardiographie DOPPLER, une seringue électrique, un moniteur de surveillance du rythme cardiaque, un défibrillateur) ;
- le recours aux incitatifs pour encourager les nouveaux cardiologues à s'installer dans les régions. Ceci passe obligatoirement par la présence d'un équipement adéquat, de services tels que décrit plus haut et par des conditions financières attractives ;
- la réhabilitation et l'extension du Service de Cardiologie du CHU Aristide Le Dantec ;

9. le financement du programme de lutte contre les maladies cardio-vasculaires qui est compris dans le vaste ensemble des maladies non transmissibles. En effet, les affections cardio-vasculaires ont détrôné les maladies infectieuses du rang de première

cause de mortalité dans notre pays. Ceci implique une réponse adéquate de notre part sous la forme d'un programme de lutte approprié et dédié. Ce, d'autant plus que la population touchée dans notre pays est plus jeune que dans les pays développés, amputant ainsi la nation de ses forces vives ;

10. la mise en œuvre de l'Enquête nationale de prévalence des facteurs de risques vasculaires (STEPS) qui s'intéresse aux facteurs de lutte cardio-vasculaire. Une meilleure connaissance de l'épidémiologie de ces facteurs de risque dans notre population constitue un premier pas dans la stratégie de prévention et de lutte contre ce fléau. Le budget de cette enquête nationale évalué à cent (100) millions de Francs CFA est déjà disponible ;

11. une bonne et meilleure prise en charge des cancers par :

- l'augmentation du budget annuel de l'Institut du Cancer ;
- l'accélération du projet de réhabilitation et d'extension de l'Institut sur son site actuel ; ou sa délocalisation à l'hôpital DALLAL JAM où il est prévu deux bunkers avec accélérateur de particules et une hospitalisation de jour pour la chimiothérapie ; ou la construction d'un nouveau centre de cancérologie moderne pour un coût global estimé 16 milliards de Francs CFA (projet déjà élaboré) ;
- la construction d'un laboratoire propre à l'Institut pour une prise en charge spécifique des biopsies et des pièces opératoires ;
- l'acquisition d'un appareil de mammographie fonctionnel pour le Service de radiologie ;
- la réduction du déficit en ressources humaines et l'augmentation des moyens diagnostiques et thérapeutiques ;
- la subvention de la chimiothérapie qui nécessite 01 milliard de Francs CFA par an pour la rendre accessible ;
- la gratuité de la mammographie dans le cadre de la couverture médicale universelle (CMU).

12. une bonne et une meilleure prise en charge des maladies respiratoires en:

- mettant l'accent sur la prévention eu égard au coût élevé du curatif et en augmentant la capacité d'accueil qui est présentement de 60 lits ;
- recrutant suffisamment du personnel qualifié tout en mettant l'accent sur les paramédicaux ;
- prévoyant un budget national conséquent pour faire face aux autres maladies respiratoires chroniques et pallier au retrait du Fonds mondial dont la contribution au budget de lutte contre la tuberculose se réduit d'année en année ;
- revoyant le Code des marchés pour faciliter les commandes de médicaments en urgence.

13. une bonne et une meilleure prise en charge du diabète par :

- l'implication des techniciens de la santé dans le processus d'acquisition des médicaments et des équipements médicaux et dans la révision de certaines dispositions du code des marchés publics qui causent des retards préjudiciables au rythme normal de fonctionnement des établissements sanitaires, car « La fabrication des médicaments au niveau local serait salubre » ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil et l'extension des locaux du centre Marc SANKHALE de l'hôpital Abass NDAO;
- l'augmentation des subventions qui aiderait le Centre pour une meilleure prise en charge des malades. Aujourd'hui, la subvention de trois cent (300) millions de francs allouée par l'État pour la prise en charge du diabète est orientée vers l'insuline qui ne concerne que 20 à 30% des diabétiques, alors que les autres ont besoin d'autres médicaments dont le coût peut aller jusqu'à soixante-dix (70) mille francs par mois, sans compter le régime alimentaire ;
- l'informatisation du fichier du Centre : le diabétique nécessitant un suivi permanent, l'informatisation des dizaines de milliers de dossiers de malades pris en charge par le centre depuis sa création, s'impose.

14. une bonne et une meilleure prise en charge des personnes âgées par :

- la prise en compte des médicaments destinés au traitement des pathologies des personnes âgées dans la liste des médicaments essentiels ;
- l'instauration d'une Formation médicale continue (FMC) des médecins généralistes, seule garante d'une bonne prise en charge des patients ;
- la création d'Unités mobiles (UM), au niveau de chaque commune, pour un traitement à domicile des personnes âgées ;
- l'extension du Centre de gériatrie et de gérontologie de Ouakam, pour qu'il puisse contenir le nombre de patients qui augmente tous les jours, ainsi que le remboursement de ses dettes liées au plan sésame.

B-3 : Pour la réalisation du dividende démographique à travers le renforcement des politiques publiques en matière de santé de la reproduction, de planification familiale et de prise en charge des IST et du VIH/SIDA » (Avis n° 2017- 09 du 21 novembre 2017), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ pour l'accélération de la transition démographique, à travers la maîtrise de la fécondité :

1. d'intégrer la dimension population dans les politiques sectorielles et programmes de développement ;
2. de replacer les questions de fécondité dans celles de l'éducation et de la santé de l'enfant et de la mère ;
3. de renforcer les programmes en matière de survie de l'enfant et de planification familiale, favorisant la démocratisation (délégation de tâches) de l'accès aux services sociaux de base en matière de santé de la reproduction (SR) et de planification familiale (PF) ;
4. de promouvoir des programmes adaptés d'éducation à la santé, d'éducation sexuelle, de sensibilisation et de communication sociale pour amener les adolescentes, les adolescents et les jeunes à prendre des décisions responsables dans leur vie sexuelle, de renforcement du

- système de santé, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de réduction de la mortalité infantile, d'éducation nutritionnelle... ;
5. de relever à 18 ans révolu l'âge au premier mariage de la fille qui est présentement de 16 ans (article 111 du Code de la famille) ;
 6. d'introduire, dès la classe de 6^{ème}, des cours sur la puberté et sur l'hygiène menstruelle pour permettre aux adolescentes et adolescents de mieux connaître leur corps et les changements qui interviennent durant la phase d'adolescence ;
 7. d'ériger **en direction de l'éducation à la vie familiale**, le Projet de Promotion des Jeunes qui assure présentement la tutelle et la coordination des Centres Conseils pour Adolescents, tout en évitant des doublons avec l'existence de la direction de la jeunesse ou créant des confusions avec d'autres structures ;
 8. d'élaborer un programme spécial de renforcement et d'élargissement des services des Centres conseils pour adolescents, en créant une structure dans chaque département avec une dotation optimale en infrastructures, équipements, personnel et budget de fonctionnement ;
 9. de systématiser, dans les processus de planification et de mise en œuvre des interventions en matière de santé de la reproduction au profit des adolescentes et adolescents, le respect des normes suivantes :
 - l'éducation sanitaire ;
 - l'appui de la communauté ;
 - l'adaptation des services ;
 - les compétences des agents ;
 - les caractéristiques des établissements ;
 - l'équité et l'absence de discrimination ;
 - les données et la qualité des prestations ;
 - et la participation des adolescents.
 10. de renforcer l'offre en matière de planification familiale et de sécurité contraceptive, notamment la formation du personnel, l'accessibilité à travers le développement de stratégies avancées, la diversification et la disponibilité des produits (moyens de contraception dans tous les endroits non conventionnels : Centres Conseil Ados, espaces ado jeunes, foyer des jeunes... ou d'autres stratégies de distribution) ainsi que des services complets à tous les niveaux des secteurs public et privé ;

11. de promouvoir une approche multisectorielle en vue d'une meilleure responsabilisation des différents acteurs de tous les départements ministériels concernés, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets en matière de santé de la reproduction et de planification familiale ;
12. d'accroître les actions de sensibilisation pour une meilleure implication des hommes et des leaders d'opinion dans la promotion de la santé de la reproduction (SR) et de la planification familiale (PF), des IST VIH - Sida, la lutte contre les grossesses précoces et les mariages d'enfants.

❖ **pour la capture du dividende démographique :**

13. d'intensifier les politiques, programmes et projets en matière de santé de la mère et de l'enfant en :
 - assurant la surveillance des décès maternels, néonataux et infantiles dans un contexte d'élimination des décès évitables de la mère et de l'enfant ;
 - privilégiant une approche multisectorielle avec l'alignement de tous les acteurs (gouvernementaux, non gouvernementaux et autres partenaires) autour de la stratégie nationale SRMNIA⁴ ;
 - améliorant l'accès et la qualité des services de santé, notamment l'élargissement du paquet gratuit : consultations prénatales (CPN), accouchements, urgences obstétricales, néonatales et infantiles et l'institutionnalisation d'un carnet de santé unique numérisé...;
 - accordant une priorité, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique nationale de développement de la nutrition, aux zones Centre et sud-est du pays où le taux de malnutrition chronique dépasse les 30%⁵ et nord-est (Saint-Louis, Matam et de Louga) au taux aigu avoisinant les 16% ;
 - valorisant la transformation et la consommation des produits locaux susceptibles de contribuer à la prévention et au traitement

⁴Santé Reproductive Maternelle Néonatale Infantile et des Adolescents

⁵Région de Sédhiou

de la malnutrition sous toutes ses formes, en partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé ;

- renforçant et rendant accessibles, dans toutes les localités du pays, les services disponibles pour lutter contre les carences en micronutriments, notamment en iode, en fer, en zinc et en vitamine A chez les enfants, les femmes enceintes et celles qui sont en âge de procréer ;
- accroissant les investissements en matière de lutte contre la malnutrition :
 - pour assurer une meilleure efficience des dépenses publiques;
 - réduire le taux de mortalité infantile ;
 - améliorer les performances scolaires des élèves ;
 - renforcer les capacités cognitives et physiques des populations,
 - diminuer la pauvreté ;
 - augmenter le capital humain ;
- intégrant la nutrition dans les programmes de planification familiale pour réduire les taux de grossesses à risque, la prévalence des faibles poids à la naissance, la mortalité et la morbidité infanto-juvénile et maternelle ;
- rendant disponibles et accessibles les produits d'importance vitale et la prise en charge des urgences pédiatriques ;
- relevant les plateaux techniques, les budgets affectés aux structures de santé et les conditions sociales des prestataires à travers l'adoption d'une indemnité d'éloignement pour la fixation du personnel, le relèvement des lignes budgétaires pour l'acquisition de 500 000 carnets de santé par an, les produits de PEC malnutrition, ainsi que la promotion du parrainage des structures de santé par le privé dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;
- redynamisant le cadre national de concertation avec le secteur privé de la santé, tout en l'engageant dans un processus d'élaboration et de chiffrage des standards et chartes de qualité à atteindre ;

- capitalisant le potentiel du secteur privé et accompagnant les innovations pertinentes afin d'accroître l'accès et l'utilisation des services de santé prioritaires ;
- privilégiant le développement d'un paquet intégré des interventions à haut impact et des stratégies de communication innovantes pour toucher davantage de jeunes, de femmes et d'hommes par :
 - la promotion des droits humains, notamment en matière de santé de la reproduction et de planification familiale ;
 - l'institutionnalisation de la semaine nationale de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ;
 - la promotion de l'accès des ados/jeunes à l'information sur la SR et les services SR/PF de qualité ;
 - l'implication des jeunes aux processus décisionnels ;
 - la mobilisation des parlementaires et de la société civile pour la lutte contre les décès évitables ;
 - la promotion de l'autonomisation des garçons et des filles ;
 - le renforcement de la communication institutionnelle et opérationnelle.
- assurant le maillage de tous les EPS et bloc SOU de SONU fonctionnel

14. de consolider les acquis de la riposte au VIH pour disposer d'une jeunesse saine et valide en :

- rendant accessible le traitement, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, pour réduire les risques de transmission ;
- valorisant le rôle des infirmières, infirmiers et des sages-femmes d'Etat en matière de soins de santé primaire, notamment dans les domaines du dépistage, du traitement et de l'éducation thérapeutique du VIH Sida ;
- augmentant le budget du ministère de la santé et de l'action sociale à 13% et réfléchir sur de nouveaux mécanismes de financement innovants et durables de la riposte, engageant par

exemple le secteur privé à travers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;

- systématisant l'établissement des bilans médicaux chez les détenus en vue d'asseoir de meilleures stratégies de prévention et de prise en charge des PV VIH-SIDA en milieu carcéral ;
- renforçant les actions d'information et de sensibilisation sur l'importance du dépistage prénuptial chez les nouveaux mariés, en développant des stratégies avancées dans les zones où on enregistre les plus forts taux d'émigration ;
- renforçant la législation en matière de vente des pilules du lendemain pour limiter les rapports sexuels non protégés, notamment chez les adolescentes et adolescents ;
- mettant des dispositifs de veille stratégique auprès des groupes à risques : professionnelles du sexe, homosexuels, routiers, détenus, personnes en situation de handicap... ;
- développant un système de communication intensif, en partenariat avec les acteurs communautaires ("Mbootay," Groupement de Promotion Féminine, Associations Sportives et Culturelles, les autorités religieuses et coutumières, leaders et porteurs d'opinion comme les Bajenu gox, "Nijaayu Gox"...), sous forme de campagnes d'information et d'éducation par les médias, centrées sur des stratégies de proximité adaptées aux réalités locales.

B-4 : Pour la normalisation de la médecine traditionnelle (Avis n°2016-03 du 30 mai 2016), le Conseil économique social et environnemental recommande:

❖ pour la légalisation de la pratique de la médecine traditionnelle et l'application effective des textes :

1. de veiller à la réalisation des instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux ratifiés par le Sénégal, notamment, en matière d'intégration de la médecine traditionnelle dans le système national de santé ;
2. de partager avec tous les acteurs, de finaliser, d'adopter et de promulguer le projet de loi portant sur la réglementation de la médecine

traditionnelle et les pratiques assimilées au Sénégal ainsi que les décrets d'application y afférents, en vue :

- d'une meilleure réglementation de la pratique, des produits et de la publicité ;
 - de l'établissement d'un cadre légal favorable à la protection du savoir ancestral, des connaissances endogènes publiques préalables, de la faune, de la flore, de la santé des populations ;
 - de bien déterminer les cibles, les conditions d'accès à la profession de praticien de la médecine traditionnelle, ainsi qu'aux droits et obligations liés à son exercice.
3. d'élaborer, selon une démarche inclusive et participative, un code d'éthique (ou de conduite) et de déontologie des praticiens de la médecine traditionnelle ainsi que ceux actifs dans le domaine de la pharmacopée traditionnelle ;
 4. de veiller à l'application effective des dispositions des lois qui répriment le charlatanisme et les publicités mensongères sur la médecine traditionnelle.

❖ pour la normalisation et la promotion de la pharmacopée traditionnelle :

5. d'établir une cartographie des aires de peuplement des différentes plantes médicinales utilisées par les praticiens de la médecine traditionnelle et la monographie des plantes médicinales (identification botanique, caractérisation, études toxicologiques et usage traditionnel, établissement des listes des plantes à usage traditionnel, des plantes toxiques et celles à usage strictement médicinal...) ;
6. de valider les procédures concernant l'enregistrement des médicaments traditionnels améliorés (MTA), afin de les rendre disponibles dans le système d'approvisionnement tout en mobilisant les ressources nécessaires pour la création des unités de fabrication scientifique de médicaments améliorés, à partir de la pharmacopée traditionnelle;
7. de se doter d'une politique de maîtrise et de transformation des ressources médicinales en médicaments scientifiquement valables et

techniquement fiables afin de mieux protéger notre patrimoine (savoirs, ressources endogènes) et ouvrir la voie à l'émergence d'une pharmacie nationale de production de médicaments.

8. d'interdire vigoureusement les potions et autres formes pharmaceutiques mises au point sans respect des règles d'hygiène et de conditionnement ;
9. d'augmenter et de diversifier les espaces botaniques tout en renforçant les programmes de formation ;
10. d'engager une réflexion inclusive sur le développement des mécanismes de protection des plantes médicinales ainsi que de la propriété intellectuelle ;
11. de créer des arboretums dans les différentes zones écologiques pour la fourniture suffisante des matières premières utilisées.

❖ ***pour l'amélioration et le renforcement du dispositif de coordination :***

12. de mettre en place un collège ou une commission nationale de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles pour l'identification des praticiens qualifiés, la définition des conditions d'exercice, la détermination des champs d'application... ;
13. d'ériger la Cellule et la division de la pharmacopée traditionnelle en une seule direction pour la valorisation de l'activité avec la création, au moins, de cinq (05) départements techniques en charge :
 - de l'harmonisation et de la supervision des soins cliniques proposés par les praticiens de la médecine traditionnelle ;
 - du contrôle et de la valorisation des produits de la pharmacopée traditionnelle ;
 - du développement de la recherche et du partenariat avec les universités et instituts de recherche, en vue d'une meilleure capitalisation et de la codification des bonnes pratiques en matière de médecine traditionnelle ;
 - de la modernisation des pratiques et de la formation des praticiens de la médecine traditionnelle ;
 - de la législation sur la médecine et la pharmacopée traditionnelles ;

- de l'autorisation de mise en marché des produits de la pharmacopée.
- 14. d'organiser, au moins, deux fois par an, des rencontres de réflexions et d'échanges pour faire le point sur la normalisation de la médecine traditionnelle et la disponibilité des plantes médicinales dans chacune des quatorze régions du Sénégal ;
- 15. d'organiser une fois par an, dans chaque région du Sénégal, un séminaire de formation au bénéfice des tradipraticiens reconnus par l'administration ;
- 16. d'institutionnaliser une semaine nationale de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles ;
- 17. de créer un Observatoire national de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles.

❖ *pour le renforcement du partenariat, de la synergie des acteurs et la valorisation des résultats de la recherche :*

- 18. de promouvoir la créativité et l'innovation scientifiques des incubateurs de recherche pour l'exploitation et la valorisation des potentialités des thérapies locales ;
- 19. de partager et de renforcer les produits de la recherche factuelle sur l'innocuité, l'efficacité et la qualité des remèdes de la médecine traditionnelle, car avant la délivrance d'un produit, il faut une bonne connaissance de l'état clinique du malade et le référentiel technique pour l'exploitation des organes des plantes utilisées ;
- 20. d'encourager et de canaliser les efforts des chercheurs et des praticiens de la médecine traditionnelle, en vue d'une meilleure valorisation de la pharmacopée traditionnelle ;
- 21. de valoriser les acquis de la recherche sur les biotechnologies pour développer la culture « in vitro » de certains spécimens végétaux subissant une forte pression de prélèvement ;
- 22. de développer un dialogue social inclusif et de consolider le processus de mise en réseau des acteurs, notamment, les synergies et la mutualisation des résultats et bonnes pratiques des institutions de recherche ;

23. de mettre en place des cadres de concertation et de renforcer le travail en réseau des praticiens de la médecine traditionnelle ainsi que ceux actifs dans le domaine de la pharmacopée traditionnelle ;
24. de développer l'information, la sensibilisation et de concevoir une politique de développement de l'esprit scientifique au sein des populations pour le changement durable des comportements ;
25. d'étudier la possibilité d'accompagner PROMETRA International dans la réalisation de son projet de création d'un Centre Africain d'Exploration des savoirs pour faire du Sénégal un pays de référence en matière de réhabilitation des connaissances endogènes en Afrique et dans le monde ;
26. d'intégrer dans les curricula d'éducation et de formation, du préscolaire au supérieur, des modules sur la biodiversité, en vue de mieux établir les liens entre la santé et le respect de l'environnement.

❖ pour l'immatriculation et le renforcement des capacités des praticiens de la médecine traditionnelle ainsi que la codification des métiers, en vue de l'amélioration de la pratique et de la qualité des services :

27. d'établir la cartographie, l'immatriculation, l'organisation, la formation et le financement des Praticiens de la médecine traditionnelle au Sénégal ;
28. d'orienter les praticiens de la médecine traditionnelle dans la prise en charge des pathologies prioritaires ;
29. de repenser l'intégration technique et administrative de la médecine traditionnelle dans les offres du système de santé ;
30. de développer une approche scientifique et d'intégrer l'étude des remèdes de la médecine traditionnelle dans tous les programmes et projets du ministère de la santé et de l'action sociale ;
31. de capitaliser, modéliser, valoriser et sécuriser toutes les connaissances sur la médecine traditionnelle, en vue d'une meilleure protection des savoirs traditionnels et une vulgarisation des expériences positives ;
32. de produire des outils de gestion, de suivi et d'évaluation de la médecine traditionnelle au Sénégal.

C- Protection sociale

A travers le PSE, le Sénégal compte faire sienne l'Initiative pour un Socle de Protection sociale (SPS) qui vise à garantir un meilleur accès aux services essentiels et aux transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables, en articulation avec la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS). Cette stratégie qui est mise en œuvre à travers l'Initiative nationale de Protection sociale (INPS) pour une croissance économique inclusive a pour objectifs de renforcer la sécurité sociale des travailleurs et des retraités, améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables, étendre la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs **le Conseil économique, social et environnemental, préconise** l'intégration d'un ***système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (Avis n° 2014-02 du 23 avril 2014)*** **en recommandant :**

❖ ***à l'Etat (Gouvernement, Collectivités locales et autres) :***

1. le renforcement institutionnel des régimes de sécurité sociale existants et l'harmonisation des interventions des différents acteurs institutionnels ainsi que la diversification des stratégies de mobilisation de ressources complémentaires pour le financement des programmes dédiés ;
2. le renforcement des politiques en vigueur relatives à l'accès aux services de santé et à la sécurité au travail ainsi que l'accélération de la mise en œuvre de nouvelles initiatives en matière de Couverture Maladie Universelle ;
3. la création de nouveaux régimes contributifs volontaires par capitalisation ainsi que la prise en charge des travailleurs de l'agriculture (mutualité sociale agricole), de l'artisanat, de la culture et des arts dans le régime des petits contribuables avec une perspective d'octroi d'un revenu minimum garanti et d'une pension

de retraite minimale ; mais aussi, un déplaçonnement du niveau de cotisation dans les Institutions de prévoyance retraite ;

4. la ratification et l'application de la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité ainsi que la signature des décrets d'application de la loi d'orientation sociale relatifs :
 - à la convocation du Conseil présidentiel sur le handicap et au fonds d'appui aux personnes handicapées ;
 - à l'institutionnalisation de la Haute Autorité pour la promotion de personnes handicapées ;
 - à la carte d'égalité des chances dans un contexte harmonisé de délivrance.
5. la couverture sociale des travailleurs migrants dans les législations sociales par :
 - l'amélioration des offres de services en matière d'assistance sociale et judiciaire ;
 - l'atténuation du principe de territorialité afin de permettre une couverture sociale aux migrants et l'exploration de toutes les formes de couverture tenant compte du statut du migrant dans les pays d'emploi ;
 - la négociation de convention avec les pays accueillant les travailleurs migrants sénégalais pour le reversement des cotisations de retraite ;
6. la promotion de nouvelles formes de protection sociale par le recours, par exemple, aux préceptes religieux de partage et de solidarité avec notamment la mobilisation de l'aumône (ou zakat) à travers des mécanismes officiels chargés de leur gestion ;
7. la rationalisation des structures étatiques compétentes en matière de protection sociale en vue d'une coordination cohérente, harmonieuse et efficiente de la vision et de la politique de l'Etat en la matière ;
8. la mise en place d'un système national de filets sociaux interactif et flexible à réponses rapides sous tendue par une revue périodique de la SNPS. Ceci permettra de disposer aussi d'un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions avec un système de ciblage

harmonisé sur la base d'un seul Registre des bénéficiaires fortifié par un mécanisme de coordination locale ;

9. le renforcement du système de santé pour une offre de services de soins efficiente, inclusive, accessible et pérenne ;
10. la promotion de l'accès légal des femmes et des jeunes aux terres à usage agricole, leur sécurisation et l'accroissement de leur productivité pour générer des emplois décents et durables ;

❖ ***à la société civile :***

11. la valorisation (capitalisation) et le partage des bonnes pratiques en matière de développement des capacités de résilience des populations rurales et de protection sociale en général;
12. l'élargissement des prestations des OCB et ONG au niveau des composantes « maladie », « chômage », « couverture des risques d'accidents de travail », et « maladies professionnelles », etc. ;
13. la vulgarisation de la CMU au niveau des populations par la création de mutuelles de santé ;
14. la promotion de l'exécution nationale par les services étatiques et les ONG pour les programmes d'assistance alimentaire en vue de réduire les coûts de gestion, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) devant se limiter à ses missions d'appui aux acteurs nationaux ;
15. le développement des capacités de résilience des communautés vivant dans l'espace rural face à l'insécurité alimentaire.

❖ ***au secteur privé :***

16. l'appui et l'encouragement à la mise en place de mutuelles de santé dans les différentes organisations syndicales et groupements associatifs ;
17. l'appui à l'aménagement de produits d'assurance volontaire dans le système formel de sécurité sociale.

❖ *aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) :*

18. le renforcement du portefeuille conventionnel par la ratification des conventions et la signature d'accords bilatéraux de sécurité sociale ;
19. l'augmentation des ressources affectées aux bourses familiales en vue d'une revalorisation des montants ;
20. l'harmonisation des interventions et l'élaboration d'un cadre financier global du secteur ;
21. la coordination des indicateurs et du Système d'Information Géographique (SIG) compatibles de façon à assurer une transmission constante des données entre les programmes et leur agrégation au niveau national.

D- L'Environnement

Dans le secteur de l'environnement, le Sénégal s'est engagé à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et à inverser la tendance notée par rapport à la déperdition de ressources environnementales. Il poursuit notamment l'objectif de réduction de la perte de biodiversité.

A cet effet, le Sénégal entend poursuivre les objectifs sectoriels stratégiques suivants : améliorer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles ; intensifier la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions y afférentes ; renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ; encourager la valorisation des ressources naturelles ; et préserver les réserves de la biosphère (parcs, réserves naturelles), promouvoir une économie verte et capter des financements pour les emplois verts.

D-1 : l'instauration d'un bon dispositif de gestion des déchets, (Avis n°2013-04 du 10 décembre 2013), nécessitant :

❖ Sur le plan législatif et réglementaire

1. de promulguer une loi cadre sur la gestion des déchets solides en spécifiant les dispositions par rapport aux déchets biomédicaux dangereux, industriels ;
2. de réactualiser le décret n°74-338 du 10 avril 1974 réglementant l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères ;
3. de revoir, sinon réactualiser la législation en matière de production des plastiques non biodégradables et la promotion des sacs en papier ou biodégradables ;
4. d'augmenter dans le fonds de dotation des collectivités locales la ligne relative à la gestion des ordures ménagères sur la base d'une évaluation des charges.

❖ Sur le plan institutionnel

5. de créer une structure mixte ou haute autorité chargée des orientations politiques et stratégiques pour la gestion intégrée des déchets et regroupant des représentants des différents acteurs impliqués dans la production et la gestion des déchets : collectivités locales, consommateurs, industriels, distributeurs, commerçants, concessionnaires et autres opérateurs économiques ;
6. de rétablir le rôle du Service d'Hygiène dans la gestion de proximité de la salubrité et la coercition en cas de non-respect du code de l'Hygiène ;
7. d'intégrer, dans les *curricula* scolaires et universitaires, des modules de formation sur la gestion des ordures pour une écocitoyenneté et la promotion des valeurs civiques ;
8. de mettre en place un cadre de concertation entre la CADAK-CAR et le Front Unitaire des Syndicats du Nettoyement et répliquer ce schéma organisationnel dans toutes les régions du Sénégal ;

9. de signer un accord d'établissement entre les collectivités locales et le personnel sur la base de la convention collective et valider la Convention Collective du Nettoyement, avec le recrutement du personnel et le respect des dispositions.

❖ Sur le plan fiscal

10. de sensibiliser les ménages sur la nécessité du paiement de la TEOM pour la couverture des coûts de gestion des déchets ;
11. de mettre en place une « écotaxe » ou redevance-déchets conformément au principe du pollueur payeur qui alimenterait un fonds d'appui à la gestion des déchets afin d'assurer la pérennité des ressources pour le fonctionnement et le renforcement de capacités du Secrétariat Exécutif du PNGD.

❖ Sur le plan Etude

12. d'entreprendre les études de faisabilité des CET dans toutes les régions et prévoir leur aménagement avec un dispositif de valorisation des déchets ;
13. de procéder à une étude sérieuse relative aux conditions qui ont présidé à l'arrêt du CET de Sindia et envisager la fermeture définitive de Mbeubeuss et sa réhabilitation,
14. de procéder à l'étude de la fiscalité pour améliorer le recouvrement de la TEOM.

❖ Sur le plan politique et environnemental :

15. d'instaurer le prix du Président de la République pour les villes propres ;
16. d'organiser une journée nationale pour la propreté des villes ;
17. de promouvoir l'intercommunalité et le partenariat entre régions dans la gestion des ordures ;
18. de mettre en place une politique de gestion des ordures ménagères sous tendue par un système de gestion déléguée du nettoyage des voies et places publiques et par un mécanisme d'exploitation des infrastructures et des engins acquis en vue d'assurer son financement durable ;

19. de mettre en place un système de collecte efficace et d'acheminement des déchets vers les centres de valorisation et de traitement existants avec l'implantation de déchetteries aménagées et intégrées dans les quartiers, dans le cadre d'une approche concertée avec les populations ;
20. d'inciter à la collecte et au tri domiciliaire avec une dotation de poubelles individuelles aux ménages et de bacs à ordures spécialisés pour les quartiers ;
21. de recenser les industries productrices de sachets plastiques en vue de demander l'arrêt total de leur production et de leur importation au Sénégal, à l'instar de la Mauritanie et du Rwanda ;
22. de recycler les ordures pour la production de bioénergie dans les cimenteries en partant des expériences en cours en vue d'une plus grande diffusion.

❖ Sur le plan information, sensibilisation et formation :

23. de mettre en place un prix spécial du Président de la République pour les villes propres couplé à une journée nationale de propreté ;
24. de mettre en place un programme global de sensibilisation et d'information des populations et de promotion des opérations de propreté impliquant les populations et le secteur privé local, dans le cadre d'une démarche concertée de gestion de l'environnement et du cadre de vie (comité de salubrité, ASC, GPF, ...) ;
25. de sensibiliser les populations sur des questions d'intérêt national en vue de l'acceptation des projets dans le domaine de la gestion des déchets ;
26. d'intégrer les médias, les hommes de culture et les leaders d'opinion pour un changement de comportement en salubrité et écocitoyenneté agissant par des mesures incitatives au profit des organes de presse les plus actifs dans le domaine ;
27. de faciliter le rôle d'interface des ONG, OCB et Mouvements associatifs avec les populations, l'Etat, les partenaires au développement et appuyer la mobilisation des fonds pour des investissements conséquents dans toutes les régions.

D-2 : pour une gestion concertée du littoral (Avis n°2014-07 du 14 novembre 2014), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ de manière générale :

- 1. une approche globale et concertée** de la gestion de l'érosion côtière (approche environnementale), et non de celle locale privilégiée jusqu'à présent. En effet, l'Etat doit mener une action concertée d'analyse des enjeux et d'étude des stratégies de réduction de la vulnérabilité par des mesures de gestion du risque et d'interdiction de la localisation future d'installations dans les zones soumises à fort aléa. Comme ces actions ont un coût, elles doivent être précédées d'une réflexion suffisamment approfondie sur l'ampleur du phénomène et les enjeux des espaces à protéger.
- 2. une gestion intégrée des zones côtières (GIZC)** qui offrira un cadre de réflexion plus général pour la gestion du littoral. Elle consistera à faire participer tous les acteurs concernés par la problématique à des degrés différents, de façon directe ou indirecte, à une démarche intégrée et concertée (schémas de gestion, plans de gestion de la ressource). La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) permettra :
 - d'instaurer un système d'alerte précoce en cas de graves dégradations des conditions maritimes ;
 - d'intégrer le volet météo et climat dans le dimensionnement des ouvrages ;
 - de développer des projections (prévisions) sur l'augmentation du niveau de la mer pour une meilleure prise de décision à des horizons temporels variés (en fonction des plans directeurs de l'Etat) ;
 - de densifier le réseau d'observation des paramètres climatiques relatifs à la mer : houle, température ;
 - de développer la culture de la prévention des risques climatiques (information, sensibilisation et mobilisation des décideurs politiques, des élus locaux, du secteur privé et du grand public ;

- d'impliquer davantage la météo dans la formulation des projets pour un développement durable ;
- de promouvoir la recherche et l'exploitation des résultats de recherche dans le domaine de la gestion des risques ;
- de contribuer à sensibiliser les collectivités locales à la prévention et à la préparation aux catastrophes naturelles, ainsi qu'à renforcer la coordination et l'échange d'informations entre les entités nationales et régionales œuvrant dans ce domaine ;
- de mettre en œuvre un dispositif de supervision et de veille (monitoring, système de cartographie : SIG).

3. une sécurisation du littoral, vu tous les constats évoqués sur sa dégradation, par :

- l'interdiction formelle de tout prélèvement de sédiments ;
- la conservation des zones forestières littorales ;
- la plantation de forêts de filaos sur les hauts de plage et les dunes littorales ;
- la restauration de la végétalisation des plages et des mangroves dégradées ;
- la destruction des ouvrages modifiant les dérives littorales et bloquant les transits sédimentaires ;
- l'aménagement du bâti plus en retrait des côtes et des plages, le respect plus marqué des populations locales et des villages de pêcheurs vivant alentours ;
- l'aménagement de zones dédiées aux activités nuisibles à la faune (jet-ski, quad, pêche, baignade...) ;
- la réduction de l'impact visuel (occupation du littoral, bétonnage ...).

4. l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de formation aux risques et aux techniques de protection de base (l'érosion côtière étant un phénomène évolutif avec des phases de transgression et de régression marines) au profit des collectivités locales, des services déconcentrés de l'Etat et des usagers (de la pêche, du tourisme, de l'extraction de sable marin, ...).

Dans cadre, il pourrait être envisagé la création de structures de concertation inter-acteurs pour faciliter ce travail.

❖ *De manière spécifique*

➤ **Au plan législatif :**

5. **d'adopter le projet de loi sur le littoral** déjà dans le circuit, qui va garantir un ancrage institutionnel et assurer la transparence dans la procédure de classement et de déclassement sur le littoral ;

➤ **Au plan institutionnel**

6. de mettre en place un observatoire traitant de tous les problèmes du littoral avec un comité scientifique pour l'érosion côtière ;
7. de mettre en place un comité interministériel de gestion du littoral ;
8. de renforcer le cadre institutionnel avec la mise en place d'une plateforme nationale pour la réduction des risques et catastrophes et la création d'un cadre de concertation permanent au niveau national et régional.

➤ **Sur le financement**

9. de mettre en place un fonds national de protection du littoral ;
10. de redynamiser les redevances fiscales des occupants du littoral ;
11. de mettre en place des sanctions financières graduelles.

➤ **Sur la sécurité maritime**

12. d'encourager l'ANAM, en vue de mieux assurer la police maritime, à redoubler ses actions dans les domaines :
 - du marquage du DPM permettant une identification des occupants ;
 - du contrôle mensuel des occupations du DPM ;
 - de la coordination des opérations de sécurisation périodiques (trimestrielles) regroupant les administrations chargées de la police du DPM (section de l'environnement de la Gendarmerie, police, douanes) ;

- de la coordination des actions à mener sur le DPM avec d'autres administrations impliquées dans la gestion du DPM.

➤ **Sur la réalisation des infrastructures**

13. de draguer, selon une périodicité convenue, les fleuves, les ports, les bras de mer, etc. ;
de mener des études techniques en vue de réparer la Brèche de Saint-Louis ;
14. de mettre en place des murs de protection et des Brise-lames pour arrêter l'avancée de la mer et provoquer le recul de la côte ;
15. d'intégrer, dans les projets et programmes, les travaux du CEREEQ, CSE, ISE ou tout autre bureau d'études avec une expertise avérée dans le domaine de la gestion du littoral.

D-3 : pour l'institutionnalisation de l'économie verte (Avis n° 2016-04 du 31 mai 2016), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ pour un cadre légal plus favorable à la promotion de l'économie verte :

1. d'harmoniser les textes législatifs et réglementaires et les instruments internationaux et régionaux en lien avec l'Economie verte, ratifiés par le Sénégal ;
2. de consolider les textes de loi relatifs à la neutralité technologique et à la vente des surplus de production en électricité ;
3. d'harmoniser les tarifs du coût de l'électricité en milieu rural suivant des variantes partagées (fixation d'un prix à l'avance, détermination d'un plafond ou d'un mode de calcul...) ;
4. d'accélérer le processus de finalisation des décrets sur :
 - *les incitations fiscales afin de baisser le coût élevé de l'électricité en milieu rural, nonobstant la faiblesse des capacités économiques des familles ;*
 - *les mélanges et l'usage des biocarburants.*

5. de réviser le Code de l'urbanisme en renforçant les dispositions relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, la promotion des espaces verts et des infrastructures écologiques en milieu urbain et rural ;
6. de promouvoir l'application des textes relatifs à la gestion durable des terres pour accroître les modes de production durable en agriculture (réduction des pesticides, engrais chimiques, lutte contre la salinisation des terres, maîtrise de l'eau d'irrigation, la séquestration du carbone...) ;
7. d'intégrer dans la réforme en cours de la phase II de l'Acte III de la décentralisation, la révision de la nomenclature budgétaire des collectivités locales en renforçant les dispositions qui permettent de promouvoir les investissements verts et la gestion des ressources naturelles ;
8. de veiller à la conformité des accords de pêche au respect des exigences de gestion durable des ressources et à l'application des dispositions du nouveau code de la pêche (promotion des Aires Marines Protégées avec renforcement des mesures de gestion, capitalisation des bonnes pratiques de gouvernance des ressources naturelles, développement de l'aquaculture...).

❖ pour le développement d'une véritable économie verte :

9. de promouvoir l'économie verte dans les espaces sous régionaux et régionaux en charge de la gestion des ressources partagées (OMVS, OMVG, UEMOA, CEDEAO, NEPAD...) ;
10. de concevoir un cadre d'orientation stratégique sur l'économie verte et des politiques industrielles respectueuses des normes et standards environnementaux ainsi que des lois, pour un développement inclusif et durable ;
11. d'établir une cartographie des initiatives nationales en matière d'économie verte pour promouvoir les synergies et mettre en place une stratégie d'accompagnement ;
12. de mettre en place des mécanismes d'accompagnement des entreprises sur le plan financier, technologique et juridique afin d'assurer la transition vers une économie verte ;
13. de réorienter la trajectoire de développement par :

- *le renforcement des investissements et la création d'un cadre incitatif pour stimuler l'action du secteur privé ;*
 - *la définition de nouvelles modalités d'intervention innovantes, associant un mécanisme volontaire, un mode de régulation et des mesures fiscales appropriés ;*
 - *la promotion d'une ingénierie collaborative afin de favoriser la complémentarité entre les secteurs privé et public ;*
 - *la mise en place d'un cadre de concertation multipartite en vue de se doter d'instruments pour l'harmonisation, la mutualisation et l'optimisation des ressources mobilisées, en valorisant l'expertise et les investissements nationaux.*
14. de mettre en place un cadre de gouvernance de l'économie verte incluant les élus locaux, les parlementaires, les conseillers, les départements ministériels impliqués, le secteur privé et les différentes structures de développement et assurer son fonctionnement ;
15. d'encourager la poursuite de la politique du mix énergétique par : (i) la promotion des énergies renouvelables (centrales solaires, éoliennes, hydroélectriques), (ii) la réduction de la consommation d'énergie issue du fossile et des hydrocarbures, (iii) la poursuite des initiatives d'autonomisation par centrales solaires de certaines institutions publiques telles les universités, les hôpitaux... ;
16. de mettre en place un cadre institutionnel sur la RSE pour le suivi et l'application de la charte RSE ainsi que la création d'un label des entreprises qui ont une bonne politique verte ;
17. de revisiter la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie pour revaloriser la place des énergies renouvelables dans le développement du secteur ;
18. de favoriser une plus grande cohérence des politiques en matière d'électrification rurale en :
- *fédérant les interventions de l'ANER et de l'ASER et en cohérence avec les actions prévues dans le cadre du PUDC ;*
 - *renforçant le partenariat entre les Agences et les Programmes en charge de l'électrification rurale et les collectivités locales dans le*

déploiement stratégique, la vente de l'électricité et l'entretien des installations et équipements ;

- *systématisant l'évaluation des impacts socioéconomiques de l'électrification rurale.*

19. optimiser le potentiel du Sénégal en matière d'énergies renouvelables à travers :

- *la consommation de l'énergie solaire avec l'usage des LBC ;*
- *des installations et équipements adaptés à la puissance de l'énergie disponible, notamment ceux des petits producteurs ;*
- *l'exploitation de l'énergie solaire en s'inspirant de l'expérience marocaine ;*
- *et la diversification des ressources énergétiques à travers la valorisation des déchets, notamment, les ordures ménagères, les eaux et huiles usées...*

20. de renforcer les capacités techniques et les moyens de production des groupements ou réseaux associatifs au niveau communautaire en vue d'une meilleure valorisation des produits agricoles et non agricoles ;

21. de développer l'entrepreneuriat rural à travers la réorganisation des producteurs, tout en renforçant le dispositif d'accompagnement ;

22. d'accorder une importance plus accrue aux volets suivi et évaluation de tous les politiques, programmes et projets verts ;

23. mettre en place une agence d'exécution sur l'économie verte.

❖ pour la promotion et la création d'emplois verts :

24. de renforcer les capacités institutionnelles et accroître la responsabilisation de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion des emplois verts ;

25. de diversifier le partenariat, notamment, avec les entreprises nationales dans la promotion de l'emploi vert ;

26. de soutenir la formulation de projets, programmes et stratégies pour promouvoir l'entrepreneuriat et les emplois verts ;

27. de créer un fonds d'appui plus substantiel, consacré à la promotion des emplois verts ;

28. de capitaliser et démultiplier l'expérience de l'incubateur de Thiès sur l'économie verte dans les autres régions du Sénégal ;
29. de promouvoir la création d'emplois verts et des conditions décentes de travail dans les chaînes de valeurs agricoles, horticoles, forestières, dans les énergies renouvelables et déchets (économie circulaire).

❖ pour le renforcement du partenariat, de la synergie des acteurs et la valorisation des résultats de la recherche :

30. de diversifier le partenariat et améliorer la communication sur l'énergie verte ;
31. de créer des instituts et des pôles de recherche universitaire sur l'économie verte ;
32. de renforcer les centres de recherche existants sur l'économie verte.

❖ pour une plus grande efficacité en matière de mobilisation des financements et de promotion des investissements verts :

33. de créer le fonds national vert climat (FNVC) au niveau de la Primature ou de la Présidence, tout en instituant une Agence et un mécanisme de financement public pour les investissements verts ;
34. de revisiter le statut juridique du fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE) afin d'apprécier son impact sur le développement des énergies renouvelables et la promotion des investissements verts ;
35. d'encourager les entreprises et le secteur privé à renforcer les actions menées pour accroître le financement vert ainsi que l'accréditation d'une autre structure nationale, type privé (Assurance, Banque...) afin de faciliter des levées de fonds plus significatives au profit du Sénégal ;
36. d'accompagner les initiatives sur l'économie verte en réduisant les taxes et impôts prélevés sur les entreprises travaillant dans l'économie verte.

❖ Pour le recours à la fiscalité et aux instruments économiques pour promouvoir l'innovation :

37. recourir à l'écotaxe :
 - *en appliquant effectivement le principe pollueur/payeur aux activités polluantes (entreprises minières, extractives, sociétés de pêche,*

industriels qui évacuent leurs rejets dans les milieux récepteurs : océans, fleuves....) ;

- *sur tous les moyens de transports pour lever les fonds nécessaires à la prise en charge des investissements verts ;*
- *en étudiant la possibilité de ventiler certaines taxes sur les produits miniers, gaziers et pétroliers pour financer l'économie verte.*

38. prélever sur les tarifs de communication, via les opérateurs de téléphonie, un pourcentage qui permettrait d'alimenter le fonds climat vert national avec comme priorité le financement des initiatives vertes ;
39. prendre en compte les exigences de promotion de l'économie verte dans la définition et l'élaboration de la fiscalité locale.

D-4 : Pour une meilleure gestion de l'impact des déchets d'équipements électriques et électroniques sur les écosystèmes naturels (Avis n° 2017-08 du 21 novembre 2017), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ Pour le renforcement du cadre législatif et réglementaire :

1. d'analyser les lois en vigueur dans les pays d'origine des équipements électriques et électroniques utilisés au Sénégal pour permettre d'apprécier la cohérence de nos lois et de faciliter la prise de textes réglementaires à appliquer aux acteurs du secteur, notamment, les importateurs ;
2. de définir une politique et une législation spécifiques à la gestion des DEEE qui devra s'articuler aux principes directeurs, notamment :
 - la définition consensuelle de la notion de DEEE ;
 - l'application de la responsabilité élargie du producteur ;
 - la promotion de la responsabilité sociétale d'entreprise pour la gestion des DEEE ;
 - l'initiation de politiques nationales et régionales autour de la notion de DEEE.
3. de réviser, en cohérence avec les instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés, les dispositions :

- du Code de l'environnement ;
 - du Code des télécommunications et du Code des Douanes pour l'adoption de nouvelles mesures restrictives, en matière d'importation des équipements électroniques et électriques obsolètes ;
 - du Code général des impôts et du Code des Douanes pour l'introduction d'une écotaxe sur tous les produits électroniques et électriques qui entrent au Sénégal ;
 - du décret 81-844 du 20 août 1981 portant sur la comptabilité des matières et les différentes instructions précisant ses modalités d'application afin de faciliter l'effectivité de certaines mesures comme la circulaire du Premier Ministre demandant à l'Administration de se débarrasser des DEEE pour leur démantèlement au niveau de la DSN ;
 - du décret n°74/338 du 10 Avril 1974 relatif aux ordures ménagères qui régit l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères ;
 - des agréments délivrés par l'ARTP, en vue d'une prise en compte de la durée de vie des équipements, notamment des mesures pour la récupération de ceux obsolètes ;
4. d'intégrer dans le décret d'application du Code de l'environnement, une réglementation sur la qualification et les modalités de gestion des DEEE (typologie, flux entrants, flux fonctionnels, collecteurs, recycleurs, élimination complète (inexistant au Sénégal pour le moment) ;
5. d'introduire dans les contrats avec les concessionnaires des obligations de tri, de stockage, de démantèlement, de recyclage, etc. ;

❖ pour l'amélioration du cadre institutionnel :

6. de créer un observatoire national des DEEE avec des antennes régionales, en vue :
- d'un meilleur contrôle des importations des équipements électroniques et électriques neufs ou de seconde main ;
 - d'une meilleure traçabilité et valorisation des DEEE (collecte, transport, décharge, démantèlement, le recyclage, etc.) ;

- d'un renforcement des missions de contrôle dédiées à l'ARTP ou à l'ADIE et de la responsabilisation des distributeurs en cas d'importation illégale ;

7. de mettre en synergie les actions du ministère en charge de l'environnement avec celles des ministères de la jeunesse et de l'emploi pour saisir toutes les opportunités qu'offrent les DEEE.

❖ pour une meilleure gestion des DEEE et la préservation des écosystèmes naturels :

8. de quantifier les équipements électroniques et électriques entrés au Sénégal, et de mettre en place une base de données à actualiser tous les trois ans ;

9. de mener des études complémentaires sur la filière et sur les acteurs et établir des normes et procédures claires en matière d'importation d'équipements électroniques et électriques neufs, de collecte, de transports, de traitement, de valorisation des DEEE et s'assurer de leur mise en œuvre ;

10. de contraindre les sociétés productrices de DEEE à :

- quantifier leurs déchets en vue d'identifier les plus dangereux et utiliser des méthodes d'élimination adaptées ;
- mettre en place des aires de stockage ou site de dépôt des DEEE, dans les conditions normales environnementales ;
- installer des bacs appropriés aux endroits de pré-collecte ciblés pour séparer les déchets dangereux et non dangereux dans toutes les régions ;
- développer un partenariat avec l'ONUDI et la DEEC pour le contrôle de ces sites et des méthodes utilisées pour l'élimination des DEEE ;
- publier un rapport annuel sur la gestion de ces déchets et leurs actions en matière de responsabilité sociétale d'entreprise auprès des populations les plus vulnérables.

11. d'améliorer la communication sur les DEEE afin de mieux sensibiliser les populations en :

- facilitant la coordination des actions par la mise en place d'un système d'informations et d'alerte national et régional ;
 - en initiant des rencontres scientifiques pour permettre aux experts de partager des expériences sur les DEEE et d'échanger sur la mise à jour d'une stratégie de gestion écologiquement rationnelle des DEEE ;
 - prenant en compte le volet « plan de gestion environnemental » dans tous les plans et programmes ;
 - spécifiant les dangers des polluants organiques persistants (POP), leur toxicité et leurs effets néfastes sur l'environnement ;
 - définissant clairement une réglementation sur la gestion des guichets automatiques de banque (GAB), des électroménagers et les responsabilités de l'équipementier ;
 - facilitant une meilleure appropriation du principe du pollueur payeur au niveau national ;
 - impliquant les médias dans la sensibilisation des citoyens sur les risques environnementaux et sanitaires des déchets, à travers des supports dédiés ;
 - formant et impliquant les animateurs des radios communautaires sur les DEEE ;
 - sensibilisant les populations sur la dangerosité des DEEE ;
 - etc.
- 12.**de créer une synergie entre l'ANER, l'ASER et la SENELEC pour mieux faire face aux défis que posent les DEEE dans leur secteur et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables ;
- 13.**d'accélérer l'installation de l'unité de recyclage régionale prévue à Diamniadio ;
- 14.**de capitaliser l'expérience du « Centre des handicapés au travail », pour la mise en place de mécanismes innovants avant leur duplication au niveau d'autres régions du Sénégal ;
- 15.**d'accélérer le processus de réhabilitation du site de la décharge de Mbeubeus et y développer des activités liées à la gestion des ordures (école de formation, unité de transformation et de valorisation...) ;
- 16.**de mettre l'accent sur l'incitation fiscale pour attirer le privé national dans la prise en charge des DEEE ;

❖ **pour le renforcement des politiques et programmes :**

17. de s'inspirer des bonnes pratiques qui se font ailleurs dans le cadre de la gestion DEEE (en Europe à travers le réseau des partenaires de l'ONUDI, en Afrique du Sud par exemple) et d'élaborer une stratégie nationale de gestion des DEEE, avec l'implication de tous les acteurs concernés ;
18. de mettre en place un dispositif national de contrôle plus strict des importations des EEE en :
 - insistant sur l'âge et la sélection rigoureuse des équipements électroniques, électriques et électromécaniques qui entrent au Sénégal;
 - systématisant l'avis des services publics compétents sur les spécifications techniques pour des achats appropriés et une caractérisation des appareils qui entrent au Sénégal ;
 - amenant les services de la douane à disposer d'un système performant de détection et de comptage des appareils électroniques et électromécaniques qui entrent au Sénégal ;
 - formant les transitaires qui travaillent avec la douane dans le cadre des déclarations préalables d'importation afin de leur permettre d'apprécier si le matériel est habilité à entrer au Sénégal et la valeur réelle de l'équipement pour faciliter leur cotation par la douane ;
 - favorisant une collaboration permanente et efficiente entre l'ANSI et la structure en charge de la gestion des déchets.

❖ **pour le renforcement et la dynamisation du partenariat :**

19. de mettre à contribution le FONGIP et le FONSIS pour le développement de l'éco-organisme, en vue d'inciter le secteur privé national à mettre en place une unité industrielle de récupération et de traitement des DEEE ;
20. d'encourager le transfert de technologies et de compétences des pays développés vers les pays en voie de développement en matière de gestion des DEEE ;
21. d'amener tous les hôpitaux, administrations publiques et entreprises à s'impliquer davantage dans le recyclage de leur DEEE ;
22. de dénombrer, d'organiser et d'accompagner les récupérateurs pour une meilleure valorisation des DEEE et l'accès aux financements verts ;

23. d'encourager le partenariat public-privé en vue :

- d'une meilleure mise à contribution des Collectivités territoriales pour l'obtention d'espaces ou de sites aménagés afin de disposer d'une filière de recyclage qui répond aux normes environnementales ;
- de faire incinérer certains déchets par les cimenteries pour la production de l'énergie ;
- d'une meilleure implication des opérateurs de téléphonie mobile à participer au traitement des DEEE ;
- de l'approfondissement de certaines études par les Universités et Instituts de recherche pour mieux cerner la dangerosité des DEEE ;
- d'une meilleure valorisation des substances utiles contenues dans les DEEE dans des conditions propres ;

24. d'organiser, tous les 5 ans, une grande conférence internationale sur les e-déchets avec tous les partenaires concernés par la question.

❖ Pour le recyclage et son financement

25. de mettre en place une unité de recyclage des DEEE financé par :

- le prélèvement d'un montant sur le prix de chaque appareil (écotaxe) ;
- une subvention des compagnies de téléphonie appelée 1% de solidarité numérique sur les bénéfices annuels ;
- une subvention de l'Etat ;
- une contribution des collectivités territoriales.

26. d'évaluer le consentement des utilisateurs à payer pour le traitement de leur équipement en fin de vie (le paiement d'une éco contribution par l'utilisateur sur la base d'un consentement à fixer selon le produit permettrait de faciliter leur adhésion au système à mettre en place) ;

27. mettre en place des fonds incitatifs pour les entreprises à travers la responsabilité sociétale d'entreprise pour la gestion des DEEE.

CHAPITRE III : Contribution à la mise en œuvre de l'Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

Le PSE place l'efficacité économique et financière, la participation des populations locales, la protection des droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des principes devant accompagner le processus de développement.

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs y afférents le Conseil économique, social et environnemental a travaillé sur certaines thématiques.

A- Promotion de l'Equité et de l'égalité de Genre

L'évaluation des incidences de la systématisation et de l'effectivité de la prise en compte du Genre au Sénégal, aussi bien dans la législation que dans les politiques ou programmes mises en œuvre dans les différents secteurs, nous amène à nous poser la question de l'égalité des chances et avantages entre les hommes et les femmes, à tous les niveaux.

C'est cette préoccupation qui a été au cœur de la réflexion que le Conseil économique, social et environnemental a engagé sur les Droits des Femmes. Le Sénégal à l'instar de la communauté internationale a formellement matérialisé sa volonté de faire des droits de l'enfant, des droits à protéger et s'engage ainsi à en faire une réalité. Mais l'engagement juridique est confronté à la volonté politique difficilement mise en avant dans les actions quotidiennes, notamment le droit à la santé et à l'éducation et qui favorisent la violation de ces droits.

C'est dans cette optique que le Conseil économique, social et environnemental s'est interrogé sur les éventuelles causes qui peuvent expliquer que les engagements juridiques ne soient pas politiquement traduits en réalité concrète.

A-1 : Pour l'effectivité de l'application des « Droits de la femme » (Avis n° 2014-05 du 13 novembre 2014), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ Pour l'amélioration du cadre légal

1. l'harmonisation du droit positif interne (code de la famille, code du travail, code pénal et code procédure pénale...) avec les textes internationaux et régionaux ratifiés, sans réserve, par le Sénégal (Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui, Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), Protocole facultatif de la CEDEF, Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (CADHP)... ;
2. la révision des textes de loi comme :
 - le Code de la famille, en ses articles 111, 152, 153 :
 - relèvement de l'âge minimum pour le mariage à 18 ans chez la fille (art. 111 CF), comme le préconise le comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, suite à l'examen du rapport initial du Sénégal en 2011 ;
 - révision de la subsistance de la « puissance maritale » sur la femme (art. 152 CF).
 - choix concerté de la résidence du ménage (art. 153 CF).
 - le Code électoral et la loi n°2010-11 du 28 mai 2010, instituant la parité absolue homme-femme (...), pour intégrer des dispositions permettant d'assurer l'effectivité de la parité dans les bureaux des Collectivités locale ;
 - le Code du travail par l'adoption de dispositions particulières au profit des jeunes filles et femmes domestiques ;

- le Code pénal et le code de procédure pénale pour :
 - une meilleure prise en charge des questions de genre, notamment, pour le renforcement des dispositions particulières relatives à l'individualisation des peines appliquées aux femmes enceintes et mères d'enfants de moins de deux (2) ans condamnées (*réforme des lois 2000-38 et 2000-39 du 29 décembre 2000 et du décret 2001-362 du 4 mai 2001*) ;
 - mettre fin à la pratique des retours de parquet ;
 - limiter le mandat de dépôt en matière criminelle à trois ans, au maximum et éviter ainsi les longues détentions préventives.

3. La ratification et l'internalisation :

- de la Convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité ;
- de la Convention 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs à domicile.

❖ Pour plus d'efficacité et d'efficience dans la gouvernance :

4. la stabilisation de la dénomination du ministère dédié à la femme, en créant par exemple un Ministère plus englobant du « développement social », pour :
 - pallier l'instabilité institutionnelle et la connotation politique décriées par la plupart des acteurs ;
 - impulser des politiques sociales innovantes et plus soutenues, en cohérence avec les orientations prospectives et inclusives visant l'émergence économique du Sénégal ;
5. la mise en place d'un dispositif institutionnel capable d'intégrer dans son mode opératoire le caractère holistique pour l'effectivité de la réalisation des droits de la femme, au niveau de toutes les politiques sectorielles et programmes de développement (cf. modèles cubain et canadien) ;

6. de conférer à l'Observatoire national de la Parité un statut « d'autorité administrative indépendante », lui permettant de disposer d'un pouvoir de régulation et d'accès aux données ;
7. l'augmentation des ressources allouées à l'Observatoire national de la Parité, en vue de l'optimisation de son fonctionnement et d'une plus grande efficacité de son action ;
8. l'accompagnement des organisations féminines, afin de leur permettre de consolider leurs acquis dans le domaine de la formation des femmes et des jeunes filles, de favoriser des synergies avec les politiques sur le genre, de renforcer les capacités économiques des femmes et de vulgariser la loi sur la parité ;
9. la reconnaissance des pionnières dans la lutte pour l'émancipation des femmes au Sénégal, par un hommage de la Nation à ces dernières, de leur vivant comme à titre posthume ;
10. le renforcement des actions de veille, en vue d'une meilleure prise en compte des menaces qui pèsent sur la parité au Sénégal, surtout avec l'avènement de l'acte III de la décentralisation et de nouveaux courants de pensées intégristes ;

❖ *Pour des politiques et programmes plus structurants en faveur de l'équité et de l'égalité de genre :*

11. le développement de programmes inclusifs plus soutenus d'information, d'éducation, de sensibilisation et de formation, en vue de la promotion de nouvelles valeurs sociétales favorables à la prise en compte des capacités productives de la femme dans tous les secteurs, sans aucune discrimination et son apport dans le développement économique et social du Sénégal ;
12. le renforcement de la communication et des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des politiques et programmes établis en accordant une importance particulière à la SNEEG ;
13. le développement de campagnes d'information et de sensibilisation de proximité auprès des chefs religieux et autorités coutumières sur les enjeux de la parité et du développement inclusif ;

14. le renforcement du rôle des médias dans la promotion des valeurs d'égalité est nécessaire, afin de permettre une meilleure sensibilisation des acteurs médiatiques sur la problématique de l'égalité ;
15. l'établissement d'indicateurs pour une meilleure évaluation des charges de travail non rémunérées de la femme sénégalaise, en vue de mieux considérer sa productivité globale dans la croissance économique et la création de richesses ;
16. le développement d'indicateurs sur le genre dans la préparation, l'exécution et l'évaluation des projets du Plan Sénégal Emergent en capitalisant toutes les bonnes pratiques en la matière et en établissant une collaboration avec des institutions comme le Laboratoire Genre de l'IFAN ;
17. la systématisation de la budgétisation sensible au genre dans tous les politiques et programmes des départements sectoriels et des collectivités locales, en s'inspirant de l'étude réalisée par la BAD sur la question, notamment avec l'avènement des budgets-programmes introduits suite aux réformes de l'UEMOA ;
18. l'organisation des assises de l'agriculture pour évaluer entre autres, la participation des femmes dans ce secteur et les contraintes d'accès à la terre, aux intrants et aux outils de production auxquelles elles font face ;
19. l'implication des femmes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets basés sur le genre au sein des Organisations Non Gouvernementales ;
20. le renforcement de l'apprentissage de la culture de l'égalité et du code de la famille à l'école et dans les foyers permettra de préparer les futures générations à une meilleure prise en compte de la problématique genre ;
21. le renforcement et la diversification du partenariat établi entre les différentes institutions et bailleurs, pour la promotion du genre ;
22. l'organisation d'une biennale pour la promotion du genre ;
23. le logement des fonds destinés à la promotion de l'entrepreneuriat féminin à la Banque nationale de développement économique (BNDE), en conformité avec ses missions.

❖ ***Pour une considération plus accrue des politiques sectorielles en matière de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin :***

24. l'établissement d'une base de données de toutes les PME, notamment celles créées par les femmes et une analyse de leurs forces, faiblesses, besoins en renforcement en vue de favoriser le développement de politiques d'accompagnement structurantes pour leur essor ;
25. la réalisation d'audits permanents et d'une évaluation de l'impact des différents fonds et initiatives dédiés à la promotion de la femme ;
26. la prise en compte effective de la dimension genre et une attention plus soutenue aux entreprises gérées par les femmes y compris les M-PME (micros-PME), dans l'exécution des différents projets du Plan Sénégal Emergent (PSE) ;
27. la facilitation de l'accès des femmes Chefs d'entreprises aux financements, en obligeant les institutions financières bénéficiaires des fonds des partenaires techniques et financiers (BAD et autres) à appliquer un taux d'intérêt maximum de 5% sur les prêts à accorder aux femmes ;
28. la facilitation de l'accès à des sites aménagés tout en favorisant, en leur sein, le développement de groupements mutualistes et l'émergence de grandes unités industrielles, surtout dans la filière du textile, la transformation agro-alimentaire ;
29. la participation des femmes Chefs d'entreprises, au même titre que les autres organisations patronales, à toutes les dynamiques et instances d'orientation des politiques publiques et de développement économique, social et environnemental.

❖ ***Pour l'amélioration des conditions de détention des femmes et filles en situation de privation de liberté :***

30. l'augmentation de l'indemnité journalière d'entretien des jeunes filles et femmes en situation de privation de liberté, ainsi que celles placées dans les centres d'éducation spécialisée à 1000 FCFA et l'introduction d'une ligne particulière pour la prise en charge médicale ;

31. le recrutement d'équipes pluridisciplinaires en vue du renforcement de la prise en charge psychosociale des jeunes filles et femmes en situation de privation de liberté, de celles placées dans les centres d'éducation spécialisée et du personnel des agents de l'administration pénitentiaire ;
32. la construction dans les établissements pénitenciers des crèches et garderies pour les enfants des détenues et du personnel administratif pour un meilleur développement psychomoteur de ces enfants.

A-2 : Pour assurer l'effectivité des droits de l'enfant au Sénégal, (Avis n° 2015-06 du 15 décembre 2015), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ **Au titre de la gouvernance du secteur**

✓ **Pour une cohérence entre les instruments juridiques internationaux et les autres textes de loi nationaux :**

1. d'accélérer le processus d'harmonisation des instruments internationaux et la législation nationale ainsi que le renforcement du dispositif institutionnel de protection de l'enfant par l'adoption urgente :
 - du projet du Code de l'enfant, élaboré par le groupe de travail institué au niveau de la Direction des Droits Humains du Ministère de la Justice, dont une mouture est stabilisée depuis mars 2015 ;
 - du projet de loi sur le défenseur des enfants ;
 - du projet de loi sur le statut des daaras ;
 - du projet de loi modifiant le Code pénal et le Code de procédure pénale ;
 - du projet de loi modifiant le Code de la famille (problème de paternité des enfants naturels, de l'âge de la jeune fille au premier mariage...).

2. de rappeler à toutes les juridictions la nécessité d'une application effective des textes de loi en matière de protection de l'enfant, en particulier la loi **2005-06** du 10 mai 2005 portant sur la lutte contre la traite des personnes ;
3. de ratifier :
 - le troisième protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, établissant une procédure de présentation de communication, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, lors de sa 89^{ème} séance plénière, le 19 décembre 2011 ;
 - la Convention n°183 sur la protection de la maternité, adoptée à Genève lors de la 88^{ème} session C.I.T (15 juin 2000) – révisant la convention sur la protection de la maternité de 1952 (Entrée en vigueur : 07 févr. 2002);
4. d'élargir la carte d'intervention pour la protection des droits de l'enfant sur toute l'étendue du territoire national.
 - ✓ **Pour une structure de coordination centralisée, forte et crédible :**
5. de créer une autorité centrale crédible ou un Secrétariat d'Etat, en charge de la coordination des politiques et programmes pour la réalisation effective des droits de l'enfant, avec des compétences associant celles de la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance (CAPE) et du Comité Intersectoriel National de Protection de l'Enfant ;
6. de renforcer les moyens humains, logistiques et budgétaires des structures ayant pour mandat le contrôle de la qualité des offres de services publics et privés spécialisés en matière de protection de l'enfant.

✓ Pour l'effectivité de la participation des parents :

7. d'introduire dans le Code pénal et le Code de procédure pénale des dispositions relatives aux sanctions contre les auteurs des mariages et grossesses précoces, et dans le code de la famille des dispositions sanctionnant les parents qui n'assument pas leurs responsabilités parentales.

✓ Pour l'effectivité de la participation des enfants :

8. de renouveler et redynamiser le Parlement National des enfants ;
9. de renforcer les initiatives d'apprentissage à la citoyenneté, à l'exemple des «Gouvernements scolaires » ;
10. d'inculquer aux enfants, dès la maternelle, les principes et valeurs fondamentaux pour une bonne appropriation de leurs droits et devoirs en intégrant la CDE dans les curricula de l'éducation et de la formation.

❖ Au titre de l'efficacité des interventions :**✓ Pour la synergie des acteurs**

11. d'élaborer et mettre en œuvre une Charte Nationale des intervenants dans le domaine de la protection et de la réalisation des droits de l'enfant au Sénégal, précisant :
- les procédures d'accréditation des projets et programmes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection spéciale des enfants ou toute autre question les concernant ;
 - les principes et normes en matière de recrutement d'un personnel spécialisé ;
 - les modalités d'élaboration et de suivi des rapports à présenter aux services compétents de l'Etat .
12. d'instaurer, au niveau de chaque ministère de tutelle, un guichet d'enregistrement des projets et programmes des ONG nationales et internationales approuvés, en vue d'une prise en compte de leur contribution à l'effort national pour la réalisation des droits de l'enfant.

✓ **Pour la conformité de toutes les interventions à la SNPE**

13. d'adapter la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) au Plan Sénégal Emergent avec une meilleure prise en charge des domaines de l'éducation et de la santé des enfants ;
14. d'inscrire les principales actions de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) sur la liste des projets prioritaires du PSE ;
15. d'établir des directives rendant obligatoires la conformité de l'ensemble des politiques sectorielles, programmes et projets, aux nouvelles orientations de la SNPE.

✓ **Pour le renforcement des capacités des acteurs**

16. d'élaborer et mettre en œuvre des programmes consensuels de formation des acteurs institutionnels et sociaux en contact avec les enfants ;
17. de doter les structures spécialisées en charge des enfants en situation de vulnérabilité de moyens financiers, matériels et humains conséquents ;
18. de professionnaliser les interventions avec la création de l'Ordre des Travailleurs Sociaux et Psycho éducateurs du Sénégal.

✓ **Pour la participation de la communauté**

19. de capitaliser et modéliser les bonnes pratiques développées par les collectivités locales à travers le concept des « Communes amies des enfants » ;
20. d'instaurer des mécanismes d'appropriation des droits de l'enfant par les communautés à travers :
 - le développement d'actions d'information, de sensibilisation ;
 - la traduction, dans les langues nationales, des instruments juridiques et autres textes de loi ;
21. de renforcer les capacités des structures communautaires de protection et de prise en charge des droits de l'enfant (comités villageois de protection, comités de quartier de protection, comité locaux de protection...), à travers une approche centrée sur les communautés ;

22. d'adopter un cahier de charge ou un manuel au profit des collectivités locales pour une meilleure prise en charge des besoins spécifiques des enfants dans les documents de planification des collectivités locales.

✓ **Pour un mécanisme de collecte de données, de suivi et évaluation**

23. d'améliorer le dispositif national en matière de gestion des données statistiques et des connaissances par l'institutionnalisation d'une base de données et la tenue régulière des revues annuelles, du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation des programmes et projets, notamment sur :

- les enfants victimes de violences ou toute autre forme d'exploitation ;
- la problématique de la traite des personnes.

24. d'évaluer régulièrement les politiques publiques et capitaliser le passif et les bonnes pratiques.

✓ **Pour une meilleure stratégie de communication**

25. de mettre en place une cellule de communication spécialisée ;

26. d'élaborer et mettre en œuvre un programme de communication centré sur la SNPE ;

27. d'améliorer la communication sur les situations, sources de violation des droits de l'enfant.

✓ **Pour des stratégies de financement innovantes du secteur**

28. d'intégrer dans la nomenclature budgétaire des ministères en charge de la problématique de l'enfant un chapitre consacré de manière spécifique à la protection des droits de l'enfant ;

29. de mutualiser les actions et les moyens des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNPE ;

30. d'accélérer le processus devant aboutir à l'organisation d'une table ronde des bailleurs ;

31. de recourir à des modes de financements innovants pour la mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNPE en :

- s'inspirant du mode de financement de la construction de l'Aéroport International Blaise DIAGNE, par l'instauration d'un système de prélèvement parafiscal dans les secteurs, tels que les mines, les télécoms...);
- impliquant le secteur privé dans le cadre de sa responsabilité sociale ;
- créant un fonds de solidarité national pour le bien-être de l'enfant ;
- dupliquant l'exemple de la maison de l'aumône créée par la Commune de Médina, après évaluation ;
- etc.

❖ **Au titre de la réalisation de mesures spécifiques**

✓ **Pour le retrait immédiat des enfants en situation de rue**

32. de mettre en œuvre des actions concrètes, avec des indicateurs partagés et un dispositif de suivi intégré, pour :

- accélérer le processus de retrait et de réinsertion des enfants en situation de rue ;
- lutter contre l'exploitation des enfants par la mendicité, en réalisant le plan d'éradication de la mendicité des enfants disponible ;
- diversifier les offres éducatives au niveau des daaras et améliorer certaines modalités, en matière de gestion pédagogique et administrative ;
- autonomiser les familles vulnérables afin de freiner la transmission inter générationnelle de la pauvreté, en articulation avec le programme de bourses de sécurité familiale tout en responsabilisant les services sociaux habilités ;
- renforcer les structures d'accueil, les moyens logistiques et les budgets des services sociaux spécialisés ainsi que les capacités

techniques d'intervention des travailleurs sociaux, des forces de sécurité, etc. ;

✓ **Pour des mesures particulières**

33. de mettre en œuvre des actions concrètes, avec des indicateurs partagés et un dispositif de suivi intégré, pour :

- revaloriser l'enseignement public avec une offre de services de qualité sur toute l'étendue du territoire national ;
- mettre en place un dispositif de prévention générale et spécialisée ainsi que de prise en charge des enfants victimes, des enfants auteurs et des enfants témoins ;
- instaurer un fonds d'assistance aux enfants victimes d'exploitation par le travail, d'abus sexuels, de maltraitance ou de traite... ;
- augmenter le taux journalier alloué aux structures spécialisées pour assurer une prise en charge correcte des enfants en danger, des enfants victimes et ceux en conflit avec la loi ;
- prendre en urgence des mesures particulières au profit des enfants vivant avec leurs mères en détention, en cohérence avec les dispositions de la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- moderniser le système d'état civil en vue de systématiser l'enregistrement obligatoire des enfants à la naissance et organiser des audiences foraines pour résorber le gap des 27% d'enfants qui ne sont pas enregistrés ;
- initier une approche communautaire, impliquant tous les acteurs à la base (Imams, Guides religieux, Chefs de Quartiers, Chefs de villages, Directeurs d'écoles, fonctionnaires de l'Etat, Leaders associatifs....) pour l'inscription à l'état civil de tous les enfants ;
- renforcer la supervision des enfants en milieu scolaire par la restauration des services sociaux scolaires pour une meilleure prise en charge de tous problèmes issus de pratiques pouvant entraîner les enfants vers certains comportements déviants ou délinquants (violence, vente ou usage de drogue, sexualité précoce...) ;

- mettre en place des mécanismes pour protéger l'enfant contre les risques émergents, résultant des technologies de l'information et de la communication ;

34.renforcer la coopération avec les pays limitrophes pour l'élaboration de stratégies transfrontalières en matière de lutte contre le trafic des enfants et pratiques assimilées (mendicité....), les pratiques traditionnelles néfastes (excision, mariages d'enfant...).

B- Aménagement du territoire, Développement local et Territorialisation

Si les questions d'aménagement et de développement territorial sont d'actualité au Sénégal, c'est bien lié aux mutations découlant de l'accroissement des disparités territoriales, aggravées par les recompositions qui découlent des différentes politiques successives de décentralisation ; la dernière en date est dénommée Acte 3 de la décentralisation.

Pour ces différentes raisons, le Sénégal est confronté à plusieurs difficultés :

- la nécessité de redéfinir le contenu et les modalités d'intervention sur les territoires, qui justifie la réflexion sur les véritables enjeux de l'Acte 3,
- l'insuffisance des ressources financières relativement aux compétences qui leur sont dévolues,.....etc.
- l'insuffisance et l'inadaptation des ressources humaines et leur statut, reconnues comme des handicaps à l'origine des difficultés que rencontrent les politiques de décentralisation,

B-1 : Sur les enjeux et les perspectives de la réforme dite « Acte 3 de la décentralisation » (Avis n° 2013-01 du 19 novembre 2013), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ **Au titre des principes généraux :**

1. de moderniser l'administration publique et locale, pour une véritable territorialisation des politiques publiques, par le renforcement de la déconcentration et la réorientation de la décentralisation ;
2. d'accroître l'efficacité de l'action publique au niveau local par la mise en application du principe de subsidiarité consistant pour l'Etat central à se décharger de toutes les compétences qui peuvent être mieux gérées au niveau local, soit par les collectivités locales elles-mêmes, soit par les autorités administratives déconcentrées ; ainsi, l'administration centrale devrait-elle être dotée des compétences de conception, d'impulsion, d'orientation, d'évaluation et de contrôle tandis que les structures locales (déconcentrées ou décentralisées) devraient disposer de toutes les autres compétences, notamment, celles de gérer tout ce qui relève du local ;
3. de dépasser la dimension administrative actuelle de la décentralisation par l'émergence de collectivités locales, territorialement et financièrement viables, résolument tournées vers le développement et préservées des contingences politiques ;
4. de donner une orientation plus économique à la politique de décentralisation en conférant aux collectivités locales des compétences dans la gestion des domaines économiques (élevage, agriculture, tourisme, pêche entre autres) ;
5. de répartir par bloc les compétences entre les différents niveaux de collectivités locales tout en transférant, concomitamment, les ressources financières selon un nouveau schéma ;
6. de renforcer les ressources humaines des collectivités locales tout en transférant, concomitamment, les services déconcentrés dont les compétences sont dévolues aux collectivités locales.

❖ **Au titre des orientations arrêtées par le comité de pilotage de l'Acte III :**

7. Sur le maintien du nombre et de la configuration actuels des régions :

- de redéfinir les missions et les moyens des régions ainsi que leurs relations avec les autres collectivités locales, pour éviter que l'absence de hiérarchie, le partage des compétences (voire leur imprécision) et la faiblesse des moyens ne continuent à entretenir la léthargie, l'absence de synergie dans leurs actions et/ou l'absence de coopération et de partenariat entre elles ;
- d'étudier, à terme, soit la suppression de l'Institution régionale au profit des institutions départementales ; soit la réduction du nombre des régions (à 6 ou 7, contre les 14 actuelles) dans le cadre d'une réorganisation du territoire et de faire de ces nouvelles régions, des structures de coopération regroupant les collectivités locales du même ressort en les dotant des compétences exclusives dans les domaines structurants (planification, aménagement du territoire, constructions d'infrastructures de niveau régional, etc.).

8. Sur l'érection des départements en collectivités locales : de veiller, avec le maintien des régions, à une bonne articulation entre les compétences des différentes collectivités locales.

9. Sur la communalisation intégrale :

- de procéder, non pas à l'érection en l'état des communautés rurales actuelles en communes, mais à leur morcellement en communes territorialement et financièrement plus viables au risque de reconduire les mêmes contraintes spatiales et financières ;
- d'identifier toutes les mesures d'accompagnement concourant à l'opérationnalité des nouvelles communes dès l'élection de leurs organes dirigeants au risque de bloquer leur fonctionnement et de porter préjudice aux populations usagères des services publics.

10. Sur le maintien des communes d'arrondissement :

- de réexaminer les compétences respectives des communes d'arrondissement par rapport à la ville. La seule précision des limites des attributions du maire de la commune d'arrondissement ne permettra pas de résoudre les incompréhensions et divergences d'interprétation ;
- de réorganiser, en réduisant le nombre des communes d'arrondissements, le ressort territorial des villes de la région de Dakar.

11. Sur le maintien des compétences transférées :

- de donner une dimension plus économique à la décentralisation en transférant aux collectivités locales de nouvelles compétences dans les domaines économiques comme en matière d'agriculture, d'élevage, de tourisme, d'hydraulique, de pêche, etc. ;
- de procéder à une nouvelle répartition des compétences entre, d'une part, l'Etat et les Collectivités locales et, d'autre part, entre les collectivités locales elles-mêmes ; dans ce cadre :
 - l'Etat devrait se charger de la gestion des compétences de souveraineté (justice, monnaie et finances, diplomatie, défense et sécurité nationale), de la définition des grandes orientations des politiques nationales, de la construction des infrastructures d'intérêt national (ports, aéroports, autoroutes, etc.), de la collecte et de la répartition des ressources financières nationales affectées aux domaines à compétences transférées, etc. ;
 - les régions ou les départements seront chargés de l'adaptation, au niveau local, des politiques nationales, de compétences générales dans les affaires ne relevant pas des domaines de souveraineté, de compétences exclusives dans des domaines identifiés, de la construction des infrastructures d'intérêt régional et/ou départemental et du transfert de la gestion aux échelons communaux ;
 - les communes devraient se charger de la gestion des affaires de proximité et des compétences transférées dans certains

domaines, de la gestion exclusive de certains domaines (bourse, aides et secours, etc.).

12. Sur le financement de l'Institution départementale :

- de trouver au département des ressources financières fiscales en lien avec l'étendue et l'importance de ses compétences en évitant que les contraintes financières qui sont à la base de l'inefficacité de la région ne se répètent.

13. Sur la suppression des comités économiques et sociaux régionaux (CESR)

- de reconsidérer cette décision, la léthargie des CESR n'étant pas le fait des collectivités locales, mais de l'Etat, lui-même, qui n'a pas pris les dispositions réglementaires pour les instituer, conformément au code des collectivités locales ;
- de redéfinir les missions, la composition et le mode de désignation des membres du CESR qui peuvent, d'une part, jouer le rôle de conseiller et d'organe autonome de contrôle citoyen de l'action des collectivités locales, mais aussi servir d'interface et d'antenne locale du Conseil économique, social et environnemental.

14. Sur les incompatibilités entre les fonctions de président d'exécutif local ou de maire avec certaines fonctions civiles comme Directeur général ou PCA : de bien étudier cette décision qui pourrait réduire la capacité des collectivités locales à bénéficier de ressources humaines de qualité.

15. Sur le financement de la décentralisation :

- de veiller au respect de l'autonomie financière des collectivités locales par l'institution d'une fiscalité propre à chaque ordre, tout en allant progressivement vers la décentralisation de la chaîne fiscale ;

- d'accroître les ressources servant à alimenter les fonds de transfert (fonds de dotation de la décentralisation et fonds d'équipement des collectivités locales) tout en responsabilisant les collectivités locales dans leur répartition. Il s'agira de fixer un pourcentage de la TVA servant à les alimenter sur la base d'une évaluation du coût réel des compétences transférées, des charges de fonctionnement de la région et du département et des besoins en investissements ;
- d'étudier les modalités de fusionner ces deux fonds pour en faire un fonds d'impulsion du développement local destiné à prendre en charge aussi bien le fonctionnement (entretien de l'existant) que l'investissement (financement des outils de planification) des collectivités locales ;
- d'instituer un fonds de garantie des emprunts des collectivités locales pour leur permettre d'accéder aux marchés financiers nationaux et internationaux ;
- d'étudier la possibilité de la création d'une banque de développement local en relation avec l'évolution souhaitée de l'Agence de développement municipal vers une institution bancaire ;
- de transférer aux collectivités locales, dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques, la responsabilité de la réalisation de tous les investissements prévus dans leur territoire dans le cadre du budget consolidé d'investissement.

16. Sur les ressources humaines des collectivités locales :

- de renforcer les ressources humaines des collectivités locales par le transfert à leur profit de tous les services déconcentrés dont les compétences sont transférées aux collectivités locales ;
- d'étudier les conditions d'application de la loi sur la fonction publique locale ainsi que ses incidences financières sur les collectivités locales en vue de les appuyer dans la mise en œuvre ;
- de relancer le dispositif national paritaire de formation des acteurs locaux.

B-2 : Pour l'instauration d'un bon dispositif de financement de la décentralisation dans le cadre de l'Acte 3 (Avis n° 2015-04 du 19 novembre 2015), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ Pour une amélioration du système fiscal local :

1. de renforcer la fiscalité locale par de nouveaux impôts nationaux dans le moyen ou le long terme ;
2. d'affecter aux Collectivités locales, l'intégralité des impôts et taxes partagés avec l'Etat (CGU, CGF, la taxe de promotion touristique, produit des amendes de simple police, taxe sur la plus-value immobilière, etc.) ;
3. d'affecter aux collectivités locales tout ou partie de certains impôts et taxes actuellement perçus au profit de l'Etat uniquement (produit des droits d'enregistrement et de timbre, produit de la redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau des télécommunications publiques (RUTEL), la contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CSMC), etc.) ;
4. de mettre en place un système de taxation locale relativement à l'attribution et à l'exploitation des terres du domaine national à usage autre qu'agricole ;
5. d'instituer une taxe locale sur les transferts d'argent à prélever au niveau du département de réception et à répartir, selon une clé à déterminer, entre toutes les Collectivités locales du département, circonscription administrative ;
6. de doter les départements de ressources propres provenant, notamment, des impôts et taxes, qui étaient tout ou partie affectés à l'Etat (Cf. recommandations 6 et 7) ;
7. d'harmoniser le CGCL avec le CGI par la suppression dans le CGCL des recettes obsolètes et l'intégration de la contribution globale unique (CGU) et de la contribution globale foncière (CGF) prévues dans le CGI ;
8. de décentraliser la chaîne fiscale au niveau des collectivités locales et rapprocher l'administration fiscale centrale au niveau local par la création de centres fiscaux dans les départements et la

- déconcentration (déploiement) des services de la Direction Générale des Impôts et Domaines au niveau des départements ;
9. d'impliquer les Collectivités locales (CL) aux opérations des différentes phases de la chaîne fiscale pour une fiabilité et une meilleure maîtrise de l'assiette, tant pour le recouvrement que pour le contentieux ;
 10. d'instaurer un cadre de concertation entre les sociétés concessionnaires de la gestion et de la distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone, l'Etat et les collectivités locales pour assurer, d'une part, une meilleure traçabilité de l'assiette et du recouvrement des impôts et taxes au profit des Collectivités locales et, d'autre part, le suivi de l'évolution des éléments du chiffre d'affaires qui intéresse le plus immédiatement les collectivités locales, à savoir, dans le cadre de la SENELEC et de la SDE, le fichier des Abonnés et celui des factures acquittées ;
 11. de créer, selon le profil de chaque collectivité locale, des unités administratives (bureau pour les nouvelles communes et Division ou Direction pour les grandes communes et départements) compétentes en matière de fiscalité locale et les impliquer dans le processus d'établissement des assiettes, de traitement des contentieux et des dégrèvements/exonérations ; ces unités pourraient être intégrées dans l'organigramme-type des collectivités locales ;

❖ ***Pour une amélioration du dispositif des transferts financiers actuels de l'Etat aux Collectivités locales:***

12. de procéder à une évaluation exhaustive des coûts des compétences transférées aux collectivités locales pour maîtriser les ressources nécessaires à leur prise en charge effective ;
13. de redéfinir le taux de TVA à affecter au FDD sur la base de l'évaluation du coût des compétences transférées et du nombre actuel de collectivités locales (à titre transitoire un taux compris entre 15 et 20% devrait être appliqué) ;
14. de réviser les modalités de répartition du FDD en :
 - redéfinissant ses composantes pour restaurer sa véritable vocation de compensation des compétences transférées et d'appui aux services déconcentrés dans un contexte de territorialisation des politiques publiques ;

- redéfinissant les critères de répartition par la prise en compte du quotient démographique, de la superficie, des statistiques scolaires et sanitaires, etc. ;
 - étudiant la décentralisation de la répartition des dotations de compensation au niveau régional : le Conseil national de développement des Collectivités locales (CNDCL) se chargera de répartir la dotation globale en dotations régionales (selon des critères retenus) et au niveau de chaque région, les exécutifs locaux, réunis autour du Gouverneur, procéderont à la répartition par collectivité locale de leur dotation ;
- 15.** de recentrer le Fonds d'Équipement des Collectivités locales autour du financement des investissements des collectivités locales inscrits dans leurs documents de planification en édictant des critères liés à la performance budgétaire, à la pertinence des projets initiés ;
 - 16.** de tenir dès le mois de janvier, après l'adoption du Budget du Ministère chargé de la décentralisation, la réunion du CNDCL pour la répartition du FDD et du FECL en grandes masses ;
 - 17.** d'anticiper sur la mobilisation des ressources du FDD et du FECL en étudiant la possibilité d'un préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par une structure bancaire ;
 - 18.** d'étudier la possibilité d'instituer un fonds unique (fonds unifié de soutien au développement local) regroupant le FDD et le FECL pour une gestion harmonisée et rationnelle de l'appui financier de l'Etat aux Collectivités locales ;
 - 19.** de créer et de rendre opérationnel le secrétariat permanent du CNDCL pour se doter d'une structure chargée, entre autres, d'assurer la préparation de ses réunions (recueil et traitement des informations permettant la répartition des ressources) et le suivi de l'utilisation des ressources mises à disposition ;
 - 20.** d'augmenter et élargir à l'ensemble des compétences et à toutes les collectivités locales, la décentralisation des ressources internes du BCI pour donner corps à la territorialisation des politiques publiques ;
 - 21.** de créer, au niveau du Fonds unifié (Cf. recommandation 18) un mécanisme de solidarité et de péréquation financé par les recettes

fiscales générées par des activités à caractère national (port, aéroport, autoroutes, mines, transferts financiers, TRIMF, etc.) et destiné à lutter contre les déséquilibres territoriaux et à encourager les projets d'investissements intercommunaux ou interdépartementaux ainsi que la signature de contrats-plans avec l'Etat ;

❖ *Pour une promotion des autres mécanismes de financement :*

22.d'élaborer un cadre juridique plus propice au développement de l'emprunt par :

- la création d'une institution bancaire dont le capital devrait être constitué par les apports de l'Etat, des Collectivités locales et du secteur privé destinée à financer les projets des collectivités locales ;
- l'institution, au niveau de la BNDE et de la BHS, d'un guichet dédié au financement des projets d'investissement des collectivités locales et institutions similaires après adoption de dispositions particulières facilitant leur accès aux crédits bancaires ;
- la création par l'Etat d'une ligne de crédit (FONSIS/FONGIP) destiné à la garantie ou au refinancement des engagements bancaires pour le compte des collectivités locales ;

23.de promouvoir l'organisation d'un cadre d'accès des collectivités locales aux contrats ppp par l'aménagement de la loi sur les contrats PPP en vue de permettre à ces dernières de bénéficier de ces types de contrat ;

24.d'organiser et de structurer un dispositif national paritaire (Etat/Collectivités locales) de promotion de la coopération décentralisée et d'accompagner les collectivités locales à prospecter des partenariats extérieurs ;

25.de négocier avec les partenaires techniques et financiers la mise en œuvre de projets et programmes de décentralisation et de développement local des collectivités locales pour prendre le relai des projets et programmes clôturés ou en cours de l'être ;

26. de faire le marketing attrayant des territoires pour inciter les PTF à soutenir financièrement les efforts de l'Etat de manière équitable et transparente ;

❖ ***Pour une bonne mise en œuvre de l'Acte 3 de la décentralisation en vue d'accompagner les Collectivités locales à exercer leur mission de développement local :***

27. d'accélérer le processus de mise en œuvre de la phase 2 de la réforme de l'acte 3 par la révision du CGCL et l'adoption de sa partie réglementaire ;

28. d'accélérer le processus de mise en place des pôles territoriaux, la valorisation des potentialités économiques des territoires et la promotion de la coopération et de la solidarité entre collectivités locales pour une mutualisation des actions et ressources ;

29. de rendre opérationnelle la fonction publique locale pour permettre à chaque collectivité locale de disposer d'un organigramme type et des ressources humaines qualifiées ;

30. d'élaborer et mettre en œuvre un programme national de formation des acteurs de la décentralisation ;

31. d'inciter chaque collectivité locale à élaborer un document de planification (Plan Local d'Emergence) arrimé aux orientations nationales du PSE pour servir de support à la mise en œuvre effective de la territorialisation des politiques publiques à travers la signature de contrats plans avec l'Etat ;

32. de rendre effectifs les débats d'orientation budgétaire dans les collectivités locales et promouvoir le contrôle citoyen avec la certification citoyenne ;

33. d'orienter les budgets locaux vers le financement des investissements du Plan Local d'Emergence en édictant des ratios à respecter obligatoirement par les collectivités locales pour limiter les dérives liées à la surabondance des dépenses de fonctionnement ;

34. de rendre effectifs les contrôles au sein des Collectivités locales, d'abord, par les institutions dédiées comme la Cour de Comptes et l'Inspection Générale d'Etat et, le contrôle citoyen ensuite ;

- 35.d'assainir l'environnement économique des collectivités locales par le renforcement des capacités d'intervention et de management des élus en vue de l'avènement au Sénégal de véritables collectivités locales de développement ;
- 36.d'accélérer le processus de la réforme foncière ;
- 37.d'appliquer les méthodes de Gestion axée sur les Résultats (GAR) notamment par :
- la définition d'indicateurs de performance ;
 - l'évaluation des performances des collectivités locales ;
 - la dotation des collectivités locales bien évaluées en fonds supplémentaires en se référant à leurs plans de développement ;
- 38.d'élaborer et mettre en application un dispositif de mise en cohérence des interventions des PTF pour optimiser leur impact et assurer l'équité territoriale (par exemple mettre à profit la conférence d'harmonisation ou table ronde des bailleurs) ;
- 39.de rationaliser les structures du ministère chargé du développement local (ADM, ADL et PNDL) ;
- 40.d'impliquer les collectivités locales dans la mise en œuvre des investissements du PUDC implantés sur leur territoire respectif

B-3 : Pour doter les Collectivités locales de ressources humaines de qualité (Avis n° 2016 02 du 19 avril 2016, le Conseil économique, social et environnemental recommande:

❖ **l'amélioration du dispositif de pilotage à travers :**

1. l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la fonction publique locale, dotée d'un financement conséquent, et comprenant :
 - un **programme d'actions** définissant clairement les rôles et responsabilité de chaque partie prenante et garantissant une meilleure synergie des interventions ;
 - la mise en place d'un plan de formation et de renforcement des

capacités des exécutifs locaux et des agents des collectivités locales, incluant la création d'une école de formation spécialisée en administration locale (**formation initiale, formation continue, préparation aux concours de la fonction publique territoriale**), répondant aux besoins des bénéficiaires ;

- la mise en place d'une structure de gestion et de suivi de la fonction public locale, chargée de veiller :
 - à l'organisation de concours pour l'admission dans les différents corps de fonctionnaires des collectivités locales ;
 - au suivi de la carrière des agents ainsi qu'à l'évaluation et à l'avancement de ces derniers ;
 - à la gestion des effectifs et de la masse salariale ainsi qu'à la définition d'un organigramme-type pour chaque ordre de collectivité locale ;
 - à la formation des travailleurs des collectivités locales.
 - la mise en place d'un plan social financé par un fonds à mettre en place, proposant entre autres, la possibilité de départs négociés et de retraite anticipée pour certains agents ;
 - la dotation des Commissions ad-hoc d'intégration (**CAHI**) de moyens conséquents tout en leur assurant un meilleur accompagnement institutionnel pour une bonne poursuite et un bouclage effectif de ses travaux dans les plus brefs délais.
2. la maîtrise de la masse salariale, de la mobilité du personnel ainsi que l'octroi aux travailleurs d'un plan de carrière avec un statut plus attrayant ;
 3. la sécurisation provisoire de la masse salariale dans les collectivités à très faible revenu ;
 4. un meilleur encadrement du processus de recrutement du personnel, tenant compte des possibilités financières des collectivités locales qui devront être soumises au respect des ratios à établir entre charges de fonctionnement et recettes de fonctionnement, d'une part, et entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement, d'autre part ;
 5. l'instauration d'une gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières et d'un bilan social annuel dans les grandes collectivités

locales ;

6. l'harmonisation de la fonction publique d'Etat avec la fonction publique locale permettant l'établissement de passerelles entre les deux, à l'instar du Maroc.

❖ **le renforcement des moyens d'action des collectivités locales en termes de recrutement et de prise en charge effective de leurs personnels, à travers :**

7. la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources locales, afin de garantir le recrutement de ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement des collectivités locales ;
8. la création d'un fonds spécial pour la prise en charge des salaires des personnels des collectivités locales, qui pourrait être alimenté par :
 - les financements prévus dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes d'appui au développement ;
 - les fonds de concours de l'Etat (**fonds de dotation et fonds d'équipement des collectivités locales**) ;
 - une contribution solidaire des associations d'élus locaux à travers une cotisation des collectivités locales déterminée sur la base d'un taux de calcul suivant leurs capacités financières.
9. L'incitation des collectivités locales à recourir aux mécanismes de financement innovants, notamment les PPP, afin qu'elles puissent mieux profiter des opportunités qu'offrent ces outils en termes de création d'emploi et de financement du développement local ;

❖ **l'amélioration du cadre réglementaire de la fonction publique locale à travers :**

10. la révision du décret de création du Conseil supérieur de la fonction publique locale (CSFPL), la réactualisation de l'arrêté de nomination de ses membres, tout en veillant à la convocation régulière de l'instance pour traiter de toutes les questions relevant de sa compétence ;

11. la prise de textes réglementaires d'extension pour les cadres de fonctionnaires n'ayant pas été créés dans la fonction publique locale, mais existant dans la fonction publique d'Etat, et nécessaires au fonctionnement des collectivités locale ;
12. la modification de l'article premier du **Code des pensions civiles et militaires de retraite** pour intégrer aussi bien les fonctionnaires des communes que ceux des départements ;
13. la modification du décret **n° 72-017 du 11 janvier 1972** pour prévoir les emplois des collectivités locales qui peuvent faire l'objet de réquisition.

❖ **le relèvement du niveau de performance des collectivités locales à travers :**

14. la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, par la définition d'un référentiel de compétences et d'un organigramme-type pour chaque ordre de collectivité locale ;
15. la promotion des méthodes de Gestion Axée sur les Résultats (**GAR**), pour faciliter une meilleure organisation du travail, permettre de mieux apprécier les missions effectuées par chacun des services et servir de cadre directeur pour leur organisation ;
16. l'utilisation de logiciel de gestion des ressources naturelles en réseau avec le ministère de tutelle ;
17. un redécoupage administratif objectif visant l'émergence de collectivités locales plus viables.

❖ **l'adoption des mesures spécifiques ci-après :**

18. le règlement immédiat et définitif des problèmes liés au paiement régulier des salaires et à la prise en charge des droits des agents des collectivités locales, afin de permettre notamment :
 - la rémunération effective et régulière des anciens **ASCOM** ainsi que l'intégration de certains d'entre eux, victimes de licenciements abusifs ;

- l'examen bienveillant de la situation des chauffeurs des anciens présidents de conseil rural, laissés en rade depuis le début de la mise en œuvre de la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation.
19. la cessation des recrutements abusifs entraînant des masses salariales incontrôlables.

❖ **la prise en compte, dans le haut Conseil des Collectivités Territoriales :**

20. d'une mission d'évaluation annuelle de l'application de la fonction publique locale ;
21. de la représentation des travailleurs des Collectivités locales au sein de cette instance.

C- Gouvernance stratégique, économique et financière

Les politiques publiques identifient des indices clés de bonne gouvernance tels que la redevabilité, la transparence, la participation, la lutte contre la corruption et le cadre favorisant le droit et la justice. En matière de gouvernance, il est important de promouvoir la responsabilité de l'Etat, mais aussi celle du secteur privé et de la société civile, chaque entité dans la sphère qui est la sienne. Cette symbiose est nécessaire pour permettre la réconciliation entre le politique, l'économique et le social en s'appuyant sur les principes de transparence, de responsabilité, de participation, d'équité, d'efficacité, d'efficience, de primauté de droit, et de contrôle de la corruption.

Il est le troisième pilier du PSE, d'où l'intérêt pour les autorités, de veiller à l'efficacité et l'efficience dans la gestion des finances publiques. Cette rigueur dans la gouvernance économique passe aussi par le renforcement des capacités de tous ces acteurs du développement afin qu'ils puissent fournir des stratégies et politiques de développement pertinentes.

C-1 : Pour assurer l'efficacité des instruments de promotion de la bonne gouvernance dans la rationalisation des ressources publiques (Avis n°2013-03 du 22 novembre 2013), le Conseil économique, social et environnemental recommande:

❖ Aux niveaux juridique et institutionnel :

1. d'accélérer les procédures d'harmonisation de la législation nationale pour le respect des engagements du Sénégal vis-à-vis de la communauté internationale et la ratification de la charte africaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections ;
2. de renforcer l'administration parlementaire de personnel qualifié et doter les députés de compétences nécessaires à la réalisation de leurs missions régaliennes de contrôle de l'action gouvernementale et de production de normes ;
3. de limiter l'utilisation des décrets d'avance aux cas d'urgences et nécessités impérieuses, tel que prévu par la loi ;
4. de généraliser le respect des principes de bonne gouvernance en systématisant la soumission au code des marchés publics à tous les organismes publics, tout en tenant compte des spécificités institutionnelles liées, entre autres, au secret défense ;
5. de mettre en place un chronogramme de mise en application des textes transposés dans le domaine des finances publiques en sériant les différentes tâches ;
6. de veiller au respect de la loi sur les finances publiques et compléter le dispositif par des sanctions, conformément aux dispositions des articles 56 et 70 de la loi organique des finances n°2011-15 du 08 Juillet 2011 ;
7. de mettre en place au niveau des départements ministériels, un mécanisme de suivi des recommandations des corps de contrôle, pour appuyer les initiatives du ministère chargé de la promotion de la bonne gouvernance ;
8. de créer les conditions d'une stabilité institutionnelle dans les dénominations et compétences des départements ministériels et en réduire le nombre pour une plus grande cohérence et efficacité dans la conduite des affaires publiques ;

9. de prendre spécifiquement en compte dans la planification économique et l'élaboration du budget l'aspect genre ;
10. de doter les organes de contrôle, notamment la Cour des Comptes, de moyens suffisants en ressources humaines et financières, en adéquation avec leurs missions d'assistance, de contrôle et de conseil.

❖ Au niveau organique

11. de consolider l'autonomie de l'ARMP et de revoir les conditions de recrutement et le statut du personnel de la DCMP pour mieux les fidéliser à la structure ;
12. de mettre à la disposition des acteurs toute l'information sur la chaîne de passation, d'exécution du marché jusqu'au paiement ;
13. d'accorder une diligence à la mise en place du fonds des marchés publics au niveau de la Caisse de Dépôts et Consignations ;
14. de niveler les budgets des corps de contrôle à la dimension de leurs missions et des exigences de leur autonomie ;
15. de renforcer le dispositif législatif et réglementaire de la CENTIF, devant l'ampleur du blanchiment d'argent et le développement du financement du terrorisme, pour une plus grande contrainte des assujettis dans la mise à disposition des informations financières ;
16. de soumettre effectivement les fonds communs au régime fiscal ;
17. de généraliser (tout en créant les conditions) la participation citoyenne comme outil de valorisation des bonnes pratiques en matière de gouvernance locale. Ce qui contribue à l'instauration d'une relation de confiance entre le citoyen et les élus ;
18. d'organiser une conférence annuelle sur l'état de la gouvernance qui sera l'occasion de décerner des trophées d'intégrité pour honorer les structures et agents qui se sont distingués dans la pratique de la bonne gouvernance ;
19. d'étudier l'intérêt d'une fusion de l'ARMP et de la DCMP en se fondant sur l'apport ou non de la DCMP aux conditions de bonne gouvernance.

❖ **Pour le cas spécifique du secteur minier**

20. de prendre en compte dans la révision du code minier :

- la définition des règles de concurrence dans l'octroi des permis et des concessions minières ;
- la prise de mesures d'Etat qui garantissent, dans l'organisation des deux types d'exploitation minière, la sécurité, la protection sanitaire, ainsi que celle de l'environnement ;
- la création d'un laboratoire pour effectuer les analyses des minerais et préserver les intérêts de l'Etat ;
- l'élaboration d'un programme social minier au bénéfice des populations.

21. d'inciter l'UEMOA et la CEDEAO à disposer d'un texte communautaire réglementant les exonérations fiscales et douanières dans le domaine minier, afin d'éviter une concurrence qui ne profite qu'aux entreprises étrangères qui exploitent les ressources minières africaines ;

22. d'accélérer les initiatives de coopération avec les pays frontaliers pour la réalisation du port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou et du chemin de fer ;

23. de faire réévaluer le projet MIFERSO par l'Etat.

❖ ***Pour lutter contre la corruption***

24. d'accélérer les réformes en cours, visant l'application des dispositions de la loi portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques et l'internalisation des conventions internationales de lutte contre la corruption ratifiées par le Sénégal ;

❖ ***Pour une bonne gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat***

25. d'harmoniser la gestion du patrimoine foncier et immobilier de l'Etat ;

26. de rationaliser les baux et les cessions du patrimoine bâti de l'Etat.

C-2 : Pour l'instauration d'une politique fiscale, juste et équitable au Sénégal, (Avis n° 2017-02 du 18 avril 2017), le Conseil économique, social et environnemental recommande :

❖ Pour une politique fiscale de développement économique et social, juste et équitable :

1. d'élaborer de manière inclusive une politique fiscale nationale avec la participation de toutes les familles d'acteurs économiques, sociaux, culturels, au niveau central comme décentralisé, du formel comme de l'informel, etc. ;
2. de faire en sorte qu'elle soit bien articulée à une politique de développement global (*Ex. Chine : laisser les investisseurs s'enrichir pour apprendre et créer les conditions d'une bonne maîtrise des moyens humains et techniques de développer soi-même ses propres ressources*) ;
3. d'en faire une politique fiscale réaliste, privilégiant d'abord la production de richesse sur la capture d'impôt, une politique fiscale axée sur la transparence à l'instar du Ghana, du Canada et des pays scandinaves ;

❖ Pour une meilleure compréhension du rôle et de la finalité de la fiscalité :

4. d'engager un véritable débat sur la notion d'équité territoriale en l'articulant à celle plus dynamique de développement du territoire ;
5. de revoir le mode de partage géographique des ressources publiques qui profitent essentiellement aux capitales régionales et aux grandes villes au détriment de la zone rurale ;
6. de mettre en place un plan de communication qui permettra à tout citoyen de la collectivité de connaître et de suivre les différentes étapes de la gestion de la cité, notamment par rapport à l'information financière, la collecte et la redistribution des ressources fiscales.

❖ **Pour l'amélioration du dispositif national et de la gouvernance de l'impôt :**

7. d'affiner les réformes (révision du cadre institutionnel et légal), les politiques et programmes en cours (bourse de sécurité sociale, CMU, plan SESAME, scolarisation universelle...) afin d'asseoir un système de protection sociale inclusif et viable, capable de garantir la stabilité sociale et à chaque Sénégalais le minimum requis pour vivre dignement ;
8. de définir des indicateurs pertinents pour mesurer les effets et impacts sociaux des politiques publiques initiées par l'État, surtout au profit des couches défavorisées et publier régulièrement ces indicateurs ;
9. de rendre effective la centralité de la redevabilité de l'État envers les citoyens par une plus grande accessibilité aux informations financières ;
10. de promouvoir le civisme fiscal par la production de supports simplifiés et imagés en français et dans les langues nationales afin de rendre plus facile l'appropriation collective de l'impôt ;
11. d'intensifier la recherche d'un meilleur rendement de l'impôt et ainsi diminuer l'emprunt véritable goulot d'étranglement pour les générations futures et la dépendance à l'aide publique au développement qui peut conditionner la détermination de certains choix et priorités de politiques de développement.

❖ **Pour l'amélioration et le renforcement des dispositions de la loi 2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code général des impôts, modifiée :**

12. d'identifier toutes les incohérences notées sur les textes en vigueur et mener les réformes nécessaires de manière inclusive avec tous les acteurs (administration fiscale, patronat, syndicats, société civile, ordres professionnels, associations des consommateurs, représentants des collectivités territoriales...), dans le cadre d'un véritable débat constructif, organisé de façon transparente en définissant de manière claire les objectifs des dispositions fiscales et leurs cibles (augmentation de recettes, réduction de la charge fiscale

des entreprises, des ménages, gain de bien être, promotion de l'équité et du civisme fiscale) ;

13. d'accorder les exonérations et autres avantages fiscaux en fonction de l'impact de l'investissement sur l'économie et les populations, la création d'emplois, le lieu d'implantation et la sauvegarde de l'environnement ;
14. de faire dépendre les mesures d'exonération exclusivement de règles bien définies et connues de tout le monde et rendre plus strict et rigoureux le processus de leur accord ;
15. de veiller à ce que les conventions d'établissement fiscal et autres dispositifs qui accordent ces avantages précisent clairement les obligations qui les accompagnent ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect de ces obligations ;
16. d'améliorer l'organisation et la rigueur du système de suivi et de contrôle des bénéficiaires des régimes spéciaux, y incluses les organisations internationales et les ambassades dont l'imposition du personnel sénégalais n'est pas toujours effective ;
17. d'intensifier l'utilisation des méthodes modernes de recensement et de collecte des informations (cartographie, cadastre fiscal...), pour rendre le système plus efficient ;
18. d'impliquer les banques et autres Institutions financières pour appréhender toutes les activités et matières imposables, tous les contribuables, quelle que soit la source de leurs revenus, pour rééquilibrer la structure fiscale entre les impôts directs et les impôts indirects ;
19. de réadapter les textes fiscaux à nos réalités, avec des dispositions moins généralistes et par conséquent, moins favorables à des interprétations, sources d'injustice fiscale et de contentieux ;
20. d'élargir l'assiette fiscale en ramenant dans le circuit, les contribuables en marge de la loi fiscale du fait de leur ignorance ou d'une mauvaise perception de l'impôt, ceci par une bonne politique d'information et de communication (à l'exemple des émissions télévisées initiées par la DGID au cours de l'année 2016) ;

❖ **Pour l'amélioration et le renforcement des dispositions de la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales :**

21. d'asseoir un cadastre rural et une assiette communale et systématiser l'adressage des contribuables ;
22. d'impliquer les collectivités locales dans les différentes phases de la chaîne fiscale pour une plus grande transparence et une meilleure maîtrise de l'assiette et de leur budget ;
23. de décentraliser la chaîne fiscale au niveau des collectivités locales, en impliquant celles-ci dans la détermination de l'assiette, des taux des impôts et taxes qui leurs sont dévolus ainsi que dans les décisions pouvant impacter leurs recettes ;
24. de renforcer la fiscalité locale, dans le moyen et le long terme par de nouveaux impôts et taxes suivant les spécificités locales ;

❖ **Pour le renforcement des capacités des administrations fiscales et une meilleure prise en compte des droits des contribuables :**

25. d'amener les vérificateurs et autres agents des impôts à faire preuve de plus de souplesse et de compréhension dans l'exercice de leur fonction, en privilégiant le dialogue et la pédagogie sans compromission ;
26. de renforcer les capacités des agents de l'administration afin d'adapter leurs compétences aux nouveaux défis posés par la fraude fiscale internationale, la dématérialisation des transactions et l'importance grandissante dans l'économie sénégalaise de certains secteurs tels que les mines et les hydrocarbures surtout après la découverte des gisements de pétrole et de gaz ainsi que le e-commerce ;
27. de renforcer les ressources humaines et de moderniser les administrations fiscales, en les dotant de moyens performants, particulièrement en matière de technologies de la communication, de l'information et de l'exploitation des données sur le plan national, régional et international pour :

- contrôler de façon stricte le respect des obligations liées aux avantages fiscaux ;
- supprimer les lenteurs administratives préjudiciables aux intérêts des contribuables et sources de corruption ;
- permettre un meilleur fonctionnement du système déclaratif, qui doit être accompagné d'un contrôle a posteriori efficient ;
- rechercher efficacement les personnes et matières imposables ;
- respecter rigoureusement les droits des contribuables édictés par la loi fiscale (délai de réponse de l'administration aux requêtes soumises ...) ;
- rendre effectif le recouvrement des impôts régulièrement assis par voie de rôles et titres de perception.

28. d'accélérer le projet de réforme de la patente et de son mode de calcul pour mieux coller à la politique d'incitation à l'investissement.

C3 : Pour orienter « Les transferts de fonds des Sénégalais de l'extérieur (vers des) stratégies d'accompagnement pour la croissance économique et la création d'emplois ? », (Avis n° 2017-05 du 20 avril 2017), le conseil économique, social et environnemental, recommande :

❖ ***Pour une meilleure maîtrise des flux et des profils des migrants :***

1. de mener une étude approfondie, suivant une approche communautaire qui s'appuie sur les réseaux associatifs pour toucher le plus grand nombre de migrants, notamment ceux hautement qualifiés, ceux exerçant des activités commerciales ou de petits métiers et les migrants clandestins... ;
2. d'établir une base de données nationale sur les profils des migrants, en fonction des zones et des pays afin de disposer d'indicateurs partagés pour mieux apprécier la pertinence et l'efficacité des politiques, programmes et projets initiés ;

❖ ***Pour une traçabilité dans les services de transferts de fonds :***

3. d'améliorer la structuration des établissements et services financiers ;
4. de réactualiser les textes existants ou d'en adopter de nouveaux pour :

- 📄 une meilleure réglementation du secteur des transferts d'argent afin de limiter les risques de fraudes ;
- 📄 un suivi plus centralisé des informations financières sur les transferts d'argent via des porte-monnaie électroniques, cartes bancaires prépayées visa, GIM-UEMOA ;

❖ ***Pour la mobilisation optimale de l'épargne des migrants au profit de l'investissement***

5. d'évaluer et de rationaliser, si nécessaire, l'action des structures d'accompagnement, pour plus d'efficacité et de qualité dans l'accomplissement de leur mission ;
6. d'établir une base de données sur les opportunités d'investissements ;
7. de développer des programmes ou campagnes spéciaux d'information et de sensibilisation au niveau de l'ensemble des représentations diplomatiques du Sénégal afin de favoriser une meilleure implication des expatriés, au niveau individuel et associatif, à l'effort de développement national ;
8. de mettre en synergie l'épargne disponible à travers des fonds susceptibles de contribuer au financement de projets d'infrastructures locales et à investir dans des secteurs économiques productifs, générateurs de croissance et d'emplois (consolidation des acquis du fonds d'investissement, création d'une banque de la diaspora, recours à l'actionnariat populaire dans le cadre du financement des grands projets de l'Etat, promotion des fonds communs de placement spécialisés dans des

secteurs variés comme l'immobilier de résidence, le tourisme, la pêche...);

9. d'évaluer les besoins en renforcement des capacités des migrants et d'élaborer des programmes de formation adaptés, en fonction des profils.

❖ ***Pour l'amélioration des politiques, services, programmes et projets d'accompagnement***

10. de créer un Ministère, un Secrétariat d'Etat ou une Agence en charge des Sénégalais de l'extérieur pour un meilleur suivi et une coordination plus efficaces des politiques, programmes et projets initiés en leur faveur ;
11. de réorganiser les services consulaires et renforcer leurs moyens humains (avec des équipes pluridisciplinaires : agents administratifs, économistes, juristes, travailleurs sociaux...), techniques, logistiques et financiers afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de soutien et de conseil en matière de promotion des investissements ;
12. de mettre en place des structures performantes d'encadrement des entreprises, notamment dans le phasage des financements et la mise en place des process ;
13. de mettre en relation les Sénégalais de l'extérieur porteurs de projet avec les acteurs du secteur privé national ;
14. de promouvoir le partenariat entre le secteur privé national et celui des pays d'accueil des migrants sénégalais, notamment dans les domaines agricoles et agro industriel (production et transformation) ;
15. de regrouper les femmes bénéficiaires du fonds revolving de la diaspora en des groupements d'intérêt économique afin d'élargir la base des bénéficiaires et d'améliorer le système de recouvrement ;
16. de renforcer les moyens humains, logistiques et financiers du FAISE ;
17. d'instituer des cadres de concertation au niveau national et dans chaque pays d'accueil.

DEUXIEME PARTIE

LES SAISINES PRESIDENTIELLES

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL a toujours affiché sa conviction pour notre institution et réitéré son invite au gouvernement de s'appuyer sur ses avis et d'établir une réelle collaboration avec le Conseil.

Cette volonté de faire jouer à l'institution son véritable rôle d'organe consultatif s'est manifesté à trois reprises par des saisines sur des questions hautement stratégiques dans la définition des politiques publiques et la mise en œuvre du PSE.

Il s'agit de réflexions sur « **l'évaluation des procédures du Code des marchés publics** », « **le Projet de Politique foncière proposé par la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF)** » et enfin sur « **les enjeux et opportunités d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier le gaz et le pétrole** ».

Sur toutes ces trois questions, le Conseil s'est prononcé.

AVIS N° 2015-01 DU 23 AVRIL 2015

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL***SUR******LES PROCÉDURES DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS***

Au cours de sa première session ordinaire de l'année 2015, tenue du 24 février au 23 avril 2015, le Conseil économique, social et environnemental a procédé, sur saisine du Président de la République, à l'évaluation des procédures du Code des marchés publics.

Ainsi, dans son avis n°2015-01 du 23 avril 2015, le Conseil a émis les recommandations suivantes :

A. Recommandations générales

Pour corriger les dysfonctionnements majeurs constatés, le Conseil économique, social et environnemental recommande à Monsieur le Président de la République :

1. d'instruire, par le biais d'une directive présidentielle ou d'une instruction primatorale, l'ensemble des autorités contractantes pour un respect scrupuleux des principes, procédures et délais prévus par la réglementation des Marchés publics ;
2. de faire prendre des sanctions d'ordre administratif, financier, etc., à l'encontre de toute personne constituant une entrave au bon déroulement des procédures de passation et d'exécution des Marchés publics ;
3. de transmettre aux autorités compétentes, l'ensemble des dossiers d'audit, d'investigation, d'inspection ou d'enquête relatifs aux Marchés publics ;

4. de mettre en place un dispositif d'exécution et de suivi des recommandations formulées, afin de garantir la célérité, dans le respect des principes de transparence et d'équité, dans la passation et l'exécution des Marchés publics, notamment ceux relatifs aux grands projets de l'Etat.

B. Recommandations spécifiques

1. Au titre de la préparation des Marchés publics :

1) Sur les financements des Marchés publics

❖ Pour le financement intérieur :

1. diligenter l'instruction sur la délivrance des attestations d'existence de crédits en cours, en prenant en compte leur délivrance automatique, conformément aux autorisations budgétaires ;
2. prendre, au plus tard le 31 janvier, les actes relatifs aux transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (Fonds de dotation, Fonds d'équipement des collectivités locales, Budget Consolidé d'Investissement décentralisé) ;
3. mettre à disposition et à temps les crédits alloués aux autorités contractantes pour leurs besoins en passation de marchés ;
4. instaurer un système d'alerte sur les ponctions budgétaires, qui par ailleurs sont à limiter vu leurs impacts négatifs sur les engagements des autorités contractantes, en matière de Marchés publics.

❖ Pour le financement extérieur:

5. encourager l'implication de la DCMF dans l'élaboration de certaines conventions de financement, surtout celles relatives aux marchés assortis d'un montage financier ;
6. garantir la mobilisation de la contrepartie de l'Etat, dans les délais requis ;

7. d'instruire les ministères techniques, en plus de la production des documents par les attributaires, de vérifier leurs réelles capacités techniques et financières à réaliser les marchés dans les délais contractuels ;
8. renforcer la célérité dans le traitement des dossiers par les bailleurs en :
 - encadrant leurs délais de revue dans les accords de crédits et en fixant des critères et indicateurs de performance ;
 - raccourcissant les délais de délivrance des Avis de Non Objection (ANO) et en limitant la double revue aux marchés dont les montants sont importants ;
 - les invitant à informer, à temps, l'Etat de toute investigation sur une entreprise, pouvant déboucher sur son inscription sur la liste rouge de leur portefeuille.
9. inviter les Partenaires Techniques et Financiers à utiliser progressivement les procédures nationales (Use of Country System) pour les projets qu'ils financent, afin de favoriser l'accroissement du taux d'absorption des crédits alloués, conformément à la Déclaration de Paris de 2005.

2) Sur l'estimation des besoins des autorités contractantes :

10. favoriser la mutualisation des compétences au sein ou entre les autorités contractantes, pour que l'évaluation des coûts des marchés ne court pas le risque de surestimation ou de sous-estimation, car une mauvaise estimation des besoins a des impacts négatifs sur les prévisions budgétaires et la réalisation des projets.

3) Sur la planification des Marchés publics :

11. exiger des autorités contractantes une meilleure planification de leurs marchés, pour mieux maîtriser et rationaliser la dépense publique, afin d'éviter de faire recours aux ententes directes (gré à gré) non justifiées ;
12. faire respecter les délais légaux de transmission et de publication des plans de passation des marchés publics, respectivement par les autorités contractantes et la DCMP ;

13. exiger l'anticipation du lancement des avis d'Appel d'Offres de l'année (n), suivant la publication du plan de passation, dans l'année (n-1) ;
14. réduire le délai de réaction de l'autorité contractante, de sept (07) à trois (03) jours, en cas d'observation de la DCMP sur le plan de passation initial.

4) Sur la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) :

15. inviter les autorités contractantes à une bonne préparation des dossiers d'appel à concurrence, pour éviter les modifications de contenu induites par les demandes de clarification qui font reporter la date d'ouverture des offres ;
16. élaborer des dossiers types de marchés relatifs aux acquisitions :
 - de produits médicamenteux et matériels médicaux ;
 - de nourriture et de produits de santé et d'hygiène au profit des maisons d'arrêt et de correction ;
 - en véhicules ;
 - faites dans le cadre de la demande de renseignements et de prix à compétition ouverte.
17. veiller à ce que les cahiers des charges ne comprennent pas de critères discriminatoires.

2. au titre de la passation des marchés publics

5) Sur la responsabilité des autorités contractantes,

18. exiger des autorités contractantes l'anticipation, à chaque fois que possible, de la préparation et de la passation des Marchés publics ;
19. faire diligenter la signature des marchés à l'expiration des délais minima légaux, prévus aux articles 73-2 et 85 alinéa 1 du code des marchés publics ;
20. faire développer un mécanisme de mutualisation des compétences et expertises entre les autorités contractantes ;

21. amener les autorités contractantes à respecter rigoureusement les principes et règles applicables aux Demandes de Renseignements et de Prix, surtout celles relatives à la compétition restreinte et celle relative à la forme simple, dispensée de forme écrite ;
22. renforcer les capacités des autorités contractantes dans la mise en œuvre des marchés pluriannuels (marchés à bons de commande, marchés à tranches conditionnelles, accords-cadres) ;
23. assurer la capacitation, en gestion des marchés publics, des agents impliqués dans la phase administrative et comptable d'exécution de la dépense publique.

6) Sur l'approbation des marchés publics :

24. inviter les autorités approbatrices (Ministres, directeurs et autres dirigeants habilités) à respecter les délais impartis par la réglementation pour approuver les marchés ;
25. prévoir une disposition indiquant qu'en cas d'absence d'approbation, non fondée sur les motifs prévus par le Code des Marchés publics, le silence vaut acceptation.

7) Sur les seuils de passation, d'approbation et de contrôle des marchés publics :

26. commanditer une étude sur l'impact du relèvement des seuils sur la diligence dans les Marchés publics ;
27. faire accompagner le relèvement des seuils par un renforcement du contrôle réalisé par les cellules de passation des marchés et les corps de contrôle interne.

8) Sur la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée :

28. diligenter l'élaboration de la réglementation sur la maîtrise d'ouvrage déléguée.

9) Sur les Cellules et les Commissions de passation des marchés :

- 29.**réactualiser les modules de formation de l'ARMP, dans une démarche inclusive, conformément aux exigences d'efficacité et de transparence des Marchés publics, surtout pour les projets et programmes du Plan Sénégal Emergent (PSE) ;
- 30.**mettre l'accent sur la professionnalisation et la certification des membres des Cellules et des Commissions de passation des marchés en :
- élaborant des programmes ciblés de renforcement des capacités et des compétences à leur profit ;
 - révisant leur statut dans le sens de résorber leur instabilité et de garantir leur indépendance dans les cellules et commissions des marchés ;
 - concrétisant un système de motivation (indemnités) à leur profit.
- 31.**exiger des commissions des marchés le respect du délai d'évaluation prévu par le code des marchés publics ;
- 32.**tenir à la disposition des membres de la Commission des marchés le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et toutes les informations nécessaires à l'ouverture des plis, pour éviter l'impréparation des séances d'ouverture des plis dévolues à la compétence de l'Autorité Contractante ;
- 33.**adopter un manuel standard de procédures applicable aux cellules et aux commissions des marchés publics ;
- 34.**rendre les Cellules de Passation des Marchés comptables de leur revue de qualité ;
- 35.**transférer le pouvoir d'immatriculation des marchés de demandes de renseignements et de prix à compétition ouverte à la cellule de passation des marchés de l'autorité contractante;
- 36.**amener les Cellules de Passation des Marchés publics à mettre en place un dispositif rigoureux et opérationnel de suivi des marchés planifiés.

10) Sur la centralisation des commandes :

- 37.faire prendre, en urgence, par le Premier Ministre, l'arrêté instituant la commission interministérielle, en charge de la coordination des commandes groupées, conformément à l'article 41 du Code des Marchés Publics.

11) Sur le secteur privé (candidat aux marchés publics) :

- 38.mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement du secteur privé national, afin de l'assister dans l'élaboration des dossiers de réponses aux appels d'offres national, communautaire et international ;
- 39.créer, à l'instar des pays de l'OCDE, un véritable instrument qui collecte, centralise, traite, met à jour et diffuse les informations juridiques, légales et financières concernant toutes les entreprises inscrites au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Sénégal ;
- 40.respecter les conditions de vente des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC), conformément à l'article 58, alinéa 3, du Code des Marchés publics ;
- 41.inviter la DCMF à recommander couramment aux autorités contractantes, l'allotissement des marchés d'une certaine importance pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'être compétitives ;
- 42.accompagner les entreprises dans la recherche des cautions bancaires requises ;
- 43.encourager les entreprises du secteur privé national à se regrouper et à mutualiser leurs moyens, afin de pouvoir gagner des parts de marchés dans les grands projets de l'Etat ;
- 44.définir une politique précise de capacitation et de professionnalisation des acteurs du secteur de l'artisanat, afin de leur permettre d'avoir la qualification requise pour participer aux Marchés publics, au lieu de leur fixer un pourcentage ;
- 45.définir l'entreprise nationale (communautaire) comme celle dont le capital est détenu au moins à 51% par des personnes de nationalité sénégalaise (communautaire) ;

46. proposer un dispositif informatique de soumission, basé essentiellement sur le numéro d'identification et une attestation sur l'honneur de l'entreprise, qui permettrait de réduire le délai de traitement des réponses aux appels à concurrence et de faire des économies en matière de papier et fournitures diverses.

❖ ***De la nécessité d'une cotraitance ou d'une sous-traitance :***

47. favoriser la cotraitance, en lieu et place de la sous-traitance, dans le cadre des investissements étrangers relatifs aux Marchés publics et aux contrats de Partenariat Public-Privé ;
48. favoriser la sous-traitance au profit des entreprises nationales en cas d'appel d'offres international ;
49. encourager les autorités contractantes à prévoir, dans les dossiers d'appel à concurrence, des clauses relatives au groupement d'entreprises.

❖ ***Pour les régimes préférentiels :***

50. sensibiliser les soumissionnaires à demander à bénéficier de la préférence nationale ou communautaire ;
51. élaborer un manuel de procédures définissant les conditions d'application de la préférence nationale ou communautaire (articles 50, 51 et 52 du Code des Marchés publics) ;
52. exiger de l'autorité contractante, notamment sa commission des marchés, de veiller à l'application des régimes préférentiels, une fois qu'elles sont prévues dans le cahier des charges.

12) Sur l'ouverture et l'évaluation des plis :

53. rendre obligatoire la publication des résultats de l'évaluation des offres et des propositions sur le portail des Marchés publics, afin de garantir la transparence du processus ;

54. veiller à l'application stricte des dispositions de l'article 39, alinéa 2 du Code des Marchés publics, quant au quorum relatif à l'ouverture des plis.

13) Sur les modes de passation des marchés publics :

55. veiller à une bonne application de la réglementation.

❖ Pour les marchés pluriannuels (marchés de clientèle, marchés à commande, accords-cadres, marchés à tranche ferme et marchés à tranches conditionnelles):

56. élaborer un guide méthodologique de mise en œuvre des accords-cadres ;
57. élaborer un cadre réglementaire détaillé pour la passation des marchés dans le cadre des marchés de clientèle, des marchés à commande et des accords-cadres ;
58. former les autorités contractantes à l'utilisation des procédures pluriannuelles comme les marchés de clientèle, les marchés à commande et les accords-cadres ;
59. adopter les mesures d'autorisation de programmes, afin de permettre aux autorités contractantes de passer des marchés pluriannuels ;
60. promouvoir les marchés pluriannuels à tranche ferme et à tranches conditionnelles, assortis d'un montage financier.

❖ Pour les régimes dérogatoires (Appel d'offres restreint et entente directe), le CESE recommande :

61. confier, exclusivement, à l'organe de contrôle a priori la possibilité d'autoriser les ententes directes.

❖ Pour les offres spontanées :

62. retirer l'Offre Spontanée du Code des Marchés publics, au profit uniquement de la loi relative aux Contrats de Partenariat, en :

- explicitant l'innovation comme condition obligatoire de son utilisation ;
- posant l'appel à concurrence comme principe de passation ;
- l'utilisant en adéquation avec la capacité d'endettement de l'autorité contractante ;
- de renforcer les capacités des autorités contractantes pour une meilleure prise en charge des offres spontanées.

❖ ***Pour les demandes de renseignements et de prix (DRP):***

- 63. élaborer un guide méthodologique pour l'utilisation des procédures de Demandes de Renseignements et de Prix ;
- 64. joindre, en plus des pièces justificatives, toute la documentation relative à la cotation et à l'analyse des offres, en cas de Demandes de Renseignements et de Prix ;
- 65. rendre systématique les audits des Demandes de Renseignements et de Prix et les publier sur le site officiel des marchés publics.

❖ ***Pour les Prestations intellectuelles :***

- 66. introduire une disposition dans le Code des Marchés Publics, donnant la possibilité à l'autorité contractante de négocier directement avec l'unique candidat, suite à la relance de l'avis à manifestation d'intérêt (article 80 du Code des Marchés publics).

14) *Sur les délais de passation des Marchés publics:*

- 67. définir des délais minimaux de réaction aux autorités contractantes dans chaque étape de la procédure de passation des marchés publics, en plus de ceux existants ;
- 68. exiger des autorités contractantes le respect des délais de transmission des plans de passation des marchés publics, afin de garantir la légalité, la transparence et l'efficacité (article 6 du Code des Marchés publics) ;

- 69.faire respecter par les autorités contractantes les délais d'attribution définis par le Code des Marchés publics (article 85 du Code des Marchés publics);
- 70.réduire de quinze (15) jours ouvrables le délai de réception des offres des marchés à caractère courant et non complexes, tels que les marchés de fournitures de matériels informatiques, mobiliers de bureau, travaux ou services simples ... (article 63 du Code des Marchés publics) ;
- 71.réduire de quinze (15) à dix (10) jours ouvrables le délai d'évaluation des offres, à compter de la séance d'ouverture des plis, avec une possibilité de prorogation, sur demande, de cinq (05) jours au lieu de dix (10) jours (article 70 du Code des Marchés publics) ;
- 72.réduire de cinq (05) à deux (02) jours ouvrables le délai de réponse de l'autorité contractante, à une demande écrite, d'un candidat écarté, des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre (article 88, alinéa 1, du Code des Marchés publics);
- 73.réduire le délai d'approbation de quinze (15) à sept (07) jours ouvrables ;
- 74.amener la personne responsable des Marchés publics à rapidement imputer au coordonnateur de la cellule de passation des marchés les demandes d'informations complémentaires qui lui sont adressées par le Comité de Règlement des Différends dans le cadre d'une instruction d'un recours d'un candidat ;
- 75.recourir, au besoin, à l'expertise extérieure pour le respect des délais et la correcte mise en œuvre des procédures d'évaluation ;
- 76.Cf. rubrique Financement Extérieur dans le titre des financements des Marchés publics, recommandation n° 08 ;
- 77.Cf. toutes les recommandations dans le titre sur la Planification des Marchés publics ;
- 78.Cf. Titre sur le Secteur privé, recommandations 38, 39, 43 et 44 ; et Titre sur le Règlement des Marchés publics, recommandations 95.

15) Sur les délégations de services publics (DSP) et des contrats de Partenariat Public Privé (PPP)

- 79.modifier le Code des Obligations de l'Administration pour réglementer l'affermage ;

- 80.** diligenter l'élaboration d'un Dossier-type sur les DSP ;
- 81.** veiller au respect des dispositions de l'article 82 du Code des Marchés publics, en matière de demande d'avis relative à une convention de DSP, auprès de l'autorité chargée du contrôle a priori;
- 82.** vulgariser la loi relative aux Contrats de Partenariat ;
- 83.** relever le défi de disposer de ressources humaines qualifiées en matière de PPP, par la mise en place d'une formation en la matière, au profit des cadres de l'Etat ;
- 84.** encourager, pour une meilleure capacitation, le partenariat entre les autorités contractantes qui passent des contrats de PPP et les universités ;
- 85.** élaborer des outils techniques et méthodologiques, ainsi que des dossiers standards de procédures en matière de PPP ;
- 86.** mettre à la disposition de la Direction des Financements et du PPP les ressources nécessaires à son fonctionnement optimal;
- 87.** diligenter la finalisation des textes complétant la loi relative aux Contrats de Partenariat:
 - le décret portant organisation et fonctionnement du Comité national d'Appui aux PPP (CNAPPP);
 - la loi modifiant la loi n° 2004-14 du 1er mars 2004 instituant le Conseil des Infrastructures (CDI).

16) Sur les recours dans les Marchés publics :

- 88.** faire respecter rigoureusement, par le Comité de Règlement des Différends de l'ARMP, le délai de (07) jours ouvrables, à compter de la réception des documents complémentaires adressés par l'autorité contractante, dans le cadre d'une instruction d'un recours d'un candidat ;
- 89.** évaluer l'efficacité du montant de la consignation par rapport au nombre de recours devant le Comité de Règlement des Différends.

3. au titre de l'exécution des marchés publics

17) *Sur le respect des délais d'exécution des Marchés publics:*

90. faire relever, par une étude rigoureuse, l'ensemble des facteurs de retards, imputables aux autorités contractantes, dans l'exécution des Marchés publics ;
91. appliquer strictement les règles relatives aux pénalités de retard prévues par les articles 134 et 135 du Code des Marchés publics, en cas de non-respect des délais d'exécution ;
92. définir, dans le dispositif réglementaire, des modalités de mise en œuvre de la procédure de résiliation du contrat.

18) *Sur le règlement des Marchés publics, le CESE recommande :*

93. positionner, au plus tard le 31 mars, les fonds relatifs aux transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (Fonds de dotation, Fonds d'équipement des collectivités locales, Budget Consolidé d'Investissement décentralisé) ;
94. améliorer les procédures de règlement, en :
 - informatisant le système pour minimiser les erreurs et garantir plus de célérité dans le traitement des informations ;
 - sécurisant les allocations budgétaires, afin de garantir le paiement des entreprises ayant exécuté leurs marchés, conformément aux exigences contractuelles ;
 - raccourcissant les délais de paiement des décomptes qui sont soumis au ministère chargé des finances pour règlement ;
 - sollicitant, auprès des bailleurs, le paiement des décomptes dans les délais prescrits.
95. mettre en place un outil institutionnel consacré aux financements des Marchés publics, comme le pratique l'Algérie, notamment avec l'implication de la Caisse des Dépôts et Consignations, des Compagnies d'Assurance, de la BNDE, du FONSIS et du FONGIP, visant à faciliter l'accès du privé national à la commande publique, aux concessions publiques et aux contrats de partenariat public-privé.

Au titre du Contrôle des marchés publics

19) *Sur le contrôle exercé par les structures de contrôle de l'Etat (Cour des comptes, IGE et IGF) :*

96.replacer les corps de contrôle de l'Etat dans le dispositif de la chaîne de passation et d'exécution des Marchés publics.

20) *Sur les contrôles exercés par la DCMP:*

97.Prendre, en urgence, l'arrêté fixant les conditions d'examen, par la Cellule de Passation des marchés publics, des marchés qui n'ont pas atteint le seuil de revue de la Direction chargée du contrôle des Marchés publics (article 141-c du Code des Marchés publics) ;

98.réajuster le système de revue de la DCMP, en:

- encourageant la DCMP à regrouper et à transmettre aux autorités contractantes, les avis et recommandations formulés, lors des revues a priori (Réf: Décision n°1/CRMP fixant les délais impartis à la DCMP pour examiner les dossiers qui lui sont soumis) ;
- renforçant le rôle d'appui-conseil de la DCMP et de ses pôles régionaux ;
- privilégiant le contrôle sur les aspects fondamentaux de l'Appel d'offres aux dépens de ceux tenant à la forme des documents ;
- incluant la revue juridique et technique des contrats dans l'étape de la revue du rapport d'évaluation comparative des offres ou propositions et du procès-verbal d'attribution pour les Marchés publics de faible montant.

21) Sur le contrôle exercé par l'ARMP :

99. évaluer la nécessité d'élargir le Conseil de régulation de l'ARMP à d'autres acteurs, en particulier les associations faitières des collectivités locales ;
100. exiger l'organisation annuelle d'un atelier d'évaluation des missions de l'ARMP, avec la participation de tous les acteurs du système de passation des Marchés publics, (Etat, secteur privé et société civile et PTF), en matière :
 - de régulation ;
 - de réglementation ;
 - de formation ;
 - de suivi et évaluation des performances ;
 - d'audit, d'investigation et d'enquête ;
 - de contentieux non-juridictionnels des Marchés (CRD).
 - de veiller à la garantie de l'indépendance des organes de contrôle et de régulation ;
 - d'inviter l'ARMP à ne plus donner de dérogation, sans fondement légal, sous prétexte de la régulation.

22) Sur le Contrôle citoyen des Marchés publics :

101. initier fréquemment des sessions d'information et/ou de formation sur les Marchés publics, au profit des citoyens, afin de les sensibiliser à exercer efficacement leur mission de contrôle citoyen ;
102. inviter les représentants de la Société civile, au sein du Conseil de Régulation de l'ARMP, à promouvoir des séances d'échanges publics avec les citoyens sur leurs missions.

4. sur l'efficacité des dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Code des marchés publics

4.1 en matière de vulgarisation et d'approvisionnement du CMP :

- 103.** mener une large campagne de communication, en vue de mieux vulgariser le Code des Marchés publics et la loi relative aux Contrats de Partenariat et changer la perception de complexité et de lourdeur des procédures, par les acteurs ;
- 104.** traduire et vulgariser le Code des Marchés publics dans les langues nationales pour une meilleure compréhension par les populations.

4.2 En matière de capacitation des acteurs :

- 105.** renforcer la capacité des Agences Régionales de Développement (ARD) en matière de passation des Marchés publics et de Partenariat Public-Privé, afin de leur permettre de bien accompagner les collectivités locales ;
- 106.** développer un système de coaching pour les nouvelles agences, pour les nouveaux départements ministériels et pour certains établissements publics et sociétés nationales ;
- 107.** renforcer le niveau de connaissance des acteurs sur les dispositions du décret n° 2009-192/MEF du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagements et aux reports des crédits du Budget Général.

4.3 concernant les performances des structures et des agents:

- 108.** prendre des mesures pour accroître l'efficacité des structures de contrôle et de régulation des Marchés publics, en :
 - affectant exclusivement des agents certifiés, aux opérations de passation et d'exécution des Marchés publics, au sein des autorités contractantes ;

- développant un système de mutualisation des ressources humaines et de capitalisation des bonnes pratiques des structures comme l'AGETIP, l'AGEROUTE, la Ville de Dakar et le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat ;
 - commanditant des audits périodiques ciblés, en vue de mesurer et d'évaluer les performances des personnels ;
 - instituant des contrats de performance pour l'ensemble des acteurs du Système des Marchés Publics, conformément au principe de la gestion axée sur les résultats (GAR) ;
 - orientant le contrôle a posteriori vers une logique d'évaluation de la performance du système de passation des Marchés publics ;
- 109.** mettre en place un dispositif pour l'harmonisation du système de gestion des Finances publiques avec celui des Marchés publics, en perspective de l'entrée en vigueur effective de l'ensemble des réformes budgétaires et financières ;
- 110.** faire harmoniser les politiques publiques avec les principes de libre concurrence ;
- 111.** faire étudier la possibilité de la mise en place d'un seul texte régissant, aussi bien les Marchés publics que les Contrats de Partenariat, en harmonisant les compétences de l'ARMP, de la DCMP, du Conseil des Infrastructures (CDI) et du Comité National d'Appui aux Partenariats Public Privé (CNAPPP).

4.4 Pour le suivi et l'évaluation du système des marchés publics :

- 112.** faire évaluer les directives de l'UEMOA sur les Marchés publics, dans le but de tenir compte des spécificités des pays membres ;
- 113.** faire étudier la possibilité de retirer le Comité de Règlement des Différends de l'ARMP.

4.5 Pour les sanctions :

- 114.** renforcer les sanctions contre les auteurs de manquements et de dérives dans la mise en œuvre des procédures de passation, d'exécution, de contrôle et de régulation des Marchés publics ;

115. soumettre à des sanctions les membres des Commissions des marchés, en cas de non-respect du délai d'évaluation (exemple : non-paiement des indemnités) ;
116. de rayer de la liste des membres de la Commission des marchés et les remplacer, ceux qui auront annuellement une présence inférieure à 70% ;
117. valoriser les agents qui se distinguent, dans l'exercice de leur fonction, par leur intégrité, performance, respect de la réglementation etc.

4.6 Pour la dématérialisation des procédures :

118. accélérer le processus de dématérialisation du Système des Marchés publics qui prend en compte le cycle de passation, y compris :
 - la planification ;
 - les transactions de passation ;
 - la gestion des contrats ;
 - l'établissement des rapports ;
 - le suivi ;
 - la performance.

En pratique, cette solution informatique devrait permettre :

- la réduction des délais dans la préparation ;
- la publication rapide des DAO ;
- la rapidité des réponses aux candidats soumissionnaires ;
- la réduction des charges (préparation de la réponse) ;
- la réduction des coûts (préparation et traitement des réponses) ;
- le rapprochement des acteurs ;
- la réduction du papier et des fournitures diverses, (sauvegarde de l'environnement) ;
- une meilleure circulation de l'information entre les services concernés ;
- une meilleure traçabilité des opérations ;
- la facilitation des opérations d'audit.

AVIS N°2016-09 DU 18 NOVEMBRE 2016**DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
SUR****« LE PROJET DE POLITIQUE FONCIÈRE PROPOSÉE
PAR LA COMMISSION NATIONALE DE RÉFORME FONCIÈRE »**

Le Conseil Economique Social et Environnemental a été saisi, le 26 mai 2016 par le Président de la République, à l'occasion de la remise officielle de ses rapports annuels 2014 et 2015, pour donner son avis sur le Projet de Politique Foncière proposé par la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF).

Après avoir examiné le Document de politique et après audition de la CNRF pour plus d'éclaircissement sur la démarche adoptée et les fondements de ses propositions, le Conseil économique, social et environnemental,

Recommande :**I. Au titre des orientations générales d'une politique foncière**

1. l'adoption d'une Loi d'orientation de la politique foncière qui reposerait sur les orientations du Document de politique foncière proposée par la CNRF et validée par les différentes parties prenantes;
2. l'adoption d'un chronogramme et d'un plan d'actions de phasage des étapes du processus de réforme foncière pour fixer l'horizon temporel d'élaboration et d'adoption des textes législatifs et réglementaires pour l'entrée en vigueur du nouveau dispositif ; un processus trop long ou sans échéance précise pourrait être préjudiciable aux acteurs ou autres investisseurs en attente ;

3. l'intégration, dans le document de politique foncière, des principes de mise en œuvre et des mécanismes opérationnels qui vont permettre son déploiement, sous l'angle des actions et des moyens, en clarifiant le rôle des services de l'Etat qui interviennent dans la gestion foncière et en assurant une meilleure synergie dans leurs actions ;
4. la proposition de mesures de mise en œuvre de la loi n°2011-07 du 30 mars 2011 relative à la transformation des permis d'occuper en titres fonciers ;
5. la systématisation de l'utilisation des TIC en vue de l'informatisation et la numérisation des documents fonciers et cadastraux, pour une modernisation des conservations foncières et services dédiés ;

II. au titre des orientations spécifiques du document de politique foncière

1. de mieux prendre en compte, dans le cadre de l'équité dans l'accès à la terre telle que déclinée dans le document, les activités professionnelles concernées par les unités de production informelles telles que l'artisanat, la mécanique, les menuiseries qui participent de façon significative à la formation du PIB ;
2. de considérer également dans ce cadre, la question des paysans sans terre qui devront être pris en compte dans la catégorie des personnes vulnérables ;
3. de promouvoir davantage l'habitat social en facilitant l'accès à la terre à la SN HLM et à la SICAP SA.

III. Au titre des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme foncière

1. de renforcer les compétences et les moyens en géomatique et géolocalisation foncières, car il y a nécessité de mettre à jour une cartographie complète, dynamique, évolutive, interactive pour géolocaliser chaque m² du territoire ;

2. de renforcer les capacités des acteurs judiciaires en matière foncière. A cet effet, le maillage du territoire en maisons de justice étant proposé par la CNRF, il faudra veiller à y placer des ressources humaines compétentes et qualifiées compte tenu de la complexité et de la technicité que la question foncière requiert ;
3. de redéfinir le rôle et la composition de la Commission de contrôle des opérations domaniales qui est la cheville ouvrière de la gestion des terres. Pour répondre aux exigences de la réforme, ses moyens et son autonomie devraient être renforcés ;
4. d'exploiter les impôts locaux qui devraient constituer une niche incomparable de ressources pour alimenter les budgets des collectivités territoriales (**le cadastre fiscal** constitue, à la fois, un levier pour l'élargissement de l'assiette fiscale et l'outil le plus approprié pour mener à bien le **recensement des propriétaires et l'évaluation des immeubles**) ;
5. d'ajouter aux compétences de l'Observatoire du Foncier, une mission de veille et de contrôle de la bonne application de la législation en matière foncière et domaniale, notamment dans l'attribution des terres ;
6. de créer des répliques du Ranch de Doli dans chacune des six régions de l'est du pays où des terres d'élevage extensif existent encore en abondance : Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor ;
7. de concevoir des mesures conservatoires pour régler les conflits qui couvent depuis des années avec leurs émeutes parfois meurtrières ; afin de construire une paix et une stabilité sociales durables dans des zones concernées ;
8. de poursuivre le dialogue et les consultations avec l'ensemble des parties prenantes, (société civile, secteur privé, élus locaux, chefs coutumiers, administration centrale et déconcentrée), afin de gérer de façon équitable et durable, ce patrimoine unique et non extensible qu'est la terre sénégalaise, pour les générations actuelles et futures.

AVIS N° 2017-06 DU 20 NOVEMBRE 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**SUR**

**« LES ENJEUX ET OPPORTUNITES D'UNE GESTION DURABLE
DES RESSOURCES NATURELLES, EN PARTICULIER
LE GAZ ET LE PETROLE »**

Saisi par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Macky SALL, à l'occasion de la remise officielle de son rapport annuel des années 2014 et 2015, pour lui donner un Avis sur **"les enjeux et opportunités d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier le gaz et le pétrole"**, le Conseil économique, social et environnemental recommande :

I- pour l'amélioration de la législation du secteur des hydrocarbures :

1- d'élaborer une loi d'orientation du secteur des hydrocarbures qui regroupera en un texte unique :

- l'ensemble des prescriptions s'y rapportant et qui sont présentement éparpillées dans plusieurs textes de loi (Code pétrolier, Code minier, Code de la Marine marchande, Code de l'Environnement, Code Général des Collectivités locales, Code Général des Impôts, Code douanier, etc.) ;
- les conventions internationales auxquelles le Sénégal a adhéré, notamment, celles sur la transparence et la protection de l'environnement ;

- les conditions d'exploitation rationnelle des réserves pétrolières et gazières ;
- le contrôle citoyen par l'implication et l'intégration de représentants de la société civile à toutes les étapes des processus et principales instances de décision ;
- les nécessaires engagements et obligations des compagnies pétrolières en matière de "local content" pour que toutes les communautés et toutes les catégories et acteurs socioprofessionnels puissent bénéficier des effets induits par l'exploitation des ressources pétrolières et gazières.

II- pour l'utilisation et la répartition des ressources générées par le pétrole et le gaz :

- 1- d'élaborer une loi fixant les modalités de perception et d'utilisation des revenus qui définira clairement les mécanismes de collecte, d'affectation, de répartition et de publication de l'ensemble des revenus générés par le pétrole et le gaz :

❖ en respectant trois rubriques de dépenses :

- une quote-part affectée aux dépenses budgétaires de l'Etat ;
- une quote-part affectée aux dépenses budgétaires des Collectivités territoriales ;
- une quote-part affectée au fonds souverain pour les générations futures.

❖ en précisant :

- i) les modalités de détermination de chaque part qui pourraient soit être fixées de manière permanente par la loi (avec possibilité de révision périodique), soit être fixées chaque année en fonction des montants recouverts et des priorités ;

ii) les dépenses éligibles au financement de chaque quote-part.

2- de répartir les différentes quotes-parts selon les modalités suivantes :

a- la part affectée au Budget de l'Etat pourrait servir :

i. en **fonctionnement** à la couverture :

- des dépenses de fonctionnement et d'entretien des structures sanitaires, scolaires / universitaires et sportives ;
- des dépenses d'ordre social, de solidarité nationale et de discrimination positive envers les couches vulnérables ;
- des dépenses en remboursement de la dette publique *(l'accélération de l'acquittement de la dette publique permettra au Sénégal sous peu d'effacer sa dette et par conséquent d'augmenter la capacité et le potentiel de la politique budgétaire, mais aussi de pouvoir librement choisir les modalités de sa coopération économique et financière) ;*

ii. en **investissement** pour la **couverture des besoins prioritaires du PSE** et des autres projets/programmes à travers les différents Plans Triennaux d'Investissements Publics (PTIP) en accordant une priorité au développement des énergies renouvelables pour nous passer, à terme, des ressources du pétrole.

b- la part affectée aux dépenses budgétaires des Collectivités territoriales permettra :

i. d'une part, de rendre effective l'application de la territorialisation des politiques publiques en affectant aux Collectivités territoriales une partie du budget national d'investissement pour la réalisation de certains des projets s'exécutant sur leur territoire ;

- ii. d'autre part, aux communautés vivant dans les zones d'exploitation de bénéficier des retombées des richesses de leur territoire au travers d'une discrimination positive au profit des Collectivités territoriales abritant les zones d'exploitation.
- c- la part affectée aux "Génération futures" fera l'objet de l'institution d'un **fonds souverain** dont la gestion pourrait être confiée au FONSIS :
- i. une partie de ce fonds (les $\frac{3}{4}$) pourrait être investie à l'étranger ;
 - ii. l'autre partie pourrait servir à booster les entreprises locales en accordant des crédits au secteur privé national (*entreprises détenues à 100% par des nationaux*), notamment, les PME/PMI et TPE.

III- pour l'appropriation populaire et consensuelle des processus de gestion :

- 3- de mettre en place un système d'information et un dispositif transparent de gestion afin de rendre effectif le principe selon lequel les ressources naturelles appartiennent au peuple pour pallier les risques d'évasion ;
- 4- de privilégier une démarche de paix sociale porteuse de développement durable à tous les niveaux, notamment, au sein de toutes les entreprises impliquées dans le processus d'exploitation comme le pacte en cours avec les syndicats des travailleurs dans le secteur des hydrocarbures qui « **privilégie en toutes circonstances, l'esprit de partenariat et de dialogue pour le règlement à l'amiable de tout litige ou contentieux qui pourrait les opposer aux fins d'assurer le développement des sociétés et leur bon fonctionnement dans le cadre d'un climat social apaisé** » ;

5- de construire un consensus national fort, en :

- instaurant un dialogue national avec des consultations et l'adoption d'une charte nationale consensuelle pour une gestion des hydrocarbures dans la paix sociale et la stabilité institutionnelle pour les intérêts des populations des générations présentes et futures ;
- mettant en place un cadre permanent de dialogue continu sur la base de cette charte, et dont la composition reflète la diversité des acteurs comprenant la société civile, les syndicats des travailleurs du secteur, etc.

IV- pour l'amélioration de la transparence et de la gouvernance du secteur :

6- de faire procéder, par le **Bureau Organisation et Méthodes**, à une analyse de l'ensemble des structures étatiques intervenant dans le secteur des hydrocarbures pour proposer une architecture institutionnelle cohérente, évitant les doublons et chevauchements et répartissant les différentes attributions de manière harmonieuse, comprenant :

- i) un organe de régulation : la **Haute Autorité de régulation des hydrocarbures**, cadre unique de régulation, de coordination du secteur des hydrocarbures ;
- ii) un organe autonome et indépendant de supervision : la **Commission nationale autonome de supervision des hydrocarbures, chargée de la supervision** de toutes les opérations liées aux hydrocarbures et composée par des représentants de l'Assemblée nationale, du Haut Conseil des Collectivités territoriales, du Conseil économique, social et environnemental, des Cours et Tribunaux et de la Société civile ; elle servira d'instance de reddition populaire des comptes et activités liées à l'exploitation des hydrocarbures par tous les acteurs, institutionnels comme privés.

7- de doter le Ministère du pétrole et des énergies :

- de ressources humaines de qualité disposant des compétences dans les différents domaines liés à l'exploitation, à la supervision, au contrôle de la production et au droit international sur les hydrocarbures ;
- d'une stratégie de surveillance externe basée sur un système d'information intégré en rapport avec toute la chaîne de production et de commercialisation du pétrole et du gaz ;
- d'un dispositif pour une application rigoureuse des dispositions des CRPP sur les obligations des cocontractants de l'Etat à participer, financièrement et techniquement, au renforcement permanent et annuel des capacités des agents de l'Etat et de PETROSEN.

8- de former et renforcer les capacités des agents des administrations fiscales et douanières et des autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources pétrolières et gazières.

V- pour assurer des retombées positives pour l'ensemble des Communautés, des catégories et des acteurs socioprofessionnels :

9- d'intégrer, dans la loi d'orientation du secteur du pétrole et du gaz, **un dispositif 'local content'** qui traduira les engagements des compagnies pétrolières vis-à-vis de la communauté nationale par :

- le recrutement prioritaire des compétences locales (un ratio obligatoire pourrait être fixé), la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines et leur emploi sur chaque niveau de la chaîne pétrolière et gazière ;
- l'acquisition au niveau local de tous équipements, matériels, fournitures ou services disponibles et de qualité, sur le marché national, auprès des PME/PMI ;

- le recours prioritaire aux entreprises nationales, dotées des qualifications requises, pour tous travaux d'entretien ou de maintenance des sites d'exploitation ;
- la réalisation de projets permettant aux populations impactées d'avoir accès à des services sociaux essentiels dans les domaines de la Santé, de l'Education, de l'Accès à l'eau potable, à l'électricité, aux pistes de production, etc. et à des ressources pour compenser les pertes financières engendrées par l'occupation de leurs zones d'exploitation ;
- la création d'industries de valorisation des hydrocarbures (*production d'énergie électrique, pétrochimie, Gaz Non Liquéfié, etc....*) ;
- une contribution financière au fonds de prise en charge des calamités et catastrophes ;

10- de développer **une base logistique maîtrisée** en s'appropriant tous les services connexes liés à l'exploitation du pétrole et du gaz, en allant de la logistique à terre en passant par le support en mer, le transport maritime, les services catering, les services maintenance jusqu'au service d'alimentation des bateaux, etc. ;

11- de veiller à une application effective des dispositions des CRPP relatives aux obligations des cocontractants de l'Etat d'assurer **l'emploi en priorité**, à qualification égale, des **citoyens sénégalais** et à contribuer à la formation de ce personnel afin de permettre son accession à tous emplois d'ouvriers qualifiés, d'agents de maîtrise, de cadres, de directeurs, etc. ;

12-d'élaborer et mettre en ligne une **plateforme web** visant :

- à recenser les compétences sénégalaises dans les métiers des secteurs du pétrole et du gaz établies au Sénégal ou à l'extérieur ;
- à servir de bourse nationale pour les offres et demandes d'emploi dans le secteur.

13- de faire bénéficier aux consommateurs les retombées positives de l'exploitation du pétrole et du gaz par la réduction des prix du carburant, de l'électricité et du gaz domestique ;

VI- pour un système de formation efficace adapté aux métiers du pétrole et du gaz :

14- de mettre en place un dispositif de formation adapté aux métiers du pétrole et du gaz en procédant :

- à l'élaboration et au partage, par le ministère de l'enseignement supérieur, du référentiel des métiers liés au pétrole et au gaz ;
- à l'identification et à l'analyse des besoins de formation non couverts ;
- à l'intégration dans le programme des ISEP, de la formation de techniciens supérieurs du forage, de mécaniciens spécialisés, de logisticiens, de chimistes et de techniciens géologues ;
- à la professionnalisation des programmes de formation à travers une synergie des actions et interventions des acteurs et des parties prenantes (Ministère, employeurs, corporations, établissements, communauté, etc.) ;
- au renforcement des infrastructures et des équipements des écoles d'enseignements supérieurs (EES) ;
- à la mutualisation des moyens mis à la disposition de la formation en vue de renforcer les plateaux techniques des établissements ;

15- de confier au ministère de l'enseignement supérieur, la gestion et la mise en œuvre des activités de l'Institut du Pétrole et du Gaz pour une meilleure harmonisation des enseignements suite aux résultats du travail issus du référentiel des métiers liés au pétrole et au gaz ;

VII- pour une meilleure prise en charge de la dimension environnementale :

- 16-** de créer une Agence chargée des études environnementales, dotée de ressources humaines et d'une autonomie financière en vue de mieux faire face aux gigantesques défis liés à la gestion durable des ressources pétrolières et gazières, au suivi environnemental de tous les projets sensibles au niveau national et, plus particulièrement, les activités Offshores ;
- 17-** de procéder à une Evaluation Environnementale Stratégique du Secteur Pétrole-Gaz qui permettra de :
- dresser la situation de référence de tout le milieu marin et les cadres politiques, législatifs, réglementaires, biologiques, ethnologiques, sociologiques, etc., sur lesquels pourront ensuite être menées les prochaines Etudes (spécifiques) d'Impact sur l'Environnement (EIE) des compagnies avant la phase de production prévue en 2021 ;
 - mettre en œuvre une gestion prudente du secteur pétrolier et gazier dans une perspective de développement durable, en évaluant tout le potentiel en ressources d'hydrocarbures du Sénégal et en anticipant sur ses impacts potentiels aussi bien au niveau environnemental que social ;
 - se doter d'une vision stratégique pour planifier les attributions de titres et en fixer les délimitations ;
- 18-** d'exiger la publication régulière de rapports de Développement durable conforme à la norme ISO 26000 et aux indicateurs du Global Report Index (GRI) à toutes les entreprises des secteurs pétrole, gaz et mine en exploration et exploitation, ainsi qu'aux entreprises sous-traitantes présentant également des risques majeurs (Energie, Transport, etc....) ;
- 19-** de veiller au respect des conditionnalités des CRPP liées au plan d'abandon et des ressources financières annuelles à lui affecter ;

- 20-** de prendre des mesures anticipatives pour la reconstitution de l'écosystème et/ou le renouvellement du système biologique marin, notamment, dans la zone d'étude prévue sur une superficie de 67.000 km² pour un espace maritime estimé à 212 000 km², l'accompagnement des pêcheurs et des populations ;
- 21-** de créer et renforcer les aires marines protégées après la délimitation précise de la zone économique exclusive du Sénégal qui permettra de distinguer les zones exploitables de celles qui ne le sont pas ;
- 22-** de développer et renforcer, pour compenser les pertes des pêcheurs, l'aquaculture sur la côte atlantique et dans les cours d'eau et faire correspondre les productions des bassins aquacoles à la période de repos biologique ;

VIII- pour une prise en charge de la sûreté et de la sécurité :

- 23-** de renforcer la collaboration et le partenariat avec les pays limitrophes pour éviter tout conflit tout en veillant à la préservation des intérêts du Sénégal ;
- 24-** de doter la marine nationale de moyens matériels, financiers et humains suffisants capables de protéger nos côtes des menaces de toutes sortes (piraterie, terrorisme, etc.) ;
- 25-** de faire respecter, dans toute sa rigueur, les dispositions sur les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) du Code de l'environnement relatives à la prévention et à la lutte contre les pollutions et nuisances;
- 26-** de mettre en œuvre les actions urgentes requises dans le cadre d'une stratégie cohérente de gestion des risques majeurs, en conformité avec les engagements internationaux du Sénégal, à savoir :
 - l'identification et la cartographie des risques dans les différents secteurs de développement du pays (agriculture, industrie, tourisme, pêche, transport...);
 - l'évaluation de la vulnérabilité, c'est-à-dire la capacité à prendre en charge les différents risques identifiés, par les différents acteurs du secteur concerné ;

- la mise en place, en urgence, et conformément aux recommandations de la conférence mondiale des Nations-Unies sur la prévention des catastrophes, une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes ;

27- de renforcer la sécurité des populations, de manière durable, par :

- l'édification, d'une culture de pays pétrolier vertueux en élaborant, sur la base de l'expérience positive des pays pétroliers, des éléments d'enseignement relatifs à la question du pétrole et du gaz à introduire dans les curricula du système éducatif afin de forger chez les élèves et étudiants, citoyens de demain, une culture de bons comportements dans ce domaine ;
- des formations en sécurité dans toutes les branches industrielles, les écoles techniques, les écoles de formation des ingénieurs et, particulièrement, dans la formation des administrateurs ;
- l'information du public autour des établissements à risques par la mise en place des sirènes en fonction des zones vulnérables et de l'évolution des rayons de danger ;
- l'identification de tous les aspects de la dangerosité de l'exploitation du pétrole et du gaz et des différents scénarii probables de pollution ;
- la définition des mesures à prendre dans les premiers instants suivant un déversement ;
- l'inventaire des moyens et des équipements de lutte mobilisables sur le plan national ;
- l'acquisition de plus de longueurs de barrage ;
- l'aménagement des espaces sécurisés dédiés au parcours des tuyaux servant au transport des produits.

TROISIEME PARTIE

AUTRES ACTIVITES

Le Conseil économique, social et environnemental, au-delà de ses missions statutaires et malgré ses attributions strictement consultatives, se propose de toujours développer des activités :

- à l'international, dans le cadre de rencontres, de visites pour approfondir ses relations de partenariat et renforcer son leadership à l'international,
- au niveau national :
 - pour répondre aux invitations de participer à des rencontres thématiques ou pour organiser des sessions de partage et d'informations avec les structures étatiques, privées ou internationales sur des sujets qui intéressent la vie de notre nation ;
 - pour jouer un rôle de médiation dans les conflits sociaux soumis à son appréciation par les acteurs.

CHAPITRE I : Activités de Coopération et de Partenariat

Consciente de l'importance des questions internationales et locales dans ses missions à la tête du Conseil Economique Social et Environnemental du Sénégal (CESE), Madame la Présidente Aminata TALL a, dès sa prise de fonction, favorisé le renforcement de la coopération et du partenariat dans le but de développer des espaces susceptibles de faciliter et d'éclairer le processus de décision politique et d'apaiser les conflits.

La sélection et la multiplication des partenariats privilégiés se sont faites en fonction des missions du CESE mais aussi de la vision de la Présidente qu'elle a déclinée en trois objectifs :

- **diversifier notre coopération** tant sur les plans géographique que technique ;
- **mettre en avant la concertation** dans les relations avec les organisations sœurs ;
- **renforcer le leadership du Sénégal** au sein de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires des pays et gouvernements Francophones (UCESIF), de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA) et de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires (ACESIS).

Les lignes suivantes reviennent sur les principales réalisations du CESE durant la mandature qui s'achève.

A-Renforcement du leadership du Sénégal au plan international

A1-Bilan du mandat à la tête de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique – UCESA (septembre 2013- octobre 2017)

Créée en 2001, l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA) regroupe les assemblées consultatives des pays africains membres, chaque pays étant représenté par une institution. L'Union porte la voix des conseils économiques et sociaux africains lors des rencontres internationales. Il représente le continent dans le Conseil d'Administration de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS) et a son siège dans le CES du pays qui en assure la présidence.

L'UCESA a pour but :

- de mettre en œuvre une dynamique en vue d'une implication effective des Conseils Economiques et Sociaux et institutions similaires dans le processus d'intégration africaine ;
- d'œuvrer au rapprochement entre les pays africains pour la constitution d'entités économiques et sociales cohérentes et viables, conformément à la déclaration de Ouagadougou ;
- de favoriser l'examen des sujets d'intérêt commun relevant de leur compétence en s'inscrivant dans la volonté d'un dialogue démocratique en leur sein et entre les acteurs de la vie économique et sociale de leur pays ;
- d'organiser des rencontres périodiques, des conférences ou des réunions afin de déterminer des thèmes de travail et d'échanger des bonnes pratiques ;
- de susciter la création en Afrique de nouveaux Conseils Economiques et Sociaux ;
- d'établir des relations privilégiées avec l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) et les autres organismes continentaux et régionaux.

Le Sénégal a été porté à la tête de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique le 09 septembre 2013 à Alger à la suite d'une Assemblée Générale extraordinaire organisée en marge d'une réunion de l'AICESIS.

L'Assemblée Générale ordinaire de Dakar du 14 février 2014 qui s'en est suivi, marque le démarrage effectif de la mandature sénégalaise.

Elu pour un mandat de deux ans conformément aux textes de l'UCESA (Statut et Règlement intérieur), notre pays a finalement assumé les fonctions de présidence durant quatre années.

Pour contourner l'insuffisance de ressources financières de l'UCESA, la présidence sénégalaise a développé durant ce mandat des synergies en signant des protocoles d'accord avec l'AICESIS et l'UCESIF qui ont permis l'organisation conjointe d'activités.

Au cours de ce mandat, outre la feuille de route de la présidente de l'UCESA validée par l'Assemblée Générale de Dakar, d'importantes activités ont été réalisées

Feuille de route de la mandature

Au moment d'entrer en fonction, la présidente élue de l'UCESA a présenté à l'Assemblée Générale ses orientations dont les principaux axes se déclinent comme suit :

- **mettre en place une plateforme d'échanges durant la mandature** sur « la protection sociale pour une croissance économique inclusive en Afrique » une thématique majeure d'intérêt commun ;
- travailler à donner à l'UCESA sa place dans les organes de l'Union Africaine ;
- prendre toute initiative favorisant la création d'organes consultatifs au sein des cadres d'intégration régionale et sous régionale d'Afrique ;

- mener des actions envers des pays africains non encore membres de l'UCESA pour élargir ses bases et en faire une véritable organisation continentale ;
- développer des partenariats envers les organisations faitières de CES et du Système des Nations Unies ;
- améliorer le système d'information pour asseoir un échange permanent entre les membres.

Principales activités durant le mandat sénégalais

- *Tenue à Dakar des réunions statutaires de l'UCESA et d'un séminaire international d'échanges sur la problématique de la jeunesse*

Du **18 au 20 février 2014**, des représentants de CES et des partenaires en provenance de 14 pays se sont réunis à l'Hôtel King Fahd Palace de Dakar afin de tenir les réunions du Bureau de l'UCESA et de l'Assemblée Générale ordinaire et en marge, un atelier thématique de haut niveau ouvert au public et intitulé « **Quel système éducatif pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en Afrique ?** ». Les Chefs de délégation et la Présidente de l'UCESA ont par la suite été reçus par Madame le Premier Ministre du Sénégal au nom de Son Excellence Monsieur Macky SALL, absent du territoire national.

Cette Assemblée Générale ordinaire a été l'occasion pour le CESE du Sénégal, Président en exercice, au-delà de la présentation de la feuille de route, d'aborder plusieurs questions, notamment celle des contributions financières et du perfectionnement du processus de collecte ; de l'élargissement de l'UCESA aux autres ensembles régionaux et sous régionaux du continent ; du renforcement et du développement des partenariats et enfin du rôle central des CES-IS dans la prévention des conflits et dans le dialogue social en Afrique.

➤ **Séminaire conjoint UCESA-UCESIF à Dakar sur le climat**

Co-organisé par l'UCESA et l'UCESIF, ce séminaire sur les enjeux de la COP 21, organisé le **1^{er} juillet 2015** à Dakar (Sénégal) s'intéressait notamment aux défis du changement climatique ainsi qu'aux réponses et financements pour accompagner l'atténuation et l'adaptation des économies.

C'est à l'hôtel King Fahd Palace que s'est tenue cette rencontre internationale de haut niveau rehaussée entre autres par la présence du Premier Ministre du Sénégal M. Mahammad Boun Abdallah DIONNE, du Ministre de l'Environnement M. Abdoulaye Bibi BALDE ainsi que d'un parterre d'éminents experts. Étaient présents de nombreux CES de la Francophonie et d'Afrique ainsi que plusieurs partenaires techniques et financiers (Nations Unies, ONG internationales, Universités du Sénégal, Assemblée nationale du Sénégal, etc.). A l'issue du séminaire, les CES membres des deux unions ont signé une **Déclaration finale** portant la signature de la Présidente de l'UCESA, Mme Aminata TALL et du Vice-président de l'UCESIF, M. Moussa Moumouni DJERMAKOYE, Président du CESOC du Niger.

Cette Déclaration transmise lors d'une audience avec le Président Macky Sall, par ailleurs Président en exercice de la CEDEAO, a fait l'objet de partage avec les autres Chefs d'Etat dans le cadre des préparatifs de la COP 21 et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

➤ **Production du rapport de la mandature sur la protection sociale en Afrique**

L'Assemblée Générale de Dakar avait donné mandat à un Groupe de travail pour produire un rapport inclusif sur le thème de la protection sociale. Ce groupe, composé du Sénégal, du Congo, du Maroc, de l'Algérie, du Bénin et du Burundi, a mené une analyse approfondie des cadres d'organisation et de fonctionnement ainsi que des mécanismes actuels de mobilisation des ressources budgétaires allouées à la protection sociale en Afrique.

Ce travail a permis au Groupe de travail de faire :

- un état comparatif des engagements financiers et des résultats obtenus dans certains pays africains au cours des dix dernières années ;
- des propositions pour un système de gestion pertinent de la protection sociale ;
- des propositions pour un dispositif performant de mobilisation des ressources financières.

Le pré-rapport produit par le groupe de travail dirigé par le Sénégal, disponible dès septembre 2015 conformément à la première échéance fixée par l'Assemblée Générale a finalement été validé le 10 octobre 2017 à Bamako lors de l'Assemblée Générale de l'UCESA.

➤ Principales activités de représentation

- Les **13 et 14 février 2014**, la Présidente de l'UCESA s'est rendue à Rome en Italie, pour représenter l'Union au sein du CA de l'AICESIS. La réunion qui s'est tenue dans les locaux du Conseil national pour l'économie et le travail d'Italie (CNEL), a permis aux différents CES-IS de se tenir informés de l'actualité de l'AICESIS, mais aussi de connaître l'état d'avancement de la feuille de route du Président en exercice.
- Les **9 et 10 juin 2014**, la Présidente de l'UCESA a répondu à une invitation du CNES d'Algérie qui organisait en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) un Symposium international de haut niveau dédié à la thématique « Développement humain et société du bien-être à l'aune de l'agenda post-2015 ». Cette rencontre avait pour objectif de susciter une plus grande synergie entre les parties prenantes dans l'évaluation du développement humain, dans une perspective de parachèvement des OMD et de leur transmutation en ODD dans l'agenda post-2015. A cette occasion, Mme Aminata TALL a fait une intervention au nom de l'UCESA reprise par la presse de plusieurs pays et la déclaration d'Alger sanctionnant le symposium.

- Les **25 et le 27 juin 2014**, s'est tenue une Assemblée Générale de l'AICESIS à Bucarest (Roumanie). A cette occasion, la délégation du CESE du Sénégal en a profité pour réunir le groupe de travail de l'UCESA. Cette réunion a permis au groupe de valider les TDR du rapport sur la protection sociale et de répartir les rôles entre ses membres.
- Du **10 au 12 décembre 2014**, la Présidente de l'UCESA et sa délégation ont participé au Conseil d'Administration de l'AICESIS ainsi qu'à un atelier de travail international sur « les pratiques des CES-IS comme acteurs des dynamiques de changement, de la promotion du dialogue civil et de la démocratie participative en faveur d'une meilleure gouvernance ». A la fois participante et modératrice (pour la synthèse des travaux du CA), elle a axé son intervention notamment sur la mission des CES membres de l'AICESIS et sur la nécessité d'affiner les approches, d'utiliser des indicateurs pertinents et d'adopter des politiques d'équité qui concourent à restaurer la dignité humaine dans tous les milieux.
- Les **11 et 12 juin 2015**, la Présidente de l'UCESA a assisté à l'Assemblée Générale de l'UCESIF au Maroc, point de départ d'un partenariat très fructueux entre l'UCESA et l'UCESIF formalisé par la **Signature d'un Protocole**. Il est aussi important de souligner à cette occasion le désistement du Sénégal, au nom de l'unité, au poste de Vice-président de l'UCESIF au profit de la Guinée, un acte hautement salué par les membres de l'union.
- Les **20 et 21 novembre 2014**, Le Président du groupe de travail de l'UCESA sur la protection sociale a représenté l'UCESA à la conférence internationale tripartite de Séoul (Corée du Sud) intitulée "Le rôle des CES-IS sur le dialogue pour la promotion des socles de protection sociale pour tous", Durant la dernière session, le représentant du Sénégal et de l'UCESA , a fait une communication grandement appréciée par les participants sur "Comment renforcer les rôles du dialogue social des partenaires sociaux des CES-IS dans la définition,

la mise en place, la surveillance et l'évaluation des socles de protection sociale pour tous?». Il a également saisi cette occasion pour sensibiliser les délégations africaines des pays membres du groupe de travail, quant à la nécessité de renforcer la collaboration autour de l'élaboration du rapport de mandat.

- **le 1^{er} décembre 2015** au Bourget (Paris, France), la Présidente de l'UCESA et le Président de l'UCESIF ont co-présidé un forum sur « *Les sociétés civiles du Nord et du Sud mobilisées contre les dérèglements climatiques ? Les Conseils Économiques et Sociaux d'Afrique et d'Europe s'expriment d'une seule voix* ». Ce forum a été sanctionné par une déclaration commune transmise aux Etats Parties de la conférence.
- **Les 11 et 12 novembre 2016**, La Présidente de l'UCESA a pris part aux deux sides Event organisés en marge de la COP 22 à Marrakech. La participation à la COP22 est l'aboutissement d'un effort collectif entre l'UCESA et l'UCESIF en vue de faciliter la mise en œuvre des contributions nationales déterminées (NDC sigle en anglais) et la réussite de la Conférence de Marrakech dite COP de l'Action, organisée conjointement.

Moyens d'action

➤ *Protocole d'accord AICESIS-UCESA*

La rencontre du Conseil d'Administration de l'AICESIS à Rome en **février 2014**, a été le théâtre de la signature d'un protocole d'accord entre Monsieur Evgeny VELIKHOV Président en exercice de l'AICESIS et Madame Aminata TALL, Présidente en exercice de l'UCESA. Ce partenariat qui offre davantage de complémentarité aux deux institutions, leur a permis de développer et de renforcer leur coopération sur des questions d'intérêt commun et de combiner leurs actions pour élargir la famille des CES. Après l'adhésion du Maroc à l'UCESA, cette synergie des deux institutions a permis de susciter d'autres adhésions ou manifestations d'intérêt (RDC, CTDS / UEMOA, Togo et Guinée Bissau).

➤ **Protocole d'accord UCESIF-UCESA**

C'est à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'UCESIF du **11 juin 2015**, marqué par l'accession du CESE du Maroc à la tête de l'Union francophone que Mme Aminata TALL, Présidente de l'UCESA et Monsieur Nizar BARAKA Président de l'UCESIF ont signé un protocole d'accord portant notamment sur (i) la vulgarisation de la Charte sociale de l'UCESIF et (ii) la préparation conjointe des COP 21 et 22, à travers l'organisation conjointe d'ateliers de sensibilisation et de prise de position commune sur le climat en 2015 et 2016.

➤ **Partenariat avec le CTDS de l'UEMOA**

Un séjour de 4 jours du Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) de l'UEMOA et du Secrétaire Général de l'AICESIS au Sénégal en **mars 2016**, **sur invitation de la Présidente de l'UCESA** a permis d'enclencher un processus d'intégration de cette institution similaire de l'UEMOA à l'AICESIS et l'UCESA.

L'adhésion du CTDS au sein de l'AICESIS est déjà effective et constitue un résultat assez appréciable dans l'élargissement de la famille des CES et Institutions similaires, auquel le CESE et ses partenaires accordent une priorité.

Au total, on peut relever les points forts et les points faibles suivants :

Points forts

- une bonne partie de la feuille de route de la mandature a connu un bon niveau d'exécution ;
- un rapport sur la protection sociale de haute facture produit conformément à l'engagement pris ;
- une amélioration sensible du solde budgétaire qui a connu une progression de 126% dans la période ;
- des cadres de partenariat mis en place (AICESIS, UCESIF et CTDS) ;
- de nouvelles adhésions (Maroc et RDC) et des manifestations d'intérêt (CTDS, Togo et Guinée Bissau).

Points faibles

- une instabilité institutionnelle des CES membres avec des suppressions-recréations (CES Tunisie, CES RCA, etc.) ;
- une irrégularité dans l'organisation des réunions statutaires ;
- une faiblesse des ressources malgré les efforts enregistrés ;
- une communication imparfaite (le Sénégal avait mis en place un site www.ucesa-africa.org qui malheureusement a cessé de fonctionner depuis 2016).

Dans l'ensemble, l'Assemblée générale de l'UCESA a salué les résultats substantiels enregistrés sous la mandature sénégalaise et a élevé la présidente du CESE du Sénégal **au rang de Président d'honneur de l'UCESA**.

A2- Place du CESE dans l'AICESIS et l'UCESIF

Notre institution a représenté pendant quatre années (2013-2017) le continent Africain dans le Conseil d'Administration de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS) et à ce titre a aussi assumé les fonctions de Secrétaire Général adjoint.

Pour rappel, l'AICESIS compte environ 75 membres issus de 4 continents (Afrique, Europe, Asie et Amérique) et 3 membres associés et a établi des relations régulières avec des organisations internationales telles que le Conseil du Développement économique et social des Nations Unies (ECOSOC) au sein duquel elle a un statut d'observateur et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Membre fondateur de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF), l'un des quinze réseaux institutionnels de l'OIF d'une vingtaine de membres, notre institution continue de jouer un rôle majeur au sein de l'UCESIF en apportant une contribution hautement appréciée aux travaux de cette institution.

A3- Coopération bilatérale

Avec le Conseil économique, social et environnemental du Maroc

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé devant le Président de la République du Sénégal et le Roi du Royaume chérifien et qui lie les deux Conseils Economique, Social et Environnemental depuis le 23 juillet 2013, un séminaire conjoint portant sur le thème, « **Le droit à l'eau et la gestion intégrée des ressources hydriques** » a été organisé à Rabat, dans l'enceinte du CESE du Maroc.

A cet effet, le Gouvernement du Sénégal, partenaire naturel du CESE a été invité à prendre part à la rencontre pour représenter la partie nationale et pour faciliter ainsi l'appropriation des conclusions de l'atelier.

Les riches échanges ont été jugés très bénéfiques pour le renforcement des politiques publiques des deux pays dans le secteur de l'eau.

Au lendemain du Séminaire conjoint, la Présidente Aminata TALL conviée à la 50^{ème} Assemblée générale du CESE du Maroc en vertu des liens étroits qui unissent les deux conseils et les deux pays a prononcé un vibrant discours sur *“le rôle des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux du Maroc et du Sénégal dans la promotion du partenariat entre leurs deux pays”*.

Sur un autre registre, le CESE du Royaume Chérifien, grand inspirateur de la Charte sociale de l'Union des CES francophones (UCESIF) a envoyé des experts à Dakar lors de la première édition des Journées portes ouvertes de notre institution pour partager cet important outil qui vise à transformer cette communauté de culture juridique des états francophones en une communauté de projet en contribuant au renforcement de l'effectivité des droits de l'Homme, notamment dans la sphère économique et sur les plans social et environnemental. Les riches échanges ont permis de faire le point sur l'état d'avancement de ces droits dans nos pays respectifs. Les résultats ainsi engrangés permettent à nos institutions de disposer d'un bon baromètre dans le suivi des politiques publiques.

Avec le Conseil économique, social et environnemental de France

Les institutions consultatives des deux pays ont signé dès le 03 juillet 2013 un protocole d'accord de coopération et d'échange. Le protocole paraphé par la présidente du CESE, Aminata TALL et son homologue français, Jean-Paul DELAVOYE définit le cadre de consolidation de la coopération entre les deux CESE.

L'accord porte notamment sur l'organisation de sessions de formation conjointes, l'échange d'informations et de savoir-faire, le suivi conjoint de la participation de la société civile aux politiques publiques dans les deux pays ainsi que la coopération dans des domaines d'intérêt commun.

Il intègre aussi une coordination des visions et positions des deux institutions dans le cadre de leur participation dans les organisations internationales dans lesquelles, elles sont membres telles que l'UCESIF et l'AICESIS.

La mise en œuvre de l'accord a permis un soutien mutuel dans les instances faitières et des échanges d'expérience, notamment l'organisation d'un atelier d'échanges d'expériences entre les administrations des deux CESE et l'organisation de visites de travail dans les deux pays.

Avec le Conseil économique et social de la République Populaire de Chine

Conformément au désir des deux pays de relever leur coopération à un niveau de partenariat stratégique global, notamment en renforçant le dialogue politique à tous les niveaux, à travers des mécanismes de coordination et d'évaluation de la coopération entre les institutions consultatives des deux pays définis dans l'accord de coopération bilatérale signé en 2006 à Dakar, une délégation du CESE s'est rendue en Chine du **1^{er} au 6 juin 2015**.

Cette visite conduite par la Présidente du CESE a connu quatre temps forts que sont :

- ***la rencontre avec l'Ambassadeur du Sénégal en Chine*** pour valider l'agenda de la mission du CESE, d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et défis de la coopération bilatérale et de préparer des réunions officielles de la visite avec les autorités chinoises ;
- ***une réunion de travail avec le CES chinois***. Le président du CES de Chine, Monsieur DU Qinglin et la Présidente Aminata TALL ont discuté, entre autres, des voies et moyens de renforcer davantage les relations de partenariat. A cet effet, la proposition du Sénégal consistant à mettre en place une équipe technique paritaire pour faire des propositions de révision de l'accord de coopération signé en 2006 avec une feuille de route et la promotion d'un cadre permanent d'échanges entre les secteurs privés des deux pays, a reçu l'approbation de la partie chinoise...
- ***une entrevue en tête à tête avec le président du Comité National de la Conférence Consultative du Peuple Chinois (CN-CCPC)***, l'organe consultatif politique suprême de la Chine (l'équivalent du Sénat) qui est très écouté dans le domaine de la coopération et du partenariat. Cette rencontre entre S.E.M. YU ZHENGSHENG et Mme TALL avait pour finalité l'intensification du dialogue politique et l'obtention du soutien politique de cette haute autorité pour l'accélération de la mise en œuvre des projets de développement en cours et chers au Président de la République, notamment l'autoroute Ila Touba, le pont de Foundiougne et l'Arène nationale.
- ***une entrevue avec le Président du Comité régional de la Conférence du Peuple Chinois de Shanghai***, en présence d'un représentant du CN-CCPC et de représentants du ministère des Affaires étrangères. Cette institution animatrice du dialogue social et le CESE ont convenu d'œuvrer à la promotion et au renforcement de la coopération décentralisée. En effet, l'Acte III de la Décentralisation pourrait s'inspirer du modèle de Shanghai dans la mise en place des pôles régionaux.

Avec le Conseil économique et social du Congo

Le partenariat fructueux entre les institutions des deux pays s'est traduit par une invitation du Sénégal pour prendre part, du 13 au 17 août 2013, aux festivités du 53^{ème} anniversaire de l'indépendance du Congo qui a permis à Madame Aminta TALL, Présidente du CESE de rencontrer les plus hautes autorités congolaises, au premier chef desquelles, le Président de la République Monsieur Denis Sassou Nguesso.

Dans le même esprit, une délégation de dix personnes comprenant des conseillers et du personnel de l'administration du CES congolais a séjourné dix jours au Sénégal pour s'imprégner de l'organisation et du fonctionnement du CESE.

Avec le Conseil économique, social, culturel et environnemental de Côte d'Ivoire

Pour traiter la saisine présidentielle relative à la problématique suivante : "les enjeux et opportunités d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier le gaz et le pétrole", notre institution a trouvé pertinent avant de faire des auditions d'ouvrir d'abord un grand débat sur la question.

C'est ainsi que la deuxième édition des journées portes ouvertes du CESE a servi de cadre d'expression plurielle de tous les segments de la société sénégalaise mais aussi une occasion pour faire du benchmarking. Le Conseil économique, social, culturel et environnemental, invité d'honneur de l'évènement a envoyé une importante délégation. Cette occasion a permis aux deux pays de partager leurs connaissances sur la question et aux deux institutions consultatives de définir la posture à tenir pour veiller aux intérêts des populations.

A4- Reconnaissance de CRANS MONTANA

Mme la Présidente Aminata TALL a fait une communication à la 25^{ème} édition du Forum de Crans Montana tenue au Maroc (Dahla), qui a enregistré quelques huit cent (800) représentants issus de 115 pays d'Afrique. Dans son intervention, après avoir remercié et félicité les organisateurs du Forum, elle a beaucoup insisté sur l'importance que le Sénégal et son Président de la République accordent aux valeurs de démocratie, de paix, de respect des droits humains et de croissance inclusive.

Le fait marquant de cette importante rencontre internationale a été l'hommage appuyé à des personnalités internationales de premier plan avec la remise des prix de la Fondation du Forum et des médailles d'or de cette instance.

C'est ainsi que les prix de la Fondation 2015 ont été décernés à la Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental du Sénégal, Mme Aminata Tall, à l'ex-Président de la République d'Estonie, Arnold Ruutel, à l'ex-Chef du Gouvernement espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero, au Secrétaire Général adjoint de l'ONU, Philippe Douste Blazy et à l'ancien Ministre français de l'Ecologie et du Développement Durable, Jean Luis Borloo.

- **Agenda et Visites protocolaires**

Durant la mandature, le CESE a enregistré annuellement une cinquantaine d'audiences de très hautes personnalités étrangères (membres du corps diplomatique, sénateurs, députés, ONG, représentants du système onusien, etc.) en poste ou en visite au Sénégal.

B- Contribution des Conseils économiques et sociaux dans les agendas internationaux (CLIMAT ET ODD)

B1- Mutualisation des moyens entre UCESA et UCESIF lors des COP21 et COP 22

Tout au long de l'année 2015, l'Union des CES d'Afrique (UCESA), l'Union des CES de la Francophonie (UCESIF), l'Association Internationale des CES (AICESIS) et le Comité Economique et Social Européen (CESE) ont uni leur force pour construire des consensus sur le climat entre organisations représentatives des entreprises, des syndicats et de la société civile. Cela a permis aux différentes institutions de confronter et de rapprocher leurs points de vue sur les enjeux et manières de lutter contre le dérèglement climatique et ses effets.

Ce travail a contribué à la construction d'un argumentaire pour le plaidoyer invitant, notamment, les gouvernements, à l'issue de la Conférence de Paris, à adopter un accord capable de conduire le monde entier vers des économies décarbonées dans le respect du principe de la responsabilité commune mais différenciée.

L'adoption d'un accord historique sur le climat, intégrant les préoccupations susmentionnées, intervenu le 12 décembre 2015 à Paris, marque une étape importante pour le monde, mais aussi pour nos institutions et la Société Civile Organisée d'une manière générale.

B2- Contribution à l'agenda post 2015

Notre institution a en outre joué un rôle majeur dans la contribution nationale aux Objectifs du Développement Durables (ODD) en produisant des avis et rapports sur le sujet et en participant activement aux différents ateliers locaux et au sommet de New York au sein d'une délégation conduite par le Président de la République.

Le travail du CESE, dans le domaine du développement, a, par ailleurs, été reconnu lors de la 4^{ème} édition du prix AICESIS 2015 pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), consacrée au thème de « l'après 2015 ». Ce prix récompense les CES et leurs membres relevant de la société civile organisée pour leurs efforts en faveur du suivi et de la pérennisation des actions menées pour atteindre les OMD et pour l'orientation des programmes nationaux en faveur des ODD. Le Sénégal, à travers le CONGAD. Membre du Conseil et parrainé par le CESE, a été primé pour la première fois par l'AICESIS, lors de cette compétition. Cette haute distinction internationale, faite par 73 Etats membres, couronne les efforts du CESE dans la visualisation des actions du gouvernement sénégalais, en application des orientations économiques et sociales du Chef de l'Etat, telles que consignées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Par ailleurs, sous l'impulsion du CNES d'Algérie, un Symposium international de haut niveau dédié à la thématique « Développement humain et société du bien-être à l'aune de l'agenda post-2015 » a été organisé les 09 et 10 juin 2014 à Alger.

Cette rencontre réunissait, notamment, plusieurs délégations de CES-IS, des Représentants du Système des Nations Unies et des institutions ou organes en charge des statistiques et de l'évaluation des politiques publiques. Elle avait pour objectif de susciter une plus grande synergie entre les parties prenantes dans l'évaluation du développement humain (niveau national et international), dans une perspective de parachèvement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de leur transmutation en objectifs de développement durable (ODD) dans l'agenda post-2015.

A cette occasion, la Présidente en exercice de l'UCESA, a fait une importante déclaration dans laquelle elle a magnifié le travail du PNUD dans l'identification des rôles et responsabilités des donateurs et des bénéficiaires notamment, ainsi que son effort d'intégration de mesures de la problématique de l'emploi et de la question sécuritaire dans les nouveaux indicateurs.

Face aux résultats mitigés notés dans certains pays par rapport à l'atteinte des OMD et face aux limites relevées dans la mesure des performances des politiques publiques en matière de pauvreté, **Madame Aminata TALL**, en sus d'une évaluation sans complaisance, a préconisé la définition d'un nouveau cadre de développement post-2015 s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience des quinze dernières années et sur la nature changeante de la pauvreté et des défis futurs. Il apparaît en effet qu'une réorientation des OMD prenant en compte le contexte et impliquant les pays ciblés et leur société civile, tout particulièrement les CES-IS, est une condition essentielle à l'atteinte des OMD.

C- POSITIONNEMENT DES CONSEILS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LA COOPERATION EURO-AFRIQUE

C1- 4^{ème} Réunion des acteurs économiques et sociaux UE-UA

En prélude à la tenue du 5^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Europe et d'Afrique, cette importante rencontre réunissant les Conseils économiques et sociaux, d'autres acteurs de la société civile et des experts de l'espace Euro-Afrique, avait pour objet :

- de renforcer la coopération entre acteurs socio-économiques Européens et Africains;
- d'apprécier l'apport des acteurs socio-économiques de l'UA et de l'UE depuis la mise en œuvre de la stratégie commune mise en œuvre par les deux continents depuis 2007 ;
- de dégager les perspectives relatives aux nouvelles contributions des acteurs socio-économiques Européens et Africains dans le renforcement des partenariats UA-UE ;
- d'adopter une déclaration conjointe des acteurs socioéconomiques Africains et Européens, susceptible d'alimenter le Sommet de Chefs d'État et de Gouvernement;
- de contribuer à la consolidation et au développement des capacités des acteurs sociaux et économiques de l'UA et de l'UE.
- de partager connaissances et bonnes pratiques.

Cette réunion de deux jours a été sanctionnée par une déclaration en guise de contribution des organisations de la société civile au Sommet des Chefs d'Etat transmise à S.E.M Alassane D. OUATTARA par le collège de présidents de CES des deux continents.

C2- Réunion des CES d'Afrique et d'Europe

En présence des Présidents de CES d'Afrique et d'Europe, l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA), représenté par son Président Monsieur Boulkassoum HAÏDARA et le Comité Economique et Social Européen (CESE) représenté par Monsieur Yves SOMVILLE, Président du Comité de suivi UE-ACP du CESE, ont procédé à la signature d'un protocole d'accord de coopération et discuté des modalités de suivi des différentes décisions qui seront prises au niveau du Sommet des Chefs d'Etat et, à l'avenir, de s'assurer que l'utilisation de l'aide publique au développement (APD) et les stratégies cadrent véritablement avec la vision des sociétés civiles.

D- PARTENARIAT AVEC LA PLATEFORME DES ACTEURS NON ETATIQUES

Le CESE a noué un partenariat avec la Plateforme des Acteurs non étatiques du Sénégal (PFAnE) pour :

- contribuer à la promotion des missions et rôles du CESE à la base ;
- vulgariser ses productions et autres activités au niveau des régions ;
- vulgariser la pétition citoyenne auprès de ses membres et à l'échelon local;
- faire du CESE l'institution de réception officielle des cahiers de recommandations du Citoyen issus des Universités des ANE.

L'exercice d'évaluation citoyenne du PSE, unique en son genre, réalisé au cours de l'année 2017 dans les 14 régions du Sénégal par la PFAnE, en scrutant méticuleusement les réalisations des engagements de l'Etat, a été réalisé avec la contribution active du Conseil économique, social et environnemental. L'Institution a pris part à l'ensemble des fora régionaux et sa participation a permis de faire connaître les travaux du Conseil et ses recommandations dans nombre de secteurs de la politique économique, sociale et environnementale du pays.

Les échos parvenus des fora régionaux, laissent apparaître l'intérêt des populations pour les travaux réalisés par le CESE. Ses recommandations ont également été appropriées par les acteurs non étatiques, ce qui prouve leur pertinence et leur adéquation avec les préoccupations citoyennes. Ainsi, il a été vivement recommandé que le CESE transmette ses rapports et avis à l'ensemble des Gouverneurs de régions.

Les 12 et 13 décembre 2017, le CESE a accueilli la 3ème Université des acteurs non étatiques, dont le thème portait sur « Le Plan Sénégal Emergent avec et par les citoyens ». A l'occasion de ces assises, le Rapport d'évaluation citoyenne du PSE, dont le titre "Investir DAVANTAGE dans le capital humain", est une recommandation forte, a été restitué.

L'évaluation, réalisée par les acteurs régionaux, donne quant à elle une photographie des réalisations et des besoins pour chaque territoire. Elle pourra servir de feuille de route pour tous les acteurs au niveau des territoires, que ce soit les élus locaux, les Députés, les Hauts Conseillers et les Conseillers, tout comme les services déconcentrés de l'Etat, pour suivre la mise en œuvre des politiques publiques, et faire des recommandations précises qui répondent parfaitement aux besoins des populations.

CHAPITRE II : Activités en intersession

A-Séance de partage sur l'état d'exécution du Plan Sénégal émergent

Le vendredi 05 décembre 2014, le Conseil économique social et environnemental a tenu une séance sur l'état d'exécution du PSE en présence de M. Monsieur Abdoul Aziz TALL, Ministre en Charge du Suivi du PSE et de M. Ibrahima WADE, directeur général du BOS (Bureau opérationnel de suivi du Plan Sénégal Émergent).

Monsieur le Ministre mentionne que les informations fournies par les autorités aux populations favorisent une bonne appropriation des initiatives prises en leur faveur. Il se réjouit de pouvoir partager avec les conseillers l'ambition que nourrit le Président de la République à travers le PSE et que ce Plan ne peut trouver meilleure tribune que le CESE dont les membres sont suffisamment représentatifs des organisations socioprofessionnelles de notre pays.

Il fait remarquer que le PSE, élaboré à partir d'un processus participatif et inclusif, est un plan fédérateur de toutes les stratégies antérieures avec un caractère plus opérationnel. La création d'un ministère en charge du suivi du PSE, directement rattaché à la présidence de la République, ainsi que la mise en place du BOS rendent plus efficace sa conduite.

Il a été constaté un essoufflement du dynamisme du secteur privé national, une forte dynamique de croissance démographique (2,7%), une inefficacité dans les dépenses publiques, des difficultés d'accès aux services sociaux de base, à des financements adaptés, au foncier, à l'emploi et aux facteurs de production (eau, intrants de qualité), des faiblesses dans les filières du secteur de l'élevage, mais également des problèmes de gouvernance et des retards dans la mise en place de réformes structurantes.

Toutes ces difficultés qui expliquent en partie les niveaux insuffisants de productivité se traduisent par la faiblesse de la croissance du PIB qui varie entre 3 et 4%.

C'est dans le but de corriger toutes ces lacunes et inscrire le Sénégal dans une nouvelle trajectoire de développement que le Président de la République a mis en place le PSE, seul et unique référentiel de la politique économique et sociale dans le moyen et le long terme.

La traduction de cette vision d'«un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit, repose entre autres sur : une transformation structurelle de l'économie, une amélioration significative des conditions de vie des populations et la consolidation de l'État de droit.

Ainsi, le gouvernement engage un programme accéléré de réformes pour l'adapter aux exigences de performance induites par le PSE. La culture de responsabilité et la gestion axée sur résultats occupent une place importante dans la stratégie.

M. Ibrahima WADE, Directeur général du BOS commence par procéder à la projection d'une vidéo où le Président de la République, après avoir effectué une tournée nationale, explique les raisons qui ont motivé la mise en place du PSE. Ce Plan est conçu pour porter le taux de croissance qui tourne actuellement autour de 4% à, au moins, 7 % et le maintenir à ce niveau dans la durée.

Le PSE qui reprend certains éléments du programme Yoonu yokkuté et de la SNDES, décliné dans des projets et réformes phares pour booster notre économie, est le fruit du travail de plus de 200 sénégalais, d'ici et de la diaspora, mobilisés pendant de longs mois.

À la suite de cette projection, M. WADE fait remarquer que la position stratégique du Sénégal, sa stabilité politique ainsi ses infrastructures constituent, entre autres, des atouts sur lesquels il peut s'appuyer pour renforcer ses échanges avec le monde et arriver également à un développement économique équilibré inclusif et durable. Il relève que le PSE est fondé sur le trépied « *croissance inclusive, développement humain, gouvernance paix et sécurité* », trois éléments fondamentaux qui doivent garantir un développement équilibré et l'entrée du Sénégal dans l'émergence.

Dans un premier temps, le focus est mis sur 27 projets majeurs structurants, avec comme résultats escomptés, d'ici dix ans : 7 à 8% de croissance, 600 000 emplois et une multiplication du volume des exportations par 2,5 pour un investissement global public/privé de 12 mille milliards de francs CFA. La redistribution équitable des retombées de la croissance inclusive se fait à travers le renforcement des infrastructures sociales de bases, la création des conditions d'un développement durable etc.

Ces projets phares du PSE qui embrassent tous les volets de l'économie nationale (agriculture, élevage, mines, habitat social, numérique, santé, tourisme, pêche, énergie, etc.) sont repartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire national. Ils sont réalisés avec l'implication du secteur privé national, mais également celle des entreprises internationales qui sont en délocalisation.

Pour les ressources humaines et la formation, l'ambition est de faire de Dakar un campus régional de référence par l'implantation de grandes écoles de management et de grandes universités de référence qui alignent les formations supérieures avec les besoins de l'économie. Le foncier qui est une question extrêmement importante, fera l'objet d'un suivi dans le cadre d'un vaste programme de réformes visant à positionner le Sénégal dans le top cinquante des réformateurs. Le bémol, c'est l'accès au financement qui est le point faible de l'essor des PME PMI.

Le dispositif de mise en œuvre du PSE est inspiré du Royaume-Uni. Les arbitrages stratégiques reviennent au Président de la République. Il a nommé un ministre en charge du suivi du PSE qui lui reporte les contraintes au quotidien et délivre, toutes les semaines, en Conseil des ministres, une communication institutionnelle qui est centrée, principalement, sur l'état d'avancement des projets. Le BOS vient en appoint avec un rôle de suivi, d'accompagnement et d'aide pour lever les contraintes et faire les concertations nécessaires.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre précise que le PSE, c'est en réalité près de 300 projets, 17 réformes et 27 projets phares. Il annonce ensuite la pose de la 1^e pierre de l'autoroute Thiès-Touba, prévue vers fin décembre 2014.

Il rappelle que la volonté et l'engagement du Président de la République auxquels s'ajoutent les atouts du Sénégal en termes de ressources naturelles et humaines suffiront à relever l'immense défi de la mise en œuvre du PSE. Il invite l'Assemblée plénière à faire sienne cette assertion de Joyce Brothers : « le succès est un état d'esprit si vous voulez réussir commencer à penser à vous en tant que gagnant ».

Pour terminer, il indique que le PSE recueille l'adhésion des populations et de l'ensemble des institutions.

A la suite des présentations, les Conseillers se sont félicités de la vision du Chef de l'Etat et de la bonne exécution du PSE par tous les acteurs concernés. Ils ont fait part de leurs préoccupations par rapport à certaines contraintes et suggéré des réorientations qui pourraient améliorer le PSE tout en prenant en compte toutes les localités et tous les acteurs et populations.

Suite aux interventions des conseillers, Monsieur le Ministre Abdoul Aziz TALL apporte les précisions ci-après :

- Sa mission n'est pas d'exécuter le PSE, mais de regarder ce qui se fait au niveau de chaque département ministériel, notamment dans la mise en œuvre des 27 projets phares et des réformes phares qui sont au nombre de 17. Il rappelle en outre que le PSE, c'est plus de 300 projets. À chaque fois que des contraintes sont identifiées, l'information est transmise au Président de la République.
- Par rapport aux politiques et programmes antérieurs, caractérisés par une certaine dispersion qui limitait leur efficacité, le PSE est un référentiel unique en matière de politique publique, conçu de manière inclusive pour conduire le Sénégal vers l'émergence. Le Bureau Organisation et Méthode a aussi été mis en place, parce qu'il faut amener l'Administration et les citoyens à adopter des comportements en adéquation avec les ambitions que le Président de la République a pour ce pays.

- Au sujet de la communication, l'exécution du plan de communication préparé le Directeur général du BOS et son équipe facilitera la compréhension et l'appropriation du PSE par les citoyens, à quelque niveau que ce soit.
- Quant à la relation entre le PSE et l'activité commerciale, ils sont indissociables. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'existence des corridors céréaliers pour l'autosuffisance alimentaire et principalement en riz, mil et maïs.
- Sur les indicateurs de performance, au niveau du BOS, il y a un dispositif qui permet de dire, à tout moment, l'état d'exécution de tel ou tel projet. L'état de la situation est d'ailleurs, chaque semaine, présenté en Conseil des Ministres.
- Concernant les industries culturelles, elles ne sont pas laissées en rade, mais la réalisation des projets se fait selon des séquences bien programmées. En guise d'exemple, le 27 décembre, sera lancé le début des travaux de l'autoroute Thiès-Touba.
- Compte tenu de toutes ces exigences de résultat et de l'esprit d'ouverture qui doit prévaloir, toutes les expertises pouvant concourir à la réussite du PSE, d'où qu'elles viennent, seront mises à profit. La participation du secteur privé national, au nom du patriotisme économique, ne doit pas également empêcher de saisir les opportunités qui viennent de l'extérieur. La marche actuelle du monde impose, à tous, cette dynamique d'ouverture et de brassage avec les autres dans tous les domaines. L'État a, de ce point de vue, l'obligation d'assurer un équilibre pour que les PME/PMI nationales ne soient pas lésées. Le souci de leur faciliter l'accès au crédit est, d'ailleurs, la raison d'être de la BNDE.

Clôturent la séance, Madame la Présidente Aminata TALL remercie le Ministre pour les réponses exhaustives apportées aux interrogations des conseillers.

B- Séance de partage sur la responsabilité sociétale d'entreprise

Le mardi 02 décembre 2014, l'Assemblée du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a consacré la séance plénière de sa première session extraordinaire de l'année 2014 à la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) à travers deux communications introductives présentées par M. Philippe BARRY, président de l'Initiative RSE Sénégal et Monsieur Abdou Karim MBENGUE, directeur de la Communication Institutionnelle et des Relations Extérieures de SONATEL.

Introduisant la rencontre, Madame la Présidente fait savoir que le triptyque sur lequel repose la RSE, à savoir l'économie, l'environnement et le social, s'inscrit en droite ligne avec les missions du CESE. Cela explique tout l'intérêt du CESE à organiser cette rencontre pour une meilleure compréhension de l'approche RSE et pour appréhender dans quelle mesure elle est prise en compte dans le fonctionnement des entreprises sénégalaises. Aussi, justifie-t-il la présence, à cette assemblée plénière, de M. Philippe BARRY, président de l'Initiative RSE Sénégal et de Monsieur Abdou Karim MBENGUE, directeur de la Communication Institutionnelle et des Relations Extérieures de la SONATEL.

Les deux communications, les discussions qui s'en suivront et les conclusions, qui en seront tirées, devraient inspirer la contribution du CESE à la mise en œuvre de la RSE, sa promotion et sa vulgarisation.

Elle rappelle que la notion de RSE favorise une meilleure prise de conscience par les entreprises des responsabilités qui sont les leurs devant les conséquences induites par leurs activités sur les sites où elles sont implantées, leurs employés et les consommateurs.

1- Présentation de M. Philippe BARRY, Président Initiative RSE/Sénégal

M. Philippe BARRY indique que la RSE, selon la norme ISO 26000, c'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent. Il ajoute que la RSE favorise l'imbrication entre la politique publique et l'initiative privée tout en précisant que l'initiative RSE Sénégal s'articule avec le PSE.

La RSE s'adresse à tout citoyen et à toute organisation et rappelle aux entreprises leur devoir de répondre aux enjeux de développement durable par le respect des principes :

- de redevabilité. Ce principe prend en compte le respect des intérêts des parties prenantes qui sont, entre autres : actionnaires, investisseurs, collectivités, médias, opinion, associations, consommateurs etc.
- d'éthique et de la transparence qui intègrent la communication et surtout le reporting ;
- de légalité qui exige le respect des lois en vigueur et celui des normes de comportement internationales ;
- des droits humains qui se traduit par une contribution au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société. Au Sénégal, chaque entreprise a ses enjeux prioritaires par rapport au développement durable.

Quel est le niveau d'appropriation desdits principes par les acteurs économiques et sociaux au Sénégal ? C'est une question que l'on peut se poser, selon M. BARRY.

Abordant la question du niveau et surtout de la qualité du dialogue entre acteurs dans l'entreprise et entre l'entreprise et les parties prenantes. Il indique qu'elle peut trouver sa réponse dans une bonne appropriation de la RSE.

Le volet communication, surtout le reporting, doit prendre en charge la production par les entreprises de rapport développement durable relevant les impacts positifs ou négatifs de ses activités sur l'environnement, ses engagements et ses indicateurs pour assurer le suivi.

Pour ce qui est des enjeux prioritaires, ils sont propres à chaque entreprise. Parmi les enjeux qui prennent en compte l'intérêt national, figure en bonne place l'emploi des jeunes. Les données ci-après permettent de comprendre la situation qu'il est nécessaire d'inverser dans le cadre du PSE.

- sur 280.000 entreprises répertoriées, seules 7000 déclarent des états financiers ;
- 80% de l'économie nationale est concentrée à Dakar ;
- le taux de bancarisation est inférieur à 10% ;

- le secteur informel représente la moitié du PIB et 95% des emplois ;
- 250 à 290.000 jeunes arrivent dans le marché de l'emploi tous les ans dont 46% sont sans aucune instruction et 24% ont un niveau qui ne dépasse guère le primaire ;
- Sur 14 millions d'habitants, 300.000 travaillent dans le secteur privé et 120.000 dans le secteur public.

Pourtant, l'économie verte offre un énorme potentiel de création d'emploi et d'auto-emploi. Pour inverser cette situation, les entreprises et les organisations sont toutes interpellées.

Par rapport à l'état des lieux, le Sénégal est aux balbutiements des pratiques de la RSE. Sur les 7000 entreprises qui déclarent des états financiers, moins de 50 adoptent des pratiques RSE.

Au titre des bonnes pratiques RSE, on peut retenir entre autres :

- un programme de réduction du papier consommé ;
- la sensibilisation des parties prenantes sur le code d'éthique ;
- la protection de la biodiversité ;
- appui au ministère de la santé dans la lutte contre certaines maladies (paludisme par exemple) ;
- un programme de reboisement ;

Concernant le cadre institutionnel et les instruments de la RSE au Sénégal, M. BARRY déplore le caractère peu incitatif des lois nationales à la pratique de la RSE et des cadres nationaux de dialogue peu connectés avec le milieu de l'entreprise. Il salue cependant l'existence d'une vision claire du PSE orientée RSE, de normes certifiables, de standards internationaux et une initiative, dans le cadre d'une approche maison, pour le développement durable.

Revenant sur la vision de l'Initiative RSE Sénégal, il rappelle qu'elle repose sur la conviction qu'il ne peut y avoir de développement sans valorisation de nos ressources locales (ressources naturelles, capital humain) et invite chaque entreprise à viser cet objectif.

Il informe que 11 entreprises du réseau RSE Sénégal ont signé une charte « **RSE et Développement Durable** » à travers laquelle elles s'engagent à adopter et à promouvoir une démarche RSE qui va au-delà de la législation en vigueur et qui créera de la valeur ajoutée à la société dans son ensemble.

Pour relever les défis du développement durable, Initiative RSE Sénégal formule les recommandations ci-après :

- mettre l'accent sur l'application concrète de la RSE par les organisations publiques et privées francophones ;
- poursuivre l'action de sensibilisation des entreprises intervenant en Afrique sur la nécessité d'appliquer de façon rigoureuse les principes de la RSE ;
- contribuer à la mise en place d'un Cadre institutionnel sur la Responsabilité Sociétale pour faciliter un Dialogue multi acteurs ;
- faire adopter dans les Stratégies locales, nationales voire sous-régionales de développement durable des chapitres spécifiques à la Responsabilité Sociétale et au Développement Durable ;
- lancer en relation avec les Medias une Initiative de partenariat dans le domaine de la Communication sur la Responsabilité Sociétale, afin d'installer dans les consciences populaires les principes de la Responsabilité Sociétale.

Il invite également le Conseil économique, Social et Environnemental à :

- réaliser une étude sur l'opportunité de mise en place au Sénégal d'une Plateforme nationale sur la RSE ainsi qu'une étude sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'un Observatoire national sur les pratiques de la RSE au Sénégal ;
- plaider pour le lancement, au niveau national et en collaboration avec l'Initiative RSE Sénégal, d'un Grand Prix RSE récompensant les entreprises les plus engagées dans les principes de la RSE.

2- Présentation de M. Karim MBENGUE, DCIRE/SONATEL

M. Karim MBENGUE, abordant le 1^{er} point de sa communication, fait remarquer que la SONATEL, en tant qu'opérateur de télécommunications intégré, est un acteur majeur de l'économie régionale et que sa marque Orange est leader dans tous les pays de présence.

Créateur de richesse économique et d'emplois, le groupe SONATEL a versé au Sénégal, en 2013, plus de 220 milliards de francs Cfa à titre d'impôts, taxes, redevances, cotisations sociales, droits de douanes et dividendes. Il a créé plus de 3 000 emplois directs et grâce à une distribution commerciale étendue et des partenaires dynamiques, des emplois indirects dont le nombre est évalué à plus de 100 000.

Son réseau de téléphone mobile couvre 99% des localités de plus de 500 habitants et plus de 95% des lignes fixes du Sénégal sont éligibles à l'ADSL. La 3G+ est en service depuis 2008 et le projet pilote 4G, lancé le 10 octobre 2013, couvre présentement Dakar et Saly ; Touba le sera prochainement.

La SONATEL met la somme de 15 milliards de francs Cfa par an dans le Fonds de Développement du Service universel des Télécommunications (FDSUT) pour la couverture des zones que les 3 opérateurs réunis n'ont pas encore couvertes.

Introduisant le 2^{ème} point de son exposé relatif à l'engagement citoyen de SONATEL, M. MBENGUE fait savoir que le terme « **responsabilité sociale d'entreprise (RSE)** » désigne la manière dont une entreprise intègre volontairement les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités et dans ses interactions avec les parties prenantes.

Il mentionne que le groupe SONATEL considère la RSE comme un levier d'innovation et de différenciation vis-à-vis de ses concurrents et affirme son ambition de devenir l'acteur de référence du secteur des télécoms en la matière. La réalisation de cette ambition repose sur 4 axes stratégiques que sont : le Bien-être communautaire, la croissance et le développement économique, la bonne gouvernance et la préservation de l'environnement. Les représentations internes, l'État et ses représentants, les actionnaires, les clients et la société civile sont les entités identifiées comme parties prenantes.

Le soutien constant qu'apporte la Fondation SONATEL aux populations dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, ajoute-il, indiquent que l'engagement citoyen est au cœur de leurs actions. En outre, le groupe a procédé à la publication du premier rapport RSE en 2005 et mis en place, en 2009, une gouvernance RSE.

Le 3^{ème} point de l'exposé concerne la présentation de quelques exemples pratiques du projet RSE de la SONATEL que sont :

- Djobi, programme de lutte contre la mortalité maternelle et infantile ;
- réutilisation d'anciens panneaux solaires dans des écoles pour faciliter un accès simplifié à l'énergie ;
- « entrepreneurship is great » mis en place en partenariat avec l'ambassade de Grande Bretagne et le British Council, en soutien aux étudiants dans le développement de l'esprit d'initiative et de la culture entrepreneuriale dans le domaine des tics ;
- CENFEM ou Concours de l'Entrepreneuriat Numérique Féminin sensibilise des jeunes femmes diplômées à la démarche entrepreneuriale ;
- challenge D4D offre des données dont l'analyse permet aux chercheurs de développer des applications dans les domaines de la santé, de l'environnement, l'agriculture, les transports et l'énergie ;
- SMS Santé consiste à envoyer gratuitement des SMS de prévention sanitaire comme par exemple : lutte contre Ebola, le diabète etc.
- CTIC Dakar, 1^{er} incubateur TIC du Sénégal et d'Afrique francophone, aide les porteurs de projet à confirmer leur idée afin de la concrétiser ;
- M-Agri est un programme de dialogue thématique avec le monde rural, pour développer des offres de services adaptés aux besoins spécifiques de cette cible ;
- Internet en classe, en rapport avec le Ministère de l'Éducation nationale, actuellement en phase pilote, est un programme d'accès à l'éducation via le numérique.

M. MBENGUE termine son propos en assurant que le groupe SONATEL entend poursuivre sa politique RSE.

3- Contributions des conseillers

En réaction aux présentations de M. Philippe BARRY et de M. Karim MBENGUE, différentes interventions ont été recueillies.

Les conseillers ont axé leurs interventions essentiellement sur :

- la nécessité pour les entreprises de pratiquer la RSE et de publier, en plus des états financiers, les torts faits à l'environnement, celle de rendre rétroactive l'obligation de présenter un plan d'impact environnemental et celle d'inciter les investisseurs à n'investir que dans les entreprises qui respectent la RSE
- la question du sponsoring en faveur des activités sportives et plus particulièrement de la lutte, au détriment d'autres secteurs tels que : l'élevage, l'enseignement coranique à travers les daaras, etc.
- le besoin pour les collectivités locales de recouvrer leur part des taxes versées par la SONATEL. Il faut, dans cette optique, apporter une solution à la problématique de la taxe sur l'occupation du sol, de la patente etc. La SONATEL pourrait également, à travers un partenariat avec les collectivités locales, contribuer au renforcement des capacités des élus locaux.
- des mécanismes incitatifs pour encourager l'appropriation de la RSE par les entreprises, à savoir :
- l'institutionnalisation d'une journée nationale RSE avec remise de prix aux entreprises qui se distinguent dans ce domaine, la création d'une taxe spéciale pour alimenter un fonds pour la RSE.
- la sensibilisation et l'information des populations sur l'influence des installations téléphoniques et des ondes électromagnétiques par rapport à la santé.
- la définition d'un cadre juridique pour avoir une RSE sous régionale à l'instar de l'OHADA.
- le regard que porte l'Initiative RSE Sénégal sur l'utilisation des ressources versées au titre des fonds de péréquation et le choix d'une institution publique, en l'occurrence la Caisse des Dépôts et Consignations, pour accueillir le fonds pour la réhabilitation des mines en lieu et place d'une banque commerciale.

- la position de la SONATEL par rapport à la convention État/employeur.
- la question du travail des enfants, de la corruption etc.
- la nécessité de veiller à ce que les entreprises de sous-traitance pratiquent également la RSE.
- la différence entre « responsabilité sociale » et « responsabilité sociétale ».
- le besoin d'orienter les actions de bienfaisance de la fondation SONATEL, jugées déjà très salutaires pour les populations, vers des domaines stratégiques et fondamentaux comme l'accès à l'eau et à l'électricité pour les populations en zones rurales, en concertation avec l'État dans une démarche planifiée.
- des mécanismes de protection des entreprises par rapport aux APE.
- le libre choix des entreprises à pratiquer ou non la RSE.
- la corrélation entre la RSE et le développement durable (même si le développement durable ne dépend pas que des entreprises) et le lien entre l'Initiative RSE Sénégal et les organismes internationaux.

4- Clarification des communicants

M. Philipe BARRY requiert le plaidoyer du CESE pour inciter le gouvernement à favoriser la mise en place d'un cadre qui amène les grandes entreprises à adopter les pratiques RSE. Il insiste sur la nécessité de rendre obligatoire la publication, par toutes les entreprises ayant un effectif de plus de 500 employés, de rapport sur le développement durable. Enfin, M. BARRY est persuadé que la création d'un Observatoire de la RSE au niveau du CESE faciliterait l'évaluation des bonnes pratiques de la RSE. Dans ce domaine, le Sénégal est déjà leader dans la sous-région, même si l'Initiative RSE n'est encore soutenue que par 5% des entreprises.

M. Karim MBENGUE salue la pertinence et la qualité de l'ensemble des interventions qui permettront de prendre en compte les préoccupations des sénégalais. Il apportera des réponses aux préoccupations sectorielles des conseillers sur les produits de SONATEL.

Clôture de la séance Monsieur le Président Mody GUIRO réitère les remerciements et les félicitations déjà exprimés par Madame la Présidente à l'endroit des invités et indique que les informations recueillies ainsi que les contributions enregistrées constitueront les éléments autour desquels les recommandations seront bâties. Il note que la mise en place d'un mécanisme institutionnel de promotion de la RSE est retenue comme recommandation phare. Il ajoute enfin que les échanges ont permis au CESE de saisir les enjeux et principes de la RSE et du rôle qu'il doit jouer dans sa promotion avant de lever la séance à 18h 44min.

C-Rencontre avec l'Association des femmes juristes

Le mardi 16 juillet 2014, la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance du CESE a reçu en audition l'association des juristes sénégalaises (AJS) pour une séance de partage et de plaidoyer autour du thème : « égal accès à la terre », sous la présidence de Mme Marie Madeleine Pinto SENE.

Introduisant la rencontre, Madame la Présidente indique que malgré les multiples débats organisés autour de ce thème, les femmes peinent encore à jouer leur rôle de moteur de développement, car ne disposant pas de voies et moyens nécessaires pour accéder à la terre.

Elle déplore le fait que les choses n'avancent toujours pas, malgré la réforme foncière prévue par le décret n° 2005-414 du 19 mai 2005 instituant une commission chargée de préparer une réforme du droit de la terre. Elle dénonce également les pratiques coutumières qui créent des inégalités en matière d'accès à la terre et estime que ce sont toutes ces difficultés d'accès des femmes à la terre qui constituent une des causes majeures de l'exode rural. Cette réunion a pour but de trouver des pistes qui conduiraient à une meilleure gouvernance foncière et à une égalité de traitement de tous les acteurs de développement dont les femmes constituent la grande majorité.

Madame Fatou Kiné CAMARA présidente de l'AJS remercie la commission pour l'invitation et souligne que l'association travaille depuis 2009 sur l'accès des femmes à la terre et les acquis des différents séminaires qui ont été organisés dans ce cadre-là ont été capitalisés en un projet qui a obtenu un financement de l'Union européenne.

Madame Marie Delphine NDIAYE, de l'AJS, renseigne que l'association a une expérience sur la question. Depuis 2008, en partenariat avec des organisations de femmes rurales, telles que celle dirigée par la conseillère madame Tiné NDOYE, elle fait un plaidoyer sur l'égal accès des femmes à la terre. L'AJS est aussi allée dans la vallée, à Ndiagne, où elle a rencontré des femmes leaders dont elle salue la présence dans l'auditorium. Elle indique que ce thème constitue un sujet d'actualité et cela se manifeste à travers la mise en place de la commission chargée de la réforme foncière au sein de laquelle siègent 6 membres de l'association des juristes sénégalaises.

Elle axe dans un premier temps son intervention sur le caractère non discriminatoire des textes. En effet, sur le plan légal, il y a un principe d'égal accès à la terre qu'on retrouve dans l'article 15 de la constitution. Mais, elle précise toutefois qu'il y a une inégalité de fait qui est due entre autres à :

- l'hégémonie des hommes dans la gestion des affaires publiques. Par exemple, seules 9% des femmes sont membres de comités de gestion des forages. D'après le GESTES de l'UGB de Saint Louis, 86,5% des femmes ne sont membres d'aucun comité ;
- aux modes traditionnels de répartition et de transmission de la terre (mode coutumier, transmission par le mariage et par la famille) ;
- aux mauvaises interprétations des préceptes religieux qui font que la femme hérite rarement ;
- aux politiques agricoles discriminatoires marquées par la non prise en compte du genre dans l'accès aux intrants et ressources, à l'affectation collective de terres (aux GPF) et à la rareté de l'affectation individuelle ;
- à l'absence de formation des femmes aux techniques modernes de culture à haut rendement ;
- à la méconnaissance par les femmes de leurs droits (droit de la famille et droit de succession) ;
- à la méconnaissance du système foncier au Sénégal ;
- à la non maîtrise des procédures d'acquisition des terres ;

Sur les enjeux de l'accès à la terre par les femmes, la FAO relève que : « c'est par l'agriculture qu'une population s'approprie le territoire national » ;

Par rapport à la place de la femme dans l'agriculture, Madame NDIAYE donne les informations suivantes :

- 75% des femmes rurales sont actives, produisent 70% des récoltes et représentent 70% de la main d'œuvre paysanne ;
- la souveraineté alimentaire passe nécessairement par une plus importante attribution des terres aux femmes ;

Elle préconise une prise en compte du genre dans les orientations de la réforme foncière, car si les terres du domaine national sont immatriculées au nom des affectataires actuels, les chances des femmes, des jeunes et des générations futures d'accéder à la terre seraient définitivement compromises. L'accaparement des terres du littoral et de la vallée par des investisseurs étrangers mérite aussi qu'on y prête une très grande attention.

Au titre des recommandations, elle propose :

- la vulgarisation des textes sur le système foncier et la disponibilité de l'information foncière ;
- la vulgarisation des textes sur les droits des femmes ;
- un plaidoyer pour un accès égalitaire homme/femme à la terre ;
- le renforcement en genre des capacités des personnes chargées de l'application des lois foncières (Projet UE) ;
- l'équipement des femmes en matériel pour de larges exploitations. Exemple : Projet UE ;
- l'aménagement des terres en vue de l'irrigation ;
- la promotion d'une meilleure représentativité des femmes dans les commissions domaniales ;
- l'acte III de la décentralisation devrait favoriser cette représentativité pour que la dimension genre soit prise en compte ;
- un meilleur accès au crédit ;

- la formation des femmes aux techniques agricoles et à l'entrepreneuriat ;
- le réseautage des groupements ;
- l'accompagnement des femmes dans les formalités. Un guide a été créé pour une meilleure connaissance de ces formalités, il sera mis à leur disposition ;
- la facilitation de l'accès à l'eau.

A la suite de cet exposé, les intervenants ont fait des témoignages sur la prise en compte de la parité dans notre pays, les différentes initiatives en cours avant de faire part de leurs préoccupations.

Répondant à toutes ces interventions, Mme Marie Delphine NDIAYE note qu'il y a eu beaucoup plus de contributions que de questions et se félicite des recommandations et suggestions de madame le ministre Fatou GAYE SARR. Elle est d'avis que si la réforme foncière mène à des titres de propriété, ce serait la catastrophe. La réforme doit rester sur l'esprit du domaine national qui doit rester une propriété collective. Il faut d'abord se poser la question de savoir si la répartition qui est déjà faite est correcte, cohérente, transparente.

La titrisation au profit des actuels affectataires léserait à jamais 95% de femmes non détentrices de terre ainsi que les générations futures. Même si les personnes détentrices de ces terres ne peuvent pas les porter en garantie pour obtenir des crédits au niveau des banques, il faut donc aller vers d'autres mécanismes. Madame NDIAYE souhaite que le CESE apporte sa contribution au niveau de la commission pour qu'on ne rate pas l'esprit de la réforme.

Madame NDIAYE regrette que le PSE ait été élaboré sans séance de partage et espère que dans sa mise en œuvre, la dimension genre sera prise en compte. L'acte III de la décentralisation a également été fait avec précipitation, mais l'AJS ne s'est pas laissée faire. Il y a eu une plateforme des femmes qui a produit un mémorandum pour plaider en faveur d'une prise en compte de la dimension genre dans l'acte III et une meilleure présence des femmes dans la commission.

Elle soutient que les décideurs ne peuvent plus se permettre de statuer seuls ; les questions nationales comme le PSE et l'acte III doivent être partagées. Au niveau local, 600 parajuristes ont été formés pour constituer des relais qui peuvent remonter les informations liées aux violations des droits des femmes et des personnes vulnérables en général.

Madame Fatou Kiné CAMARA estime que si l'Assemblée nationale a eu des raisons de ne pas mettre en place un bureau paritaire, ce n'est pas le cas au niveau des collectivités locales. Les textes doivent être appliqués.

Elle pense qu'il faut une meilleure compréhension des textes de l'acte III de la décentralisation. De son point de vue, rien n'a changé dans le mode de financement des collectivités locales. Les lois majeures et décisives dans le processus de décentralisation, votées en 1996, avaient déjà doté les collectivités locales de ressources propres (fiscales et non fiscales).

Par rapport à l'égal accès à la terre, les textes étant égalitaires, il faut que les collectivités locales favorisent un partage équitable des ressources.

En conclusion, **Madame la Présidente** remercie tous les participants à la rencontre et promet de se rapprocher de l'AJS pour des solutions nouvelles et concrètes à la problématique de l'égal accès à la terre.

D- Audition du CERFLA (centre d'études de recherches, de formation en langues africaines) et du WILDAF (women in law and development in Africa) / Femmes, Droit et Développement en Afrique

La Commission du développement rural s'est réunie le lundi 15 décembre 2014 à 15h, à la salle Magathe LO CESE, pour l'audition du CERFLA, et du WILDAF. La séance a été présidée par monsieur Ndane DIOUF, Président de la commission.

Le Président ouvre la séance à 15h 30min et remercie les invités pour leur disponibilité. Ensuite, il indique que le CERFLA présente une réflexion sur le Ranch de Dolly et le Wildaf, sur la problématique de la gestion du foncier au Sénégal. Il précise que ces deux thèmes intéressent au plus haut point la commission du développement rural.

Mme LOUM Safiatou BALDÉ, secrétaire exécutif du CERFLA, commence par présenter les représentants d'OCB (organisations communautaires de base) de Dolly et le consultant qui composent sa délégation. Ensuite, elle fait savoir que l'accompagnement des communautés de base pour leur autopromotion est la mission essentielle du CERFLA, ONG créée en 1997 et qui intervient dans les zones de Linguère et Ranérou. Le choix de ces zones se justifie par la vulnérabilité des communautés qui y vivent, du fait de la sévérité des conditions climatiques, de la faible implication des politiques publiques, des difficultés d'accès à l'eau etc.

Le CERFLA est spécialisé dans le renforcement des capacités, parce que le développement à la base doit être porté par les populations et l'accompagnement doit également se faire dans cette direction. Elle précise que toutes les formations modulaires du CERFLA se font en langue nationale.

Mme LOUM rappelle les actions du CERFLA en direction des populations de Dolly et retient particulièrement l'accompagnement dans le plaidoyer pour la vocation pastorale du Ranch. Elle signale en outre que beaucoup de projets sont annoncés pour faire jouer au Ranch son rôle dans le développement du secteur de l'élevage, mais c'est encore lent. C'est donc pour elle l'occasion de demander au CESE de poursuivre le plaidoyer pour accélérer la réhabilitation du Ranch.

Elle soutient que l'appui institutionnel est le meilleur levier pour le développement local. De ce point de vue, il faut appuyer les organisations et les laisser poursuivre les activités de développement. Elle regrette enfin que le code pastoral n'ait pas fait l'objet d'un large partage.

M. Oussouby TOURE, consultant qui assure l'accompagnement des organisations d'éleveurs au niveau sous régional, estime que la dimension du foncier pastoral doit occuper la place qui lui revient dans la réflexion sur le foncier.

Par rapport au ranch de Dolly, il rappelle que c'est un espace de repli de tout le cheptel du pays et que la préservation de sa vocation pastorale est un enjeu national. Du point de vue des OP (organisations de producteurs) de la zone de Dolly, il faudrait aller vers la cogestion.

De l'avis de M. TOURE, pour qui l'option d'une gestion en régie par les services de l'élevage n'est pas la bonne ; il faudrait poser les jalons d'un système de gestion durable et concertée du Ranch qui implique l'ensemble des parties prenantes (communautés pastorales, organisations professionnelles, collectivités locales, services techniques, ONG d'appui et prestataires de services).

D'ailleurs, deux systèmes de gestion cohabitent déjà au sein du Ranch, à savoir : les exploitations pastorales et les entreprises privées. Dès lors, un arbitrage, qui prend en compte les intérêts des petits producteurs, est nécessaire. Il faudrait, en ce sens, définir les modalités d'implication des éleveurs dans la gestion.

À cet effet, M. TOURE suggère :

- la mise en place d'un cadre multi-acteur ;
- l'élaboration de plans de gestion des parcours qui s'appuient sur un code de conduite ;
- l'implication des éleveurs à la définition des règles d'accès au Ranch et aux infrastructures ;
- la capitalisation des expériences dans la perspective de l'élaboration et de l'application des plans de gestion des unités pastorales ;

C'est dire qu'il est nécessaire d'avoir des instances qui édictent les règles et qui s'occupent de l'application des règles aux transhumants.

Madame Mariame COULIBALY, Présidente du réseau Wildaf Sénégal, commence par faire une brève présentation de son organisation. Il s'agit en effet d'un réseau régional panafricain, créé en février 1990 à Hararé, présent dans 40 pays africains. Au niveau du Sénégal, il intervient dans 9 sur les 14 régions du pays. Conformément à sa mission et sa vision, il utilise plusieurs variétés d'outils, y compris la loi, pour promouvoir une culture d'exercice et de respect des droits de la femme, de l'homme en général.

Avec l'appui technique et financier de différents partenaires parmi lesquels la commission européenne, la fondation trust Africa, les ambassades du Canada et des États-Unis, le réseau Wildaf Sénégal a eu à mettre en œuvre plusieurs projets et programmes. On peut en citer :

- le renforcement des capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour une effectivité des droits des femmes et des hommes au Sénégal ;
- le programme bonne gouvernance et participation des femmes au Sénégal.

Les 12 domaines prioritaires de la décennie de la femme africaine 2010 – 2020 sont en train d'être mis en œuvre. Le réseau est également en train de renforcer, à travers le projet « **réformons le foncier** », les capacités des femmes sur les enjeux de la réforme foncière, parce que le développement requiert l'implication pleine et entière de toutes les composantes de la communauté.

Compte tenu du rôle important du CESE dans ce cadre, Mme COULIBALY sollicite un plaidoyer de sa part pour la participation, l'implication, mais également la prise en compte des besoins prioritaires des femmes et des jeunes dans le processus de réforme foncière.

M. Casimir TENDENG, chargé de projet Wildaf Sénégal, expose les objectifs du projet « *réformons le foncier* », les axes établis ainsi que la part qui revient au Wildaf.

En effet, ce projet qui a une durée de vie de 15 mois (janvier 2014 – mars 2015) est initié par Wildaf, Oxfam, Action Aid, Action Solidaire, Enda Pronat, Cncc et Ipar qui se sont regroupés en consortium. Son but est de contribuer à une réforme foncière avec la participation responsable de tous les acteurs afin que les droits des exploitations familiales soient sécurisés et que les intérêts de la nation soient également protégés. Les précédentes réformes n’ayant pas été inclusives, ajoute-t-il.

Il s’agit de faire comprendre les enjeux de la réforme foncière au grand public, à travers l’information et la sensibilisation, le renforcement des acteurs non étatiques en matière de plaidoyer et de communication avec les autorités et les citoyens, d’appuyer les citoyens des différentes zones agroécologiques du Sénégal à exprimer leurs attentes et leurs propositions par des consultations élargies. Ces zones agroécologiques sont : la vallée du fleuve, le bassin arachidier, la zone agro-sylvo-pastorale, la Casamance et la zone des Niayes.

En plus des activités communes pour renforcer le réseautage, la collaboration et la construction d’alliance en vue d’influencer le processus de réforme foncière, il y a des activités spécifiques à chaque organisation membre du consortium. Dans ce cadre, un forum national des femmes a été organisé, le 30 octobre 2014, avec la participation de beaucoup d’acteurs venus de toutes les régions du Sénégal. Auparavant, toujours dans cette optique, les 29 et 30 avril, une masse critique de femmes venues des différentes régions du pays ont bénéficié de renforcement de capacités.

Il est également prévu l’organisation d’une exposition nationale sur des récits de vie de femmes agricultrices en vue de mettre en lumière leur apport dans le développement.

Mme Safiatou Fall DIOP, présidente du réseau Siggil Jigéen qui est membre de Wildaf revient sur l'importance de la réforme foncière dans le cadre du PSE dont l'un des piliers essentiels est l'agriculture. L'autosuffisance en riz que nous avons en vue requiert des terres disponibles, des intrants, de la mécanisation et des infrastructures. Toutes ces politiques intéressent au plus haut point la femme qui est l'épine dorsale de la famille et qui représente 52% de la population du Sénégal.

Elle rappelle que le Sénégal a signé tous les traités internationaux mettant au même pied d'égalité les hommes et les femmes dans la distribution des terres. Mme DIOP demande alors au CESE de plaider pour que la réforme foncière prenne en compte les intérêts de tous les acteurs et principalement les femmes et les jeunes.

M. le Président milite en faveur d'une répartition équitable des terres, une répartition qui ne favorise aucun citoyen au détriment d'un autre. Ensuite, il ouvre le débat général.

A la suite du débat général qui a permis aux conseillers de faire part de leurs préoccupations, les intervenants ont apporté les éclairages suivants :

Mme LOUM Safiatou BALDÉ souhaite laisser la parole aux partenaires du CERFLA venus de Dolly, pour apporter leur contribution au débat et à M. TOURE le soin de répondre aux questions des intervenants.

M. Fary SOW, président de l'association « Nanondiral » de Dolly dit être rassuré par ce qu'il a entendu et demande aux Conseillers de poursuivre leur plaidoyer en faveur de la réhabilitation du Ranch.

M. Kalidou SOW, président du collectif des éleveurs de Dolly, salue l'arrivée du CERFLA qui a contribué pour beaucoup à ressusciter le Ranch. En outre, il pense qu'avec l'accompagnement du CESE et la mobilisation de l'État et des ONG autour de la réhabilitation du Ranch de Dolly, l'espoir est permis.

Mme Coumba DIALLO, présidente de la fédération des groupements des femmes de Dolly félicite le CERFLA et sollicite le plaidoyer du CESE pour leur faciliter l'obtention d'unités de transformation laitière.

M. Oussouby TOURE signale qu'il n'y a plus de difficulté à déterminer la capacité de charge du Ranch de Dolly. Ensuite, il apporte les précisions ci-après :

- pour la gestion du Ranch, la cogestion est la meilleure des options ;
- pour ce qui est de la sécurité, elle relève de la gendarmerie nationale ;
- les infrastructures, c'est l'affaire de l'État et des partenaires ;
- l'encadrement revient aux services de l'élevage ;
- le pilotage opérationnel doit être assuré par les populations.

Il indique que la Direction de l'élevage a un schéma consistant à affecter un gestionnaire au Ranch, ce qui n'a rien à voir avec la cogestion qui implique les acteurs.

Par rapport à l'accès des femmes à la terre, il note que les avancées législatives n'ont pas de portée réelle en milieu rural. Les femmes sont encore victimes de l'idéologie dominante. Il faut donc aller au-delà des textes et mettre l'accent sur le renforcement de capacité, l'encadrement, la discrimination positive etc.

M. **Chérif Bocar SY** du CERFLA fait savoir qu'il y a 2 unités de transformation laitière stockées à Linguère et Ranérou et qui sont en train de se détériorer. Il suggère que des démarches soient entreprises pour les mettre à la disposition des femmes.

Mme **Mariame COULIBALY** explique la présence du réseau Wildaf dans seulement 9 sur les quatorze régions du Sénégal par un processus d'installation progressive, mais précise qu'ils ont des représentants dans les 5 autres régions.

Par rapport à la durée de vie du projet « réformons le foncier » qui n'est que de 15 mois, elle indique qu'elle a été déterminée par le partenaire OXFAM, mais d'autres partenaires veulent prendre le relais.

Encore, suggère-t-elle la mise en place d'un Plan d'aménagement du territoire pour régler la question de la distribution équitable des terres.

Mme COULIBALY est d'avis que la difficulté des femmes d'accéder à terre est une des conséquences de leur non présence au niveau des commissions domaniales. Enfin, elle compte sur le CESE pour relayer davantage la voix des femmes afin que l'accès à la terre et aux intrants ainsi que l'ouverture des marchés leur soient facilités.

Pour terminer, elle félicite le CESE pour sa participation au Forum national des femmes sur les enjeux de la réforme foncière au Sénégal, organisé par le réseau Wildaf le 30 octobre 2014.

Mme **SARR Marième TRAORE** précise que l'approche du réseau Wildaf, pour accroître la participation et l'influence des femmes à tous les niveaux, n'est pas d'importer un modèle de développement de l'extérieur, mais juste de réclamer des droits.

Mme **Safiatou Fall DIOP** abonde dans le même sens que Mme SARR pour parler d'enracinement dans nos valeurs propres et d'ouverture aux autres, comme le préconisait le Président Léopold Sédar SENGHOR. Il s'agit donc pour elles d'apporter leur contribution au développement de la famille.

Clôturent la séance, M. le Président renouvelle ses remerciements et encouragements à l'endroit des invités pour la clarté et la pertinence des exposés ainsi que leur contribution au développement au développement social et économique du Sénégal. Il rappelle que le CESE est à la disposition des populations, sans exclusive et assure que le message sera porté à toutes les autorités destinataires avant de lever la séance à 19h 11min.

E- Rencontre avec les représentants de la coalition Bay Dunde

Le 15 mai 2014, le CESE a organisé une séance de partage sur la riziculture avec la coalition Bey Dunde.

Dans leur communication, les représentants de la coalition ont soulevé plusieurs questions qui ont fait l'objet d'un débat approfondi.

1. La rencontre se déroule dans un contexte où le « consommer sénégalais » est incontournable pour inscrire le Sénégal sur la voie de l'émergence ;
2. La problématique de la production ne se pose pas puisque le Sénégal vise l'autosuffisance en riz et envisage de produire 1 600 000 tonnes de riz paddy en 2017, avec une phase transitoire calée en 2015 pour un niveau de production de 900 000 tonnes. Le but visé est :

- d'éradiquer l'état de vulnérabilité de l'État du Sénégal du fait du degré de dépendance relativement élevé vis-à-vis du marché international ;
 - de remettre en confiance les riziculteurs ;
 - de réduire le déficit de la balance commerciale car les importations représentent en valeur monétaire entre 150 et 170 milliards de francs CFA.
3. La volonté politique est donc affirmée, mais le riziculteur à qui on demande de produire en abondance, ne sait pas à qui vendre.
4. Il est admis que le riz est un produit stratégique pour le Sénégal. Une analyse du bilan céréalier du Sénégal indique que, sur 2 millions de tonnes de produits céréaliers, la quote-part du riz est de 43% dont 13% pour le riz local et 30% pour le riz importé. Une articulation aux besoins du Sénégal en riz estimés à 800 000 tonnes/an donne le résultat suivant :
- 70% pour les importations ;
 - 30% pour la production locale.
5. Il est donc important de relever l'impact des initiatives prises par l'État du Sénégal dans le sens de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.
6. Pour rappel, ces initiatives prises dans le passé sont :
- création de la SAED (Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta) ;
 - mise en place de la caisse de péréquation et de stabilisation des prix ;
 - Création de la SODAGRI (Société de Développement Agricole et Industriel) ;
 - mise en œuvre d'une cinquantaine de politiques, projets et programmes.
7. La production de riz local qui tournait autour de 25 800 tonnes en 1981-82, est montée jusqu'à 100 000 tonnes en 1993. L'inverse s'est produit avec la libéralisation de la filière riz intervenue en 1995-96 et qui visait la réduction drastique des importations et le développement de la production locale.

8. Entre 1993 et 1996, la production locale a chuté de l'ordre de 50% et c'est à cet instant que la véritable problématique de l'écoulement de la production locale s'est posée. Contraintes majeures : courte période d'adaptation et inadaptation de l'offre à la demande (les sénégalais préfèrent la brisure au riz entier et au riz intermédiaire). La possibilité de la caisse de péréquation d'imposer le riz local et de mettre en standby le riz importé, avait également disparu.
9. Comme mesure d'accompagnement, l'État avait institué ce qu'on appelle « une mesure de sauvegarde » consistant à appliquer un prélèvement variable sur toute importation en deçà de 153 mille tonnes. L'objectif était d'engranger 5 milliards de francs Cfa/an à réinjecter dans la riziculture locale.
10. À l'arrivée, moins de 500 millions de francs Cfa ont été recouverts sur 25 milliards attendus en 5 ans.
11. Le passage du taux de couverture des besoins de consommation du pays de 20 à 30, voire 40% en 2009 annonce des prémices pour inverser la tendance. Aussi, le PSE, initié récemment, accorde une place prioritaire à l'agriculture en général et à la riziculture en particulier.
12. Toujours dans cette optique, beaucoup d'interventions sont faites par rapport à la nécessité de promouvoir la riziculture locale à travers :
 - la coopération canadienne (projet bay dunde) ;
 - la coopération japonaise (PAPRIZ : projet d'amélioration de la productivité du riz dans la vallée du fleuve Sénégal) ;
 - la coopération française, espagnole, chinoise, américaine et d'autres bailleurs de fonds.
13. Lors de la crise alimentaire survenue en 2008 et 2009, le niveau de production de riz, au Sénégal, a été porté pour la première fois à 248 mille tonnes, une dynamique maintenue jusqu'en 2012.
14. Ce qui est en train de prévaloir actuellement, c'est une décroissance, parce que cette dynamique de croissance a connu un frein en 2013. Et une analyse des indicateurs sur la production de riz local renseigne que la plupart des objectifs visés par l'État du Sénégal n'ont pas été atteints. Sur les 30 dernières années, nous en sommes à 113 mille ha aménagés dans la vallée sur un potentiel de 240 mille ha, d'où un gap de 125 mille ha.
15. Ainsi, le niveau de production est plombé à 400 mille tonnes.

16. L'environnement du marché est très peu favorable au riz local ; il y a une absence d'attractivité. La transformation artisanale également crée la désaffection que les consommateurs ont sur le riz local.
17. Les importations de riz sont contributives de l'ordre de 16% sur le déficit de la balance commerciale et la baisse du prix sur le marché international n'a pas d'impact sur le prix du détail au Sénégal.
18. Alerte : le taux de croissance du riz au plan mondial est en train de s'effriter comme peaux de chagrin. Il est passé de 3.4% à 1.2%.

Après des échanges fructueux, les participants ont préconisé, pour une meilleure prise en charge de la problématique du riz local, de sa production à sa commercialisation en passant par son stockage et sa transformation, les mesures ci-après :

1. Inciter l'État à s'inscrire dans une dynamique irréversible de promotion de la production locale ;
2. Créer les conditions de la réussite de la phase transitoire, prévue en 2015, par la mise en œuvre, dès maintenant, des mesures d'accompagnement qui doivent sous tendre l'objectif d'autosuffisance ;
3. revoir la politique d'approvisionnement du pays ;
4. ne plus circonscrire la régulation sur la seule variable « prix » ;
5. procéder, dès à présent, à l'évaluation des quantités de riz présentes dans le pays et, d'autre part, à une planification rigoureuse des importations ;
6. mettre en place un programme d'infrastructures de stockage et de transformation qui répondent aux normes ;
7. mettre en place une ligne de crédit bonifié d'environ 10 milliards de francs Cfa au profit de la filière riz ;
8. expliquer au consommateur pourquoi il doit porter son choix sur le riz local et comment il doit l'utiliser ;
9. prendre en compte la problématique des oiseaux granivores et promouvoir l'assurance agricole ;
10. revisiter le système de péréquation qui a prévalu par le passé et appliquer ses aspects positifs éventuels au riz local ;

11. mettre en place une politique discriminatoire pour le riz local ;
12. procéder à l'exonération des TVA ;
13. mettre en place une cellule de suivi et de coordination, placée sous la supervision du Premier Ministre, pour chapeauter les départements ministériels impliqués dans la production et la commercialisation du riz. Elle impliquerait les producteurs par rapport à la dynamique inclusive qui est envisagée dans ce sens.

F- Communication sur le PUDC

Cette communication a été présentée par le Secrétaire d'Etat en charge du PUDC, M. Souleymane Jules DIOP.

1- Présentation du PUDC

Parlant des raisons qui justifient la création du PUDC, M. le Secrétaire d'Etat indique que les différents programmes et politiques mis en place de 1960 à nos jours n'ont pas pris en charge, de manière efficace, les préoccupations réelles du monde rural qui, paradoxalement, est plus actif et plus pauvre. Sa population composée en majorité de femmes est soumise aux aléas du climat, au manque d'eau potable et ne contribue qu'à 10% ou moins du PIB.

Le Secrétaire d'Etat rappelle que le PUDC, mis en place pour corriger les tares citées plus haut, répond à deux impératifs : réagir le plus rapidement et de la manière la plus efficace. D'où le choix porté sur le PNUD, qui est motivé par le souci d'aller vite dans la satisfaction des besoins dûment identifiés du monde rural et en parfaite adéquation avec les orientations du PSE.

La satisfaction desdits besoins passe par des activités visant à favoriser une meilleure adéquation entre le secteur primaire, le secteur secondaire et la production de richesse. Conformément aux différentes composantes du PUDC, le focus est mis sur :

- le développement de l'agriculture à travers des pistes rurales, la maîtrise de l'eau, l'amélioration de la productivité, la transformation postproduction ;

- le renforcement des capacités des acteurs locaux dans l'encadrement du monde rural et l'accès aux finances pour les groupements ;
- le développement d'un système de géoréférencement qui permet de mettre à la disposition des décideurs des outils de décisions fondés sur une meilleure connaissance du monde rural ;
- l'accompagnement du processus de communalisation intégrale qui vise l'accès à une dignité universelle pour le monde rural par le renforcement des capacités et des moyens des communes.

Les arguments qui précèdent amènent Monsieur le Secrétaire d'Etat à qualifier le PUDC de PSE « Joni-Joni » qui fait passer les ruraux (paysan, éleveur, pêcheur, etc.), d'acteurs de l'économie domestique de consommation à de véritables acteurs de développement.

Au titre des réalisations, il fournit les éléments d'informations suivantes :

- *concernant les pistes rurales*, entre 1960 et 2012, seuls 12 000 km ont été réalisés, soit 193/an alors qu'en 6 mois, sur 3050 km à réaliser par le PUDC, 675 km sont engagés sur 35 sites ;
- de 1960 à 2012, moins de 1000 forages ont été construits alors que sur 198 forages programmés par le PUDC, 30 sont déjà réalisés par l'armée sénégalaise ;
- de 1960 à 2012, 2260 villages ont été électrifiés, soit 36 villages/an, alors que plus de 1 000 villages seront électrifiés cette année par le PUDC (qui prend en charge les 410) et l'ASER, dont 136 au solaire ;
- 5 500 machines agricoles de transformation ont été distribuées aux femmes de Fatick.

Relativement aux critiques, il dit qu'elles sont les bienvenues, ce qui est normal surtout lorsqu'on est dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats. Il informe, en outre, qu'une carte interactive est déjà disponible pour permettre à chaque sénégalais de voir l'état d'exécution du PUDC, quelle que soit la localité. Saraya, Salémata, Dianah BA, Dindifélo, Yamoussa, Tessékéré sont citées en exemple comme localités ayant accédé à l'eau grâce au PUDC. De même que les populations de Djinani dans le Sédhiou,

Taïba Nianguene entre autres, dont la vie est en train de changer du fait des nombreuses actions du PUDC à leur profit.

Il rappelle qu'au début, du fait de la réticence des bailleurs de fonds, le Président de la République avait mis en place une enveloppe de 113 milliards. Aujourd'hui, avec l'accompagnement de la Chine, de la BAD et les promesses de financement d'autres partenaires, le PUDC va connaître de meilleurs jours. Même la Casamance qui n'était pas dans le programme initial est présentement intégrée.

2- Contribution des Conseillers

Durant le **débat général** qui a suivi la présentation, les conseillers ont pris la parole pour apporter leurs contributions ou demander des compléments d'informations :

- l'action du PUDC contre les inégalités et le respect du peuple sont magnifiés ;
- la prise en compte des ressources financières nécessaires à l'entretien des réalisations ainsi que la formation des jeunes pour cela ;
- la nécessité de coordonner les actions avec les communes, dont beaucoup gardent encore leur aspect rural ;
- au scepticisme du début du fait de la non implication des élus dans l'élaboration du PUDC, s'est substitué une satisfaction due à la rapidité des réalisations ;
- le retour annoncé des partenaires est à saluer de même que le renforcement de la collaboration avec les élus, surtout pour l'entretien des pistes ;
- la prise en compte des populations pauvres des zones urbaines ;
- le renforcement et l'accélération du volet désenclavement du PUDC ;
- la faiblesse de la part réservée à l'élevage dans le PUDC et la nécessité de construire des infrastructures comme des foirails communautaires, des marchés à bétail, etc., favoriserait un meilleur développement de l'élevage ;
- la transformation de l'ensemble des abris provisoires en écoles conventionnelles ;

- la nécessité de prendre en compte la construction d'une voie de contournement de la Gambie pour désenclaver la Casamance ;
- les inquiétudes introduites par la privatisation des forages où les prix pratiqués sont inaccessibles aux populations rurales, ce qui risque de minorer l'utilité du programme ;
- l'articulation entre l'ASER, l'ANER et le PRACAS par rapport au financement des équipements agricoles ;
- des clarifications sur le rôle du PNUD dans le PUDC.
- l'articulation du PUDC aux plans de développement des Collectivités Territoriales ;
- l'implication des entreprises locales dans l'exécution des travaux ;
- la promotion du tourisme culturel par la réhabilitation des sites historiques ;
- les critères ayant présidé au choix des secteurs ciblés, parce que les populations rurales ont aussi des problèmes d'éducation et de santé par exemple ;
- l'urgence de prendre en charge les besoins en eau des populations des zones périurbaines, si proches de la capitale, avant de s'attaquer aux préoccupations de celles des zones éloignées ;
- l'existence potentielle de conflits de compétences entre le projet PROMOVILLES et le PUDC ;
- la prise en compte dans le PUDC de la dimension *reconfiguration de l'habitat rural* et de la formation des producteurs ruraux et particulièrement des femmes.

3- Clarification du communicant

En réaction aux observations, interpellations et suggestions des Conseillers, Monsieur le Secrétaire d'Etat, après être revenu sur la portée du programme et son intérêt pour les populations, apporte les éléments de clarification ci-après :

- *au sujet de la maintenance* : la facilité de l'accès au financement et la souplesse des conditions permettent aujourd'hui au Sénégal d'assurer la réhabilitation de plusieurs infrastructures tombées en panne ;

- *sur les relations avec les structures décentralisées* : la méfiance a été levée, parce que la deuxième phase du PUDC est complètement réalisée par les maires. À cet effet, une convention est signée avec l'Association des Maires du Sénégal ;
- *dans la composition du comité de pilotage* : le PUDC s'est ouvert aux associations paysannes, à l'AMS, aux ONG et est prêt à faire de même avec le CESE. D'ailleurs, ce qu'il y a à faire en Casamance résulte des remontées des informations reçues de ces acteurs ;
- *gestion du projet* : le PUDC s'inscrit dans une logique de gestion axée sur les résultats. Le Programme est géré par le Trésor public, il est lié au PNUD juste par l'exécution ;
- *manque de communication* : il s'agit d'un souci partagé par le PUDC. La page **Facebook** est disponible, le site internet le sera bientôt. Il convient d'ajouter qu'un film de 20 min est réalisé et traduit en plusieurs langues. Il est cependant important de préciser que l'État a des impératifs de communication qui ne sont pas nécessairement ceux du PNUD, mais un dispositif de communication est en train d'être mis en place, des tournées sont entreprises et accompagnées d'une grande communication sur les réalisations du PUDC ;
- *difficultés notées à Fatick* : le suivi nécessaire est en train d'être fait pour apporter des réponses immédiates. En plus, la capacité de rectifier même en cours d'exécution, confère au projet toute son efficacité ;
- *sur la santé et l'éducation* : la cartographie des besoins en matière d'éducation est disponible, mais tout ne peut pas être fait en même temps. Le diagnostic fait ressortir que les abris provisoires, le système double flux, la scolarisation universelle ont poussé l'État à mettre en place des infrastructures sans tout le nécessaire. Cela a donné comme résultat, un enseignement au rabais. En 3 ans, de 8.000 abris provisoires, le Sénégal est passé à 6.000. Cette année, 60 milliards sont prévus pour la construction d'universités (Kaolack, banlieue de Dakar) ;
- *intégration de la Casamance dans le programme* : le constat est qu'il est plus facile d'aller en Casamance que dans certains villages de Matam. Le dragage du fleuve, le vote de la loi portant statut fiscal spécial des entreprises touristiques installées en Casamance,

l'intégration de la Casamance dans le PUDC avec un programme de 200 forages, la construction d'écoles aux zones frontalières avec la Casamance sont autant de choses qui montrent que le problème est global ;

- *conflit de compétence* : il n'existe pas de contradiction entre le PUDC et PROMOVILLES. Ce dernier s'intéresse à certaines communes créées et qui sont sans infrastructures de base, c'est le cas de Sédhiou. Il commence par 13 villes avec un investissement de 10 milliards par ville, à partir de 2016. Il intervient également au niveau des cités religieuses ;
- *valorisation des sites et monuments historiques* : la question est de savoir si c'est dans les compétences du PUDC ;
- *zones périurbaines non prises en compte dans le PUDC* : il s'agit bien de zones rurales. Des instructions sont d'ailleurs reçues, de la part du Chef de l'Etat pour réfléchir sur des solutions immédiates par rapport à cette question ;
- *implication de la diaspora* : de la même manière que la diaspora a été associée au PSE, une grande rencontre sera organisée très bientôt pour capitaliser la contribution des sénégalais de l'extérieur ;
- *relation avec les ministères sectoriels* : il y a eu des ministres qui ont été réticents au début et qui aujourd'hui confient certains de leurs programmes au PUDC, parce qu'il agit avec plus de rapidité. Il y a donc une complémentarité ;
- *difficultés dans l'implantation au niveau de certaines communes* : il faut les remonter. L'autorité est immédiatement informée pour que les corrections soient apportées.

En conclusion de la séance, Madame la Présidente remercie la plénière pour la participation active et positive et qui dénote l'intérêt que le CESE accorde au PUDC. Elle se félicite des suggestions, des constats relevés de réussite et des préoccupations tout en assurant que ce programme est l'une des clés de réussite du programme de Monsieur le Président de la République.

G- Rencontres de médiation dans le secteur éducatif

G1- Audition du Syndicat autonome des enseignants du Sénégal

Le vendredi 27 février 2015, s'est tenue à la salle Maguette LO, à 11h33, la rencontre du CESE avec les représentants du Syndicat autonome des enseignants du supérieur (SAES).

Les travaux se sont déroulés en trois étapes : interventions des représentants du SAES, interventions des conseillers, clarification et précisions des invités.

Pour introduire les échanges, plusieurs points ont été soulevés.

1. Les membres du SAES affirment leur soutien à la réforme engagée de l'enseignement supérieur et témoignent tout leur regret d'aller en grève. En trente ans d'existence, le SAES n'a pas mené plus de sept (7) grèves.

Ils expriment également leur amertume au sujet du vote de la loi n° 31-2014 du 26 décembre 2014 relative aux Universités publiques du Sénégal, par 37 Députés sur les 150 que compte l'Assemblée nationale, pour satisfaire les exigences de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, pour alerter les communautés nationale et internationale sur les limites de cette loi et leur non adhésion, outre les démarches engagées auprès de la tutelle et de l'Assemblée nationale, le SAES a rencontré de nombreuses personnalités : le Cardinal, le Médiateur de la République, les Guides Religieux...

2. S'agissant des facteurs déclencheurs de la grève, le SAES pose :

- la question du protocole d'accord signé en 2011, du fait du silence des politiques, notamment le non-respect de la promesse de l'Etat d'ouvrir des négociations en 2013 ;
- les limites de la loi cadre portant sur la réforme des Universités publiques, notamment en ses articles 1,2,3,4,7,8,9,14,15,16,17, 18, 19 et 22 ; surtout la volonté affichée par la tutelle de contrôler les universités publiques, en ignorant ainsi « qu'il n'y a pas de pouvoir au-dessus du savoir ».

3. Entre autres préoccupations, les membres du SAES rappellent :

- l'ouverture de l'université au monde des entreprises qui remonte aux années 70 avec l'avènement du décret 70-1135 du 13 octobre 1970 ;
- le rejet du nouveau décret relatif à l'orientation des étudiants par l'Assemblée de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- que le management des universités doit résulter d'une confiance des pairs, comme ça se passe en France où tous les Recteurs sont nommés par leurs collègues ;
- la non adhésion du Ministère de l'enseignement Supérieur aux orientations préconisées par la commission éducation de l'Assemblée nationale du Sénégal, visant le renforcement de l'autonomie des universités ;
- l'impact du défi en matière de gestion des effectifs sur la qualité des enseignements et de la recherche ;
- le coût élevé des inscriptions des étudiants dans la seule perspective d'un désengagement de l'Etat ;
- la perte de confiance vis-à-vis de la tutelle, du fait de la supercherie notée dans le processus ayant conduit à l'adoption du projet de loi par le Gouvernement, son vote par le pouvoir législatif et sa promulgation éventuelle par le Chef de l'Etat ;
- le déficit de communication sur les réformes de l'enseignement supérieur et contraintes réelles qui entravent la bonne mise en œuvre de celles-ci et le fonctionnement correct de nouvelles créations comme l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS), où les bacheliers orientés sont restés deux ans sans commencer les cours.

Répondant aux réactions des conseillers, la délégation du SAES :

1. indique l'incohérence des textes avec l'adoption d'une loi d'orientation pour le sous-secteur de l'enseignement supérieur et non du système éducatif dans son entièreté ;
2. relève que les principaux points du protocole d'accord signé portent sur :
 - l'achèvement des travaux de la deuxième cité des enseignants des universités ;
 - l'harmonisation des textes ;
 - la réforme des titres pour faciliter les équivalences sur le marché international de formation.
3. note des limites dans l'élaboration de certains textes de la réforme du fait d'un problème d'interprétation du fonctionnement des universités ;
4. repose le défi relatif à l'orientation des bacheliers et la gestion des effectifs par rapport aux exigences qualité du système LMD et des contrats de performance des Universités.

En conclusion, les Conseillers :

- invitent la délégation du SAES à mettre l'accent sur la prise en charge de leurs préoccupations et le modèle d'université à construire ;
- rappellent que la priorité d'un Etat est d'organiser les problèmes de développement et l'obligation des universités d'assurer une bonne gestion des ressources mises à leur disposition ;
- reviennent sur la nécessité de rétablir le dialogue avec la tutelle et leur engagement à accompagner ce processus.

G2- Audition du Cadre unitaire syndical du moyen et du secondaire (CUSEMS).

Le jeudi 05 mars 2015, s'est tenue à la salle Maguette LO, à 10h08, la rencontre du CESE avec les représentants du cadre unitaire syndical du moyen et du secondaire (CUSEMS).

Pour introduire les échanges, plusieurs points ont été soulevés.

1. Les Représentants du CUSEMS affirment leur disponibilité à discuter avec tous les acteurs institutionnels et précisent que leur intention n'est pas de bloquer le système éducatif.

Ils indiquent que le CUSEMS privilégie une démarche d'alerte. Ainsi, dans le souci de prévenir les pouvoirs publics, outre le préavis déposé le 12 novembre 2014, le CUSEMS a adressé un courrier de rappel au Premier Ministre en ce début d'année.

2. En référence aux protocoles d'accords signés avec le Gouvernement le 11 mars 2011 et le 17 février 2014, les représentants du cadre déplorent :
 - les lenteurs criardes dans le traitement des dossiers relatifs à la carrière des enseignants, notamment : la programmation des commissions d'avancement, les reclassements, la délivrance des actes d'avancement... ;
 - le recrutement d'un personnel enseignant peu qualifié et la non systématisation de leur formation pédagogique ;
 - l'absence de mesures clairement établies sur les passerelles ;
 - le traitement inéquitable des agents de l'Etat en matière d'allocation d'indemnité de logement, comme l'atteste la signature récente du décret 2014-769 du 12 juin 2014, abrogeant et remplaçant le décret 91-490 du 08 mai 1991, fixant les conditions d'attribution et d'occupation des logements administratifs ;

- la persistance des retards dans le paiement des salaires des corps émergents et des indemnités ;
- la remise en cause de l'acquis du mouvement syndical en matière de gestion démocratique de la mobilité des enseignants avec l'introduction du logiciel MIRADOR dont les limites ont été signifiées à la tutelle ;
- la réduction drastique des budgets des établissements scolaires, au niveau du moyen et du secondaire, une mesure qui s'oppose aux nouveaux défis inscrits dans le PAQUET
- la pléthore des effectifs dans les classes ;
- la précarité des conditions pédagogiques dans certaines localités du sud-est du pays où les enseignements apprentissages se déroulent encore dans des abris provisoires ;
- les violences exercées sur les enseignements dans plusieurs établissements scolaires...

En réaction aux interventions des conseillers, la délégation du CUSEMS :

1. affirme, pour l'accès au logement, l'existence d'une coopérative et la signature de deux contrats avec des sociétés ;
2. pose les contraintes découlant des conditionnalités des banques et les liens qui existent entre celles-ci et la gestion de la carrière des enseignants du fait de l'impact de l'âge par rapport à la capacité d'endettement de chaque membre de la coopérative ;
3. rappelle les difficultés résultant de l'engagement du gouvernement de mettre à leur disposition des parcelles du fait du coût de la viabilisation et leur disponibilité à acquérir des terrains non viabilisés ;
4. se félicite de l'augmentation des prêts DMC plafonnés à 5 millions tout en déplorant les lenteurs car la durée moyenne de traitement des dossiers, peut facilement dépasser quatre ans avec des impacts sur l'âge et la capacité d'endettement des enseignants ;
5. affirme l'existence d'une crise de confiance du fait du non-respect des engagements pris par le gouvernement, malgré les sacrifices consentis par les enseignants pour apaiser l'espace scolaire, et s'interroge sur la crédibilité de leur interlocuteurs lors des rencontres ;

6. déplore le caractère récurrent des problèmes basiques qui favorisent le déclenchement des grèves et l'absence d'une volonté affirmée de l'Etat, une situation qui accentue les exaspérations et frustrations ;
7. indique que les conséquences des retards constatés dans la gestion des dossiers relatifs à la carrière des enseignants, dépassent la dimension pécuniaire car elles leur empêchent de saisir toutes les opportunités qui peuvent se présenter (accès au concours, nomination à des postes de responsabilité...);
8. revient sur l'absence de cohérence dans les choix politiques avec l'adoption du PAQUET en premier l'organisation des assises nationales de l'éducation et la réduction au tiers des budgets devant soutenir la réalisation des mesures retenues ;
9. évoque les contraintes subies lors des examens du baccalauréat dans la correction des copies des candidats (300 à 400 copies par Professeur, en 72 heures) ;
10. informe que le CUSEMS n'a jamais signé un pacte de stabilité ;
11. affirme leur disponibilité pour la décrispation de la crise et préconise:
 - le respect des accords de 2011 revus en 2014, notamment la délivrance des actes de reclassement et avancement, la prise en compte de l'ancienneté civile dans les procédures de régularisation des agents titularisés dans le corps des fonctionnaires ;
 - l'ouverture d'une négociation sur la revalorisation de l'indemnité de logement, dans le respect des principes d'équité et d'égalité ;
12. précise que leur Plateforme revendicative comprenait 33 points à l'origine avant de passer à onze (11) points de revendication qui pourraient même être résumés en trois (3).

En conclusion, les Conseillers :

- ❖ s'interrogent sur la problématique de la prise en charge financière des revendications dans le budget de l'Etat et le traitement inégal des agents de l'Etat comme source de frustration ;
- ❖ insistent sur la nécessité d'entendre également les ministères concernés par la crise scolaire et universitaire et le « Grand Cadre » ;
- ❖ reviennent sur la nécessité :
 - d'avoir la même compréhension des revendications des enseignants et d'harmoniser les positions ;
 - de s'entendre sur l'objectif à atteindre en rencontrant les acteurs du système éducatif ;
 - de renouer les fils du dialogue et de rétablir la confiance rompue entre syndicats d'enseignants et Etat ;
 - de bénéficier de la confiance des acteurs ;
 - d'écouter d'abord les syndicats, ensuite les ministères concernés avant d'envisager une « confrontation » entre les représentants de ces derniers et les syndicats.

G3- Rencontre avec le Ministère de l'éducation nationale

Le mardi 10 mars 2015 s'est tenue dans les locaux du Ministère de l'Education, la rencontre du CESE avec les représentants dudit département.

Pour introduire les échanges, les conseillers :

☞ reviennent sur :

- le caractère préoccupant de la crise qui déstabilise le système éducatif
- les rencontres organisées avec le CUSEMS et le Grand cadre

☞ s'interrogent sur le devenir du pacte social de stabilité ;

☞ invitent le Ministre à sérier les points d'accord et de désaccord, notamment en matière de formation, d'accompagnement du processus d'intégration des volontaires, vacataires et contractuels dans la fonction publique ;

☞ interpellent le Ministre sur les solutions à envisager pour surpasser la crise.

En réaction aux différents questionnements des conseillers, **le Ministre et ses collaborateurs :**

❖ pensent que la situation actuelle résulte du laxisme constaté dans la formation des nouveaux types d'enseignants ;

❖ rappellent le processus ayant abouti :

- à la signature d'un pacte de stabilité ;
- à l'adoption d'un code de déontologie ;
- à la mise en place d'un comité de suivi du protocole d'accord signé le 17 février 2014, comportant 33 points ;
- au financement récent d'une rencontre à Saly avec le Comité national du dialogue social (CNDS) ;

❖ précisent que la situation dont ils disposent fait état de 20 points satisfaits sur les 33 du protocole d'accord et réaffirment la disponibilité du département à poursuivre les discussions ;

- ❖ disposent d'un document récapitulatif de l'état de gestion des revendications et assurent de leur engagement pour le suivi des accords et de l'inexistence d'instances au niveau du ministère ;
- ❖ informent des efforts déployés par les services techniques du département pour :
 - déterminer le périmètre des enseignants par la valorisation des années de vacation et de contractualisation, le fichier est transmis au ministère de l'économie, des finances et du plan ; les résultats rendus le 27 février dernier font état d'un montant de 27 milliards environ ;
 - régulariser l'immatriculation des enseignants à l'IPRES car, sur les 23 000 cas identifiés, il n'en reste que 1 400 ;
- ❖ avouent les contraintes relevées en matière de délivrance des actes administratifs au niveau de la fonction publique ;
- ❖ reviennent sur le décret 2014-769 du 12 juin 2014, abrogeant et remplaçant le décret 91-490 du 08 mai 1991, fixant les conditions d'attribution et d'occupation des logements administratifs, en précisant les motivations de l'Etat pour la rationalisation des finances publiques à travers cet acte ;
- ❖ posent les défis qui les interpellent au quotidien :
 - 87% des 362 milliards qui constituent le budget du ministère de l'éducation, sont affectés aux salaires ;
 - la gestion irrationnelle du personnel en donnant l'exemple d'une école de 12 classes où on enregistre 33 enseignants en service et s'il y a un absent, l'établissement peine à trouver un suppléant ;
 - la mise en service du logiciel MIRADOR dont le serveur est logé au niveau de l'ADIE, rendant obligatoire l'inscription en ligne en vue d'une gestion démocratique de la mobilité des enseignants : les statistiques de 2014 se chiffrent à plus de 2 500 saisines ;
 - l'établissement d'un suivi diligent de cette innovation en mettant en contribution les académies pour le signalement des obstacles ;

- ❖ indiquent que 12 000 instituteurs adjoints ont bénéficié d'une formation diplômante, entre 2012 et 2013, suivant des cohortes de 3 000 ; pour apprécier l'impact de celle-ci, en adéquation aux exigences du PAQUET orientées vers la qualité, une évaluation est initiée ;
- ❖ précisent que pour les autres corps :
 - pour les 163 sociologues recrutés en qualité de professeurs de philosophie, une convention est signée avec la FASTEF et 162 ont été admis sur dossier individuel car le règlement devait se faire au cas par cas ;
 - pour les 02 cas de lettres-arabe et lettres -portugais, le ministère a également un accord avec la FASTEF ;
- ❖ suggèrent, en urgence, une opération coup de poing pour le traitement des dossiers des enseignants au niveau du ministère de la fonction publique, en vue de faciliter la délivrance des actes administratifs relatifs aux reclassements, aux avancements... et dans un moyen terme, la dématérialisation du système ;
- ❖ précisent que :
 - les principales actions résultant des 342 recommandations issues des assises nationales devaient faire l'objet d'une évaluation financière avant la transmission des conclusions au Premier Ministre en perspective du Conseil Présidentiel ;
 - malgré toutes les difficultés résultant de cet héritage, la communication n'a jamais été rompue avec les syndicats comme l'atteste le tableau récapitulatif des rencontres dont il dispose.

En réaction à l'exposé des représentants du Grand cadre, les Conseillers :

- ❖ partagent les préconisations relatives à l'accélération de la prise des actes administratifs et l'importance de rencontrer le Ministère de la Fonction Publique ;

- ❖ rappellent l'obligation des enseignants de défendre le système et la responsabilité de l'Etat à anticiper sur d'éventuelles crises ;
- ❖ pensent qu'il faut des réponses structurelles aux questions qui préoccupent les organisations syndicales ;
- ❖ partagent l'idée selon laquelle il faut repenser l'école autour de la centralité du travail et de l'élève ;

En conclusion, les Conseillers rappellent :

- ❖ les défis sur la qualité par rapport au PAQUET ;
- ❖ la responsabilité collective par rapport à la crise.

G4- Rencontre avec le Ministre chargé de la Fonction Publique,

Le mercredi 11 mars 2015, s'est tenue dans les locaux du Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du secteur public, à 17h15, la rencontre du CESE avec les représentants dudit département.

Pour introduire les échanges, les conseillers :

☞ rappellent :

- les motivations du CESE et les rencontres déjà organisées avec le CUSEMS, le Grand Cadre et le Ministère de l'éducation nationale ;
- la posture d'écoute des conseillers ;

☞ partagent la préoccupation relative aux lenteurs notées dans le traitement des dossiers des enseignants ;

- ☞ s'interrogent sur l'existence ou non d'un acte ou manuel de procédure, indiquant les délais de traitement des dossiers adressés au Ministère de la Fonction Publique ;
- ☞ interpellent le Ministère sur :
 - la question relative au traitement inéquitable des agents de l'Etat ;
 - le dispositif de suivi du pacte de stabilité sociale.

En réaction aux différents questionnements des conseillers, **le Ministre et le Directeur général de la Fonction Publique :**

- ❖ partagent l'appréciation faite sur l'impact négatif de la crise qui perdure et l'urgence de trouver des solutions ;
- ❖ informent que le dialogue entre le ministère de la fonction Publique et les organisations syndicales n'a jamais été interrompu depuis sa prise de fonction avec :
 - une première rencontre de prise de contact, le 24 septembre 2014 ;
 - la revue du protocole d'accord, le 09 décembre 2014 ;
 - la réunion du comité de suivi du protocole d'accord du 06 février 2015 ;
 - la programmation d'une autre réunion à la date du 27 Février coïncidant avec l'échéance du Ministère de l'économie et des finances ;
- ❖ précisent, en référence aux priorités déterminées avec les syndicats, qu'un travail participatif important a été fait pour identifier les 21 000 enseignants concernés par la validation des années de volontariat, avant de transmettre la situation au ministère de l'économie, des finances et du plan ;

- ❖ indiquent que le coût financier de ce règlement est évalué à 26 milliards et le ministre délégué en charge du budget est en train de travailler sur le plan de mise en œuvre qui sera soumis aux organisations syndicales ;
- ❖ se félicitent du travail fait pour la modification de la loi 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires, son adoption par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique et son examen au prochain Conseil des Ministres ;
- ❖ notent que les lenteurs notées dans la délivrance des actes administratifs, résultent d'un passif d'instances non traitées (estimé à plus de 6 605 projets à faire), du déménagement du fichier central, de l'insuffisance du personnel (8 agents) et de l'exigüité des locaux de la direction générale de la fonction publique (3 bureaux)...
- ❖ préconisent entre autres solutions pour un règlement définitif de cette situation :
 - l'organisation en cours d'une opération coup de poing qui doit s'achever le 20 mars 2015 et d'un guichet unique de 05 jours au niveau du ministère de l'économie et des Finances;
 - l'adoption d'un plan de travail pour reprendre la saisine des données, compléter les fiches qui ne sont pas à jour..., jusqu'au 20 mai 2015 ;
 - la dématérialisation des procédures inscrite dans le processus d'unification du fichier en cours ;
 - la sensibilisation de l'ADIE, qui s'occupe de la partie informatique, sur le caractère urgent du dossier.
- ❖ acceptent la suggestion relative à l'élaboration d'un manuel de procédure administrative en vue d'une gestion plus diligente des procédures de traitement des requêtes adressées au Ministère de la Fonction Publique ;
- ❖ reviennent sur :

- la question de la rémunération tout en indiquant que l'étude lancée le 15 décembre dernier dont l'appel d'offres a été repris trois fois, concerne tous les agents de l'Etat et va prendre en compte les préoccupations légitimes des enseignants ;
 - le déficit de communication des mesures prises par l'Etat, ayant conduit à la signature du décret 2014-769 du 12 juin 2014, abrogeant et remplaçant le décret 91-490 du 08 mai 1991, fixant les conditions d'attribution et d'occupation des logements administratifs ;
- ❖ réaffirment leur attachement au respect des principes d'équité pour éviter toute pratique pouvant désarticuler le système ;
- ❖ rappellent, entre autres efforts consentis par le gouvernement du Sénégal :
- la baisse de la fiscalité sur les salaires ;
 - l'attribution de terrains au niveau de la ZAC de Kounoune et la disponibilité des actes au niveau du service des domaines de Rufisque ;
 - la mise à disposition de parcelles aux coopératives au niveau des régions ;
 - les tournées réalisées par le Ministère de l'éducation nationale au niveau des IA pour faire, de façon exhaustive, l'état des lieux des effectifs et de la situation des enseignants ;
 - la mise à jour des effectifs de la Fonction Publique où on dénombre 127 130 agents dont 81 000 au niveau du Ministère de l'éducation nationale ;

En réaction à l'exposé des représentants du Ministère, **les Conseillers :**

- ❖ partagent la confusion faite dans l'interprétation du décret sur les indemnités de logements ;
- ❖ indiquent que les volontaires et les vacataires sont également des victimes du système de gouvernance du secteur ;

- ❖ relèvent plusieurs points positifs pouvant contribuer à l'apaisement de la situation ;
- ❖ demandent au ministère de la fonction publique de favoriser une concertation interne au sein du Gouvernement ;
- ❖ s'interrogent sur la soutenabilité financière du processus de paiement des 26 milliards et invitent l'Etat à prendre des engagements réalistes dont il est sûr de pouvoir réaliser en vue d'éviter des conflits ultérieurs.

G5- Audition du Grand cadre des syndicats d'enseignants :

Ouvrant la rencontre sur la revue de la mise en œuvre des accords signés entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants, le Président El hadj Momar SAMB indique que le CESE est en posture d'écoute pour ensuite envisager une stratégie qui permet de créer les conditions d'une mise en œuvre correcte des accords entre le gouvernement et les syndicats d'enseignant.

M. Abdou FATY, coordonnateur du grand cadre, souligne d'emblée que malgré l'engagement pris par le Premier ministre, lors de la signature des accords entre le gouvernement et les enseignants, devant les facilitateurs que sont, entre autres, l'Assemblée nationale et le CESE, les lignes n'ont toujours pas bougé.

Il renseigne que depuis plus d'un mois, ils tentent d'entrer en contact avec le ministre de l'éducation pour faire avancer les choses en vain.

Ensuite, il expose aux conseillers les constats ci-après :

- respect des engagements : c'est la condition qui avait été fixée par la base pour lever le mot d'ordre de grève ;
- Conseil présidentiel : le Président de la République invite au respect des accords ;

- Non-respect des engagements pris par le gouvernement, relativement au paiement des rappels et avancements avant fin juillet 2015, n'est respecté ;
- Dépassement des délais et remous de la base ;
- le MEFP dit qu'aucun paiement n'est possible avant 2019 ;
- pendant 10 ans, il n'y a jamais eu de respect des engagements par le gouvernement ;
- le Premier ministre s'est donc engagé à sauver une situation et pas l'école ;
- instruction est donnée à la Direction de la solde de ne charger aucun acte ;
- absence de gestion démocratique, de dialogue social ;
- tergiversations du ministre sur le règlement de la question des reclassés de 2006 ;
- les passerelles professionnelles sont toujours à l'état de projet ;
- l'État ne trouve pas des plages de discussion ;
- une rencontre avec l'ensemble des facilitateurs est souhaitée ;
- sur la formation diplômante des professeurs arabophones, l'académie de Sédhiou refuse de délivrer les dossiers des concernés, sans note administrative ;
- le ministre de l'Éducation ne répond pas aux appels téléphoniques, ne réagit pas aux courriers et aux sms et n'accorde pas d'audience aux syndicalistes ;
- lors du conseil présidentiel, l'enseignement arabe était laissé en rade ;
- est-ce que le Président de la République a les bonnes informations ?
- **Confusion** : existence de 02 « grand cadre » ;
- ponction des salaires : seul le mois d'avril a été remboursé ;
- situation assimilable à la dette intérieure, l'État doit payer après service rendu ;

Pour une résolution de la crise scolaire actuelle et prévenir d'autres conflits, le grand cadre préconise :

- des séances de partage entre toutes les parties prenantes pour avoir des schémas par rapport au paiement des rappels ;

- un dialogue transformatif du secteur de l'éducation ainsi que la restauration de la gestion démocratique et son appropriation ;
- la redynamisation du comité de dialogue social du secteur à travers l'organisation des assises annuelles de Saly ;
- la nécessité de faire un état des lieux de la situation d'ici l'ouverture des classes ;
- le respect des accords signés par le gouvernement.

Réagissant à la communication du Grand Cadre, les conseillers précisent que dans la phase des négociations avec les syndicats, les médiateurs s'étaient retrouvés par circonstance, mais qu'il ne s'agit pas d'un cadre formel.

En outre, il est nécessaire de préserver la relation de confiance qui s'est instaurée entre les syndicalistes et le CESE et l'espace de temps avant l'ouverture des classes devrait être mis à profit pour avancer dans la résolution des problèmes soulevés.

Ils militent également en faveur de la mise en place de mécanismes de dialogue social permanent et d'interaction.

L'éclatement du grand cadre est un problème réel et les syndicalistes sont invités à trouver en leur sein les ressources nécessaires (présidence alternée, sages etc.) pour le résoudre. Pour l'institution, toutes les parties sont d'égale dignité.

D'autre part, les syndicalistes sont invités à plus de finesse dans la communication, à emprunter des formules apaisées pour délivrer leur message.

Après avoir noté une cohérence et beaucoup de responsabilité dans les propos des invités qui ont pris la parole, ils pensent qu'un avis de 1^{er} ordre devrait être destiné au Président de la République pour lui dire les causes des dangers qui guettent l'école sénégalaise.

Les conseillers sont tous d'avis que les 11 recommandations issues du conseil présidentiel sur l'éducation doivent, absolument, être mises en œuvre par le Gouvernement.

Ils assurent que la mobilisation massive de membres du grand cadre et leur esprit de responsabilité témoignent de l'intérêt qu'ils portent à l'école sénégalaise et les mettent en confiance.

En conclusion le Président El Hadj Momar SAMB demande aux syndicalistes de décliner, dans un document, chaque point d'accord et faire l'état d'avancement pour leur permettre d'interpeller les autorités de manière précise, sans rester dans le général.

G6 – Audition de l'USEQ

La Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, du travail et de l'emploi du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a rencontré une délégation de l'Union Syndicale pour une Education de Qualité (U.S.E.Q.), le mercredi 17 janvier 2018.

Dans son propos introductif, le Président El Hadji Momar SAMBE est revenu sur la requête formulée par les membres de l'USEQ en précisant que l'objet de la rencontre est d'échanger sur la situation de la crise du système éducatif.

Dans son intervention, M. DIAOUNE, Coordonnateur de l'USEQ, témoigne toute sa reconnaissance aux membres du C.E.S.E. du rôle important joué par l'Institution dans le dénouement de la crise scolaire de 2015 et partage les souhaits émis pour des années scolaires apaisées.

Revenant sur quelques préoccupations de l'heure, en plus du document de la plateforme revendicative mis à la disposition des Conseillers, les membres de l'USEQ :

- ❖ informent les Conseillers qu'ils ont :

- déposé leur préavis de grève depuis fin novembre 2017, sans suite ;
 - saisi toutes les Institutions compétentes de la République sur la question ;
 - l'ambition d'œuvrer pour l'unité du mouvement syndical ;
- ❖ réaffirment devant les Conseillers qu'ils ont :
- la volonté de contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements apprentissages du système scolaire et universitaire public, en inscrivant les revendications d'ordre pédagogique avant celles portant sur l'amélioration du bien-être des enseignants ;
 - conscience des efforts consentis par le gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre du protocole d'accord de 2014, bien que d'importantes limites sont relevées du fait de l'absence de diligence au niveau de certains services administratifs, notamment pour la viabilisation des parcelles sur les sept sites affectés aux enseignants par l'Etat et l'opérationnalisation du dispositif de dématérialisation des procédures administratives, surtout en matière de gestion des dossiers d'avancement et de prise en charge de leurs effets ;
- ❖ restent préoccupés par :
- le mutisme de l'Etat et la non application des recommandations issues de l'étude sur le système de rémunération au sein de l'administration Sénégalaise, préconisant une refonte du système ;
 - l'attitude du gouvernement suite aux élections de représentativité syndicale, allant jusqu'à la privation du droit à l'information, des syndicats les moins représentatifs ;
 - le séminaire prévu par le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) sur la réglementation des préavis de grève ;
 - la qualité de la formation des enseignants ;

❖ s'interrogent sur :

- les mécanismes à mettre en place pour éviter des perturbations du système dans un contexte marqué par le délaissement du 1/3 des organisations syndicales ;
- le préavis de grève du SAES qui expire le 20 janvier 2018, dont l'essentiel des points sont relatifs à des engagements pris par l'Etat et non respectés.

Après des échanges fructueux qui ont suivi l'intervention de M. DIAOUNE, les recommandations et engagements suivants ont été arrêtés :

❖ En direction de l'Etat, les Conseillers recommandent plus de volonté dans :

- le respect scrupuleux des accords souscrits avec les syndicats d'enseignants,
- la gestion diligente des préavis de grève des syndicats et du suivi des engagements signés,
- la gestion des résultats des élections de représentativité, en prenant le soin d'inclure les syndicats non qualifiés dans le dialogue avec les acteurs du secteur.

❖ En direction des syndicats, les Conseillers recommandent de faire preuve de plus de responsabilité pour :

- l'utilisation du dialogue comme instrument principal de réalisation de leurs revendications légitimes,
- la conciliation de leur droit de grève avec, d'une part, le respect du droit des apprenants à une éducation de qualité et d'autre part, la défense de l'école publique qui fait face à plusieurs défis,
- la réalisation d'études permettant de mieux renseigner les sujets de préoccupation stratégique qui fragilisent l'efficacité et les performances de l'école publique et de porter le débat sur ces questions.

❖ Pour accompagner la dynamique, le CESE s'engage à :

- poursuivre la facilitation afin de renouer le dialogue entre l'Etat et l'U.S.E.Q. et avec tous les autres syndicats,
- étudier et proposer des stratégies novatrices et alternatives, comme la stratégie de l'échéancier, afin d'aboutir à la stabilité du système éducatif dans son ensemble,
- accompagner le Conseiller Mamadou DIOUF dans son initiative positive d'unification des syndicats d'enseignants,
- assumer son rôle de veille et d'alerte pour la défense de l'école publique.

H- Rencontres de médiation sur les conflits fonciers

H1- Conflit foncier à la patte d'oie

Le Conseil économique social et environnemental a été saisi pour médiation au sujet d'un conflit foncier opposant certaines populations de la Patte d'Oie, la mairie et un promoteur au sujet de l'affectation privative d'un terrain.

1- Rencontre avec le Collectif

M. Mamadou Lamine NACHIROU, conseiller municipal à la mairie de la Patte d'Oie et coordonnateur du collectif, remercie le CESE et qualifie le litige foncier qu'ils sont venus exposer, de sensible et grave. A travers les interventions des représentants du collectif, on peut noter les informations suivantes :

- ♦ le litige porte sur un espace de 1250 ha situé entre Nabil CHOUCAIR et l'autoroute, encadré par le terrain de football et la mosquée, qui, selon le collectif, devrait servir à toute la communauté ;
- ♦ c'est une zone d'évacuation des eaux de pluies pour éviter les inondations et c'est le seul espace inoccupé de la Patte-d'oie ;
- ♦ M. Dame LO, l'affectataire, est en possession d'un bail, d'une cession définitive lui permettant d'obtenir un titre foncier et d'une autorisation de construire en bonne et due forme ;

- ◆ le terrain lui a été cédé contre 6 millions de F CFA et son projet de mise en place d'un parc automobile agresse l'environnement ;
- ◆ mobilisation des conseillers municipaux contre la délivrance, par le maire, de l'autorisation de construire à leur insu ;
- ◆ mobilisation de toutes les ASC de la Patte-d'oie contre l'occupation du terrain, mise en place du collectif et définition d'un plan d'action articulé sur 4 points :
 - signature d'une pétition ;
 - lettre aux habitants et aux autorités administratives ;
 - Assemblée générale (***quitus donné au collectif par l'AG***) ;
 - conférence de presse.
- ◆ effets de la conférence de presse :
 - arrêté provisoire signé par le maire sur instruction de l'adjoint au préfet après consultation des services de l'urbanisme ;
 - rencontre collectif/préfet de Dakar avec imam, délégués de quartier, église, présidents d'ASC, techniciens de l'ONAS et de l'urbanisme et M. Dame LO ;
 - confirmation des risques d'inondation par les techniciens de l'ONAS ;
 - reconnaissance de la légalité des papiers du promoteur par le Préfet ;
 - reconnaissance de la pertinence des préoccupations des populations par le Préfet ;
 - **Conclusion : *seul l'État peut trancher la question.***
- ◆ envoi de correspondances au ministère de l'Économie, des Finances et du Plan et au CESE sur la question ;
- ◆ prochaine action envisagée : mobiliser toute la population sur le site ;
- ◆ pour éviter des tensions, le collectif se met en position d'attente pour laisser aux institutions saisies le temps de dérouler leur médiation.

2- Rencontre avec le Maire et le promoteur

M. Banda DIOP, maire de la commune de Patte-d'oie, salue la démarche de l'intercommission visant la recherche de solution au litige opposant le promoteur Dame LO au collectif de lutte contre la spoliation des terres de la Patte-d'oie.

De son intervention, ressortent les éléments de clarification ci-après :

- ◆ le terrain en question est la propriété de l'État du Sénégal ;
- ◆ le coût de la cession du terrain est de 6 millions de francs Cfa ;
- ◆ M. Dame LO lui a présenté un bail commercial, en mars 2014 ;
- ◆ il a délivré l'autorisation de construire après avis conforme des services compétents de l'État ;
- ◆ le bail a été transformé en TF (n° 1121 /NGA), après circuit de tous les services de l'État concernés ;
- ◆ l'État a autorisé d'autres édifices sur les mêmes lieux ;
- ◆ une réunion de concertation pour la recherche d'une solution apaisée s'est tenue dans le bureau du sous-préfet, le samedi 21 mars 2015 ;
- ◆ le sous-préfet a ensuite adressé une lettre à l'ONAS pour diligenter l'étude, l'élaboration et la réalisation d'un aménagement adéquat de drainage des eaux de pluie sur ce bas-fonds ;
- ◆ sans attendre le retour du sous-préfet, l'AG du collectif s'est tenue ;
- ◆ le terrain n'agresse pas le terrain de football et s'il y avait des menaces d'inondations, il demanderait à l'État de prendre les précautions nécessaires ;
- ◆ l'arrêté portant suspension provisoire de l'autorisation de construire qu'il a signé, exprime sa volonté de trouver une solution apaisée ;
- ◆ les différentes parties convoquées en réunion par le préfet de Dakar ;
- ◆ après avoir attesté de la légalité du dossier de M. LO, le préfet a instruit l'ONAS de produire un avis ;
- ◆ l'avis de l'ONAS n'est pas encore partagé avec le collectif.

M. Dame LO, l'affectataire dudit terrain, ajoute à l'exposé du maire les éléments suivants :

- ◆ il gère un parking de véhicules d'occasion, face à Yeungoulène, sur autorisation précaire et révocable du gouverneur de Dakar ;
- ◆ du fait des travaux de prolongement de la VDN, il est sommé de libérer les lieux ;
- ◆ il a ainsi sollicité et acquis ledit terrain, sis à la Patte-d'oie, obtenu un bail à usage commercial et une autorisation de construire ;
- ◆ 3 jours après, un mur est construit pour ne pas recevoir les ballons provenant du terrain de football, situé juste à côté ;
- ◆ travaux rejetés par les jeunes du quartier ;
- ◆ accord trouvé : clôture et aménagement par M. LO du terrain de foot pour les jeunes ;
- ◆ d'autres populations veulent faire du terrain en question un espace vert ;
- ◆ confusion : c'est le montant des impôts payés (6 millions) qui est considéré par le collectif comme le prix du terrain ;
- ◆ le terrain est obtenu de l'État, à l'insu de l'ancien maire comme de l'actuel maire ;
- ◆ contact avec l'actuel maire juste pour l'autorisation de construire ;
- ◆ Clôture : rangées de 2 briques et des grilles ;

En conclusion des deux auditions, les conseillers estiment que :

- ◆ face aux risques d'inondation et devant la légalité des documents produits par M. LO, la négociation reste la seule issue ;
- ◆ la situation exige que le terrain soit réaffecté aux populations et cela passe par :
 - une saisine du MEFP pour revenir sur la vente, parce que qui dit bail dit État (non la mairie) ;
 - l'appui d'un conseiller juridique pour attaquer l'autorisation de construire et la faire annuler ;

- une saisine du ministère de l'Urbanisme pour déclarer cette portion de terre inconstructible, parce qu'il s'agit d'une voie d'eau.
- ♦ l'obtention de l'autorisation de construire, alors que l'ONAS confirme les risques d'inondation, donne à l'affaire des relents de dysfonctionnement administratif.

H2- Litige foncier à Taanka

Saisi au sujet de l'affectation des terres du domaine aéroportuaire en perspective de la délocalisation des activités de l'Aéroport LSS, les conseillers ont reçu en audition le collectif des habitants de Taanka.

Après avoir fait un rappel historique faisant ressortir que les terrains du domaine aéroportuaire proviennent du patrimoine foncier des villages de Ngor, Yoff et Ouakam appelés **Taanka**, le collectif a fait part de ses préoccupations :

- attributions irrégulières à des hommes d'affaires, autorités, promoteurs et personnes privées ;
- documents délivrés par les services compétents de l'Etat aux occupants illégaux ;
- frustration et colère des populations des trois villages (la situation risque d'exploser) ;
- droit de préemption des populations non pris en compte ;
- correspondance adressée au Président de la République depuis décembre 2014, restée sans suite ;
- « **déclaration de Ngor** » faite par l'ensemble des autorités coutumières des trois collectivités, à l'assemblée générale médiatisée du 30 Avril 2011 restée sans effet ;
- réaction médiatique des jeunes et usage des moyens constitutionnels et légaux d'expression (sit in, marche ...) ;
- morcellement de 21ha et de 23 autres ha sous l'actuel régime ;
- demandes d'autorisation de sit-in toujours sans suite ;
- remembrement des Almadies : une nébuleuse ;
- mémorandum remis au gouverneur resté sans suite ;

- aucune indemnisation n'est versée aux populations pour les nuisances sonores avec fissures des bâtiments ;

Aussi, constatant le détournement de l'objectif d'utilité publique, le collège des notables appelé « *Grand conseil Dakar-ouest* » réclame légitimement la restitution desdites terres pour :

- l'aménagement de nouvelles zones de recasement et d'extension ;
- la restructuration et l'amélioration du cadre de vie des quartiers traditionnels de Tanka ;
- la construction :
 - d'un lycée polyvalent ;
 - d'un complexe sportif, avec un centre d'hébergement et une école de lutte traditionnelle ;
 - d'un complexe cinématographique avec une salle d'art et d'essai ;
 - de galeries commerciales (superettes, restaurants, cafés, boutiques de mode, salons de coiffure, salons de couture).
- la restructuration des trois villages ;
- dégager une assiette foncière en vue de la constitution d'un fonds social foncier qui financerait les projets économiques et socio-culturels des jeunes et des femmes, etc. ;
- le rétablissement des populations dans leurs droits.

Après les échanges de clarification, les recommandations suivantes ont été formulées par les conseillers :

- faire un état des lieux et des propositions concrètes pour affecter le reste des terres aux populations ;
- faire une visite des lieux ;
- faire une recherche documentaire pour une meilleure imprégnation ;
- veiller à ce que les textes prennent en compte nos coutumes qui sont plus acceptées par les populations ;
- intégrer les autorités coutumières dans les réformes à venir, comme par exemple le Haut Conseil des Collectivités territoriales, pour éviter pareils conflits ;

- faciliter une audience de la collectivité des lébous de Taanka avec le Président de la République ;
- accélérer la médiation et poursuivre dans la voie de la négociation ;
- prendre l'attache du maire de Yoff (en tant que ministre aussi) et du gouverneur et s'en ouvrir à Madame la Présidente du CESE pour une éventuelle audience avec le Président de la République.

I- Organisation des Journées Portes Ouvertes (JPO)

I1- Première édition des JPO

La première édition des JPO du CESE s'est déroulée les 20 et 21 avril 2015.

La cérémonie d'ouverture officielle a été rehaussée par la présence du Ministre en charge des relations avec les Institutions, de la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, du Représentant de Monsieur le Président de la République, des membres du corps diplomatique, du Grand Serigne de Dakar, du Secrétaire général de l'UCESIF, du Représentant du CESE du Maroc, des responsables syndicaux et de la Société civile et de nombreux autres illustres invités.

Dans son allocution introductive, le Ministre en charge des relations avec les Institutions s'est félicité de l'initiative du CESE, d'organiser des journées portes ouvertes qui constituait un engagement pris par Madame la Présidente, lors de la deuxième édition de la Journée des Institutions, célébrée le 23 décembre 2014.

Outre les témoignages portés sur le bon déroulement des travaux du CESE, lors de ses sessions ordinaires et extraordinaires, en sa qualité de représentant du Gouvernement, Monsieur le Ministre a magnifié la détermination des Conseillers et la qualité de la collaboration avec son département. Ainsi, il a noté avec une grande satisfaction, la convergence des thématiques traitées par les différentes commissions et les nouvelles orientations stratégiques déclinées par le Gouvernement, notamment dans le cadre du Plan Sénégal Emergent.

De plus, il a réitéré la disponibilité de son département et des membres du Gouvernement, à renforcer le partenariat fécond établi avec le CESE, qui contribue à la fortification des politiques initiées en faveur des populations.

Le film projeté à la suite de l'allocution du Ministre a mis en scène une discussion d'écoliers (Babacar et Joséphine) sur les attributions et le rôle du CESE, en prélude à leur leçon du jour sur la quatrième institution de la République, notamment sur les innovations apportées dans sa composition actuelle et ses nouvelles attributions, en particulier la dimension environnementale et la pétition citoyenne.

Le deuxième film documentaire présenté indique également, en plus des repères historiques sur les principales étapes qui ont ponctué l'évolution du CESE, de 1961 à 2012, les nouvelles attributions de l'Institution, sa composition, son organisation, son fonctionnement et ses principales activités et réalisations, de 2013 à nos jours. Sur les modes de saisine et en introduction au panel prévu pour la journée, le film porte une attention particulière sur la possibilité offerte aux concitoyens de saisir le CESE sur des sujets les préoccupant, relevant de ses domaines de compétence.

Madame la Présidente, dans son allocution d'ouverture, est revenue sur les attentes du Chef de l'Etat, visant à réconcilier les Institutions de la République avec les populations. Elle a rappelé sa promesse, lors de la deuxième journée des institutions, de matérialiser l'organisation de la première édition des Journées Portes Ouvertes du CESE, qui ont pour ambition de rapprocher les populations de l'Institution. Aussi, Madame la Présidente a rappelé les attributions, la composition, les rôles et responsabilités de l'Institution tels que prévus dans la loi organique.

Ainsi, elle a mis l'accent sur l'importance des seize (16) thématiques étudiées par les dix (10) commissions du CESE, avec l'audition d'environ quatre cents (400) structures publiques, parapubliques et privées, la visite de trente-six (36) sites et la collaboration de plus d'une cinquantaine d'universitaires et d'experts.

Elle est revenue sur la satisfaction réitérée, par le Chef de l'Etat et les membres du Gouvernement, sur la pertinence des constats et recommandations de l'Institution, pour les prises de décisions de politiques publiques. Ainsi, elle rappela la saisine du Président de la République en cours de traitement, sur l'évaluation des procédures du Code des Marchés publics.

Le rayonnement international de l'Institution, par son adhésion aux réseaux internationaux, UCESA, UCESIF et AICESIS, ainsi que la signature de plusieurs accords bilatéraux avec des pays comme la France, le Maroc et la Chine, a été soulignée. Madame la Présidente a, ainsi, justifié l'importance desdites journées, comme opportunité pour expliquer, d'une part aux populations, les procédures en matière de saisine citoyenne précisées dans la loi sus citée, d'autre part aux planificateurs de politiques publiques (en particulier basées sur les droits humains), l'opportunité d'utiliser les indicateurs de performance établis par la Charte sociale de l'UCESIF, dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) pour le Sénégal.

Ces préoccupations constituent les principales motivations de cette première édition des JPO.

En conclusion, Madame la Présidente a, non seulement, invité l'administration et les Conseillers à accompagner, avec hospitalité, les hôtes, mais aussi à mettre à la disposition des visiteurs, toute information documentaire nécessaire.

Madame la Présidente et les invités ont effectué une visite des trois stands aménagés, présentant le CESE, ses activités en matière de coopération et ses productions scientifiques (rapports, avis, actes, mémoires...).

Le forum, présidé par Madame la Présidente, avec comme modérateur M. El Hadji Momar SAMBE, a regroupé des invités issus des organisations socioprofessionnelles et de la société civile. Le thème de la séance a porté sur « *le CESE et la pétition citoyenne* » avec comme principal objectif de rapprocher l'Institution des organisations socio- professionnelles, à travers un meilleur partage des procédures de recevabilité et d'examen d'une

pétition citoyenne. Il a été introduit par M. Ibrahima THIOYE, Secrétaire Général du Conseil économique, social et environnemental.

Le mot introductif du modérateur a été précédé par la présentation d'un sketch sur le thème par la troupe théâtrale « *espoir de la banlieue* ». Grâce à leur maîtrise du sujet et à leurs talents avérés, les artistes ont réussi à capter l'attention du public et à faire passer le message dans une démarche pédagogique teintée d'humour.

Dans l'après-midi, outre les photos de famille faites avec Madame la Présidente, les visites ont été marquées par le passage :

- *des élèves du Lycée Seydou Nourou TALL ;*
- *des élèves du Collège de la Cathédrale ;*
- *du grand public.*

Les visites se sont poursuivies dans la matinée de la deuxième journée avec le passage de plusieurs autres établissements scolaires et concitoyens.

I2- Deuxième édition des JPO

La deuxième édition des JPO du CESE s'est déroulée les 11, 12 et 13 avril 2017 sur le thème de la « gestion durable des ressources naturelles ».

“ Institution à la fois constitutionnelle, consultative et représentative, le conseil économique, social et environnemental, de par ses missions et sa composition, est appelé à être au cœur du processus de réflexion pour préparer, accompagner et évaluer toutes les politiques publiques en matière économique, sociale et environnementale”. Macky SALL Président de La République du Sénégal.

Cette assertion de Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, résume à elle toute seule, toute la dynamique contenue dans l'organisation des journées portes ouvertes du Conseil économique, social et environnemental ainsi que dans le développement de

la thématique liée aux découvertes du pétrole et du gaz au Sénégal. En effet, dans la perspective de la recherche d'une efficience dans les réponses de la saisine présidentielle liée au domaine, l'organisation des panels sur le pétrole et le gaz constituait une opportunité certaine pour amorcer les réflexions idoines.

Par ailleurs, les jours consacrés aux journées portes ouvertes constituaient aussi un grand moment de communication pour l'institution consultative de la république. Au-delà de la communion avec le public, il s'est agi d'échanges et de partages avec des experts et autres parties prenantes de la question des découvertes du pétrole et du gaz au Sénégal. En conviant toutes les franges socio professionnelles à participer à ces panels, le conseil économique social et environnemental consacrait la solennité que requiert une bonne gestion des ressources naturelles en parfaite adéquation avec la consécration de l'appartenance des ressources naturelles par la constitution sénégalaise.

Revenant sur la pertinence du choix du thème, il convient d'admettre que, le pétrole, le gaz et les mines constituent des ressources importantes pouvant influencer le positionnement stratégique de l'économie d'une nation.

Dans un contexte de démocratie apaisée et de conformité aux normes admises en termes de protection de l'environnement, l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines peut être une réelle opportunité pour la mobilisation de moyens subséquents pour accélérer les dynamiques de transformations structurelles au plan économique et l'impact positif des politiques sociales visant le bien-être des populations.

Au Sénégal, les réformes constitutionnelles adoptées le 20 Mars 2016, reconnaissent de nouveaux droits aux citoyens, notamment : (i) le droit à un environnement sain et (ii) le droit sur leurs patrimoines fonciers et sur leurs ressources naturelles.

Pour traduire en acte cet acquis historique, en 2016, lors de la cérémonie de remise des rapports 2014 et 2015 du Conseil économique, social et environnemental, le Président de la République a invité les membres de ladite Institution à réfléchir sur la gestion durable des ressources naturelles

du Sénégal, notamment le gaz et le pétrole, en ces termes : *" (...) je profite de votre présence ici, honorables membres du Conseil économique social et environnemental, pour inviter votre Institution à réfléchir sur les modalités d'une gestion durable de nos ressources naturelles, dans ce contexte marqué par les récentes découvertes de gaz et de pétrole (...). Il est impératif, à mon sens, de définir de façon anticipative des stratégies performantes, aptes à garantir une amélioration de la gouvernance de ses futures ressources".*

En pratique, pour optimiser l'apport de ses ressources à l'économie nationale et le relèvement du niveau de vie des populations, force est de considérer :

- la nécessité d'assurer, au plan légal et de la gouvernance, un encadrement minutieux des processus de négociation, de conclusion et de gestion des contrats d'exploitation ;
- l'urgence d'accorder une attention soutenue aux offres de formation professionnelle et technique, à la recherche scientifique et à l'innovation technologique, dans les domaines et métiers dédiés au secteur du gaz et du pétrole, pour accompagner les industriels à trouver au niveau du Sénégal des ressources humaines qualifiées et aptes à répondre à leurs attentes ; cela contribue également à la facilitation du transfert de compétences et à la consolidation des politiques initiées par l'Etat pour l'optimisation de l'employabilité des jeunes ;
- la prise en charge du défi complexe de la conciliation du développement industriel et la protection des ressources naturelles et de l'environnement;
- la dynamisation du partenariat public et privé, en vue de limiter l'exportation de la croissance et d'optimiser les chances d'accéder aux produits ainsi qu'aux sous-produits pouvant résulter de l'exploitation du gaz et du pétrole ;
- l'exigence de réfléchir et de mettre en place un dispositif de redistribution équitable et concertée des revenus générés ainsi que sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Ainsi, en s'inspirant des bonnes pratiques et / ou expériences réussies dans d'autres pays, les conseillers ont réfléchi sur :

1. le cadre légal et les mécanismes de gouvernance ;
2. la recherche, l'innovation et la formation ;
3. la prévention et la gestion des impacts environnementaux ;
4. la participation du secteur privé national et la responsabilité sociétale des entreprises ;
5. le ciblage des secteurs stratégiques pour l'orientation des ressources générées.

De ces orientations es thématiques retenues sont :

1. Ressources pétrolières et gazières et émergence du Sénégal
2. Quelle gouvernance pour les ressources pétrolières et gazières
3. La gestion des ressources pétrolières et gazières et la valorisation du capital humain.
4. La gestion des ressources pétrolières et gazières et les impacts environnementaux.

Deux jours d'échanges, de discussions et de partages ont permis aux différents participants d'apprécier avec pertinence les communications de haute facture des panelistes experts et professionnels dans leur domaine. Si dans l'entame des communications, des orientations et axes de réflexions ont été, brillamment, rappelées par la Présidente du Conseil économique, social et environnemental, les honorables conseillers de l'Institution, les représentants des institutions publiques, les organisations socioprofessionnelles, les universitaires ainsi que des membres du corps diplomatiques ont apporté des contributions majeures qui ont beaucoup enrichi les différents panels.

De même, les retours d'expériences, apportés par les membres du conseil économique social environnemental et culturel de la République sœur de la Côte d'Ivoire, invité d'honneur des journées portes ouvertes, ont été très enrichissantes.

La compréhension des contenus des thématiques développés ainsi que les différentes appréciations des participants auront permis de déterminer objectivement les résultats attendus. Ainsi nous pouvons relever les points essentiels qui alimenteront déjà les futures missions du comité ad hoc en charge des réponses de la saisine présidentielle :

- la revue du cadre légal et des mécanismes de gouvernance ;
- le code pétrolier en révision en tenant compte de la nouvelle donne ;
- l'appréciation de la mise en place de l'ITIE avec un comité de pilotage élargi à la société civile ;
- l'appréciation du Cos Petro Gaz en charge de l'élaboration du schéma directeur de l'exploitation pétrolière et gazière ;
- la revue de l'observatoire pour le respect des Droits humains dans l'industrie extractive au sein du comité sénégalais des droits de l'homme ;
- l'identification et la détection des besoins de formation avec l'implication de toutes les parties prenantes ;
- la prévention et la gestion des impacts environnementaux ;
- la consultation et le recours au ministère de l'environnement et aux experts pour l'appréciation des dossiers d'études d'impacts ;
- la participation du secteur privé national et la responsabilité sociétale des entreprises ;
- la réception par l'Etat des recommandations issues des réflexions du patronat sur le rôle du secteur privé national dans l'exploitation des ressources pétrolières et gazières ;
- le ciblage des secteurs stratégiques pour l'orientation des ressources générées ;
- les contenus des lois d'orientation en vue relative aux répartitions des revenus issues de l'exploitation pétrolières et gazières.

L'intérêt suscité par les thèmes traités et la richesse des débats nous permettent de retenir deux conclusions majeures qui sont revenues en boucle lors de chaque panel.

La première est l'expression d'une **soif légitime et citoyenne d'informations** sur ce que recouvre la ou les réalités du pétrole et du gaz dans notre pays. Cette question fondamentale qui a cristallisé toutes les attentions, fait appel à davantage de communication autour de la question du pétrole et du gaz. Tout le monde a conscience que les acteurs étatiques et non étatiques ainsi que les populations doivent disposer des informations essentielles concernant ces nouvelles ressources.

La deuxième conclusion qui est revenue également en boucle est la nécessité d'une gestion transparente des revenus issus du pétrole et du gaz en assurant une redistribution juste et équitable prenant en compte autant les générations actuelles que les générations futures. L'émergence économique de notre pays et le bien-être des sénégalais dépendront du juste milieu, donc de l'équilibre dans la prise en charge des préoccupations des générations actuelles sans compromettre l'avenir et le devenir des générations futures. Il n'y a, pour reprendre l'expression des panélistes, ni malédiction ni bénédiction du pétrole et du gaz, juste des opportunités à saisir.

A la clôture des travaux, les illustres hôtes du Sénégal ont salué toute la clairvoyance du Sénégal qui a su anticiper sur la compréhension de la nécessité d'une bonne gouvernance des ressources naturelles pour le seul bénéfice des populations. Une acception qui justifie tout le sens des réponses et avis à émettre par le conseil économique social et environnemental du Sénégal.

CHAPITRE III : Activités de représentation du CESE au niveau national

REPRESENTATIONS DE L'ANNEE 2014

Provenance	Objet	Représentants du CESE
Gouvernement du Sénégal	Participation au Groupe consultatif pour le financement du Plan Sénégal Emergent	• Baïdy AGNE, Vice-président • Me Amadou Moustapha NDIAYE, Secrétaire • Ibou NDIAYE, Président Commission • Papa Mbagnick DIOP, Président de la commission Artisanat
Primature /Secrétariat Général du Gouvernement	Participation à la réunion interministérielle sur la production de la carte d'égalité des chances, le mardi 04 mars 2014.	• Mademba SOCK, Président de la commission de la santé et des affaires sociales
Institut Panos Afrique de l'Ouest	Participation au forum de lancement du projet « Medias, Femmes et Jeunes : Coopérer pour un Débat Critique et inclusif sur la Gouvernance du foncier au Sénégal »	• Aly LO, Président de la commission du développement territorial et local
Ministère de l'Economie et des Finances	Réunion du comité de suivi des prix, le mardi 25 mars 2014.	• Serigne Dia NDONGO Conseiller
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques	Participation au forum national sur l'emploi des jeunes, le Vendredi 14 mars 2014	• Conseiller Seynou NDIAYE
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Participation à la préparation du forum Urbain Mondial en Colombie du 5 au 11 avril.	• Voré Gana SECK, Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	Participation à la réception définitive et au lancement de la mise en place des équipements agricoles, le Vendredi 14 mars 2014	• Ndane DIOUF, Président de la commission du développement rural
Comité National du Dialogue Social	Participation à l'atelier de partage du Jeudi 20 mars 2014	• Demba SY, Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse.
Innovation Environnement développement	Participation à l'atelier national de partage sur la budgétisation participative sensible aux enfants	• Marie Madeleine Pinto SENE Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance
Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme	Participation à l'atelier de restitution sur le projet de vulgarisation et de la promotion des instruments juridiques et décisions de l'Union Africaine relatif à la démocratie, aux droits humains et à la Rencontre Africaine, les 28 et 29 mars 2014	• Birahime SECK, Conseiller
Ministère de l'environnement et du développement durable	Participation à l'atelier de validation du choix des deux villes pilotes du PRODEMUD, le 3 avril 2014.	• Voré Gana SECK, Rapporteur
Ministère de l'environnement et du développement durable	Participation à l'atelier organisé pour la notification officielle aux bénéficiaires et au lancement des activités de création d'emplois verts, le mardi 08 avril 2014.	• CL Mame Balla GUEYE, Président de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Participation à la cérémonie de lancement officiel de la plateforme TELEDAC, le lundi 31 Mars 2014.	• Ibrahima Diagne, Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies
Comité de Soutien pour la rénovation de la maternité et du centre ABASS NDAO	Rencontre pour la résolution des problèmes de l'hôpital ABASS NDAO	• Mademba SOCK, Président de commission
Ministère de la fonction publique du travail, du dialogue social et des organisations professionnelles	Participation à l'atelier de partage sur le minimum vieillesse et la pension minimale du 18 au 19 avril 2014.	• Mademba SOCK, Président de commission

Ministère de l'éducation Nationale	Participation à la consultation avec les acteurs et partenaires de l'éducation au CNRE, le Jeudi 10 avril 2014	• El Hadji Momar SAMB, Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi
Ministère de l'économie et des finances	Réunion du Comité de suivi des prix du Mardi 29 avril 2014	• Conseiller Serigne Dia NDONGO
CICODEV AFRICA	Participation au débat organisé par CICODEV au CICES sur le thème « faut-il rendre l'assurance obligatoire (AMO) au Sénégal ? enjeux et options », le 24 avril 2014	• Mademba SOCK, Président de commission • Mamadou Diop, Conseiller
Observatoire National de la Parité	Participation à l'atelier de partage et de consolidation des stratégies et outils d'observation de la parité, le 14 Mai 2014	• Marie M. Pinto SENE Présidente de commission
Ministère de l'Economie et des Finances	Réunion d'évaluation des activités du comité de suivi des prix le mardi 20 Mai 2014	• Serigne Dia NDONGO, Conseiller
Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur	Réunion du comité de sélection du Fonds d'appui à l'investissement des sénégalais de l'extérieur (FAISE), le 09 mai 2014.	• Mohamet Mactar SOUGOU, Conseiller
Réseau des Femmes syndicalistes du Sénégal	Participation à la Journée de partage pour la mise en œuvre d'un plaidoyer fort en vue de la ratification de la Convention 189, le mardi 13 mai 2014, à la CNTS.	• El Hadji Momar SAMB, Président de Commission
Ministère de l'Economie et des Finances	Participation à l'atelier de validation technique du plan d'action opérationnel pour l'emploi des jeunes 2014-2018, les 12 et 13 mai 2014.	• El Hadj Momar SAMB, Président de Commission
Ministère de l'Economie et des Finances	Réunion extraordinaire du comité de suivi sur les prix de la farine et du pain ; examen et approbation des recommandations du sous-comité technique farine de blé et pain (DCI), le mardi 13 mai 2014.	• Conseiller Serigne Dia NDONGO
Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux	Participation au lancement du projet (PROPAG), le mardi 13 mai 2014	• Ndane DIOUF, Président de la commission du développement rural
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Revue annuelle conjointe du PEPAM le mardi 20 mai 2014.	• Ndane DIOUF, Président de commission

Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Réunion de la commission nationale de conservation des sols pour examen de la demande de déclassement d'une partie de la forêt de Pout au profit de la société DANGOTE INDUSTRIE Sénégal	CL Mame Balla GUEYE, président de commission
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	Participation à l'atelier national de validation de la stratégie de communication, le 22 mai 2014	Ndane DIOUF, Président de commission
Primature/ Secrétariat Général du Gouvernement	Participation au Conseil Interministériel consacré à la préparation de la tabaski, le 23 mai 2014.	Ismaila SOW, Conseiller
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	Participation à l'atelier d'échange en vue de la mise en place du réseau national des champions en plaidoyer pour le financement adéquat de la santé au Sénégal, le Jeudi 05 juin 2014.	Alpha Boubacar SY, Conseiller
SENELEC	Participation au lancement de la campagne nationale de lutte contre le vol de l'électricité	Ibrahima DIAGNE, Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies
Secrétariat du Gouvernement	Participation à la 7 ^{ème} Réunion du Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS), le mercredi 11 juin 2014.	Demba THIAM, Conseiller
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche	Participation à la réunion sur le renforcement entre l'Afrique et les pays émergents dans les domaines de la formation technique et professionnelle, de la recherche et de l'innovation du 10 au 12 juin 2014.	El Hadji Momar SAMB, Président de Commission
Primature / Secrétariat Général du Gouvernement	Installation officielle du comité intersectoriel national de protection de l'enfant, le mardi 17 juin 2014.	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Autorité de Régularisation des Marchés publics (ARMP)	Participation à la table ronde sur les 7 ans de la réforme du système de passation des marchés publics, le 23 juin 2014	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
FORUM CIVIL	Forum National sur la Gouvernance scolaire, le 21 juin 2014.	El Hadji Momar SAMB, Président de Commission

Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Participation à l'atelier du Comité de pilotage de projet FIRM, le 23 juin 2014.	CL Mame Balla GUEYE, président de commission
Ministère de l'Economie et des Finances	Participation à la 23ème session du Conseil des Gouverneurs de l'ACBF, les 26 et 27 juin 2014.	Ibou NDIAYE, Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Participation à l'atelier de validation du PAN/LCD, le 27 juin 2014.	Samba GUEYE, Conseiller
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Rencontre avec la présidente Directrice Générale du fonds pour l'environnement mondial au Sénégal, le 16 juin 2014.	Voré Gana SECK, Rapporteur
Réseau Droits Humains au Sénégal	Participation à la 65ème conférence annuelle ONG/DPI, le mardi 12 août 2014.	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Participation à la journée de lancement des activités des femmes, le mardi 05 août 2014	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Direction de l'Environnement et des Etablissements des classes	Atelier sur le trafic illicite des déchets dangereux de la convention de bale et de la convention de Minamata sur le mercure »	Voré Gana SECK, Rapporteur
Ministère de l'Education nationale	Rencontre de consultation avec les acteurs et partenaires de l'éducation au CNRE, le Jeudi 07 août 2014.	El Hadji Momar SAMB Président de Commission
Ministère de l'Economie des Finances et du Plan	Participation au point Economique de la DPEE, le jeudi 07 août 2014	- Ibou Ndiaye, Président de commission - Ibrahima Diagne, Président de commission
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Participation à l'atelier de lancement des projets intitulés « Implications de la ratification de l'amendement portant interdiction du trafic illicite des déchets dangereux de la convention de Bâle » et « Ratification et mise en œuvre avancée de la convention de Minamata sur le mercure », les 12 et 13 août 2014.	CL Mame Balla GUEYE, président de commission

Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la conservation des Sols	Participation à l'atelier de validation du rapport national d'évaluation des ressources forestières mondiales, le 14 août 2014.	• Voré Gana SECK, rapporteur
Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de vie	Participation à la réunion des membres et personnes ressources du comité national pour la préparation de la conférence mondiale « Habitat 3 » et du suivi des recommandations, le 22 août 2014.	• Papa Idrissa NDIAYE, Conseiller
Ministère de la Jeunesse, de l'emploi et de la construction citoyenne	Participation à la cérémonie officielle de lancement des activités de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) le 09 janvier 2014.	• Conseiller Vieux Seynou NDIAYE
Le Comité National Paralympique Handisports	Participation à la 10 ^{ème} édition de la finale du championnat de Handi-basket, le 31 août 2014.	• Conseiller Amadou KANE
Le Comité de Pilotage des Assises de L'Éducation	Participation aux Assises de l'Éducation.	• Conseiller Mohamed SOUGOU • Conseiller Birahime SECK
Ministère du Commerce, du secteur informel, de la consommation, de la promotion des produits locaux et des PME	Participation aux Journées de mise à niveau des Entreprises « Édition 2014 », les 28 et 29 octobre 2014	• Ibou NDIAYE Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture • Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan	Participation à l'atelier sur la politique macroéconomique et les réformes structurelles pour l'année 2015, les 1 ^{er} et 2 septembre 2014	• Ibou NDIAYE, Président de commission
SUKYO MAHIKARI « Lumière de Vérité »	Participation à la cérémonie de clôture de l'édification de la Grande Muraille Verte, le 30 Août 2014.	• CL Mame Balla GUEYE, président de commission
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Participation au Séminaire National de sensibilisation au système LMD dans le cadre du projet PAES UEMOA du 02 au 04 septembre 2014.	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission

Commission Nationale pour l'Unesco	Participation au colloque international « Patrimoine Documentaire en danger : quelles stratégies de préservation dans les zones en situation de conflit ? » du 04 au 06 septembre 2014 à Dakar.	Cheikh Ngaido BA, Conseiller
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA au Sénégal du 20 au 27 octobre 2014.	Demba SY, Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du Comité de suivi des prix, le mardi 30 septembre 2014.	Serigne Dia NDONGO, Conseiller
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Participation atelier d'élaboration et de partage du projet pédagogique de l'ISEP de Dakar à Diamniadio à l'hôtel Good Rade, le Vendredi 19 septembre 2014.	- El Hadji Momar SAMB, Président de commission - Mohamed Mactar SOUGOU, Conseiller
Ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfance	participation atelier de partage sur la méthodologie utilisée dans le processus d'élaboration du plan national de lutte contre les violences basées sur le genre et pour la promotion des droits humains, le 12 septembre 2014.	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Participation à l'atelier d'élaboration et de validation du plan de suivi des recommandations de la CEDEF.	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Participation à rencontre sur la convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CDEF), le 11 septembre 2014.	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Cellule Nationale de Lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants	Participation à la Table ronde nationale sur la traite des enfants, le jeudi 25 septembre 2014	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'Economie, des finances et du Plan	Participation à la réunion du Comité des Mandats pour la préparation de la prochaine session du conseil des ministres de l'UEMOA, le lundi 22 septembre 2014	Ibou NDIAYE, Président de commission

Direction de la Planification Civile	Participation à la rencontre des membres de la Plateforme Nationale de réduction des risques de catastrophe (RRC), le Jeudi 25 septembre 2014.	• Voré Gana SECK, Rapporteur
Primature	Participation au conseil ministériel consacré à la rentrée scolaire, le vendredi 26 septembre 2014	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	réunion de la commission nationale de conservation des Sols, le Vendredi 26 septembre 2014.	• Voré Gana SECK, Rapporteur
Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS)	Participation aux travaux du 15 ^{ème} Sommet de la Francophonie (colloque international sur l'offre de formation francophone : état des lieux et perspectives) à Dakar, les 23 et 24 octobre 2014	• El Hadji Momar SAMB, Président de Commission
Primature / Le Secrétariat du Gouvernement	Participation à la présentation et à l'adoption du Cadre National d'Investissement Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT), le lundi 29 septembre 2014	• Voré Gana SECK, Rapporteur
World Vision Sénégal	Participation à l'atelier de lancement du Projet Sénégal Child Protection and Participation, le Jeudi 02 Octobre 2014.	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Forum Civil	Participation à l'atelier de présentation et de discussion sur le programme d'intégrité dans le secteur humanitaire, le 1 ^{er} Octobre 2014.	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de L'Economie, des Finances et Du Plan	Participation au Comité de Suivi des Prix, le mardi 28 octobre 2014	• Serigne Dia NDONGO, Conseiller
Ministère du Travail du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions	Participation au Séminaire sur la problématique de l'immunité d'exécution en faveur de l'institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES).	• Demba SY, Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse
Alliance Sénégalaise contre la faim et la malnutrition	Participation à la Journée de lancement de l'Alliance Sénégalaise contre la faim et la malnutrition, le mardi 14 octobre 2014	• Ndane DIOUF, Président de commission

Conseil de Concertation et de Coopération des Ruraux.	Participation aux journées départementales de mobilisation paysanne dans 43 départements de notre pays, le mardi 21 octobre 2014.	• Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de L'Economie, des Finances et du Plan	Participation à l'atelier sur le Code de transparence dans la Gestion des Finances Publiques, les 21 et 22 octobre 2014	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de Commission
Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Participation à un séminaire sur l'immunité d'exécution pour l'IPRES dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2014, les 06, 07 et 08 2014.	• Demba SY, Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse
WILDAF / FEDDAF / Sénégal	Participation à la cérémonie officielle d'ouverture du Forum National des femmes sur les enjeux de la Réforme foncière au Sénégal, le jeudi 30 octobre 2014	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Union Nationale des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal.	Participation à la cérémonie officielle d'ouverture de la 3ème Edition de la foire régionale de l'Intégration de l'UEMOA, du 23 octobre au 02 novembre 2014	• Abdou Salam GUEYE, Secrétaire de séance
Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions	Participation à la Conférence /Débat organisée par le BIT/PAMODEC, le 23 octobre 2014.	• EL Hadji Momar SAMB, Président de Commission
Observatoire national de la parité	Participation à l'atelier de définition d'indicateurs de performance pour apprécier l'état de la parité dans les politiques publiques, du 29 au 30 octobre 2014	• Marie M. Pinto SENE Présidente de commission
Ministère chargé du travail	Participation au séminaire sur l'insaisissabilité des biens et des deniers des institutions de prévoyance sociale	• Mademba SOCK, Président de commission
Direction De l'environnement et des établissements classés	Participation au comité Technique de pré- validation du rapport d'étude environnement du Projet de réhabilitation de l'Hôtel des Almadies, le mardi 11 novembre 2014	• Idrissa NDIAYE, Conseiller

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Participation au comité de suivi des prix, le mardi 25 novembre 2014	• Serigne Dia NDONGO, Conseiller
COSYDEP Sénégal	Participation à l'atelier de validation du rapport de la Capitalisation /modélisation de l'enseignement, le Mercredi 19 novembre 2014	• Vieux Seynou NDIAYE, Conseiller
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Participation à la cérémonie de lancement officiel du Projet d'appui à l'université virtuelle du Sénégal, le 17 novembre 2014	• Demba SY, Président de commission
Direction Environnement et Etablissement classés.	Participation au comité Technique/Pré-validation du rapport d'étude d'impact environnemental du projet de construction de l'hôtel Azali Dakar, le mardi 25 novembre 2014	• Idrissa NDIAYE, Conseiller
Ministère de la Formation professionnelle et l'Apprentissage et de l'artisanat	Participation à la préparation de la rencontre de la commission nationale de concertation de la formation professionnelle et technique (CNCFPT), le 20 novembre 2014	• Mamadou DIOUF, Conseiller
Observatoire National de la parité	Participation à l'atelier international des observatoires publics de l'égalité de genre ou institutions assimilées, francophones, du 19 au 21 novembre 2014	• Maimouna Isabelle DIENG, Rapporteur
Direction des Droits de la Protection de l'Enfance et des Groupes vulnérables	Participation à la célébration du 25 ^{ème} anniversaire de la commission des droits de l'enfant, le 20 novembre 2014	• Ndèye Fatou SOUGOU, Vice-présidente
Direction des Pêches Maritimes	Participation à la célébration de la journée mondiale de la pêche, le 21 novembre 2014	• Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Participation à l'atelier sur la mise en place du fonds national sur le climat, le mardi 25 novembre 2014.	• Conseillère Voré Gana seck

Ministère de la santé et de l'Action sociale	Participation à l'atelier de mise en place du réseau national des champions en plaidoyer pour le financement adéquat de la santé au Sénégal les 24, 25, et 26 novembre 2014	• Mademba SOCK, Président de commission
Maire de la ville de Rufisque	participation au forum littéraire de la ville de Rufisque sur l'apport de l'œuvre de Ousmane Socé Diop et Abdoulaye sadi à la francophonie, le 22 novembre 2014	• Abdou Salam GUEYE, membre du Bureau
Observatoire National des lieux de privation de liberté	Participation à l'atelier de planification stratégique, les 24 et 25 novembre 2014	• Maimouna Isabelle DIENG, Rapporteur
Comité national du codex Alimentaires/Ministère de la santé.	participation à l'atelier de mise en place d'un dispositif national d'évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires du 24 au 26 novembre 2014	• Dr Sadia FATY, Rapporteur
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Participation au comité des Mandats de l'UEMOA, le lundi 24 novembre 2014.	• Ibou NDIAYE, Président de commission
Innovation-Environnement-Développement.	Participation à l'atelier de partage du rapport d'analyse du cadre légal de la gouvernance dans le contexte des <ATGE>, les 27 et 28 novembre 2014	• Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfance	Participation au forum Femme, Paix et Développement en francophonie, les 26 et 27 novembre 2014.	• Maïmouna Isabelle DIENG, Rapporteur
Ecole Nationale D'Administration	Participation au forum sur le Dialogue social le 28 novembre 2014	• El hadji Ibrahima MBOW, Conseiller
Consortium des Bibliothèques de l'enseignement Supérieur du Sénégal	Participation à la journée d'information et de partage sur le traité de Marrakech le jeudi 04 décembre 2014	
Ministère de l'Economie et des Finances	Participation au comité de suivi des prix, le mardi 30 décembre 2014	• Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural	Participation à l'atelier national de mise en place du GDSP, les 03 et 04 décembre 2014	• Ndane DIOUF, Président de Commission

Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Participation au comité de suivi de la formulation et de la mise en œuvre de la politique environnementale, le 10 décembre 2014	• Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions	Participation à la réunion préparatoire de la journée nationale des institutions, le 16 décembre 2014	• Pr Demba SY, Président de commission
Agence de Développement local.	Participation à la cérémonie de remise de matériel pour l'installation de classes numériques dans les collectivités locales, le 16 décembre 2014	• Aly LO, Président de la commission du développement territorial et local
Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat	Participation à l'atelier de Partage du SIG pour les collectivités locales du Sénégal (cas de Kédougou), le mardi 16 décembre 2014	• Aly LO, Président de commission
Mr Ibou KASSE / Consultant international-Expert, Emploi	Participation à la proposition de Plan de travail pour la revue du PPTD du Sénégal	• El Hadji Momar SAMB, Président de Commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan -agence nationale de statistique et de la démographie	Participation à la mise en place du comité Technique et de pilotage de l'enquête mondiale sur le tabagisme chez l'adulte, 18 décembre 2014	• Al Hadji Momar SAMB, Président de Commission
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Participation à l'atelier de validation du rapport de l'inventaire national sommaire du mercure au Sénégal, le 22 décembre 2014	• Voré Gana SECK, Rapporteur
Ministère de l'Economie, des Finances et du plan	Réunion du comité des mandats de l'UEMOA le mardi 16 décembre 2014	• Ibou NDIAYE, Président de commission
Fédération des Associations féminines du Sénégal (FAFS)	Participation au forum national des femmes rurales leaders, le 23 décembre 2014	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission • Adja Tiné NDOYE, Conseillère
Mr Abdoulaye Diallo artiste Peintre	Participation à la cérémonie de vernissage.	• Ngaïdo BA, Conseiller

REPRESENTATIONS DE L'ANNEE 2015

Provenance	OBJET	Représentants du CESE
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Réunion du comité technique Pré- validation du rapport d'étude d'impact environnemental du projet de construction d'un Data center à Rufisque, le jeudi 15 janvier 2015	• Voré Gana SECK, Rapporteur de la commission Cadre de vie, Environnement Développement durable
Ministère de l'Environnement et du Développement durable.	Réunion de la Commission nationale de développement durable, le 08 janvier 2015.	• CL Mame Balla GUEYE, Président de la Commission Cadre de vie, Environnement et Développement durable • Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère des Finances et du Plan.	Réunion du Comité de suivi des prix le 27 janvier 2015	• Serigne Dia NDONGO, Conseiller
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Réunion du comité technique pré validation du rapport d'étude environnementale du projet de centrale thermique à Dakar, le 09 janvier 2015	• CL Mame Balla GUEYE, Président de commission • Mme Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	Atelier de partage et de validation du plan stratégique décennal 2015-2024 de la Direction générale de l'Action sociale, les 20-21 janvier 2015	• Dr Sadia FATY, Rapporteur de la commission de la santé et des affaires sociales
COSYDEP Sénégal	Assises des acteurs de l'éducation, les 23 et 24 janvier 2015	• El Hadji Momar SAMB, Président de la Commission Jeunesse, Education, Formation et Emploi
Ministère de L'Industrie et des Mines	Atelier de Partage de l'avant-projet du Code minier, le mardi 03 février 2015	• Ibrahima DIAGNE, Président de la Commission Développement industriel, Energie et Technologies
Cicodev Afrique	Atelier national Préparatoire du Forum Mondial, les 5 et 6 février 2015	• Ndane DIOUF, Président de la Commission du Développement rural

Union des Associations d'Elus Locaux	Atelier de partage de l'étude Profil genre des collectivités locales, le 03 février 2015	Marie M. Pinto SENE Présidente de Commission Genre, Équité et Bonne gouvernance.
Ministère de l'Economie, des Finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 24 février 2015	Mamadou Bane WAGUE, Conseiller
Ministère des Postes et des Télécommunications	Atelier national d'information et de partage sur la protection des enfants sur internet, le 09 février 2015	Marie M. Pinto SENE, Présidente de Commission
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	Atelier-bilan de partage des résultats, les 09 et 10 février 2015	Ndane DIOUF, Président de la commission du Développement rural
M. Boubacar Siguiné SY / Conseiller Spécial à la Présidence de la République	Table ronde sur le projet de l'Université du Sine-Saloum (USSK), le 14 février 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de la Commission Jeunesse, Education, Formation et Emploi
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.	Réunion du comité de suivi du processus de révision de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre, le 13 février 2015	Marie M. Pinto SENE, Présidente de la Commission Genre, Équité et Bonne gouvernance.
Agence Nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes	Atelier de lancement officiel du projet de coopération gouvernementale, le 19 Février 2015	Seynou NDIAYE, Rapporteur de commission
ProPlast Industries	lancement du 1 ^{er} réseau de collecte des plastiques au Sénégal : les points récup last, le 24 février 2015	Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère de l'Éducation nationale	Session du COCEP, le 25 février 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de Commission
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Sommet continental sur la revitalisation de l'enseignement supérieur pour le développement de l'Afrique, les 10 et 12 mars 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de commission

Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Atelier sur les contributions prévues déterminées au niveau national, le 26 février 2015	• Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère de l'Intégration africaine du NEPAD et de la Promotion de la Bonne gouvernance.	Atelier de sensibilisation sur les instruments régionaux de gouvernance, le 10 mars Hôtel Ngor Diarama	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de Commission
Organisation Démocratique des Enseignants du Sénégal (O.D.E.S)	Congrès de l'ODES, le 14 mars 2015	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Gouvernance de Thiès	Cérémonie de pose de la première pierre de l'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) par le Président de la République, le 05mars 2015	• Ismaïla SOW, Conseiller
Association des Juristes Sénégalais (A.J.S) / Haut-Commissariat aux droits de l'homme	Lancement du rapport sur la situation des droits des femmes dans les lieux de détention au Sénégal, le 08 mars 2015.	• Maïmouna Isabelle DIENG, Rapporteur de la Commission spéciale Plan, Etudes générales et Synthèse
Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction citoyenne	Comité d'organisation de la Semaine nationale de la Jeunesse, le 12 mars 2015	• Seynou NDIAYE, Rapporteur de la Commission du Tourisme, de l'Artisanat, de la Culture et des Sports
Ministère de l'économie et des Finance et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 31 mars 2015	• Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	Cérémonie d'installation du comité de lutte contre le tabac, le 17 mars 2015	• Mademba SOCK, Président de la commission Santé, Travail et Affaires sociales
Fédération sénégalaise de tir et de chasse	Deuxième édition de la journée des portes ouvertes, le 15 mars 2015.	• Ngaïdo BA, Conseiller
Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction citoyenne.	Atelier sur le dialogue national pour l'élaboration de la politique de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, le 12 mars 2015	• Vieux Seydou NDIAYE, Rapporteur de commission
Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction citoyenne	Réunion du Comité d'organisation de la semaine nationale de la jeunesse, le mardi 24 mars 2015	• Vieux Seynou NDIAYE Rapporteur de commission

Ministère de la Pêche et de l'Environnement et de l'Economie maritime	Réunion des membres du comité de Gestion de la Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes (CEPIA)	Ndane DIOUF, Président de commission
Mouvement Sénégalais pour le Développement	Cérémonie de lancement de la grande offensive pour la mécanisation intégrale de l'agriculture au Sénégal	Ndane DIOUF, Président de commission
Comité d'analyse de Recherche syndicale	Cérémonie d'ouverture du Forum du CARS/Sénégal, le 11 avril 2015	Vieux Seynou NDIAYE, Rapporteur de commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 28 avril 2015	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Réunion du groupe thématique «Transformation structurelle de l'économie et croissance» du processus de révision de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité du genre (SNEEG)	Marie M. Pinto SENE Présidente de Commission
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Réunion de partage du rapport de la visite du groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et la pratique, le 17 avril 2015	Marie M. Pinto SENE, Présidente de Commission
Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER)	Colloque scientifique du 6 ^{ème} SIERA, les 24 et 25 avril 2015	- Ibrahima DIAGNE, Président de Commission - Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Collectif des Associations islamiques du Sénégal	Colloque sur le thème « L'islam face au terrorisme » à l'amphithéâtre de l'UCAD	Abdou Salam GUEYE, 1^{er} Secrétaire
Commission de Protection des données personnelles	Forum Africain sur la protection des données personnelles les, 19-20 mai 2015, King Fahd Palace	Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Institut Supérieur de Gestion	Cérémonie de remise de diplômes, le 06 juin 2015	Momar SAMB, Président de commission

Primature / Secrétariat Général du Gouvernement.	Réunion d'installation de la commission nationale de coordination du plan national de riposte 2015, le 08 mai 2015	Ndane DIOUF, Président de commission
EDEQUE / Université Cheikh Anta Diop.	Réunion des institutions impliquées dans la Gestion interne des ressources en eaux (GIRE)	- Voré Gana SECK, Rapporteur de commission - CT Mamadou Dia
COSYDEP	Invitation forum citoyen du 15 mai 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de la Commission
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural.	Cérémonie d'installation du comité de suivi de la LOASP, le 26 mai 2015	Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.	Atelier de partage sur la réforme des titres, le 30 mai 2015.	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Commission Nationale pour l'UNESCO/ISESCO	Atelier de partage des résultats du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015, le 03 juin 2015 Hôtel Ndiambour	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
ONU Femmes	Lancement du rapport mondial sur le progrès des femmes dans le monde, le 08 juin 2015	Marie M. Pinto SENE, Présidente de la commission Genre, Equité et Bonne gouvernance
Organisation Internationale du Travail	Conférence débat sur la RSE pour favoriser le respect des droits sociaux organisée par le BIT/PAMODC Dakar le 30 juin et 1 ^{er} juillet 2015	El Hadji Ibrahima MBOW, 2^{ème} Secrétaire
Ministère de la justice	Conférence ministérielle Etat de droit et lutte contre la corruption en Afrique, le 02 juin 2015	- Abdou Salam GUEYE, 1^{er} Secrétaire - Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Association pour la commémoration du témoignage du Bour Sine Coumba Ndoffene Diouf	Commémoration du témoignage du Bour Sine Coumba Ndoffene Diouf, les 07 et 13 juin 2015	Gade SALL, 3^{ème} Secrétaire
Forum de l'Artisanat et de la culture à Grand Yoff	Forum de l'artisanat et de la culture a Grand Yoff Date : 12 et 13 juin 2015	Gade SALL, Conseiller

Institut Africain de Développement et de Planification	Séminaire de diffusion du rapport Economique sur l'Afrique 2015 de la commission Economique pour l'Afrique des Nation unies, le 04 juin 2015	• Serigne Dia NDONGO, Conseiller
Ministère de la promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices	12 ^{ème} session du conseil présidentiel de l'investissement Date : 1 ^{er} juin 2015 King Fahd	• Ibrahima DIAGNE, Président de commission • Ibou NDIAYE, Président de commission
Délégation générale à la protection Sociale et à la Solidarité Nationale DGPSN	Lancement de la 3 ^{ème} phase du programme National de Bourses de Sécurité Familiale et enrôlement des bénéficiaires de la carte d'égalité des chances, le 05 juin 2015	• Mademba SOCK, Président de commission
Matei sarl	lancement du projet Business park, le 04 juin 2015	• Cheikh Ngaido BA, Conseiller
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Deuxième rencontre du comité de pilotage de l'enquête mondiale sur le Tabagisme chez l'adulte(GATS) au Sénégal, le 11 juin 2015	• Sadia FATY, Rapporteur de la Commission Santé et Affaires sociales
Commission de protection des données personnelles	Rencontre entre la commission de protection des données personnelles et le CESE (commission technologie)	• Ibrahima DIAGNE Président de commission
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Campagne « ville sans plastique » atelier de partage et d'appropriation de ladite loi le 09 juin 2015	• Voré Gana SECK • Samba GUEYE • Maïmouna I. DIENG • Fatoumata M. NDIAYE • Emile Wardini
Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire	Validation lettre de politique sectorielle de développement le 09 juin 2015	• Aly LO, Président de commission • Mamour Ndary BA, Conseiller
Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux	Atelier de lancement de l'Observatoire national de la Gouvernance Foncière les 16 et 17 juin 2015	• Ndane DIOUF, Président de commission
Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal	Célébration de la journée scientifique de l'Afrique le 30 juin 2015	• Abdou Salam GUEYE, 1^{er} Secrétaire • El Hadji Momar SAMB, Président de commission • Ndane DIOUF, Président de commission

ROPPA Afrique Nourricière et CNCR	Rencontre évaluation des OMD par le secteur agricole de l'Afrique de l'ouest le 22 juin 2015	• Ndane DIOUF, Président de commission
Cadre de concertation pour le développement et l'intégration de la Banlieue /Pencum Banlieue/ccDiB/PB	Rencontre avec le CESE	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité Nationale	Atelier national de capitalisation des bonnes pratiques et perspectives de mise à échelle, les 15 et 16 juin 2015	• Abdou Salam GUEYE, 1^{er} Secrétaire
OSIWA - ONG-3D - PNDL	Atelier de production et de promotion de mécanismes innovants de financement du développement local les 14 et 18 avril 2015	• Aly LO, Président de Commission
Action Solidaire International	Forum National des jeunes sur le foncier le 16 juin 2015	• Vieux Seynou NDIAYE, Rapporteur de commission
Société sénégalaise de Radiologie et d'Imagerie médicale	Congrès de la société de radiologie de l'Afrique noire Francophone SRANF les 14 et 18 avril 2015	• Mademba SOCK, Président de commission
Ministère de l'Elevage et des Productions animales	Conseil interministériel sur la préparation de la tabaski 2015 le 18 juin 2015	• Ndane DIOUF, Président de commission • Ismaïla Sow, Conseiller • Yaya Sow, Conseiller
Comité de pilotage de la célébration de la journée internationale des coopératives 2015	Célébration de la journée internationale des coopératives 2015 le 04 juillet 2015	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
OXFAM COUNTRY Sénégal	Atelier de sensibilisation et de mobilisation des acteurs pour la création d'un organisme mondial sur la fiscalité 12 au 16 juillet 2015	• Serigne Abdoul Aziz DIEYE, Conseiller
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Réunion d'information sur le processus de préparation de la COP 21 de paris le 23 juin 2015	• CL Mame Balla GUEYE, Président de commission • Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Observatoire National de la Parité	Panel sur le contentieux de la parité aux élections locales le 30 juin 2015	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission • Maimouna Isabelle DIENG, rapporteur de Commission

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du Comité des mandats, le 23 juin 2015	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Atelier de restitution et de validation de la commission technique sur les «diplômes spéciaux», le 08 juillet 2015.	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Atelier de lancement du processus plan national d'adaptation, le 08 juillet 2015	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du comité de suivi des prix, le mardi 28 juillet 2015	Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Université Virtuelle du Sénégal	Atelier de Réflexion, le 09 juillet 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Association des Femmes Africaines pour la recherche et le développement	Atelier de formation sur le Genre et politiques publiques, les 22, 23 et 24 juillet 2015	Marie Pinto SENE, Présidente de la Commission Genre, Equité et Bonne gouvernance.
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Conférence National sur le Développement Durable, du 22 au 24 juillet 2015	Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
GVP international et L'ONG SEM	Atelier de lancement du projet intégration du genre dans les politiques de développement énergétique du Sénégal, le 10 août 2015, King Fahd Palace	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 25 août 2015	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	Participation au programme vacances citoyennes 2015	Vieux Seynou NDIAYE, Rapporteur de commission
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Validation des études relatives à la formation de la contribution prévue et déterminée au niveau national sur les changements climatiques, du 10 au 13 août 2015	- Cl Mame Balla GUEYE, Président de commission - Voré Gana SECK, Rapporteur de commission

Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD)	Atelier de partage du rapport de l'étude sur «La capitalisation des résultats de recherche et des expériences menées dans le domaine de la gouvernance du foncier au Sénégal », le 12 août 2015	• Ndane DIOUF, Président de commission • Aly LO, Président de commission
Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat	Validation du rapport provisoire de l'évaluation des expériences en apprentissage, le 13 août 2015	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Autorité Nationale de Biosécurité	Atelier d'information et de sensibilisation sur la Biosécurité, les 02 et 03 septembre 2015	• CI Mame Balla GUEYE, Président de commission
Ministère des Sports	Atelier de lancement officiel du processus d'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement (LPSD) des sports, le 25 août 2015	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ambassade d'Israël	• Invitation « Point Informations », le 27 août 2015 • Exposition suivie d'une conférence sur les technologies de l'eau et la protection de l'environnement, du 13 au 15 octobre 2015	• Ndane DIOUF, Président de Commission
ActionAid Sénégal, Action Solidaire, CNCR, ENDA Pronat, IPAR, OXFAM et WILDAF.	Invitation au dialogue multi acteurs sur la réforme foncière, du 02 au 03 septembre 2015.	• Ndane DIOUF, Président de Commission
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Atelier de réflexion pour la mise en place de l'observatoire national du littoral, le 08 septembre 2015	• Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère de l'économie, des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 29 septembre 2015	• Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Direction des pêches maritimes	Atelier de lancement du processus du plan national d'Adaptation de la pêche (PNA) face aux changements climatiques, les 17 et 18 Septembre 2015	• Ndane DIOUF, Président de Commission
Ministère de la jeunesse de l'emploi et de la construction citoyenne	Organisation de la conférence internationale de l'AMSEP sur le thème <Innovations dans la gouvernance de l'emploi des jeunes>, les 17 et 18 septembre 2015	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance	Réunion du groupe thématique du processus de révision de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (S.N.E.E.G), le 06 octobre 2015	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission

Conseil National des Maisons des Eleveurs du Sénégal	Cérémonie de lancement officiel du livret d'éleveur, le 06 octobre 2015	Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de l'Intégration Africaine du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance	Comité de Pilotage sur l'accès à l'information, le 08 octobre 2015	Me Bokar NIANE, Conseiller
Ministère de l'Industrie et des Mines	Tour de table de relance du projet secteur minier, les 12 et 13 octobre 2015, King Fahd	Ibrahima DIAGNE, Président de la commission Développement industriel, Energie et Technologies
Cadre de Concertation et d'Echange pour l'intérêt des nouveaux doctorants de l'EGJPEG(CCIDÉ)	Rencontre d'information sur la modalité d'attribution des allocations d'études nationales dans l'enseignement supérieur	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Echange et partage sur le dispositif d'orientation des bacheliers dans les universités publiques, le 16 octobre 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Commission de Régulation du secteur de l'électricité	Lancement de la révision des conditions tarifaires de SENELEC pour la période 2017-2019, le 26 octobre 2015.	Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Direction Générale de la Planification et des Politiques économiques	Atelier de Lancement du processus d'élaboration du Rapport national sur le Développement humain, le 22 octobre 2015, Hôtel Radisson	Maïmouna Isabelle DIENG, Rapporteur de la Commission spéciale Plan, Etudes générales et Synthèse
SIGHTSAVERS	Evaluation finale du projet de « renforcement de la portée de l'impact de Sightsaver en Afrique de l'ouest » Date : 12 au 21 octobre 2015	Mademba SOCK, Président de commission
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Lancement du projet Eau et Assainissement en milieu urbain, le 27 octobre 2015.	Ndane DIOUF, Président de Commission
Primature/Secrétariat Général du Gouvernement	Conseil interministériel consacré à la rentrée scolaire, le 29 octobre 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de commission

Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Atelier de sensibilisation à l'écoconstruction, le 02 novembre 2015	Conseiller Idrissa NDIAYE
Ministère de l'Emploi et de la Construction citoyenne	Atelier de validation technique de la nouvelle politique nationale de l'emploi, les 05 et 06 novembre 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Centre des Hautes études de défense et de Sécurité	Invitation au lancement du programme Femmes, LEADERSHIP, DEFENSE et PAIX, le 03 novembre 2015	Maïmouna Isabelle DIENG, Rapporteur de commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 24 novembre 2015	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
S.A.E.D	Atelier de préparation de la campagne de saison sèche/chaude 2016, le 06 novembre 2015.	Mouhamadou NDIAYE, Conseiller
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Réunion du comité de pilotage sur la stabilisation de la brèche à Saint-Louis, le 10 novembre 2015	- CL Mame Balla GUEYE, Président de commission - Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère de la Santé et l'action social	Atelier de partage du plan stratégique décennal 2015 et 2024, le 12 novembre 2015	- Mademba SOCK, Président de commission - Sadia FATY, Rapporteur de commission - Demba THIAM, Conseiller
Conseil Présidentiel de l'investissement	Réunion du groupe de travail n°4 <Investissement à fort impact social> Date : 18 novembre 2015	Ibou NDIAYE, Président de Commission
Ministère de l'élevage et des productions animales	Atelier de préparation de la lutte contre les feux de brousse et de la campagne de constitution des réserves fourragères, du 13 au 14 et du 14 au 15 novembre 2015	Ndane DIOUF, Président de Commission
Ministère de l'environnement et du développement durable	Journées de l'économie verte, les 17 et 18 novembre 2015	Voré Gana SECK, Rapporteur de commission

EIFPAGE SENEGAL	Invitation cérémonie de présentation du projet Astainable sous la présidence du ministre du Renouveau Urbain ; de l'Habitat et du Cadre de vie, le 26 novembre 2015	CL Mame Balla GUEYE, Président de commission
Ministère de l'environnement et du Développement durable	Atelier de préparation de la délégation sénégalaise à la 21 ^{ème} conférence des parties à la convention sur les changements climatiques, le 19 novembre 2015	- Voré Gana SECK Rapporteur de commission - CT/Dr Mamadou DIA
Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Sénégal	Atelier de dissémination du rapport 2013 de l'ITIE le, 25 novembre 2015	M. Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Forum International de la Biologie en Afrique	Rencontre annuelle des professionnels de la biologie dans un pays d'Afrique, les 13 et 14 janvier 2015	- Dr Sadia FATY, Rapporteur de Commission - Alpha Boubacar SY, Conseiller
Le Conseiller Technique du Ministère de la Santé et de l'Action sociale	Invitation Réunion des membres du comité de pilotage de la campagne de couverture universelle 2016, le 27 novembre 2015	Dr Sadia FATY, Rapporteur de Commission
Comité Sénégalais des Droits de l'Homme	Invitation au Lancement de l'Observatoire national pour le respect des droits humains et la transparence dans l'exploitation des ressources minérales le 04 décembre 2015	Ibrahima DIAGNE, Président de commission
TIGO	Cérémonie de remise du prix de l'innovation numérique, le 08 décembre 2015, Hôtel Radisson	Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Coordination des Professionnels des transports routiers du Sénégal	Cérémonie de lancement, le 10 décembre 2015	Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 19 décembre 2015	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
ASBEF	Invitation au lancement du film et du Fact-Sheet sur les progrès réalisés par le Sénégal dans le cadre de Family Planning 2020, le 15 décembre 2015	Fatoumata Mactar NDIAYE, Vice-Présidente
Réseau Africain pour le Soutien à l'entrepreneuriat féminin	Rencontre de partage sur les fenêtres d'opportunités émanant des projets phares du PSE en partenariat avec le bureau opérationnel de suivi du plan Sénégal émergent (BOS), le 17 décembre 2015 au Grand Théâtre	Marie M. Pinto SENE Présidente de commission

Cabinet du Ministre Délégué chargé de la Micro finance et de l'Economie solidaire	Invitation Atelier national de validation de la nouvelle lettre de politique sectorielle de la micro finance, le 17 décembre 2015	Ibou NDIAYE, Président de commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du Comité des mandats, le 10 décembre 2015	Ibou NDIAYE, Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Atelier de partage des résultats de l'étude sur les envois de fonds des travailleurs sénégalais émigrés, le 18 décembre 2015	Ibou NDIAYE, Président de commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 29 septembre 2015	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
COSYDEP Sénégal	Demande de rencontre lancement de l'édition numéro 2 de la campagne «UBBI TEY JANG TEY » le 15 septembre 2015	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
STAT AFRICA	Invitation à la cérémonie officielle de l'atelier au SNEIPS, le 02 au 06 novembre 2015	Marie M. Pinto SENE Présidente de commission
Syndicat National des Travailleurs du Nettoyement s/c C.S.A	Propositions du SNTN	Aly LO, Président de commission
Centre des Hautes études de défense et de Sécurité	Invitation au lancement du programme Femmes, LEADERSHIP, DEFENSE et PAIX, le 03 novembre 2015	Maïmouna Isabelle DIENG, Rapporteur de Commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du comité de suivi des prix, le 24 novembre 2015	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de l'Elevage et des Productions animales	Cérémonie de lancement de l'identification du bétail	Ismaïla SOW, Conseiller
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Comité de pilotage du projet télé-enregistrement / télé-médecine	Dr Sadia FATY, Rapporteur commission
Plateforme des Acteurs de la société civile pour la Transparence des Elections (PACTE)	Cérémonie de lancement pour l'installation de son comité de pilotage et de présentation de sa déclaration de principe, le 14 décembre 2015	Maïmouna Isabelle DIENG, rapporteur de Commission
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Symposium sur l'enfant au Sénégal dans le cadre du plan Sénégal émergent	- Marie M. Pinto SENE - Momar SAMB - CL Mansour MBOUP - Maïmouna Isabelle DIENG

Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Atelier national de restitution des conclusions de la 21 ^{ème} conférence des parties (COP21) à la convention cadre sur les changements climatiques, le 17 décembre 2015	• Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère de l'Intégration africaine du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance	Atelier de validation de la lettre de politique sectorielle de développement, le 21 décembre 2015	• Marie M. Pinto SENE Présidente de commission

REPRESENTATIONS DE L'ANNEE 2016

PROVENANCE	OBJET	REPRESENTANTS DU CESE
Alliance pour le Développement et l'Amélioration des races ovine et caprine	Alliance pour le Développement et l'Amélioration des races ovine et caprine, le 05 janvier 2016	Ndane DIOUF, Président de la commission du développement rural
Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar	Organisation Grand Débat économique de la CCIAD sur « La Fiscalité et Développement du secteur Privé », le 06 janvier 2016	Ibou NDIAYE Président de la commission de l'économie des finances du commerce et de la conjoncture
Cadre Unitaire Syndical des enseignants du Moyen Secondaire (CUSEMS)	Préavis de Grève couvrant la période du 05 janvier 2016 au 05 janvier 2017 pour satisfaction de revendications	El Hadji Momar SAMB, Président Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi
Ministère de la santé et de l'action sociale.	Invitation Cérémonie de lancement du projet RSS-FM, le 12 janvier 2016	Dr Sadia FATY, Rapporteur de la commission de la santé et des affaires sociales
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le mardi 26 janvier 2016	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Alliance du Secteur Privé de la santé du Sénégal	Invitation à la rencontre du samedi 16 janvier 2016	Dr Sadia Faty, rapporteur de commission
Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de vie.	Réunion de la commission scientifique du Salon International de l'Habitat de Dakar (SENHABITATDAKAR) 2016, le mardi 19 janvier 2016	Idrissa Ndiaye, Conseiller
SCOUTS du Sénégal	Invitation atelier de Formation, du 22 au 24 janvier 2016	CL Mansour MBOUP, Conseiller
Le Recteur Président de l'Assemblée de l'UCAD	Invitation à la Présentation du film intitulé « La Science et la Grande Muraille Verte », le 10 février 2016	Ndane DIOUF, Président de commission CL Mame Balla GUEYE, Président de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du Développement durable

Société des mines de fer du Sénégal oriental MIFERSG	Demande d'intervention le 03 février 2016	• CI Mame Balla GUEYE, président de commission
Ministère de l'économie des Finances et du Plan	Réunion du comité de suivi des prix, le mardi 23 février 2016	• Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de l'Économie des Finances et du Plan	Invitation au Point Economique de la DPEE, le mardi 09 février 2016	• Ibrahima Diagne Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies • Abdoul Aziz Diéye, Vice-Président de commission • Mamadou Lamine DIAWARA, Rapporteur de commission
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Invitation à l'atelier sur la formulation de la politique nationale des Sciences, Ingénierie, Technologie et Innovation (STI) au Sénégal, le 16 Février 2016, au Good Rade	• Mamadou Lamine DIAWARA, Rapporteur de commission
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Convocation : Réunion du comité national de lutte contre le tabac, le vendredi 12 février 2016	• Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Comité National du CODEX Alimentarius	Rapport final de l'atelier régional des pays de la CDEAO sur le Codex qui a été tenu du 21 au 23 décembre 2015	• Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du Renouveau urbain de l'habitat et du cadre de vie	Convocation à la réunion du comité de pilotage du salon International de l'habitat de Dakar SENHABITAT Dakar 2016 du 24 février 2016	• Idrissa NDIAYE Conseiller
Ministère de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'artisanat	Invitation au Symposium International sur la Formation duale, les 07et 08 Mars 2016	• El Hadji Momar SAMB, Président de la Commission jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi
Ministère de la Femme de la famille et de l'Enfance	Invitation à l'atelier de validation du plan d'action national sur l'autonomisation de la femme, le mardi 23 février 2016	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission

Ministère de la Femme de la famille et de l'Enfance	Invitation à l'atelier de partage et de validation du plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre et la promotion des droits humains, le 29 février 2016	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Conseil d'Initiatives Citoyennes et Culturelles (CICIC).	Rapport du Séminaire atelier de Formation d'Instituteurs, le 24 février 2016	El Hadji Momar SAMB, Président de la Commission jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi
Conseil National des Associations de Bienfaisance du Sénégal	Demande de Partenariat et Organisation conférence nationale au mois de Mai sur le thème orienté sur les jeunes le 24 février 2016	Ndane DIOUF Président de la commission du Développement rural
Observatoire National de la Parité/Présidence de la République	Invitation à un Débat Télévisé à la RTS. L'émission sera enregistrée le 04 mars 2016 à 08h45mn à la RTS	Marie M. Pinto SENE Présidente de commission
Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie	1ère Edition du Salon International de l'Habitat de Dakar (senhabitat dakar 2016) du 03 au 05 mars 2016, au King Fahd Palace	Idrissa NDIAYE Conseiller
Réseau Africain pour le Développement Intégré	Invitation à la Cérémonie Officielle de lancement d'un projet de recherche Action sur « les violences sexuelles et l'accès à la justice pour les femmes rurales en Afrique de l'ouest », les 08, 09 et 10 mars 2016	Maïmouna Isabelle DIENG Conseillère
Ministère de la Femme de la famille et de l'Enfance	Comité de pilotage pour le Développement et l'Application du Social Institution and Gender Index (SIGI), le 01 mars 2016	Marie M. Pinto SENE Présidente de commission
Ministère de l'économie des Finances et du Plan	Réunion du Comité de Suivi des Prix le mardi 29 mars 2016	Mamadou Bana WAGUE Conseiller
Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale.	Invitation à la cérémonie de lancement de la publication du document intitulé « La voix de la pêche artisanale africaine » ; Appel pour une année Africaine de la pêche Artisanale, le jeudi 10 mars 2016	Ndane DIOUF, Président de la commission du Développement rural
Ministère de l'économie des Finances et du Plan	Invitation aux travaux de la commission de l'économie des finances, du commerce et de la conjoncture, le 03 mars 2016	Ibou NDIAYE, Président de commission
Union Internationale des Télécommunications	Participation au Séminaire sur l'évaluation du programme Diabète, les 08 et 09 mars 2016.	DR Sadia FATY, Rapporteur de commission

Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar	Démarrage des travaux de l'étude institutionnelle et de structuration en PPP du projet BRT : lettre d'introduction le 07 mars 2016	Ibrahima DIAGNE Président de commission
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Invitation à l'atelier de partage et de lancement du programme de préparation du Sénégal au Fonds Vert Climat le jeudi 10 mars 2016	Voré Gana SECK Rapporteur de commission
Comité de Pilotage pour le suivi de l'autonomisation de l'UASZ.	Invitation à la première réunion du comité de pilotage pour le suivi du processus d'autonomisation des œuvres sociales à l'Université Assane Seck de Ziguinchor le vendredi 11 mars 2016	Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Office National de Lutte contre la fraude et la corruption.	Invitation à l'Atelier de restitution de l'examen du pré-rapport d'auto-évaluation de l'application par le Sénégal de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) le 24 mars 2016	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Direction des Pêches Maritimes	Atelier National de mise en place de la plateforme nationale pêche changements climatiques prévu le mardi 29 mars 2016	Ndane DIOUF, Président de la commission du développement rural
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	Invitation atelier de lancement et de mise en place du comité de pilotage du projet d'observatoires intégrés santé/ Environnement et Renforcement des capacités institutionnelles et juridiques pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques le 08 avril 2016	Voré Gana SECK Rapporteur de commission
Ministère de la Promotion des investissements, des Partenariats et du Développement des télé services de l'état	Atelier de lancement du site internet de la boîte à outils PPP et de restitution des résultats d'une étude d'identification et de structuration de projets viables prévu le jeudi 07 avril 2016	- Ibou NDIAYE, Président de la commission de l'économie des finances du commerce et de la conjoncture. - Serigne Dia NDONGO, Conseiller - Emile WARDINI Conseiller
Ministère des Postes et Télécommunications	Invitation à la rencontre régionale sur la cybercriminalité, les 12 et 13 avril 2016	Ibrahima DIAGNE Président de commission
Ministère de l'Elevage et des Productions animales	Invitation à l'atelier sur le bilan de la tabaski 2015 et la préparation de la tabaski 2016, le jeudi 07 avril 2016	- Ndane DIOUF, Président de commission - Sidel SOW, Conseiller - Ismaila SOW, Conseiller

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Elaboration d'un document de politique en sciences ingénierie technologie et innovation	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Groupe de travail N 4 du CPI	Réunion du groupe de travail n° 4 Investissements a fort impact social, le Mercredi 20 Avril 2016	• Ibou NDIAYE, Président de commission
Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale à Mbour	Faire Part et Invitation au 6ème Forum de l'APRAPAM le Jeudi 19 Mai 2016	• Amadou THIMBO, Conseiller
Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	Invitation à la réunion technique sur l'ODD6 et l'initiative Gemi, le 25 et 26 Avril 2016	• Mamadou Lamine DIOUF, Conseiller
Ministère de l'économie et des Finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix ,le jeudi 28 Avril 2016	• Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Cabinet du ministre délégué chargé de la Micro Finance et de l'économie solidaire	Invitation à l'atelier de Revue sectorielle, le 25 Avril 2016	• Conseiller Emile WARDINI
Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'étranger/Directeur des Partenariats et de la promotion Economique et culturelle	Invitation à un Forum d'échanges, le Lundi 25 avril 2016	• Ibou NDIAYE Président de la commission de l'économie, des Finances du commerce et de la conjoncture
Confédération National des employeurs du Sénégal	Lettre d'invitation journée africaine de la prévention, le jeudi 28 avril 2016	• Mamadou DIOUF Conseiller
Office Nationale de lutte contre la Fraude et la Corruption	Invitation Atelier de lancement de l'étude diagnostic sur la perception de la corruption	• El Hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire élu
Comité de Plaidoyer pour l'Accès à l'avortement médicalisé au Sénégal	Invitation à l'atelier d'Echanges sur des stratégies pour l'accès à l'avortement médicalisé au Sénégal, le jeudi 19 mai 2016	• Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission

Ministère de la pêche et de l'économie Maritime	Atelier national de restitution et validation du projet lettre politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture (CPAD/PA) - le 09/05/2016	Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.	Revue Annuelle Sectorielle conjointe, le 19 mai 2016	Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.	Invitation Réunion de lancement de la Plateforme RSS, le jeudi 12 mai 2016	Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de la Femme et de l'Enfance	Invitation à la cérémonie de remise d'équipements aux femmes et jeunes encadrées dans les CEDAF, le jeudi 19 mai 2016	Marie M. Pinto SENE Présidente de commission
Coordination des Professionnels des Transports Routiers du Sénégal-région de Dakar	1er Rappel 4 mois après la première correspondance citée en référence de Proposition d'ouverture de négociations avec l'état sur les transports routiers et mise en place d'une commission paritaire ETAT-CPTRS, le 13 mai 2016	Aly LO, Président de commission
Ministère de travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Demande d'animation d'un séminaire prévu, le mardi 24 mai 2016	El Hadji Momar SAMB Président de commission
Ministère de travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions.	Transmission lettre d'invitation à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation du plan d'action du cadre national des services climatologiques (CNSC) prévu à Dakar, le jeudi 19 mai 2016	Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.	Invitation Atelier de dissémination des résultats du projet « Filière or Equitable et réduction de l'utilisation du mercure dans le secteur de l'orpaillage en Afrique de l'ouest prévu, le 27 mai 2016	Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Invitation journée internationale de la fistule obstétricale prévue le 23 mai 2016. Date : 19/05/2016	Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Note de Service portant sur la création d'un comité de pilotage pour l'élaboration de la politique nationale et d'un plan stratégique sur le vieillissement en bonne santé ou « Bien Vieillir », le 23 juin 2016	Mademba SOCK, Président de commission

Ministère de l'économie des Finances et du Plan.	Réunion du Comité des Prix, le jeudi 26 mai 2016	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de l'économie des Finances et du Plan	Invitation à la table de concertation pour l'amélioration des pratiques dans la gestion des subventions agricoles au Sénégal / Programme d'accompagnement des initiatives citoyennes de société civile, le jeudi 26 mai 2016	Ndane DIOUF, Président de commission
Primature /Bureau Exécutif National	Rencontre d'Echange et de Partage sur la Nutrition au Sénégal, le lundi 06 Juin 2016	Ndane DIOUF, Président de Commission
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Invitation à l'atelier de lancement du PACEV, le Jeudi 02 Juin 2016	CL Mame Balla GUEYE, Président de Commission
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales / Direction de l'Elevage.	Convocation : Réunion du comité de suivi de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) pour relancer les activités des groupes Thématiques, le lundi 06 juin 2016	Ndane DIOUF, Président de Commission
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Convocation : Réunion du Comité de pilotage sur la stabilisation de la brèche ouverte en 2003 sur la langue de Barbarie à Saint-Louis le 10 juin 2016	CL Mame Balla GUEYE, Président de Commission
Rencontre Africaine pour la Défense des droits de l'homme (RADDHO)	Invitation portant sur la Conférence publique sur le thème : « L'expérimentation des Chambres africaines extraordinaires pour la lutte contre l'Impunité en Afrique : Enjeux et Perspectives », le 06 juin 2016	Pr Pape Demba SY, conseiller
Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques du Sénégal (FONSIS).	Invitation à la cérémonie de pose de première pierre du projet PARENTERUS, le mardi 14 juin 2016 à Bayakh	Magueye NDIAYE, Conseiller
Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal.	Invitation à la célébration de la journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique (JRSA), le 30 juin 2016 au CESE	Abdou Salam GUEYE, Secrétaire élu
Ministère de l'Intégration Africaine du Nepad et de la Promotion de la Bonne Gouvernance	Atelier d'écriture d'un avant-projet de loi sur l'accès à l'information du 15 au 17 juin 2016	DIR/OBS

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.	Echange sur le processus d'orientation des bacheliers « CAMPUSEN », le jeudi 23 juin 2016	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.	Invitation réunion des membres de la commission « Gouvernance, Financement et Système d'information », le vendredi 17 juin 2016	• Dr Sadia FATY Conseiller
COSYDEP Sénégal	Panel de Haut Niveau sur les défis et enjeux du financement de l'éducation au Sénégal, le lundi 25 juillet 2016	• El hadji Momar SAMB, Président de commission
Alliance du Secteur Privé de la Santé du Sénégal	Invitation au Forum sous régional des alliances du secteur privé de la santé, le 28 juillet 2016	• DR Sadia FATY Conseiller
Association « les Amies de l'Ecole ».	Invitation et Parrainage de l'installation des clubs d'Incubation et d'Entrepreneuriat dans les grandes Ecoles et Universités, prévue le 25 juillet 2016	• Momar SAMB, Président commission
Direction de la Pharmacie et du Médicament	Invitation à la campagne nationale de sensibilisation sur le marché illicite des médicaments, du 24 juillet au 31 août 2016	• Mademba SOCK, Président de commission
Direction des Pêches Maritimes.	Atelier de Validation du Plan national d'adaptation pêche face aux changements climatiques (PNA Pêche) horizon 2035, le vendredi 22 juillet 2016	• Ndane DIOUF, Président de Commission
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Invitation atelier de réflexion pour le renforcement et développement de l'industrie pharmaceutique locale, les 25, 26 et 27 juillet 2016	• Dr Sadia FATY, Conseiller
Association des Juristes Sénégalaises (AJS).	Invitation à la table ronde sur « Etat de droit, Démocratie et Parité », le 27 juillet 2016	• Marie Pinto SENE, Présidente de commission

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Préparation de la deuxième édition de la conférence nationale sur le développement durable le lundi 25 juillet 2016	• Voré Gana SECK Conseillère • CT/Mamadou Dia
Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance	Cérémonie de Remise de bourse d'excellence le jeudi 28 juillet 2016	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'environnement et du développement durable	Invitation à l'atelier de partage de l'étude faisabilité des mécanismes de financement innovants pour le secteur de l'environnement prévu le lundi 08 août 2016.	• Voré Gana SECK Rapporteur de commission
Ministère de l'élevage et des Productions animales	Convocation des membres du comité de pilotage chargé de l'orientation de la validation et de la supervision de la mise en œuvre du projet régional d'appui au Pastoralisme au sahél (PRAPS-Sénégal), le vendredi 05 août 2016	• Ndane DIOUF, Président de commission • Ismaïla SOW, Conseiller
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés.	Réunion du comité technique/validation du rapport d'évaluation environnemental stratégique du programme de modernisation des villes du Sénégal, le vendredi 12 août 2016	• Voré Gana SECK Rapporteur de commission
Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	Organisation d'un atelier de haut niveau de renforcement de capacités sur les changements climatiques en agriculture et sécurité alimentaire prévu le 08 et 09 août 2016	• Ndane DIOUF, Président commission
Primature	Invitation au conseil interministériel consacré à l'érosion côtière et la Brèche de Saint-Louis, le jeudi 01 septembre 2016	• CL Mame Balla GUEYE Président de Commission
Ministère de la Formation Professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat.	Invitation cérémonie de signature de la charte sur la formation professionnelle duale prévue le jeudi 22 septembre 2016	• El Hadji Momar SAMB Président de commission
Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux	Invitation à la cérémonie d'ouverture du forum national sur la réforme foncière au Sénégal, le 14 octobre 2016 au grand théâtre	• Mamadou DIOP, Président de commission; • Maimouna Isabelle DIENG, Rapporteur
Ministère de l'économie des Finances et du Plan	Réunion du Comité de Suivi des Prix, le jeudi 27 octobre 2016	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural.	Invitation à la cérémonie de lancement et à la Réunion du comité de Pilotage du Projet « Intégration de la résilience climatique dans la production agro-pastorale pour la sécurité alimentaire », prévue le 25 octobre 2016	CL Mame Balla GUEYE Président de commission
Ministère des Infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement	Atelier national de présentation du résultat de l'analyse des contraintes majeur à l'investissement privé, le Mardi 25 octobre 2016	Serigne Dia NDONGO, Conseiller
Ministère de l'intégration Africaine, du Nepad et de la promotion de la Bonne Gouvernance	Invitation : atelier national de partage des actions du NEPAD du 03 novembre 2016	- Abdou Salam GUEYE, Secrétaire - El Hadji Ibrahima Mbow, Secrétaire
Mouvement des éleveurs pour l'émergence du Sénégal	Invitation soutien du 08 au 12 novembre 2016	Ismaila sow, Conseiller
Ministère de l'élevage et des productions animales	Invitation à l'atelier scientifique organisé en prélude à la 3 ^{ème} Edition de la journée Nationale de l'Élevage, le jeudi 10 novembre 2016	Ndane DIOUF, Président de commission
UNESCO Bureau régional de Dakar	Atelier sur « la bioéthique et la gestion de la cité : prémises à la mise en place du comité National de bioéthique », Saly du 09 au 11 novembre 2016	Dr Sadia Faty, Rapporteur de commission
Ministère de l'industrie et des mines	Invitation au 5 ^{ème} Forum du développement industriel inclusif et durable, les 14 et 15 Novembre 2016	Ibrahima Diagne Président commission du développement Industriel de l'énergie et des Technologies
Direction de la protection civile	Rencontre préparatoire conférence des Ministres africains chargés de la réduction des risques de catastrophe, le 22 au 25 Novembre 2016	CL Mame Balla GUEYE, Président de commission
Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	Invitation à l'atelier de restitution du PEPAM, le jeudi 10 novembre 2016	Ndane DIOUF, Président de commission
Association sénégalaise pour le suivi et l'assistance aux malades mentaux	Invitation manifestation du 21 novembre 2016	Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission

Commission Nationale du Dialogue des territoires	Atelier Thématique portant planification des actions Stratégiques de la (cndt), le 06 et 07 décembre 2016	- Aly LO Président de la commission du développement territorial et local - Président Ibrahima Mbou Secrétaire Elu
Agence de développement Municipal (ADM)	Séminaire sur les opportunités et les modalités de financement du développement local par le marché financier, le 09 novembre 2016	Mouhamadou Abib NIASS,
Journées scientifiques des départements de pharmacie	9 ^{ème} journées scientifiques des départements de pharmacie, le 10 novembre 2016	Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Renforcement des capacités des administrateurs représentant l'état au sein des organes délibérants, le 10 novembre 2016	Awa cheikh MBENGUE Secrétaire Elue
Global Green Growth Institute	Invitation à l'atelier de validation et de partage du cadre de coopération quinquennal 2016 2020 entre le Sénégal et l'institut mondial pour la croissance verte (Global Green Growth Institute GGGI), le jeudi 24 novembre 2016	CL Mame Balla GUEYE Président de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement Durable
Ministère de la santé et de l'action social	Lettre d'invitation à l'atelier d'élaboration du plan national sur le handicap, prévu les lundi 05 et mardi 06 décembre 2016	Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Initiative Prospective Agricole et Rural	Invitation à un panel d'expert sur l'alignement des politiques avec les objectifs de développement durable : expérience des pays du sud, le 16 novembre 2016	Ndane DIOUF, Président de la commission du Développement rural
Ministère de l'élevage et des Productions Animales	Séminaire sur la gestion du Ranch de Dolly, les 25 et 26 novembre 2016	Madior DIOUF, Vice-Président de la commission du Développement rural
Ministère de la santé et de l'action social	Invitation à la 13 ^{ème} Conférence Internationale Interministérielle de Partenaires en Population et Développement, couplée à la 21 ^{ème} réunion du conseil d'administration, du 26 au 30 novembre 2016	Mademba SOCK, Président de commission
Ministère de la Formation Professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat	Rencontre du comité Technique du Projet ESP EPE, le lundi 05 Décembre 2016	El Hadji Momar SAMB, Président de commission

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Invitation à l'accompagnement conjoint de la Fédération des CEPEPS et de l'Université Laval du Québec-Canada, le jeudi 24 novembre 2016	• El Hadji Momar SAMB Président de commission
Ministère de la Justice et Garde des sceaux	Invitation à une conférence-débat sur le thème « Lutte contre la corruption : Quelles stratégies ? Quelles Difficultés ? », le 09 décembre 2016	• Marie M. Pinto SENE Présidente de commission
Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC).	Invitation à la journée internationale de lutte contre la corruption, le 09 décembre 2016	• Pr El Hadji MBOW, Secrétaire
Institut Supérieur D'Entrepreneurship et de Gestion	Invitation à la cérémonie de graduation de la Promotion Président Macky SALL 2015, le samedi 17 décembre 2016	• Pr El Hadji MBOW, Secrétaire
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Réunion du comité technique du rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet de construction du nouveau siège du Ministère de l'Enseignement, le 16 décembre 2016	• Voré Gana SECK, Rapporteur de commission • CT/Mamadou Dia
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Institut mondial pour la Croissance Verte	Invitation à l'atelier national de validation de la feuille de route pour la mise en œuvre des directives pour le Développement des villes secondaires vertes au Sénégal, le jeudi 22 décembre 2016	• Lamine DIOUF Vice-Président de Commission • Voré Gana SECK, Rapporteur de commission • CT/Mamadou Dia
Alliance Nationale des Jeunes pour la Santé de la Reproduction et la Planification Familiale (ANJ-SR/PF)	Invitation au Forum National sur la Santé de la Reproduction des Jeunes, du 27 au 29 décembre 2016	• Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Invitation à la première conférence nationale multisectorielle sur la surveillance des décès maternels et riposte (SDMR), le 22 décembre 2016	• Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de la Formation Professionnelle de l'artisanat et de l'apprentissage	Invitation à la nuit de la Formation Professionnelle prévue le vendredi 23 décembre 2016	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Invitation au « point économique de la DPEE » Date : 23/12/2016	• Ibou NDIAYE Président commission de l'économie, des finances du commerce et de la conjoncture

Groupe d'Etude et de Recherches sur les Migrations (GERM) UGB St-Louis	Invitation à un atelier de Restitution, le mercredi 11 janvier 2017	• Mouhamadou NDIAYE, Conseiller
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à la réunion du comité de pilotage pour l'élaboration de la politique nationale sur le vieillissement, le mardi 27 décembre 2016, au centre antipoison	• Mademba SOCK, Président de commission • Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le jeudi 29 décembre 2016	• Serigne Dia NDONGO, Conseiller
Ministère de la santé et de l'action social	Invitation à la 2ème réunion de la plateforme RSS, le vendredi 30 décembre 2016	• Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission • Mouhamed Mactar SOUGOU, Conseiller

REPRESENTATIONS DE L'ANNEE 2017

PROVENANCE	OBJET	REPRÉSENTANTS DU CESE
Université cheikh Anta diop Rectorat It /PSG	Cérémonie officielle de lancement de l'institut de la gouvernance territorial de l'UCAD	• El Hadji Momar SAMB, président de commission
Ministère de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'artisanat	Cérémonie de remise de bons de financement et de certificats de spécialité aux jeunes, le jeudi 12 janvier 2017	• El Hadji Momar SAMB président de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à prendre part à l'atelier de plaidoyer pour le dialogue pays dans le cadre de l'élaboration de la demande de financement du programme national de lutte contre tuberculose, le 17 janvier 2017	• DR Sadia FATY, rapporteur de commission
Ministère de l'Industrie et des Mines	Invitation à un atelier de partage et de sensibilisation sur l'application des principes directeurs des Droits de l'homme (Principes de John Ruggie), le mardi 24 janvier 2017	• Mamadou Lamine Diawara, rapporteur de commissin
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.	Invitation à la cérémonie de lancement du programme santé de l'USAID, le mardi 17 janvier 2017	• DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
SIGHTSAVERS	Invitation au projet d'inclusion social pour l'autonomisation des personnes handicapées, le 26 janvier 2017	• DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	Invitation des membres des comités de pilotage du projet de développement d'une résilience à l'insécurité alimentaire récurrente au Sénégal, le mardi 24 janvier 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission

Ministère du renouveau urbain de l'habitat et du cadre de vie	Invitation à l'atelier de restitution et de partage des recommandations de la troisième conférence mondiale sur le logement et le développement urbain durable, le mardi 24 janvier 2017	• Pape Idrissa NDIAYE, Conseiller
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Invitation à la cérémonie de lancement des centres d'excellence Africains, le 30 janvier 2017	• El hadji Momar SAMB, président de commission
Initiative prospective agricole et rurale	Invitation « coalition mondial, initiative des droits et ressources » (right and ressources initiative)	• Ndane DIOUF, Président commission du développement rurale
Ministère de l'économie des finances et du plan(MEFP)	Réunion du comité de suivi des prix, le jeudi 26 janvier 2017	• Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Fédération National des femmes rurales du Sénégal	Invitation à l'atelier national d'information et de vulgarisation sur l'initiative Kilimandjaro	• Fatou gaye SARR, Conseiller spécial
Ministère de l'industrie et des Mines	Atelier national de partage du projet de code minier communautaire de la commission de l'Uemoa, le jeudi 16/02/2017	• Ibrahima Diagne Président commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies • Mamadou lamine DIAWARA, Rapporteur de Commission
Directeur de cabinet du premier Ministre	Mise en place du comité technique national pour l'élaboration du programme national d'appui à la sécurité alimentaire et à la résilience (PNASAR), le 14 février 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission
Réseau parlementaire pour la bonne gouvernance des ressources minérales	Invitation à l'atelier de présentation du rapport de L'ITIE et du rapport sur la compensation minière du RGM, les 21 et 23 février 2017	• Ibrahima Diagne président de commission
Ministère de l'industrie et des Mines	Visite du Ministre de l'industrie et des mines à la Sodida, le 14 février 2017	• Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Office national de lutte contre la fraude et la corruption	Invitation à l'atelier de partage sur la réforme de l'acte 3 de la décentralisation et du processus de renforcement des collectivités territoriales risques et vulnérabilités, le jeudi 16 février 2017	• Aly LO, Président de la commission développement territorial et local

Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix le 23 février 2017	Mamadou Bana WAGUE, conseiller
Ministère du travail, du dialogue social des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Invitation à un atelier de renforcement des capacités des membres du comité de pilotage chargé de la formation et de la mise en œuvre du nouveau programme pays pour le travail décent(PPTD), les 23 et 24 février 2017	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Forum Civil	Invitation à l'atelier national de formation des acteurs sur la fiscalité dans les secteurs pétrolier et gazier, des 2 et 3 mars 2017	Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Office national de lutte contre la fraude et la corruption	Atelier d'évaluation des vulnérabilités dans les dispositions relatives à la dématérialisation, la simplification des formalités, des procédures administratives et de la modernisation du service public, le 22 février 2017	Marie M. Pinto SENE, Présidente de la commission du Genre, de l'équité et de la bonne gouvernance
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à prendre part à l'atelier de restitution et de validation des données de la cartographie des interventions RSS, les 08, 09 et 10 mars 2017	DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de la jeunesse, de l'emploi et de construction citoyenne	Organisation des semaines régionales de la jeunesse édition 2017, le 26 mars 2017	- El Hadji Momar SAMB Président de commission - Seynou NDIAYE, Conseiller
Ministère du travail, du dialogue social des organisations professionnelles et des relations avec les Institutions	Validation technique de la lettre de politique de développement du secteur travail et protection sociale	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Chaire Unesco / UCAD de Gestion intégrée du littoral Master Gidel	Invitation à la 3 ^{ème} journée scientifique du littoral 2017	CI Mame Balla GUEYE Président commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable

Consortium pour la recherche économique et sociale	Invitation à la deuxième édition du forum de la recherche économique et sociale, les 6 et 7 avril 2017	- Ibou Ndiaye, Président de commission - Emile WARDINI, conseiller
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le jeudi 30 mars 2017	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à la réunion de validation des résultats des comptes de la santé 2013 qui se tiendra, le vendredi 24 mars 2017	Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du travail, du dialogue social des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Invitation séminaire	- El Hadji Momar SAMB, Président de commission - Mamadou DIOP, Président de commission - Madior DIOUF, Conseiller - el hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire
Ministère du tourisme et des transports aériens	Invitation aux journées des transports aériens le jeudi 30 mars 2017	Abdou Salam GUEYE, Secrétaire
Confédération Nationale des employeurs du Sénégal	5 ^{ème} Edition des journées économiques à Saint-Louis, les 07 et 8 avril 2017	Me Moustapha NDIAYE Vice-Président du CESE
Cabinet du ministre délégué chargé de la micro finance et l'économie solidaire	Invitation à l'atelier de revue sectorielle 2017, le vendredi 31 mars 2017	Marie M. Pinto SENE Présidente commission du genre, de l'équité et de bonne gouvernance
Promotion des médecines traditionnelles PRO.ME.TRA International	Visite de travail de la délégation de l'université Marehouse School of Médecine à PROMETRA international, du 15 au 19 avril 2017	DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du renouveau urbain de l'habitat et du cadre de vie	Invitation à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de renforcement de capacités en genre du MRUHCv, le 11 avril 2017	Marie M. Pinto SENE Présidente commission du genre, de l'équité et de bonne gouvernance
Ministère du travail, du dialogue social des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Evaluation du PNSSEE, le jeudi 06 avril 2017	El Hadji Momar SAMB, Président de commission

Ministère de l'environnement et du développement durable	Réunion du comité de suivi de la formation et de la mise en œuvre de la politique environnementale, le jeudi 06 avril 2017	• Woré Gana SECK, Rapporteur de commission • CT Mamadou DIA
Alliance pour la migration, le leadership et le développement (AMCD)	Invitation à l'atelier métrologique sur la revue de la stratégie nationale zéro faim Sénégal, les 27 et 28 avril 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à un atelier de partage des résultats du monitoring, les 26 et 27 Avril 2017	• DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
GREENPEACE Afrique	Visite du Navire de Greenpeace MY Esperanza, le jeudi 04/05/2017	• Ndane DIOUF, Président de commission
M. Mamadou Drame demeurant au quartier Yoff Toundoup RiA	Demande de médiation contrat de location Rapport d'expertise d'évaluation	• El Hadji Momar Samb président de commission
Ministère de l'éducation nationale	Assemblée générale de renouvellement du comité du dialogue sociale/secteur de l'éducation et de la formation prévues les 5,6 et 7 mai 2017	• Momar SAMB, président de commission
Ministère de l'environnement et du développement durable	Convocation des membres de la commission nationale de conservation des sols le mardi 09 mai 2017	• Vore Gana SECK, rapporteur
Office national de lutte contre la fraude et la corruption	Atelier sur la Gouvernance des ressources forestières enjeux, défis et perspectives les 10 et 11Mai 2017	• Voré Gana SECK, rapporteur
Délégation Générale à la protection sociale et à la solidarité nationale	Comité interministériel de pilotage de la stratégie nationale, le mercredi 10 mai 2017	• Marième HANNE, Secrétaire
Association des Juristes sénégalaises	Invitation à la Grande rencontre Africaine, les 16 et 18 mai 2017	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'éducation Nationale	Inauguration et visite de chantier, le mardi 23 mai 2017	• El Hadji Momar SAMB, président de commission
Comité Sénégalais des droits de l'homme	Invitation à l'atelier de plaidoyer pour une meilleure prise en charge des conditions de détention des femmes détenues, le 24 mai 2017	• Marie M. Pinto SENE, présidente de commission
Ministère de l'élevage et des productions animales	Célébration de la journée du lait édition 2017, le 31 mai 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission

Autorité Nationale de Biosécurité	Invitation au 2 ^{ème} Atelier de partage du projet de réunion de la loi sur la biosécurité les 24 et 25 mai 2017	CL Mame Balla GUEYE président de commission
Ministère de la promotion des investissements, des partenariats et du développement des téléseuices de l'Etat	Revue Annuelle conjointe 2017 du MPIDTE le vendredi 19 mai 2017	Ousmane BA, chef de service DPE
Agence Nationale de la statistique et de l'adémographie	Atelier de restitution des cartes de pauvreté	Maïmouna Isabelle DIENG, Rapporteur commission synthèse
Commission Nationale du dialogue des territoires	Atelier de partage et de validation du cadre législatif et réglementaire de l'intercommunalité, le mardi 30 mai 2017	- Aly LO, Président de commission - El Hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire
Ministère de l'Economie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le mercredi 31 mai 2017	Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de la promotion des investissements des partenariats et du développement des Téléseuices de l'Etat	Atelier de restitutions des résultats de l'étude sur les ZES au Sénégal quelles orientations stratégiques, le jeudi 08 juin 2017	Ibrahima Diagne, Président de commission
Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation	Invitation à la cérémonie d'inauguration de l'iressef, le 19 juin 2017 et demande de sponsoring,	DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de la pêche et de l'économie maritime	Invitation à la cérémonie d'installation officielle du bureau exécutif National des réseaux des CLPA, le jeudi 15 juin 2015	Ndane DIOUF, Président de commission
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Préparation du document de projet autonomisation des femmes dans l'industrie verte prévue, le mardi 20 juin 2017	Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Agence nationale de l'aviation civile et de la Météorologie	Atelier de diffusion et de partage de la prévision saisonnière des précipitations au Sénégal pour l'hivernage 2017 prévu le 2017	Ndane DIOUF, Président de commission

Direction des pêches Maritimes	Invitation à l'atelier de validation des documents sur l'opérationnalisation du plan national le jeudi 22 juin 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix qui se réunira le jeudi 29 juin 2017	• Mamadou Bana WAGUE, conseiller
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à prendre part à la deuxième réunion de la plateforme RSS le vendredi 30 juin 2017	• DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Lancement du niveau national de la feuille de route de l'Union Africaine sur le dividende démographique, le vendredi 30 juin 2017	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
COSYDEP SENEGAL	Atelier de restitution et de partage des résultats de la revue documentaire sur les enfants Hors du système éducatif le jeudi 06 juillet 2017	• El Hadji Momar Samb, Président de commission • Mohamed M. SOUGOU, conseiller
Ministère de la fonction publique de la rationalisation des effectifs et du renouveau du service public	Invitation à l'atelier de validation nationale de la lettre de politique sectorielle et de développement, le mardi 04 juillet 2017	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Secrétariat permanent du comité d'organisation stratégique du pétrole et du Gaz et cos petro gaz	Réunion du COSPETROGAZ, le mercredi 05 juillet 2017	• Amadou Moustapha NDIAYE, Vice-president du CESE
Centre d'Etude de Recherche et d'Information en langues Africaines	Propositions d'Amendement du projet de code pastoral	• Ndane DIOUF, Président de commission • Ousmane DIALLO, conseiller
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	Invitation à l'atelier de haut niveau sur le partage des résultats du processus sur la gestion des risques agricoles, le jeudi 06 juillet 2017.	• Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de la pêche et de l'économie Maritime	Invitation à l'atelier de validation des documents sur l'opérationnalisation du plan national d'adaptation pêche et aquaculture face aux effets du changement climatique horizon 2035 qui se tiendra le jeudi 06/07 2017	• Ousmane DIALLO, conseiller

Ministère du renouveau urbain de l'habitat et du cadre de vie	Convocation : réunion de la commission scientifique de SENHABITAT Dakar 2017 prévu le mercredi 12 juillet 2017	• Idrissa Ndiaye, Conseiller
Direction des pêches maritimes	Cérémonie de lancement officiel de la station MESA thématique marine qui se tiendra le vendredi 14 juillet 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission
Office national de lutte contre la fraude et la corruption	Invitation à l'atelier de partage des réformes du code des douanes prévu le 20 juillet 2017	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le jeudi 27 juillet 2017	• Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de l'environnement et du développement durable	Lancement du projet villes durables au Sénégal prévu le jeudi 27 juillet 2017	• CI Mame Balla GUEYE, président de commission
Réseau National des Eleveurs du Sénégal	Invitation à l'Assemblée Générale constitutive du RENADES	• Ismaïla SOW, conseiller
Ministère de l'économie des finances et du plan	Mise en place du comité de pilotage de la SITAN, le mercredi 23 Aout 2017	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à prendre part à l'atelier de partage du document de la stratégie nationale de financement de la santé pour tendre vers la couverture sanitaire universelle avec les institutions, le 05 septembre 2017	• DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ville de Dakar	Lancement du plan climat énergie territorial de la ville de Dakar, le 11 septembre 2017	• CI Mame Balla GUEYE, Président de commission
Ministère de l'éducation Nationale	Séminaire de rentrée des classes 2017/2018	• Mouhamed M. Sougou, conseiller
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation du démarrage l'élaboration du Guide pratique d'utilisation de la carte sanitaire et sociale, le mercredi 13 septembre 2017	• DR Sadia Faty, Rapporteur de commission
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Concertations partenariales annuelles, les 23 et 25 septembre 2017	• Momar SAMB, Président de commission

Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à la célébration de la journée Internationale des personnes âgées	• Abdou Salam GUEYE, Secrétaire élu
Direction des pêches maritimes	Invitation à l'atelier de mise en place des organes de la plateforme nationale pêche changements climatique au Sénégal, le mercredi 27 septembre 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission
Observatoire National de la parité	Invitation atelier de construction de l'indice national de la parité, du 04 au 06 octobre 2017	• Madina TOURE, chef de division Observatoire
Comité sénégalais des droits de l'homme (CSDH)	Invitation au lancement du portail numérique de l'observatoire national pour le respect des droits humains dans le secteur extractif, le 05 octobre 2017	• Marie M. Pinto SENE, présidente de commission
Conseil National de sécurité alimentaire (Primature)	Invitation : validation national du programme national d'appui à la sécurité alimentaire et la résilience (PNASAR), le 05 octobre 2017	• Ndane DIOUF, président de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à la réunion de la commission Gouvernance, financement et système d'information, le 05 octobre 2017	• DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du renouveau urbain, de l'Habitat et du cadre de vie	Invitation à la 2 ^{ème} Edition du Salon International de l'Habitat de Dakar (SenHabitat Dakar 2017)	• Pape Idrissa NDIAYE, Conseiller
Ministère de la santé et de l'action social	Invitation : à prendre part à l'atelier de validation nationale de la lettre de politique sectorielle de développement de la santé prévue, le jeudi 12 octobre 2017	• DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Mme Mariana Coulibaly Présidente WILDAF/FC DAF	Invitation à atelier de plaidoyer prévue le samedi 14 octobre 2017	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Invitation à un atelier sur le Baccalauréat, du 7 au 9 décembre 2017	• El Hadji Momar SAMB, Président de commission

Ministère de l'environnement et du développement durable	Invitation à l'atelier d'analyse des stratégies et politiques pertinentes relatives au climat et au développement durable, le vendredi 13 octobre 2017	• Vore Gana SECK, Rapporteur de commission • CT Mamadou DIA
Association des Maires du Sénégal	Lancement Projet « Initiative des Maires pour l'accès à l'énergie pour tous », le vendredi 03/11/2017	• Momar Ndary BA, conseiller
Cosydep	Invitation à la « rencontre francophone sur la marchandisation de l'éducation : enjeux et réponse collectives » IFEF, Dakar, du 23 au 26/10/2017	• El Hadji Momar SAMB, président de commission • Mouhamed SOUGOU, conseiller
Ministère de l'environnement et du développement durable	Invitation à l'atelier de lancement du projet d'examen national de l'expert vert (ENEV) du Sénégal	• Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère de la santé et de l'Action sociale	Mise en place du comité préparatoire du forum national sur le financement de la santé pour tendre vers la couverture sanitaire universelle, le 20 septembre 2017	• Mademba SOCK, Président de commission,
Ministre de la santé et de l'Action sociale	Invitation au pré forum national de plaidoyer sur le financement de la santé, les 14 et 15 Novembre 2017	• Mademba SOCK, Président de commission
Collectif des Etudiants de Hélios académie	Demande d'audience	• El Hadji Momar SAMB Président de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation au forum National de plaidoyer sur la mobilisation de ressources pour le financement de la santé, le 17 novembre 2017	• Mademba SOCK, Président de commission
Comité D'orientation Stratégique du pétrole et du gaz (cos- Petro Gaz)	Invitation à l'atelier sur le projet de loi d'orientation sur la gestion et la gouvernance des ressources pétrolières et gazières et sur le contenu local avec l'université de Dundee	• El Hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestre et du désenclavement	Réunion et atelier préparatoire de la conférence sur l'infrastructure de haute qualité, le 22 novembre et le 27 novembre 2017	• Pape Idrissa NDIAYE, Conseiller

Ministère des infrastructures des transports Terrestres et du désenclavement	Invitation aux Assises Territoriales de la mobilité, les 4 et 5 décembre 2017	• Pape Idrissa NDIAYE, conseiller
Ministère de l'économie des Finances et du plan	Conseil présidentiel sur la politique économique et sociale : Validation des résultats de la RAC 2017, le 05 décembre 2017	• Me Amadou Moustapha NDIAYE, Vice-président
Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation	Invitation à la cérémonie d'ouverture du colloque sur langage et développement, le 27 Novembre 2017	• EL Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le lundi 27 novembre 2017	• Mamadou Bana WAGUE, conseiller
CONAFE	Invitation au forum avec les Entreprises, le 15 décembre 2017	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'élevage et des productions animales	Invitation à l'atelier scientifique organisé en prélude à la célébration de la 4 ^{ème} édition de la journée nationale de l'élevage, les 4 et 5 décembre 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission
Association des Maires du Sénégal	Invitation à l'atelier de restitution des études et d'élaboration des plans d'actions des groupes de plaidoyer, les 6 et 7 décembre 2017	• Mouhamed Abib NIASS, Vice-Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Invitation aux travaux d'élaboration de la phase 2 du PSE, du 18 au 22 décembre	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission • El Hadji Momar SAMB, Président de commission • Emile WARDINI, rapporteur de commission
Forum civil	Invitation atelier de lancement de projet, le jeudi 14 décembre 2017	• Ndane DIOUF, Président de commission
Comité sénégalais des droits de l'homme	Atelier de plaidoyer pour l'adoption du projet de loi relatif à la commission nationale des droits de l'homme du Sénégal, le mercredi 13 décembre 2017	• Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission

Collectif des Ex travailleurs de sotiba	Lettre d'information et demande d'intervention pour le règlement du passif social des ex travailleurs de sotiba SIMPAFRIC et la relance de l'usine	El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère du pétrole et des Energies	Réforme du code pétrolier	El Hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire élu
Ministère de l'élevage et des productions animales	Convocation réunion (PRAPS) du 27/12/2017	Ndane Diouf, Président de commission
Ministère du commerce de la consommation du secteur informel et des PME	Journée Nationale du Sénégal à la 26ème fidak 2017	Amadou Lamine DIOUF, Conseiller
Forum International de la Biologie en Afrique	Invitation 2ème Edition du fibafric	Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du commerce de la consommation du secteur informel et des PME	Invitation Journée Nationale du Sénégal à la 26ème fidak 2017	Amadou Lamine DIOUF, Conseiller
CERFLA	Panel sur le foncier pastoral et élaboration d'une législation pastorale au Sénégal, les 28 et 29 décembre 2017	Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère des infrastructures des transports terrestres et du désenclavement	Conférence sur l'infrastructure de Haute Qualité le vendredi 29 décembre 2017	Ibou NDIAYE, Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix	Mamadou Bana WAGUE, conseiller

ANNEXES

ANNEXE 1 :

**DISCOURS D'INSTALLATION DU CESE
PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR MACKY SALL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Présidente du Conseil économique, social et environnemental,
Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Premier Président de la Cour suprême,
Monsieur le Procureur général près la Cour suprême,
Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes,
Mesdames, Messieurs, les Honorables Députés,
Monsieur le Médiateur de la République,
Messieurs les Présidents honoraires du Conseil économique social et
environnemental,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs les représentants du Corps diplomatique et des partenaires
techniques et financiers,
Mesdames, Messieurs en vos différents rangs et qualités.**

Il m'échoit, en ce moment solennel, l'honneur de procéder à l'installation officielle du Conseil économique, social et environnemental.

Madame la Présidente, je voudrais à l'entame de mon propos, vous renouveler mes chaleureuses félicitations, réitérer mon ambition de voir le Conseil économique social et environnemental répondre convenablement aux attentes et aspirations de nos concitoyens.

Quant à vous Mesdames, Messieurs les Conseillers et Membres associés, je voudrais vous féliciter pour le choix porté sur chacune et chacun d'entre vous. Choix républicain, guidé fondamentalement par vos profils et parcours respectifs.

Institution à la fois constitutionnelle, consultative et représentative, le Conseil économique, social et environnemental de par ses missions et sa composition, est appelé à être au cœur de processus de réflexion pour préparer, accompagner et évaluer toutes les politiques publiques en matière économique, sociale et environnementale.

Tout cela révèle donc l'importance que je lui accorde. En effet, le Conseil économique, social et environnemental, dans le cadre des réformes institutionnelles que j'ai engagées, a connu des innovations aussi bien dans ses compétences et attributions que dans son fonctionnement et sa composition.

Mesdames et Messieurs.

La première innovation, la plus visible de toutes, est l'élargissement de ses domaines de compétences à l'environnement. Cette nouvelle prérogative intègre nos préoccupations liées à la nécessaire prise en charge de la dimension environnementale dans la conception et la mise en œuvre de politiques de développement.

Elle marque également une nouvelle ère dans la marche de cette institution. C'est pourquoi dans le cadre de notre politique nationale de l'environnement et du développement durable qui prône une nouvelle gouvernance verte, j'ai engagé le gouvernement à adopter une approche de gestion rationnelle de nos ressources naturelles. Cela, afin d'assurer une croissance économique et un développement soucieux de l'équilibre écologique et de la préservation de l'environnement.

Au demeurant, j'ai pris la décision, lors du Conseil des Ministres délocalisé de Tambacounda, de présider chaque année, une conférence nationale sur le développement durable qui devra valider le rapport annuel de la commission nationale de développement durable et procéder aux orientations politiques et stratégiques. Bien évidemment, le Conseil économique social et environnemental, membre de droit de cette commission nationale, sera attendu sur ces questions.

Mesdames et Messieurs,

La deuxième innovation porte sur la possibilité offerte, dorénavant, aux citoyens, de saisir directement le Conseil économique, social et environnemental par le procédé participatif de la pétition qui consiste pour un groupe de citoyens représentatif, en l'occurrence 5000, à porter leurs préoccupations à l'appréciation du Conseil économique, social et environnemental.

Dès lors, cette institution devient l'espace public au sein duquel, toutes les corporations peuvent se faire entendre afin que les spécificités de leurs secteurs d'activités soient pleinement prises en charge dans la définition des politiques publiques.

Du reste cette approche traduit notre volonté de mettre le citoyen au cœur de l'action publique. Telle est donc la ligne de conduite que j'ai tracée pour le Gouvernement et sur laquelle j'exhorte le Conseil économique social et environnemental à s'inscrire.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ces importantes mutations, que j'ai tenu à rappeler ici, devant cette auguste assemblée, demeurent en bonne place dans mon engagement à réformer nos institutions.

Il ne fait de doute en effet que le Conseil économique, social et environnemental, constitue un espace privilégié d'élaboration d'un consensus nécessaire au fonctionnement harmonieux et apaisé de notre démocratie et cela au regard des principes de participation, de représentation et d'inclusion qui ont présidé à sa composition.

Voilà qui me fonde ainsi à me réjouir, de la composition pluraliste du Conseil qui réunit en son sein, d'une part des membres représentant diverses organisations socioprofessionnelles et d'autre part, des Membres qualifiés et associés désignés en raison de leur expertise en matière économique, sociale, scientifique, culturelle et environnementale.

Mesdames et Messieurs,

Je ne peux m'empêcher de souligner que cette approche, participative et inclusive qui sous-tend la composition du Conseil, traduit une volonté manifeste d'associer toutes les forces vives de la nation en quête de réponses collectives et consensuelles aux grandes questions de l'heure.

Il n'est évidemment pas fortuit de rappeler que face aux défis et urgences qui nous interpellent dans des secteurs tels que : l'agriculture, l'énergie, l'éducation, les infrastructures, l'environnement ; le Conseil économique, social et environnemental doit jouer un rôle important dans la formulation de propositions pertinentes susceptibles d'améliorer les performances des politiques publiques.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous ne devez perdre de vue que votre première mission sera donc d'informer, d'expliquer, de répondre aux interrogations légitimes des populations, de rendre visibles vos missions et actions dans le cadre du développement économique, social national. Votre devoir de veille et d'alerte reste essentiel.

En tout état de cause, le Conseil se devra de contribuer à la consolidation de la démocratie et d'assurer les conditions de dialogue économique et social serein et constructif avec toutes les composantes de la nation.

C'est cela en réalité qui me fonde à vous encourager d'accomplir cette noble charge avec beaucoup de rigueur, d'objectivité et de sincérité.

Autrement dit, lorsque s'imposera le débat d'idées, vous ne devrez avoir de préoccupation autre que celle de l'intérêt exclusif de la nation et c'est là, le substrat essentiel de l'éthique et du patriotisme qui devront constamment vous animer.

Madame la Présidente du Conseil économique social et environnemental,

Je ne doute point que vous avez pleine conscience de la tâche qui vous attend. Je demeure également persuadé que cette institution saura profiter de votre riche expérience administrative et politique.

Madame la Présidente,

Il est singulier de noter que vous êtes la première femme à diriger cette institution et vos valeurs intrinsèques vous valent cette distinction, soyez en félicitée.

Que toutes les femmes sénégalaises, malgré la non application de la parité recherchée mais qui arrivera j'espère lors de nos prochaines consultations, trouvent ici, l'expression de toute ma solidarité avec elles, pour ensemble relever les défis majeurs de notre pays et pour lesquels je reste convaincu que leur engagement sera décisif.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je dois également vous féliciter pour votre désignation qui témoigne que vous faites partie des plus méritants de notre nation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un monde en perpétuelle mutation, nos concitoyens réclament à juste titre des conditions et une qualité de vie sans cesse meilleures. Ils requièrent aussi de profonds changements dans la gouvernance publique : plus de transparence, plus de responsabilité, plus de modernité, plus de démocratie, mais plus d'efficacité et d'efficience.

D'ailleurs, ces préoccupations fondamentales ont motivé ma décision d'engager une réflexion sur nos institutions et dans laquelle est attendue votre contribution.

C'est le lieu d'ailleurs de vous exprimer la disponibilité du gouvernement du Premier Ministre Abdoul MBAYE à œuvrer pour le renforcement du dialogue social en vue de parvenir à un climat social apaisé.

Je voudrais, à ce propos, vous faire part de ma décision de présider en début septembre une conférence sociale, impliquant le patronat, les centrales syndicales et l'Etat en vue d'échanger sur des revendications syndicales.

Il me faut par ailleurs souligner que j'ai déjà demandé au Gouvernement de préparer à cette occasion, la signature d'un pacte de stabilité pour l'émergence avec l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale.

Votre institution sera pleinement associée à ce processus. Je veillerai personnellement à ce que le Premier Ministre, au nom du Gouvernement, instaure une bonne collaboration avec votre institution par des saisines régulières.

Je suggère aussi au Président de l'Assemblée nationale, M. Moustapha NIASSE, ce n'est qu'une suggestion, séparation des pouvoirs oblige, à saisir le Conseil économique social et environnemental sur des questions préoccupant les députés ou alors de demander des avis sur les propositions de loi.

Enfin, je veillerai à ce que chaque année, le Premier Ministre présente devant le Conseil, en séance plénière, une communication sur la prise en charge par le Gouvernement des avis et recommandations du Conseil économique social et environnemental.

C'est dans cet esprit que le Conseil pourra véritablement servir d'organe d'aide à la décision pour l'ensemble des pouvoirs publics et jouer pleinement son rôle d'institution de développement capable de répondre aux préoccupations des sénégalais.

Vous me permettrez avant de terminer, de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont écrit les plus belles pages de l'histoire du C.E.S. et de m'incliner pieusement devant la mémoire de ceux qui nous ont quittés. Je voudrais confondre dans cet hommage, Messieurs les présidents honoraires ici présents : le Président Famara Ibrahima SAGNA et le Président Mbaye Jacques DIOP.

Mesdames, Messieurs les Conseillers et Membres associés,

En vous souhaitant plein succès dans vos missions, je déclare officiellement installé le Conseil économique, social et environnemental.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE 2 :

ALLOCUTION DE MADAME AMINATA TALL, PRESIDENTE DU CESE, A LA CEREMONIE D'INSTALLATION DE L'INSTITUTION

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Monsieur le Premier Président de la Cour suprême,

Monsieur le Procureur général près la Cour suprême,

Monsieur le Président de la Cour des comptes,

Mesdames, Messieurs, Honorables Députés,

Monsieur le Médiateur de la République,

Mesdames, Messieurs les Présidents honoraires du CESE,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Mesdames, Messieurs les représentants du Corps diplomatique et des partenaires techniques,

Monsieur le Gouverneur de la région de Dakar,

Monsieur le Président du Conseil régional de Dakar,

Monsieur le Maire de la ville de Dakar,

Autorités militaires,

Notabilités religieuses et coutumières,

Distingués invités en vos différents rangs et qualités.

A l'occasion de cette cérémonie solennelle d'installation du Conseil économique social et environnemental, qui nous engage dans une nouvelle entreprise, je voudrais rendre grâce à Dieu et formuler des prières pour qu'il nous couvre de ses bénédictions.

Mais, cet instant, Monsieur le Président de la République, aussi nous renvoie à la mémoire d'éminentes figures aujourd'hui disparues qui ont participé au rayonnement de cette honorable institution et qui ont soutenu à bras tendus, les efforts de développement économique et social de notre pays.

Que la terre leur soit légère.

A cet hommage, je voudrais y associer les Présidents honoraires, que Dieu leur donne longue vie. Tous ont été habités par une certaine passion de la Nation et ont marqué de leurs empreintes l'organe consultatif rénové, objet de notre rencontre de cet après-midi.

Monsieur le Président de la République,

L'honneur et l'immense privilège me reviennent, de vous souhaiter au nom de ses membres, la bienvenue à cette cérémonie d'installation du Conseil économique, social et environnemental.

A cet honneur doublé d'une légitime fierté, se mêle un sentiment de profonde gratitude pour la confiance que vous avez bien voulu placer en ma modeste personne, pour présider aux destinées de cette prestigieuse Institution.

Je voudrais donc, en cet instant solennel, vous exprimer ma profonde reconnaissance et vous renouveler mon engagement et celui de tous les Conseillers, à traduire, sans délai, dans le champ de la réflexion stratégique et dans celui de l'action, votre vision généreuse d'un Sénégal nouveau, debout quelle que soit la puissance des vents contraires.

En effet, la vie des institutions, à l'image de celle des hommes, est soumise à diverses épreuves comme celle du temps. Elle doit ainsi résister aux fissures et autres types de détérioration en attendant la réhabilitation.

En s'exprimant sur la nécessaire adaptation des institutions publiques aux exigences du temps, Georges Gordon disait, je le cite : *« Les lois et les institutions sont comme des horloges, de temps en temps, il faut savoir les arrêter, les nettoyer, les huiler et les mettre à l'heure juste »*. Fin de citation.

C'est pour répondre à cette exigence, que le Conseil économique, social et environnemental a été créé par la Loi Constitutionnelle 2012-16 du 28 septembre 2012, comme l'expression d'une volonté politique forte.

Ce Conseil économique, social et environnemental, nouveau, par l'extension de son champ de compétences, de son mode de saisine et de sa composition, conformément aux dispositions de la Loi Organique 2012-28 du 28 décembre 2012, s'installe de plain-pied, dans l'ère de la rupture constructive, celle qui doit faire reculer la douleur du besoin et, nous amener à inventer les outils du futur pour faire face, dans la cohésion nationale et la paix, aux multiples équations auxquelles notre pays est confronté.

D'ailleurs, Monsieur le Président de la République, vous avez compris que les Sénégalais veulent que l'autorité de l'Etat soit respectée. Ils veulent que les gouvernants s'intéressent à leurs problèmes. Ils attendent des responsables publics qu'ils servent l'intérêt général et non les intérêts particuliers ou purement politiques. Ils aspirent, au fond, à une démocratie irréprochable, à une république exemplaire. Ils veulent de

profondes mutations dans la façon de faire la politique. N'est-ce pas vous qui disiez, je vous cite : *«la patrie avant le parti»* ?

**Monsieur le Président de la République,
Mesdames, Messieurs,**

Le nouveau Conseil économique, social et environnemental est donc, la traduction vivante de la charte de la coopération de tous les acteurs des secteurs économiques, sociaux et culturels. Il est également un médiateur dans la prise en charge et la résolution des conflits sociaux. Il sera surtout un cadre de réflexion privilégié sur les questions environnementales.

Ceci renforce notre confiance dans l'avenir de la cohésion sociale, et en particulier, dans tous les secteurs essentiels de la vie, qu'ils s'agissent de l'éducation, de l'emploi, notamment des jeunes ; de la lutte contre la pauvreté, de l'économie, de la santé, de l'hygiène et de toutes les autres formes d'exclusion sociale.

Dans cette perspective, je voudrais vous assurer que le Conseil économique social et environnemental sera, pour notre pays, une institution d'écoute et de veille, de conseil, d'appui et d'accompagnement pour que le Sénégal soit en mesure de pérenniser son rôle de catalyseur, de modérateur et d'espoir dans une Afrique de l'Ouest encore secouée par des conflits, des tensions sociales et des heurts de toutes sortes.

Mesdames, Messieurs,

La mission du Conseil économique, social et environnemental n'est pas d'approuver ou de censurer la politique du Gouvernement, mais, de l'aider et de l'assister à assumer la responsabilité qui lui incombe, en s'acquittant de la sienne, en tant que représentant des milieux socio-économiques et culturels ; sans compter la grande nouveauté que constitue la question environnementale et par conséquent, le développement durable.

C'est la raison pour laquelle, je souhaite de tout cœur qu'une atmosphère de confiance et de collaboration réciproque s'installe dans nos discussions et dialogues avec les populations et les pouvoirs publics.

En ce qui me concerne, je puis vous assurer que le Conseil économique social et environnemental entreprendra, dans un esprit de confiance et de considération mutuelle, une coopération accrue et de plus en plus étroite avec tous les acteurs impliqués dans la conception des politiques publiques.

D'ailleurs, la Loi organique 2012-28 du 28 décembre 2012 ayant permis au Conseil économique, social et environnemental d'être obligatoirement saisi sur les projets de

lois, les programmes et les plans à caractère économique, social et environnemental, appelle bien pour plus d'efficacité, une meilleure implication dans les processus d'élaboration, de définition, d'application et d'évaluation des politiques publiques.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Premier Ministre, je suis convaincue, que dans cette tâche, le Conseil économique social et environnemental pourra compter sur vous, car vous nous verrez régulièrement emprunter cette belle passerelle institutionnelle en souhaitant vous rencontrer à mi-chemin, dans un partenariat dynamique et privilégié pour une prise en charge efficace des problèmes de nos concitoyens.

Par ailleurs, le Conseil veillera, conformément aux orientations définies par le Chef de l'Etat, à ce que ses avis et études, soient le résultat d'un examen approfondi, et que les conclusions auxquelles nous parviendrons, visent, chaque fois, des prises de décisions attendues par nos concitoyens.

J'invite donc, tous les Conseillers à mesurer la hauteur et la densité de notre charge, à entreprendre au sein des commissions avec sérieux, ardeur et persévérance, les études, avis et propositions sur les aspects divers et complexes des politiques publiques dont nous ne manquerons pas d'être saisis.

Mesdames, Messieurs,

On dit souvent que « le péril est dans le retard », ce que les Sénégalais attendent de nous, c'est que les questions d'intérêt commun qui étaient demeurées en suspens, et qui n'ont jamais été réglées, soient prises en charge pour proposer aux autorités des solutions adaptées, justes, satisfaisantes et réalisables.

C'est pourquoi, j'invite tous les membres du Conseil à puiser dans nos valeurs traditionnelles respectives, telles que l'attachement à la paix, à la liberté, au courage, au travail et à avoir comme unique boussole, l'intérêt exclusif de nos populations, en dehors de tout clivage partisan. J'ai la conviction que le Gouvernement mettra à la disposition du Conseil économique, social et environnemental, toutes les informations nécessaires pour éclairer les travaux des commissions.

Ces commissions, qui seront constituées au cours de notre session, se pencheront sur l'examen des différents secteurs de notre vie économique, sociale, culturelle et environnementale par auto-saisine ou par saisine, ultérieurement par avis.

Ces chantiers constitueront donc, un champ prioritaire de notre mission et de nos activités. Dans les jours à venir, le Conseil économique, social et environnemental lancera une vaste campagne sans relâchement de consultations et d'échanges avec toutes les forces vives de notre pays dans ses domaines de compétences, afin que des solutions soient trouvées dans le respect de la dignité et des intérêts des acteurs.

Dans le sillage déjà tracé par la tenue des conseils interministériels décentralisés, le Conseil économique social et environnemental s'efforcera de faciliter la prise en compte des préoccupations de nos concitoyens.

Mais cette action ne saurait atteindre son objectif sans la participation active de tous et sans la mobilisation de toutes les bonnes volontés, dans une démarche solidaire et responsable.

Ainsi, le Conseil économique, social et environnemental sera le relais et le cadre d'échanges sur les préoccupations de nos populations et des acteurs socio-économiques.

Telle est, Monsieur le Président de la République, notre « feuille de route » pour le nouveau Conseil économique, social et environnemental.

Je demande à tous les Conseillers de prendre conscience de l'ampleur des responsabilités qui les attendent au regard de l'honneur qui leur est fait de participer à la réussite économique et social de notre cher pays.

C'est à ce prix que nous saurons répondre à ce que peuvent légitimement attendre de nous, les générations futures.

Puisse Allah répandre sa miséricorde sur le Sénégal, l'Afrique et le monde.

Je vous remercie.

ANNEXE 3 :

ALLOCUTION REMISE RAPPORT 2013 DE MADAME AMINATA TALL PRESIDENTE DU CESE

Excellence, Monsieur le Président de la République,

C'est un grand honneur, doublé d'une légitime fierté pour les membres du Conseil économique, social et environnemental, de sacrifier, en cet instant solennel, au rituel de la remise officielle du rapport annuel 2013 du Conseil économique, social et environnemental, conformément à l'article 27 de la loi organique, portant organisation et fonctionnement de notre Institution.

Il s'agit du premier rapport que le Conseil économique, social et environnemental a le privilège de vous présenter depuis son installation, le 08 mai 2013, par Votre très haute et auguste Autorité.

Permettez-moi, Monsieur le Président de la République, de saisir cette occasion pour vous réitérer mes très sincères remerciements ainsi que ceux de tous les conseillers et membres associés, pour l'honneur que vous nous avez fait en nous donnant l'opportunité de servir notre pays au plus haut niveau.

Je voudrais, à ce propos, me féliciter de la pertinence de votre choix qui a permis à cette quatrième Institution de la République d'avoir en son sein des hommes et des femmes de valeur, venus d'horizons divers, aptes et engagés à remplir leurs missions avec foi et abnégation.

Monsieur le Président de la République,

Depuis son installation et conformément à ses attributions, le Conseil économique, social et environnemental, dans un souci d'accompagner le Gouvernement dans la prise en charge des préoccupations des populations, a identifié des thématiques sur lesquelles de larges concertations lui ont permis de vous apporter sa contribution.

Au total, durant cette période, le Conseil économique, social et environnemental a tenu deux sessions ordinaires, dont la session d'installation, et deux sessions extraordinaires. Ces sessions ont été l'occasion de passer en revue huit (8) thématiques sanctionnées par autant de rapports et d'avis.

Pour ce faire, quatre-vingt-quatorze (94) réunions de commissions dont soixante-cinq (65) séances d'audition, marquées globalement par le passage de près de deux cents (200) structures publiques et privées, ont été tenues ; seize (16) structures et sites ont été visités et huit (8) ministres ont été entendus en séance plénière.

A ces différentes activités, il convient d'ajouter les travaux effectués pendant les intersessions avec l'organisation :

- d'un séminaire de formation des conseillers et des agents de l'administration ;
- de divers panels et conférences auxquels ont participé d'éminents acteurs de la vie socio-économique ;
- des auditions de différentes structures publiques et privées ;
- des visites de sites, d'entreprises publiques et parapubliques ;
- etc.

Monsieur le Président de la République,

L'étude de ces thématiques diverses et variées, a permis de faire des diagnostics et de proposer des solutions en vue d'une meilleure prise en charge des attentes et aspirations de nos concitoyens dans les secteurs passés en revue.

Ainsi, ce rapport contient des recommandations fortes :

- 1. dans le secteur de la santé** pour assurer une meilleure prise en charge des maladies chroniques au Sénégal ;
- 2. dans le secteur de l'agriculture** pour développer l'entreprise sénégalaise par une juste combinaison des potentialités de l'agriculture familiale et de l'agro-business ;
- 3. dans le secteur de l'environnement et du cadre de vie** pour assurer la salubrité de nos villes et campagnes ;
- 4. dans le secteur de la culture** pour faire de nos acteurs culturels des opérateurs économiques par des stratégies pertinentes de renforcement de la protection de la diversité des expressions culturelles sénégalaises et de promotion de son rayonnement ;
- 5. dans le secteur de l'énergie** pour assurer la sécurité énergétique dans notre pays par un approvisionnement sûr et au meilleur coût ;
- 6. dans le domaine de la décentralisation et du développement local** pour ériger des collectivités locales aptes à servir de réceptacle à la territorialisation des politiques publiques dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation ;

7. dans le domaine de la promotion de la gouvernance pour rationaliser l'utilisation des ressources publiques à travers l'efficacité des instruments de promotion de la bonne gouvernance ;

8. dans le domaine de l'emploi des jeunes pour mettre en œuvre des stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes de création d'emplois pour les jeunes.

Telles sont, **Monsieur le Président de la République**, les grandes orientations du rapport qui ont été déclinées en un ensemble de recommandations opérationnelles dont la prise en compte pourrait contribuer à l'amélioration des politiques publiques.

L'analyse contextuelle des secteurs traités au cours de l'année 2013 donne un aperçu assez précis de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays.

Aussi, me plait-il de saluer les importants efforts entrepris par le Gouvernement pour mettre le pays sur la voie de l'émergence économique dans un climat social apaisé à travers les mesures, ci-après, prises pour l'amélioration du pouvoir d'achat des populations : (il s'agit de) :

1. la baisse des prix des denrées de consommation courante, des loyers et de la fiscalité sur les salaires ;
2. l'octroi de bourses aux familles les plus exposées à la précarité ;
3. la couverture maladie universelle ;
4. la signature du Pacte de stabilité sociale et d'émergence économique ;
5. l'adoption et la mise en œuvre du plan Sénégal émergent.

Le Conseil économique, social et environnemental, par ma voix, vous adresse ses vives félicitations pour ces importantes décisions qui, à coup sûr, vont impacter positivement les conditions de vie de nos concitoyens.

Cependant, force est de constater que de nombreux défis restent encore à être relevés eu égard à l'ampleur de la demande sociale.

C'est pourquoi, le Conseil économique, social et environnemental vous encourage dans la poursuite des efforts déjà engagés tout en vous renouvelant son entière disponibilité et son soutien sans faille.

Dans ce cadre, nous comptons bien poursuivre notre action, en nous inscrivant résolument en droite ligne des défis que le Gouvernement, sous Votre haute impulsion, ambitionne de relever, notamment, à travers la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) et la pacification de l'espace scolaire et universitaire.

En choisissant d'examiner, durant la première session ordinaire de l'année 2014, les thèmes relatifs au « *financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au PSE* » et « *aux dispositifs de prévention et de gestion des crises dans*

l'espace scolaire et universitaire » qui ont fait l'objet d'un avis, notre institution veut montrer toute sa disponibilité à accompagner le Gouvernement dans l'opérationnalisation de cette ambition noble et patriotique et dans l'instauration d'un système éducatif performant et apaisé.

Les recommandations du Conseil, que nous avons émises sur ces questions, figurent dans le rapport de la première session ordinaire de l'année 2014 que vous voudrez bien accepter de recevoir en même temps que le rapport annuel 2013.

Monsieur le Président de la République,

Sur le plan international, l'institution s'est résolument engagée, dans son domaine de compétence, à renforcer le rayonnement de notre pays à travers, notamment, son action au sein de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA), de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires Francophones (UCESIF) mais aussi, au sein de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS).

Ce qui a d'ailleurs valu à notre Institution d'être portée à la présidence de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux d'Afrique (UCESA) pour la période allant de 2013 à 2015.

A cet effet, je voudrais, à nouveau, saisir l'heureuse opportunité que m'offre la cérémonie solennelle d'aujourd'hui pour vous remercier de l'appui dont nous avons bénéficié, en application de vos hautes instructions, de la part des autorités gouvernementales, lors de l'organisation de l'Assemblée générale de l'UCESA, tenue à Dakar au mois de février dernier.

Il faut, par ailleurs, noter que le Conseil économique, social et environnemental a pu, en termes de coopération, signer trois (03) importants accords de partenariat. Il s'agit :

1. d'un accord avec le Conseil économique, social et environnemental du Maroc.
2. d'un accord avec le Conseil économique, social et environnemental de la France ;
3. d'un protocole d'entente avec l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), association dans laquelle nous assurons la représentation de l'Afrique dans son Conseil d'administration ;

C'est donc dire que nous avons des perspectives heureuses d'échanges et de partenariats dynamiques ; ce qui nous maintient parfaitement dans le sillage des

orientations que vous avez données à notre diplomatie et qui visent, entre autres objectifs, à revaloriser les axes de coopération nord/sud et sud/sud et à améliorer la visibilité du Sénégal par la diversité des niveaux de partenariat.

Monsieur le Président de la République,

Le Conseil économique, social et environnemental est le conseiller privilégié des plus hautes institutions de notre pays.

Nous demeurons, donc, convaincus que ces Institutions, destinataires de nos recommandations, en feront le meilleur usage pour un développement harmonieux de notre pays, fondé sur la croissance et le progrès social. D'ailleurs, tout en se félicitant de la précieuse collaboration du Gouvernement et de l'ensemble de ses services pour l'élaboration du présent rapport, nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une réflexion partagée à laquelle chaque membre de notre administration a apporté sa contribution.

Mais, comme vous l'aurez constaté, Monsieur le Président de la République, notre rapport annuel est le fruit d'un travail d'auto-saine exclusivement. Aussi, voudrions-nous exhorter le Gouvernement et l'Assemblée nationale, à procéder à des saisines régulières du Conseil, sur des questions d'actualité, en vue de permettre à notre institution de jouer pleinement son rôle d'organe d'aide à la décision.

Aussi, serions-nous très honorés de recevoir Monsieur le Premier ministre pour la présentation, en séance plénière, d'une communication sur la prise en charge par le Gouvernement des avis et recommandations du Conseil économique, social et environnemental, conformément à votre volonté exprimée lors de la cérémonie d'installation des membres du Conseil.

Monsieur le Président de la République,

Je voudrais, pour terminer et avec votre permission, vous renouveler toute la reconnaissance des membres du Conseil économique, social et environnemental pour la confiance que vous avez placée en nous et pour tout l'appui que vous ne cessez de nous apporter pour nous permettre d'accomplir nos missions dans de bonnes conditions.

Je vous remercie de votre très aimable attention.

ANNEXE 4 :

DISCOURS REPONSE REMISE RAPPORT 2013 DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MACKY SALL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Madame la Présidente du Conseil économique, social et environnemental,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, économique, social et environnemental.

Je me réjouis de vous accueillir aujourd'hui à la Présidence de la République pour recevoir le rapport annuel 2013 du Conseil économique, social et environnemental.

Je voudrais, ici, vous rendre un hommage mérité, à vous et à l'ensemble des membres du Conseil économique, social et environnemental, mais aussi saluer et remercier toute votre équipe pour le travail remarquable que vous avez effectué.

Le rapport que vous venez de me remettre, témoigne à suffisance, de la qualité et de l'intérêt de vos analyses et réflexions. Je n'en attendais pas moins de vous, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers.

Je sais qu'il s'agit là d'avis, de contributions et d'orientations d'experts, vu la composition de votre assemblée pour laquelle je me félicite d'ailleurs. Assemblée ne pouvait être plus représentative des différents segments de notre société.

En installant cette institution le 08 mai 2013, j'attendais d'elle, qu'elle soit l'organe de réflexion et d'analyse, en prise directe avec l'action gouvernementale.

Je note, avec satisfaction, que le Conseil Economique, Social et Environnemental, comme force de propositions et d'écoute au service des populations, a mis le citoyen au cœur de son action, conformément au souhait que j'avais exprimé lors de son installation. Tous vos travaux le prouvent à suffisance.

Cette approche consistant à placer le citoyen au centre de toutes les préoccupations, je voudrais vous la réitérer ici, tout comme je ne cesse de le faire pour le Gouvernement. Le citoyen incarne une forme d'universalité dans laquelle chacun peut se reconnaître. La participation des citoyens à la chose publique conduit à la formation d'une identité républicaine qui rassemble et solidarise les citoyens dans un projet politique commun.

Madame la Présidente**Mesdames et Messieurs,**

A la lecture de ce rapport annuel, tout comme d'ailleurs du rapport de votre première session ordinaire 2014, on mesure l'ampleur des défis qui interpellent notre pays, vous l'avez bien souligné, **Madame la Présidente**.

Il est heureux de constater que des secteurs essentiels de la vie socio-économique ont été visités, des thématiques importantes abordées, et surtout des recommandations pertinentes faites aux pouvoirs publics, dans le but exclusif de répondre aux préoccupations de nos concitoyens.

En 16 mois d'existence seulement, vous avez fait preuve de beaucoup de dynamisme, en tenant 2 sessions ordinaires et 2 extraordinaires, sur des thématiques aussi importantes que l'agriculture, la santé, l'énergie, l'emploi des jeunes, l'environnement et le cadre de vie ; je voudrais d'ailleurs me réjouir de voir la dimension environnementale largement prise en compte dans vos travaux.

Face aux importants enjeux de notre développement économique, social et environnemental, l'action publique a besoin d'être mieux éclairée et mieux informée. C'est dans cette perspective que doit s'inscrire le rôle du Conseil économique, social et environnemental.

Je voudrais revenir rapidement sur les conclusions fortes, contenues dans vos rapports, les défis essentiels que notre pays a à relever dans l'urgence : le défi de l'emploi, de la formation, de la santé, de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie, le défi de la culture, de la décentralisation et du développement local, de la bonne gouvernance, de la compétitivité de nos entreprises et leur place dans le PSE, mais aussi et surtout celui de l'agriculture, premier levier de notre développement économique.

Vous avez, **mesdames et messieurs les Conseillers**, abordé toutes ces problématiques, les vrais défis autour desquels j'ai articulé ma politique et engagé mon action depuis plus de deux ans, et ces priorités sont au cœur de l'action gouvernementale. Mon ambition reste et demeure de faire du Sénégal un des pays les plus avancés en matière de droits sociaux : droit à l'emploi, droit au logement, droit aux soins ou encore à l'éducation, en somme, droit à une vie décente pour tous les sénégalais.

Et même si les résultats obtenus à ce jour ne sont pas encore à la hauteur des espérances, même si on doit toujours faire mieux pour répondre à la demande sociale de plus en plus grande, force est de reconnaître qu'un travail remarquable a été accompli depuis bientôt deux ans et demi par les gouvernements successifs.

Toutefois, nous devons accepter et tenir compte des critiques constructives pour améliorer les conditions d'existence de nos concitoyens et hisser notre pays sur la voie de l'émergence.

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers**

L'un des piliers essentiels de notre politique, c'est la formation et l'emploi. Je rêve d'un travail stable et correctement rémunéré pour chaque sénégalais, mais particulièrement pour les jeunes. Mais tout cela ne sera possible qu'avec une bonne formation adaptée à nos besoins de développement, dans le respect du principe de bonne gestion, du principe de l'équilibre entre tous les citoyens dans leurs droits et leurs devoirs, pour donner à nos enfants toutes les chances d'accéder au bon emploi.

Je profite de cette occasion, pour lancer un appel solennel aux acteurs de notre système éducatif, du moyen secondaire au supérieur, pour qu'ensemble, nous travaillions à la pacification de notre espace scolaire, mais aussi à l'amélioration de la qualité de nos enseignements. Les conclusions des assises de l'Education devraient constituer un cadre idéal parce qu'elles ont été le fruit d'un large consensus. J'ose espérer que les malentendus seront surmontés et dépassés, le gouvernement y travaille et des solutions idoines seront trouvées.

Il n'est point de développement sans un bon système éducatif. Cela nous l'avons tous compris, mais dans notre pays, la mise en œuvre de réponses adéquates et identifiées pour un réel développement pose toujours problème et rencontre des résistances. Il faut y pallier par le dialogue et la concertation.

Mesdames, Messieurs,

Sur la question du logement, j'ai pensé qu'il était une préoccupation majeure de tous les sénégalais, le coût avait augmenté fortement avant 2012, à l'achat comme à la location, devenant ainsi une source d'inquiétude et de précarité pour beaucoup de familles.

Face à cela, il y avait une urgence : augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à la propriété, avec la construction de logements sociaux et le développement massif des prêts à taux très faible. Mais en attendant nous avons fait l'option d'alléger le coût du loyer pour parer à l'urgence.

C'est le même souci de soulager les populations qui a guidé le choix de toutes ces mesures prises sur le plan social. Et elles n'ont qu'une seule ambition, la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Mon Gouvernement a l'impérieux devoir de gagner cette guerre contre la pauvreté, dont l'enracinement pourrait mettre en péril toutes les réformes sur lesquelles nous travaillons.

Il est une réalité qui consiste à reconnaître que la précarité et l'exclusion sociale ne sont pas l'apanage du Sénégal, il est un phénomène mondial présent dans tous les pays du monde, même ceux qui ont un taux de croissance plus élevé que le nôtre.

C'est pour cela, que les Nations-Unies ont pris en charge ce phénomène en fixant les Objectifs du Millénaire pour le Développement, dont la finalité est la réduction de la pauvreté et la précarité dans le monde.

Certains salariés rencontraient des difficultés pour se loger alors même qu'ils ont un travail stable, sans parler des étudiants et des femmes isolées pour lesquels la situation est plus grave encore.

Toutefois, ce constat d'un phénomène global qui atteint tous les peuples ne doit pas être un prétexte à l'inaction. Notre volonté de construire un Sénégal plus juste et plus solidaire, où chaque sénégalais peut aspirer à une vie décente, nous a poussé à mettre en place des outils comme les bourses familiales, la couverture maladie universelle, et à signer le pacte de stabilité sociale et d'émergence économique, entre autres mesures. Mais nous ne nous arrêterons pas là, il s'agit d'une lutte permanente.

Des réformes sont en cours dans le domaine de la culture, de l'environnement, de la décentralisation entre autres. La gestion annuelle de la campagne arachidière s'améliore aussi bien dans la mise à disposition des intrants que dans la subvention de ces derniers. Dans tous ces chantiers, les avis et recommandations du Conseil économique, social et environnemental y trouveront une place importante. J'attends de cette institution, qu'elle devienne l'outil principal pour éclairer l'avenir du Sénégal.

Je puis vous assurer, que ce rapport que vous m'avez remis trouvera un écho favorable.

J'avais effectivement exprimé mon souhait quant à la prise en charge effective par le Gouvernement des avis et recommandations du Conseil Economique, Social et Environnemental. Je le réitère ici solennellement, ce serait un énorme gâchis si un tel travail de qualité devait finir dans les tiroirs. J'en appelle donc à une franche et sincère collaboration entre le Gouvernement et le Conseil, appelés à travailler ensemble dans un esprit d'ouverture, de confiance mutuelle et de partage.

C'est là toute la pertinence de tenir une rencontre annuelle d'échanges entre ces 2 institutions, rencontre qui permettra d'évaluer le niveau de prise en charge des avis et recommandations du Conseil, d'identifier les contraintes majeures et de tracer ensemble des perspectives.

Vous m'avez également interpellé, **Madame la Présidente**, sur la nécessité pour votre institution d'être saisie régulièrement autant par le Gouvernement que par l'Assemblée nationale. Je l'avais déjà suggéré lors de votre installation. Rien ne s'y oppose. Et les pouvoirs publics ont tout à gagner à s'abreuver de vos réflexions. Il y a lieu donc de développer fortement le partenariat avec l'ensemble des pouvoirs publics, par une multiplication des saisines adressées au Conseil, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'organe d'aide à la décision.

J'instruis ici, une fois encore, solennellement, Monsieur le Premier Ministre, d'assurer le suivi attentif de la mise en œuvre de vos recommandations et, dans les semaines à venir, d'envisager de vous rencontrer pour échanger sur la suite donnée à ces dernières comme vous l'avez demandé.

Sur un autre point, je voudrais évoquer l'innovation majeure de ce Conseil, la saisine citoyenne. Ce nouveau mode de saisine, non encore exercé par les citoyens, est pourtant une belle opportunité qui leur est offerte de se faire entendre à un niveau élevé. A ce niveau, il y a certainement un travail de communication à faire auprès de l'opinion pour davantage vulgariser ce mécanisme.

**Madame la Présidente du Conseil économique, social et environnemental,
Mesdames les Conseillers,**

Je voudrais pour terminer vous réitérer mes plus vives félicitations pour le travail accompli et magnifier l'excellence des relations que vous entretenez avec les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires partout dans le monde. La confiance dont vous avez été investie par vos paires pour présider aux destinées de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA) est une fierté pour le Sénégal. Je vous en félicite et vous assure mon soutien pour la réussite de cette mission.

Madame la Présidente, je voudrais, pour finir, vous renouveler toute ma confiance ; et vous dire bravo pour le travail accompli. J'associe toutes les conseillères et tous les conseillers à ces félicitations, sans oublier votre administration.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 5 :

**ALLOCUTION REMISE RAPPORTS 2014-2015
DE MADAME AMINATA TALL PRESIDENTE DU CESE**

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Il m'échoit, encore une fois, l'honneur de sacrifier, en cet instant solennel, au rituel de la remise officielle du rapport annuel du Conseil économique, social et environnemental.

Permettez-moi de vous remercier, très sincèrement, pour nous avoir reçu malgré votre agenda très chargé, nous permettant, ainsi, de nous acquitter de ce devoir républicain, en compagnie de l'ensemble des membres du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi Organique n° 2012-28 du 28 décembre 2012 portant organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental*.

Monsieur le Président de la République,

Les rapports annuels 2014 et 2015 du CESE retracent l'ensemble de nos travaux et activités de ces deux dernières années, travaux déjà portés à votre très haute attention après chaque session, toujours dans la perspective d'accompagner la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, comme nous en avons réaffirmé l'engagement au début de la première session ordinaire de l'année 2014.

Quelques innovations ont été apportées à la présentation dudit rapport, relativement à son contenu qui, désormais, prend en charge une analyse de la situation économique, sociale et environnementale de l'année écoulée et l'ensemble de nos travaux, aussi bien en période de session, qu'en intersession, tant au niveau national qu'international.

En effet, les présents rapports s'articulent autour de trois parties :

1. une première partie présentant une analyse succincte de la situation économique, sociale et environnementale de l'année écoulée ;
2. une deuxième partie relative aux travaux effectués durant les sessions ordinaires et extraordinaires, ainsi que les intersessions ;
3. une troisième partie donnant un aperçu des activités de coopération, de partenariat et de représentation que notre Institution a eu à effectuer au cours de l'année.

A chacun de ces rapports, est annexé un document de synthèse qui met en exergue, d'une part, les principales recommandations induites par l'analyse de la situation économique, sociale et environnementale, et d'autre part, dix (10) des recommandations phares de chaque avis émis.

Monsieur le Président de la République,

En 2014 comme en 2015, le Conseil économique, social et environnemental a pu tenir ses quatre sessions statutaires annuelles à savoir deux (2) ordinaires et deux (2) extraordinaires.

Ces sessions ont été l'occasion, pour le Conseil de passer en revue **huit (08)** thématiques en **2014** et **six (06)** en **2015** sanctionnées par **quatorze (14)** rapports et avis.

Au cours des sessions de 2014 et de 2015, **cent dix-sept (117)** réunions de commissions dont **quatre-vingt-douze (92)** séances d'audition, marquées globalement par le passage de **trois cent vingt (320)** structures publiques et privées, ont été tenues. **Trente et un (31)** sites et structures ont été visités.

La tenue de **quatorze (14)** séances plénières pour l'examen et l'adoption des projets d'avis et de rapport en présence des Ministres concernés, nous a permis de valider les travaux de nos sessions, partie intégrante des rapports annuels que nous soumettons aujourd'hui à votre très Haute Autorité.

Quant aux travaux des sessions extraordinaires, ils ont permis des échanges fructueux sur la *responsabilité sociétale des entreprises*, sur le *Plan Sénégal Emergent*, sur les stratégies de contingence du virus **Ebola**, entre autres.

Monsieur le Président de la République,

Les travaux en sessions ordinaires ont été sanctionnés par l'adoption de quatorze (14) avis dont les recommandations contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques déclinées dans le PSE, cadre stratégique de référence de notre politique économique et sociale qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035.

Au titre de 2014, le rapport annuel contient des recommandations fortes :

1. pour le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent ;
2. pour faire de l'économie numérique un facteur de croissance au Sénégal ;

3. pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable ;
4. pour un secteur de l'artisanat compétitif, créateur de richesses et d'emplois ;
5. pour renforcer les systèmes de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal ;
6. pour l'effectivité de l'application des droits de la femme ;
7. pour une gestion concertée du littoral favorisant la lutte contre l'érosion côtière ;
8. enfin, pour assurer le développement d'un secteur de l'élevage porteur de croissance.

Monsieur le Président de la République,

L'année 2015, quant à elle, a revêtu un cachet particulier par l'honneur que vous nous avez fait, le 24 septembre 2014, lors de la cérémonie de remise du rapport annuel de nos travaux de l'année 2013, de nous saisir pour évaluer les procédures du Code des marchés publics.

En effet, **Monsieur le Président de la République**, vous nous aviez demandé d'évaluer **en toute neutralité** le Code des marchés publics en tenant compte de la nécessité de garantir, à la fois, la transparence et la célérité dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'Etat.

Permettez-moi de vous citer, Monsieur le Président de la République.

« ... Il y a un conflit permanent sur le code des marchés publics entre d'une part, ceux qui sont des autorités contractantes, qui considèrent que ce code est contraignant, qu'il empêche d'avancer vite et ceux qui pensent que pour la transparence, nous devons maintenir le code tel qu'il est. Il serait bon que le Conseil évalue ce code des marchés publics sous l'angle de la transparence nécessaire mais aussi de la célérité dans l'exécution des politiques publiques... ». Fin de citation.

Monsieur le Président de la République,

Pour donner suite à votre commande d'étude, nous avons jugé nécessaire de consacrer exclusivement nos travaux de la première session ordinaire de l'année 2015 à « l'évaluation des procédures du code des marchés publics ».

L'avis qui a sanctionné ces travaux est le fruit d'une approche méthodologique inclusive et participative ayant permis l'audition de tous les acteurs impliqués dans la commande publique (*autorités contractantes, organes de contrôle et de régulation, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers*), ainsi que des experts indépendants.

Les conclusions de l'étude révèlent que les défaillances, imputables aux acteurs de la commande publique, sont principalement à l'origine des blocages substantiels constatés dans les procédures de passation et d'exécution des projets et programmes de l'Etat.

Il faudrait d'ailleurs noter que la bonne qualité du nouveau code des marchés publics, est unanimement reconnue par les structures et personnes ressources auditionnées **même si des améliorations peuvent encore être apportées à ce texte.**

C'est pourquoi, à travers les **121 recommandations émises**, outre celles allant dans le sens de l'amélioration de certaines dispositions du code, le Conseil économique, social et environnemental préconise le respect scrupuleux des principes, procédures et délais prévus par la réglementation sur les marchés publics en vue de garantir la célérité et la transparence dans la passation et l'exécution des marchés publics, notamment, ceux relatifs aux projets du PSE.

Dans ce cadre, le Conseil économique, social et environnemental se félicite, Monsieur le Président de la République, que vous ayez pris en charge ses recommandations en attirant l'attention de la Communauté des partenaires techniques et financiers, lors de l'ouverture de la 41^{ème} Session du Conseil des ministres ACP-UE, sur la nécessité «de concilier l'observance des principes de transparence et d'obligation redditionnelle aux impératifs de diligence, d'efficacité et de résultats » dans l'exécution des projets.

S'agissant des cinq (05) autres thématiques abordées courant 2015, le Conseil économique, social et environnemental a voulu apporter sa contribution à la mise en œuvre du PSE à travers ses avis émis par :

- 1- la promotion d'un secteur touristique à fort potentiel de valeur ajoutée ;
- 2- la promotion du secteur de la pêche ;
- 3- le financement de l'acte 3 de la décentralisation ;
- 4- l'adoption et la mise œuvre d'une carte sanitaire répondant aux normes internationale en matière de santé ;
- 5- l'effectivité du respect du droit des enfants, avenir de notre pays.

Tels sont, Monsieur le Président de la République, les grands axes des rapports annuels de 2014 et 2015, que j'ai l'honneur de vous remettre aujourd'hui.

Je ne doute point de la diligence et de l'intérêt qui seront accordés au traitement des recommandations qui constituent autant de contributions positives susceptibles d'influer sur les politiques publiques.

Monsieur le Président de la République,

A ces différents avis émis et adoptés au cours des sessions ordinaires, il convient d'ajouter les **travaux effectués pendant les intersessions**, qui, du reste, participent à l'animation scientifique du Conseil. Il s'agit, notamment :

- ☞ de divers panels et conférences auxquels ont participé d'éminents acteurs de la vie socio-économique ;
- ☞ d'auditions de différentes structures publiques et privées sur des sujets de préoccupation majeure ;
- ☞ de visites d'entreprises publiques, parapubliques et de divers sites.

Il s'y ajoute la participation aux travaux du *XV^{ème} Sommet de la francophonie* tenu à Dakar, les 29 et 30 novembre 2014, ainsi qu'aux activités de la *deuxième édition de la Journée nationale des Institutions*, célébrée le 23 décembre 2014, sous votre présidence effective.

Monsieur le Président de la République,

Sur le **plan international**, notre Institution poursuit ses échanges d'expériences croisés avec ses homologues au sein de *l'Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA)*, de *l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires Francophones (UCESIF)* mais aussi au sein de *l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS)*.

Dans ce cadre, en plus de l'organisation de l'Assemblée générale de l'UCESA, tenue à Dakar au mois de février 2014, il faut noter la participation du CESE à la vie de ces organisations faitières à travers les rencontres internationales et les partenariats institutionnels.

Ces rencontres ont vu la contribution du CESE sur des questions d'actualité telles que *le développement humain, le dialogue social, la lutte contre la criminalité économique, la lutte contre la pauvreté, les politiques migratoires, le dialogue civil et la démocratie participative, le statut des femmes, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, la sécurité alimentaire....*

C'est, d'ailleurs, dans cette même dynamique que nous avons contribué au séminaire conjoint UCESA-UCESIF sur « *les défis du changement climatique, les réponses et financements pour accompagner l'atténuation et l'adaptation des économies* », tenu à Dakar, le 1^{er} juillet 2015, en perspective de la COP 21, et sanctionné par la « *déclaration de Dakar* » que nous avons eue l'honneur de porter à votre connaissance.

A cet effet, permettez-moi de vous réitérer mes sincères remerciements pour votre soutien, en mon nom propre et au nom de l'ensemble des participants à cette importante rencontre internationale.

Mais partager aussi avec vous la fierté du CESE en vous présentant le couronnement de notre participation dynamique au niveau international, le prix AICEIS 2015 du Millénaire décerné au CONGAD, sous notre parrainage, sur les ODD.

Monsieur le Président de la République

A ce sujet, je voudrais saluer la dynamique dans laquelle s'est engagé le Gouvernement pour mettre le pays sur la voie de l'émergence, et relever, pour m'en féliciter, le niveau d'exécution satisfaisant des projets et programmes du PSE, le lancement du **Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC)** arrimé à l'axe 2 du PSE, à savoir le capital humain, qui ambitionne de transformer les conditions de vie des populations et de lutter contre les inégalités sociales.

Ce programme, comme vous l'avez voulu, cherche à corriger les disparités socioéconomiques entre zones rurales et urbaines en couvrant les besoins des populations en électrification rurale, en forages hydrauliques, en pistes rurales ainsi que les besoins en équipements de transformation agricole.

Le Conseil économique, social et environnemental, par ma voix, vous adresse ses vives félicitations et vous encourage dans cette dynamique de restauration de la dignité citoyenne par une redistribution équitable de nos ressources.

Face aux nombreux défis qui, il faut le reconnaître, restent encore à relever, le Conseil économique, social et environnemental, Institution au service des pouvoirs publics et à l'écoute des populations, vous réitère toute sa disponibilité à contribuer, à la mise en forme de votre vision humaniste de justice, de paix et de bien-être des citoyens.

C'est le sens qu'il faut donner à l'appréciation que nous faisons chaque année de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays pour permettre aux pouvoirs publics de disposer d'un relevé, certes non exhaustif, des facteurs qui

empêchent ou freinent l'atteinte des objectifs fixés. Les recommandations émises dans ce cadre vont dans ce sens.

Monsieur le Président de la République

Je voudrais :

- 1- terminer par un témoignage vibrant à la bonne collaboration entre le Gouvernement et l'ensemble de ses services et notre Institution mais particulièrement avec le *Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions* qui, de manière constante, porte beaucoup d'intérêt à nos travaux ;
- 2- souhaiter que votre saisine suscite l'intérêt des différentes institutions de l'Etat ;
- 3- exprimer toute ma satisfaction aux conseillers pour leur participation active aux travaux du CESE, et saluer l'engagement dévoué, à mes côtés, de l'ensemble du personnel administratif.

Voilà, d'ailleurs, ce qui constitue la clé du succès de la *première édition des journées portes ouvertes* du CESE, tenue les 20 et 21 avril 2015, et qui ont suscité un regain d'intérêt des populations et des organisations socioprofessionnelles eu égard à l'augmentation sensible du nombre de requêtes de médiation ou d'audition adressées à l'institution.

Monsieur le Président de la République,

Le Conseil économique, social et environnemental vous réitère ses sincères félicitations pour les avancées démocratiques majeures que vous avez fait faire à notre pays à l'occasion de la révision constitutionnelle adoptée par le peuple lors du référendum du 20 mars dernier. Ces félicitations tiennent moins du plébiscite populaire, qui a sanctionné vos propositions, que de votre volonté de respecter la séparation des pouvoirs et la souveraineté du peuple durant tout le processus de préparation et de validation de la révision constitutionnelle.

C'est pourquoi, le CESE vous encourage à persévérer dans la dynamique du dialogue national que vous voulez instaurer avec l'ensemble des acteurs de la vie publique.

Et enfin, le Conseil vous renouvelle toute sa reconnaissance pour l'amélioration sensible de ses conditions de travail.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE 6 :

DISCOURS REPONSE REMISE RAPPORTS 2014-2015 DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MACKY SALL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

C'est toujours avec un grand intérêt que je reçois les travaux de votre auguste Institution, organe de conseil privilégié des pouvoirs publics sur toutes les questions à caractère économique, social et environnemental. Quand on a fini de faire le tour des questions économiques, sociales et environnementales on a fait le tour des questions qui intéressent la Nation et le pays.

Et je voudrais, avant aller plus loin, **Madame la Présidente** vous féliciter, personnellement, pour l'aura et la hauteur avec laquelle vous avez pu conduire les destinées du **Conseil Economique, Social et Environnemental**.

La revue, à travers le film qui a été projeté, en est un aperçu. Mais, je salue surtout votre compréhension des relations entre institutions de la République. Vous avez, en effet, par vos qualités humaines propres et votre expérience de l'Etat compris que chaque institution avait une mission à dérouler dans le cadre du fonctionnement global de l'Etat. Soyez en remerciée. En même temps je voudrais saluer la qualité des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de par sa composition, ses missions et son fonctionnement joue un rôle de premier plan dans le pilotage stratégique du processus de développement à travers ses fonctions d'analyse, de veille et de propositions d'adaptation exigées par les enjeux et défis du moment.

Les avis pertinents contenus dans le rapport annuel portant sur des secteurs et sous-secteurs phares le confirment si éloquemment. Vous venez de nous faire la synthèse de votre avis sur l'évaluation du code des marchés publics. Je pense que cet avis vaut son pesant d'or puisqu'il s'agit d'un avis absolument neutre et indépendant par rapport aux acteurs, fondé sur simplement l'intérêt supérieur de la nation et, comme j'ai toujours eu à le dire, il fallait concilier deux impératifs :

- l'impératif de la transparence de l'éthique dans la commande publique ;
- et l'impératif aussi de l'exécution et de célérité puisque les populations attendent aussi les réalisations et il faut que ces deux impératifs soient alliés dans un processus qui a été celui qui est défini dans le code des marchés publics.

Je voudrais donc vous féliciter encore une fois ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental et surtout féliciter toute votre équipe pour le travail remarquable accompli ; saluer la qualité de l'encadrement et du soutien de ces personnels qui ont bien contribué au rayonnement du Conseil Economique, Social et Environnemental.

La qualité de ce travail reflète la valeur intrinsèque des femmes et des hommes qui représentent ici tous les segments de la nation sénégalaise.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les rapports annuels 2014-2015 du Conseil, à travers une analyse de la situation économique, sociale et environnementale, font un diagnostic sans complaisance de l'ensemble des secteurs d'activité de notre économie et formulent des recommandations pertinentes allant dans le sens d'une meilleure prise en charge des préoccupations de nos concitoyens.

Ces rapports, fruit de réflexion approfondie sur des questions d'intérêt national, apportent une contribution significative à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle, je demande à Monsieur le Premier Ministre et au Gouvernement de procéder à une exploitation judicieuse des conclusions contenues dans ces deux rapports dans une perspective d'amélioration conséquente des conditions de vie et d'existence de nos concitoyens.

Mesdames et Messieurs,

Je saisis ce moment privilégié pour louer la contribution de votre Institution aux processus de médiation, dans la perspective d'une résolution de la crise scolaire et universitaire.

Aussi, je profite de votre présence ici Honorables membres du Conseil économique, social et environnemental, pour inviter votre Institution à réfléchir sur les modalités d'une gestion durable de nos ressources naturelles avec les récentes découvertes de gaz et de pétrole.

Je dois vous informer que notre pays s'est déjà engagé dans le processus d'adhésion à l'/TIE qui est l'« Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ».

Il est impératif, à mon sens, de définir, de façon anticipative, des stratégies performantes aptes à garantir une amélioration de la gouvernance de ces futures ressources.

Je voudrais, donc, réaffirmer ma détermination à maintenir cette dynamique du dialogue pour élargir la base de la plateforme de gouvernance démocratique et inclusive que j'ai librement consenti à bâtir pour l'intérêt exclusif des sénégalais et pour l'honneur de la République.

Autre point que je voudrais ajouter à votre plateforme de réflexion c'est la contribution du Conseil économique, social et environnemental sur l'évaluation de la réforme foncière à travers le rapport de la CNRF (Commission Nationale de Réforme Foncière). Je serais très heureux de vous voir participer aux évaluations qui seront faites avant adoption du rapport concernant la réforme foncière.

Je voudrais m'en arrêter là, vous avez assez de travail à faire et vous remercie encore une fois et vous exprime toute ma satisfaction **Madame la Présidente**, Mesdames Messieurs les membres du Conseil et membres de l'administration du Conseil économique, social et environnemental.

Je vous remercie de votre aimable attention

ANNEXE 7 :**LISTE DES CONSEILLERS DE LA MANDATURE 2013-2018****A – MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL**

	PRENOMS	NOM
1.	Baïdy	AGNE
2.	Baïdy	BA
3.	Cheikh Ngaïdo	BA
4.	Diary	BA
5.	Maimouna Dabel	BA
6.	Aïssatou	BA
7.	Mamour Ndary	BA
8.	Adja Oumou	BA
9.	Abdoulaye	BA
10.	Atab	BADJI
11.	Mamadou	BALDE
12.	Mamadou Saliou	BARRY
13.	Rouguiatou	BARRY
14.	Mamadou	CISSE
15.	Haymouth Abdoul	DAFF
16.	Sadio	DANFAKHA
17.	Kardiata	DEME
18.	Youssoûph	DIA
19.	Ibrahima	DIAGNE
20.	Ousmane	DIALLO
21.	Mamadou Kana	DIALLO
22.	Mamadou Lamine	DIAWARA
23.	Maïmouna Isabelle	DIENG
24.	Mouhamad	DIENG
25.	Serigne Abdoul Aziz	DIEYE
26.	Cheikh	DIOP
27.	Papa Mbagnick	DIOP
28.	Mamadou Moustapha	DIOP
29.	Me Mamadou	DIOP

30.	Mansor	DIOP
31.	Mamadou	DIOUF
32.	Amacodou	DIOUF
33.	Mamadou Lamine	DIOUF
34.	Pr Madior	DIOUF
35.	Ndane	DIOUF
36.	Mouhamadou Lamine	FALL
37.	Mahamadou	FALL
38.	Sadia	FATY
39.	Mahawa	FAYE
40.	Cheikh	GADIAGA
41.	El Hadj Magaye	GAYE
42.	Ibrahima	GAYE
43.	Samba	GUEYE
44.	Colonel Mame Balla	GUEYE
45.	Abdou Salam	GUEYE
46.	Mody	GUIRO
47.	Marième	HANE
48.	Atoumane	KA
49.	Boukhadirou	KABA
50.	El Hadji Amadou	KANE
51.	Mame Asta Walo	KANE
52.	Khadim	KHOLE
53.	Ndiol	LOUM
54.	Abou	LY
55.	Ndèye Aminata Fall	MBACKE
56.	Mouhamadou Moustapha	MBACKE
57.	Mame Bousso	MBACKE
58.	Bocar Hamidou	MBATHIE
59.	Ndiouck	MBAYE
60.	Awa Cheikh	MBENGUE
61.	Mamadou	MBENGUE
62.	Cl Mansour	MBOUP
63.	El Hadj Ibrahima	MBOW
64.	Sidya	NDIAYE

65.	Ibou	NDIAYE
66.	Lamine	NDIAYE
67.	Papa Idrissa	NDIAYE
68.	Amadou Moustapha	NDIAYE
69.	Maguèye	NDIAYE
70.	Seynou	NDIAYE
71.	Woula	NDIAYE
72.	Adja Mame Coumba	NDIAYE
73.	Mouhamadou	NDIAYE
74.	Aïssatou	NDIAYE
75.	Waldiodio	NDIAYE
76.	Abdoul Aziz	NDIAYE n°1
77.	Abdoul Aziz	NDIAYE n°2
78.	Mor	NDIAYE n°1
79.	Mor	NDIAYE n°2
80.	Moustapha (Pierre Claver)	NDONG
81.	Serigne Ndia	NDONGO
82.	Tiné	NDOYE
83.	Maitre Bokar	NIANE
84.	Birane	NIANG
85.	Mouhamadou Abib	NIASS
86.	Baye Mamoune	NIASS
87.	Abdoulaye	SADIO
88.	Imam Cheikh Mohamadou Bamba	SALL
89.	Oustaz Aliou	SALL
90.	Gade	SALL
91.	Mbaye	SAMB
92.	El Hadj Momar	SAMBE
93.	Cheikh	SARR
94.	El Hadj Maodo	SARR
95.	Birahime	SECK
96.	Seyni	SECK
97.	Voré Gana	SECK
98.	Dié Leye	SECK
99.	Marie Madeleine Pinto	SENE
100.	Karim	SENE

101.	Maïmouna	SENE
102.	Mademba	SOCK
103.	Ndèye Fatou	SOUYOU
104.	Mohamed Moctar	SOUYOU
105.	Ismaïla	SOW
106.	Abdoulaye	SOW
107.	Moussa	SOW
108.	Sidel	SOW
109.	Dr Alpha Boubacar	SY
110.	Pr Pape Demba	SY
111.	Bassirou	SY
112.	Gassimou	SY
113.	Alassane Mbaye	THIAM
114.	Demba	THIAM
115.	Alassane	THIMBO
116.	Amadou	TIMBO
117.	Mamadou Bana	WAGUE
118.	Moustapha Amadou	WANE
119.	Emile	WARDINI
120.	Ndèye	WELE

B – ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL

	Prénom	NOM	PERIODE
1	Boubacar	BALDE	2013-2017
2	Sidya	DJIBA	2013-2015
3	Khalil Ibrahima	FALL	2013-2017
4	Aly	LO	2013-2017
5	Yacine	ND AO	2013-2017
6	Abibatou	NDIAYE	2013-2015
7	Fatimata Moctar	NDIAYE	2013-2016
8	Mariama Camara	NDIAYE	2013-2017
9	Moussa	SABALY	2013-2017
10	Sara	SALL	2013-2015
11	Serigne Babacar	SARR	2013-2015
12	Serigne Ousmane	SECK	2013-2016
13	Yaya	SOW	2013-2017
14	Momath Malaw	SOW	2013-2017

ANNEXE 8**TABLEAU RECAPITULATIF DU NOMBRE DE STRUCTURES
AUDITIONNEES ET VISITEES ET EXPERTS 2013 / 2017**

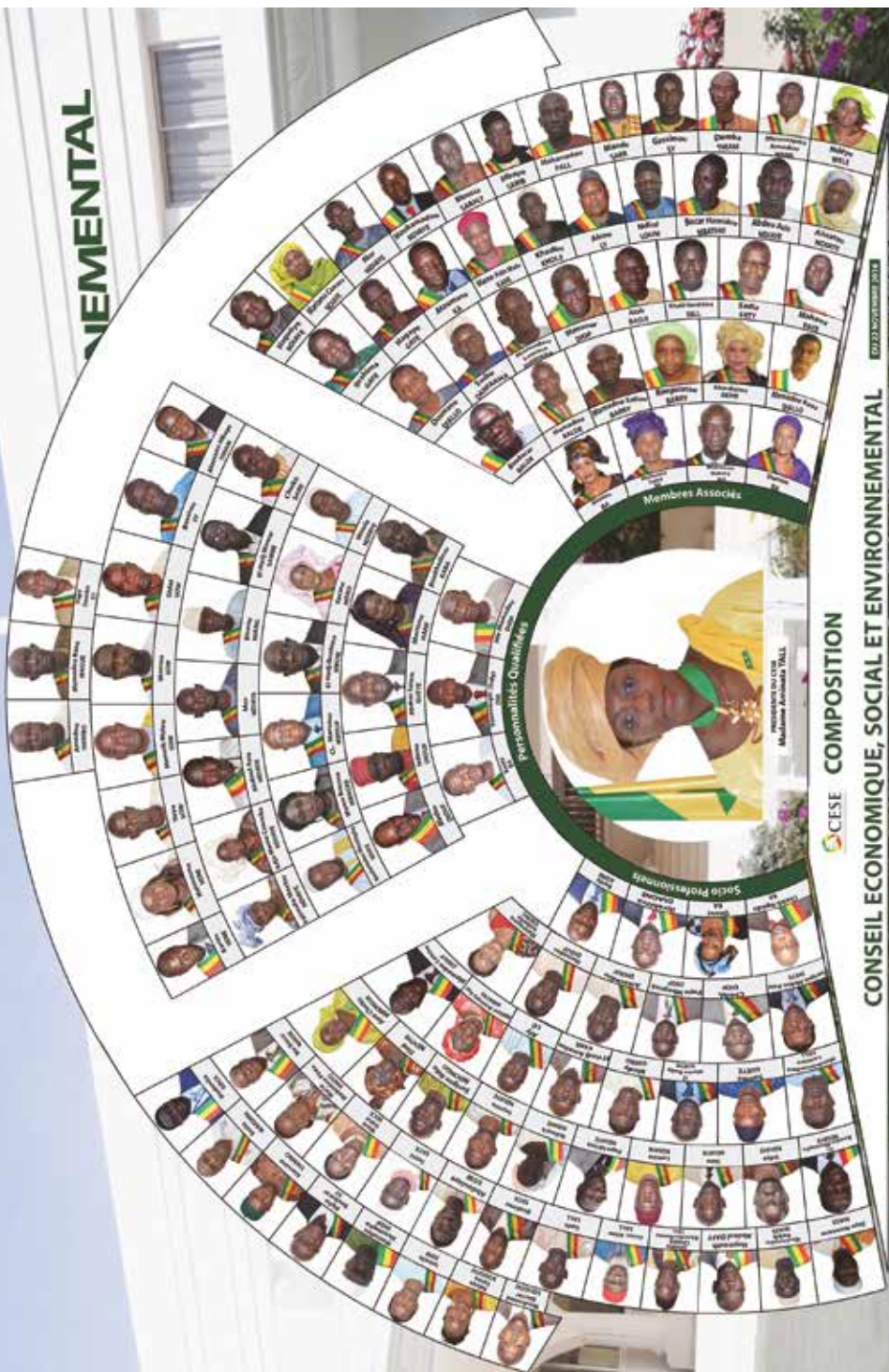
ANNEE	NOMBRE DE PASSAGES DE STRUCTURES EN AUDITIONS	NOMBRE DE VISITES DE STRUCTURES	NOMBRE D'EXPERTS INVITES ET INTERNES	NOMBRE DE SCEANCES D'AUDITIONS
2013	145	12	0	34
2014-1	107	03	0	31
2014-2	68	15	0	23
2015-1	12	0	08	14
2015-2	105	17	03	29
2016-1	61	6	05	37
2016-2	69	6	07	20
2017-1	80	03	0	23
2017-2	82	00	02	28
TOTAL	729 PASSAGES EN AUDITIONS de 522 STRUCTURES	62 VISITES de 59 STRUCTURES	25 EXPERTS INVITES 20 EXPERTS INTERNES (Observatoire)	239 PANELS D'AUDITIONS

ANNEXE 9

**TABLEAU RECAPITULATIF DES STRUCTURES
AYANT VISITEES LE CESE DE 2013 à 2017**

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandes de visites	01	03	36 dont 23 lors des JPO	05	45 dont 30 lors des JPO	08 en attente

EMENTAL



CESE COMPOSITION

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

07/23 NOVEMBRE 2015